LE DEVOIR
FAIS CE QUE DOIS

Dans les Laurentides
sur le chemin de Ste-Adèle à Ste-Marguerite
LE RESTAURANT Nicky
GRILLADES
FRUITS DE MER
Sortie 69 de l'autoroute Réservations: 1-228-2426

Vol. LXIX - No 297 | Ennuagement et neige en soirée. Max. -5. | Montréal, vendredi 22 décembre 1978 | Férie | 25 CENTS

# L'OCDE prévoit de meilleurs jours en 79

PARIS (Reuter) — Les perspectives d'une reprise soutenue de l'activité économique dans les pays industrialisés se sont améliorées à la suite des efforts de coordination des politiques économiques entre les gouvernements des vingt-quatre pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). Telles sont les conclusions relativement optimistes du rapport de l'OCDE sur la conjoncture économique en 1979.

Les Etats-Unis et le Japon pourraient réduire de moitié le déficit et l'excédent respectifs de leurs balances des paiements tandis que l'excédent commercial de l'Allemagne Fédérale diminuera de manière substantielle affirme l'OCDE.

Tant que les pays industrialisés ne réduiront pas leurs taux d'inflation qui en moyenne atteignent aujourd'hui 6.75%, il leur sera difficile de combattre le chômage qui pourra par ailleurs s'élever à 5.5% de la population active et se stabiliser à un niveau élevé pendant un certain temps poursuit l'OCDE un organisme groupant les principales puissances économiques du monde non-communiste.

L'OCDE a lancé un appel aux gouvernements pour qu'ils résistent aux tentations protectionnistes qui menacent le dialogue Nord-Sud et qui pourraient plonger le monde dans un retour aux guerres commerciales qui ont fait rage dans les années trente.

Le facteur négatif constitué par l'absence de hausse prévue du taux de croissance du produit national brut (PNP), qui devrait s'établir en 1979 aux abords de trois pour cent contre 3.5% cette année sera contrebalancée par un meilleur équilibre dans l'évolution des paiements internationaux note l'OCDE.

L'évolution de la demande intérieure (et en conséquence des importations) qui continuera d'augmenter fortement en RFA et au Japon dans le courant de 1979, et à diminuer aux Etats-Unis aura pour effet de réduire les excédents et déficits commerciaux réciproques. Ce facteur est renforcé par l'appréciation du yen et par la dévalorisation du dollar ajoute l'OCDE.

« Grâce aux gains importants dans les termes d'échange, les augmentations de prix ont été réduites en termes réels et le déficit de la balance courante de la zone OCDE a été transformé en un équilibre » affirme l'OCDE.

Le grand nombre de pays dont les politiques de stabilisation fermes ont été récompensées par une forte diminution de l'inflation et du déficit extérieur constitue un signe supplémentaire d'encouragement. L'OCDE note que cette évolution ainsi que les récents accords financiers internationaux aidant le dollar sont des signes permettant de prédire des marchés des changes moins turbulents et un plus grand optimisme des milieux d'affaires en 1979.

Ces prévisions de l'OCDE ont été remaniées afin de tenir compte de la hausse de 14.5% par palliers du prix du pétrole en 1979. « Cette hausse est regrettable. Mais pas catastrophique pour les pays industrialisés » estime l'OCDE.

Bien que la facture pétrolière des 24 pays de l'OCDE augmentera à un taux annuel de $19 milliards en termes absolus à la suite de la hausse. Cette estimation est réduite à $10 milliards si l'on tient

Voir page 6: L'OCDE

# Le gouvernement se dit satisfait d'avoir réalisé l'essentiel de son programme

**par Jean-Claude Picard**

QUEBEC — Même s'il a dû, pour y arriver, imposer ces dernières semaines à l'Assemblée nationale un rythme de travail qui frise la démence, le gouvernement québécois aura réussi au cours de la dernière année à passer à travers l'essentiel de son programme législatif.

Aussi est-ce avec la satisfaction du devoir accompli que le premier ministre, M. René Lévesque, et son leader parlementaire, M. Claude Charron, se sont présentés hier devant la presse pour tracer, à quelques heures de la fin de la session, le bilan de l'année accomplie et esquisser sommairement les perspectives de 1979.

Pour ce qui est de la session qui s'est terminée à minuit hier soir, la satisfaction gouvernementale repose sur l'adoption d'une centaine de législations touchant à peu près tous les secteurs de l'activité québécoise et dont une dizaine peuvent être qualifiées de lois majeures.

Parmi ces dernières, il faut souligner au premier chef la loi 92 sur la consultation populaire qui permettra notamment la tenue, en 1979, du référendum sur l'avenir politique du Québec. Cette loi a été sanctionnée en juin dernier.

Plus près de nous, il y a bien sûr la loi 90 sur le zonage des terres agricoles que l'opposition a finalement consenti à voir adopter après un long mois de débats, tant autour du principe de cette législation que de ses modalités d'application qui ont été scrutées en tous sens en commission parlementaire.

Cette dernière partie de la session aura également permis au gouvernement de faire adopter le projet de loi 72 qui édicte un nouveau Code de protection des consommateurs. Ce code interdit notamment toute publicité destinée aux enfants de moins de 12 ans.

Mme Lise Payette aura également fait adopter, un peu à la vapeur cependant, une autre loi très importante au cours des derniers jours, soit celle lui permettant d'intervenir dans toute transaction touchant les sociétés de prêts hypothécaires dont l'actif atteint au moins $100 millions. Concrètement, ce projet de loi, qui porte le numéro 124, a gelé la vente du Crédit foncier franco-canadien au Central and Eastern Trust des Maritimes.

De son côté, le ministre des Richesses naturelles, M. Yves Bérubé, aura fait adopter la loi 70 créant la Société nationale de l'Amiante, société qui deviendra sous peu, par voie d'expropriation ou pas, propriétaire des actifs de l'Asbestos Corporation.

Quant aux mesures sociales, soulignons deux réalisations au crédit de M. Pierre Marois, c'est-à-dire l'adoption de la loi de protection des handicapés, une législation attendue depuis au moins une dizaine

Voir page 6: Le gouvernement

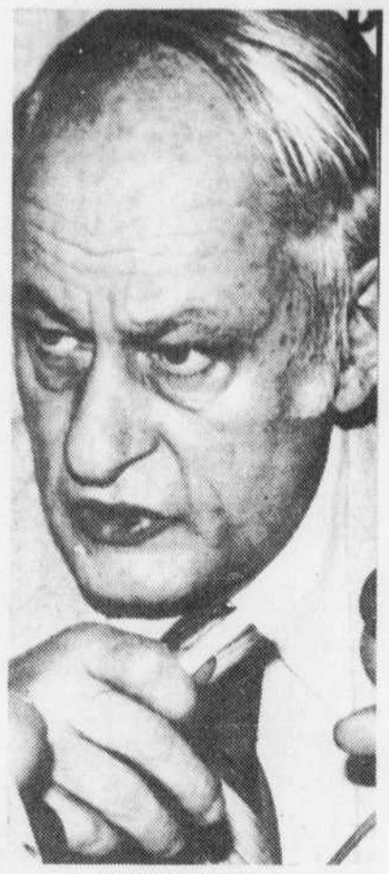
M. René Lévesque

# L'opposition accuse le PQ de rétrécir le champ des libertés

M. Gérard-D. Lévesque

**par Jean-Claude Picard**

QUEBEC — Traçant un bilan fort négatif de l'activité législative de la dernière année l'opposition libérale a accusé hier le gouvernement Lévesque d'avoir de nouveau rétréci le champ des libertés individuelles en 1978 et de n'avoir pu lever le voile sur ses véritables intentions constitutionnelles.

Pour le chef parlementaire des libéraux, M. Gérard-D. Lévesque, qui donnait hier une conférence de presse pour résumer l'activité gouvernementale de l'année, l'équipe péquiste n'aura pas su, à travers « un nuage de déclarations contraditoires », préciser le contenu de la souveraineté-association pas plus qu'il n'aura donné d'indications sur le moment où il entend consulter la population.

Au surplus, M. Lévesque estime que l'ensemble des législations adoptées en 1978 ont une nouvelle fois privilégié les droits collectifs des Québécois au détriment de leurs libertés individuelles.

Ainsi, le leader libéral a parlé de la loi de protection des consommateurs, « qui rétrécit la liberté de commerce », du règlement de placement dans la construction, « qui limite le champ d'activités des travailleurs de construction », ou encore de la loi du zonage agricole » qui cause toutes sortes de tracasseries aux agriculteurs ».

M. Lévesque a de plus longuement blâmé le gouvernement pour son attitude dans le dossier de l'amiante. Une attitude, a-t-il dit, qui favorise la spéculation et qui engage le gouvernement dans des dépenses nullement créatrices d'emplois.

De façon plus particulière, quelques-uns de ses collègues, dont Mme Thérèse Lavoie-Roux de même que MM. Claude Forget et André Raynault, ont tracé devant les journalistes le bilan de l'activité parlementaire de leur parti dans les secteurs qui sont de leur responsabilité respective.

Il ressort de ce bilan que l'opposition officielle se félicite d'avoir bonifié tout au long du chemin plusieurs projets de lois

Voir page 6: L'opposition

# Le Stade olympique sera parachevé

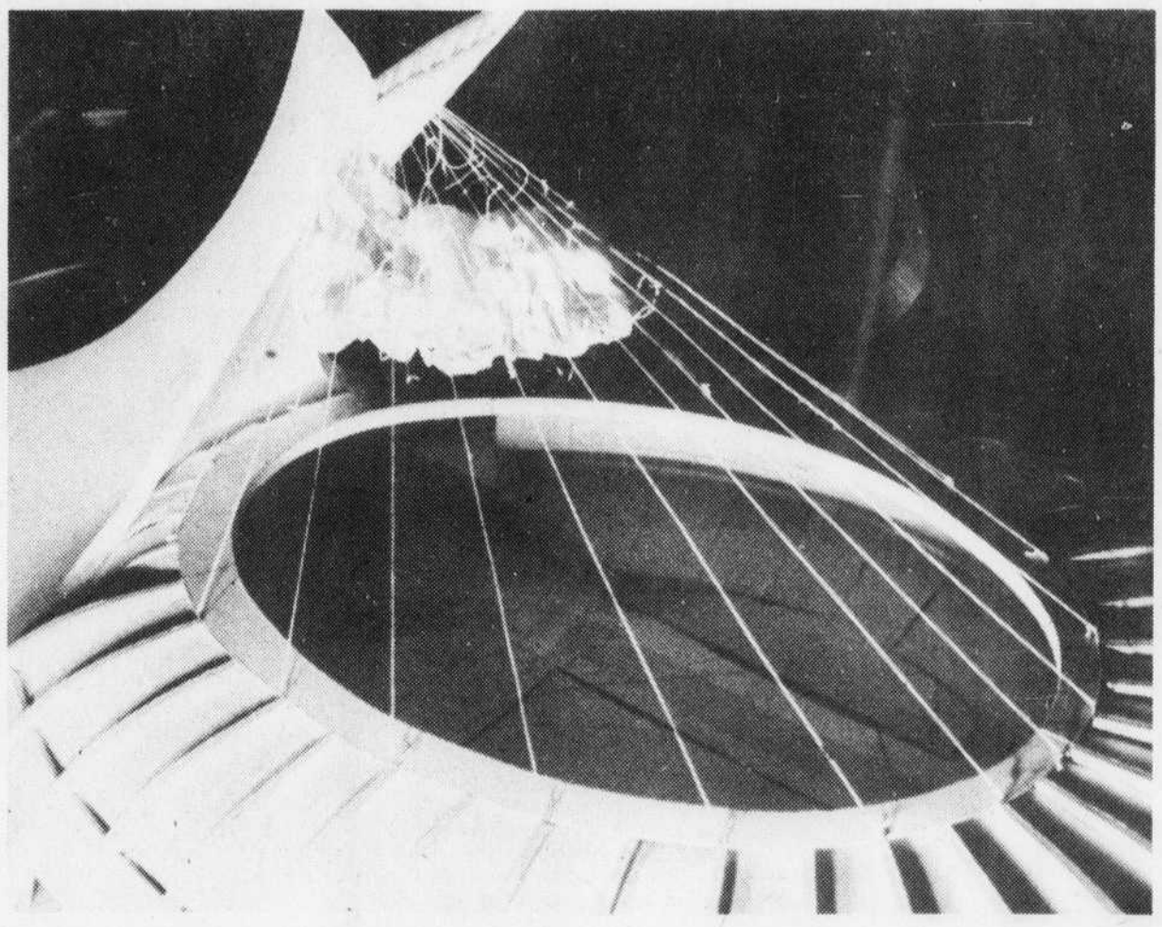

QUEBEC (d'après CP) — Les travaux de parachèvement du toit du Stade olympique seront entrepris en mai 1979, a annoncé hier M. Claude Charron, ministre responsable de la Régie des installations olympiques, au cours d'une conférence de presse.

Il a expliqué que les travaux s'étaleront sur une trentaine de mois, qu'ils coûteront $65 millions et que les plans originaux de l'architecte français Roger Taillibert seront suivis.

M. Charron a également révélé que les 496 logements de la pyramide ouest du Village olympique, en face du stade, seront bientot mis en location. Des avis seront publiés à cet effet dans les quotidiens montréalais, vraisemblablement entre Noël et le Jour de l'an.

Plus de 20% des logements seront susceptibles d'être subventionnés par la Société d'habitation du Québec, de sorte qu'ils seront disponibles pour des personnes âgées ou à faible revenu.

Le ministre a rappelé que l'aménagements qu'à l'étage de la mezzanine où se retrouveront des boutiques et des commerces. Quant à leur tour est, les travaux de parachèvement ne sont pas complétés. L'utilisation de cette deuxième aile du Village sera déterminée par le succès qu'aura connu la location de la pyramide ouest.
par le succès qu'aura connu la location de la pyramide ouest.

Au sujet du stade, M. Charron a expliqué que la convergence d'un certain nombre de facteurs avait rendu possible cette décision. D'une part, l'indus-

Voir page 6: Stade

*Pour sauver les trains de banlieue*

# Lessard requiert l'aide d'Ottawa

**par Bernard Descôteaux**

QUEBEC — A la condition expresse que le gouvernement fédéral fasse sa part, Québec est prêt à intervenir pour intégrer au système public de transport en commun de l'île de Montréal les services de train de banlieue CN-CP menacés de disparition à court terme.

Le ministre des Transports, M. Lucien Lessard, a lancé hier au cours d'une conférence de presse un appel à cet égard à son homologue fédéral, M. Otto Lang, lui demandant de réagir rapidement à une lettre qu'il lui avait transmise le même jour.

Une intervention rapide des deux gouvernements est effectivement nécessaire car le plan de désengagement des compagnies de chemin de fer, CN et CP, doit débuter le premier janvier. A compter de cette date et au cours des 18 mois suivants, les quatre lignes de banlieue seraient abandonnées graduellement. Dans le cas du CN, cette compagnie entend au surplus augmenter ses tarifs à compter du premier janvier.

Cette intention des compagnies est connue en fait depuis septembre 1977. A la suite d'une intervention financière de Québec, les compagnies avaient reporté d'un an la mise en oeuvre de leur plan de désengagement. Durant ce laps de temps, Québec espérait pouvoir réorganiser ce service ferroviaire en collaboration avec Ottawa.

Le ministre fédéral des Transports devait cependant lui refuser cette collaboration, ce qui devait donner lieu au cours des derniers mois à des pressions de la part notamment des municipalités desservies par les lignes de banlieue, municipalités qui toutes sont intéressées à conserver ce service de transport en commun.

Tout cela ayant mûri et à l'approche de la date fatidique du 1er janvier, M. Lessard devait présenter une nouvelle proposition en deux termes.

Québec pour sa part, s'engagerait à intégrer le déficit d'exploitation des trains de banlieue au déficit général du transport en commun selon la répartition habituelle à la condition que les municipalités concernées fassent de même. Cela signifie que Québec s'engagerait à payer 50% de ce déficit d'exploitation, tandis que l'autre 50% irait aux municipalités. Eventuellement c'est la Communauté urbaine de Montréal qui pourrait payer la part des

Voir page 6: Lessard

chezVITO
Cuisine Italienne authentique
La meilleure cave à Montréal
ATMOSPHÈRE. TRADITION. EXCELLENCE
735-3623
5412 Côte des Neiges
Montréal

# Les incidents israélo-palestiniens reprennent à la frontière libanaise

BEYROUTH (d'après Reuter et AFP) — Palestiniens et Israéliens se sont livrés à un échange de tirs d'artillerie hier matin à la frontière libanaise, au lendemain du raid aérien israélien au Sud-Liban.

Cette nouvelle flambée de violence a fait des victimes des deux côtés de la frontière et jête une ombre sur les négociations de paix au Proche-Orient. Certains observateurs établissent un lien direct entre les récents combats et l'impasse actuelle dans les pourparlers israélo-égyptiens.

Les combats ont éclaté hier, lorsque les fedayine ont bombardé à la roquette la localité israélienne frontalière de Kiryat Shmona. Un porte-parole de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) a déclaré que l'opération avait infligé des « pertes humaines et matérielles » aux israéliens. De source israélienne, on indique que les tirs de roquette sur un bloc d'appartements ont fait un mort et cinq blessés.

L'artillerie israélienne a riposté, atteignant plusieurs villages du Sud-Liban. Le bilan s'établit à un mort et onze blessés du côté libanais, ce qui porte à trois morts et vingt-deux blessés le total des victimes depuis le raid de mercredi après-midi.

L'artillerie israélienne a pilonné une zone d'une vingtaine de kilomètres s'étendant de la ville de Nabatyeh, fief palestino-progressiste, jusqu'au village de Kawkaba, où stationne une unité de l'armée régulière libanaise.

Par ailleurs, on a indiqué qu'une force blindée israélienne avait pris position en territoire libanais dans l'Arkoub (contreforts du Mont Hermon) à 2 kms au nord de la frontière libano-israélienne, après un échange de tirs avec les casques bleus norvégiens de la FINUL. Des contacts étaient en cours jeudi soir, a-t-on ajouté, pour amener les Israéliens à se retirer de cette localité et à en remettre le contrôle à la FINUL.

Selon l'un des correspondants de Reuter, Nazih Moustapha, qui s'est rendu à Nabatyeh, à 15 km de la frontière israélienne, les commandos palestiniens ont été placés en état d'alerte maximale dans tout le Sud-Liban, demeure que le contingent de la FINUL.

A Beyrouth, l'agence palestinienne Wafa a indiqué que ces cinq derniers jours, les fedayine ont lancé neuf opérations à l'intérieur d'Israël ou en territoire occupé, dont six dans la région de Jérusalem et une à Tel Aviv.

« Ces opérations, menées à l'intérieur de la Palestine occupée et loin de la frontière libanaise, montrent l'absurdité des affirmations israéliennes selon lesquelles le sauvage bombardement d'hier mené contre des objectifs civils palestiniens dans la région de Tyr, constituait des représailles » écrit Wafa.

L'agence entendait ainsi démentir une déclaration israélienne indiquant que l'objectif du raid était d'attaquer les bases d'où sont lancées des opérations contre Israël.

M. Selim El Hoss, premier ministre libanais, a, comme l'Egypte, condamné le raid israélien: « Cette agression illustre une fois encore le défi flagrant d'Israël à la communauté internationale (...) C'est un acte déplorable que personne ne peut accepter », a-t-il déclaré à la radio.

A Tel Aviv, M. Menahem Begin, président du Conseil, a affirmé que le raid « était un acte d'autodéfense nationale légitime qui est absolument nécessaire moralement pour empêcher que beaucoup d'autres actes de ce type ne soient menés contre notre peuple ».

M. Begin a qualifié d'« injuste » la condamnation par le département d'Etat américain de l'opération israélienne. « Je

Voir page 6: Les incidents

ART SACRÉ
et
ARTISANAT
Desmarais & Robitaille
60 ouest, rue Notre-Dame
Tél.: (514) 845-3194

# Johnson dépose le projet de loi créant la Commission des normes du travail

QUEBEC (LE DEVOIR-PC) — La Commission des normes du travail remplacera l'actuelle Commission du salaire minimum, selon ce que prévoit le projet de loi 126 déposé hier devant l'Assemblée nationale par le ministre du Travail et de la Main-d'oeuvre, M. Pierre-Marc Johnson.

Cette nouvelle structure verra à surveiller l'application de la loi sur les normes du travail, qui remplace la présente loi du salaire minimum. Elle sera étudiée et adoptée au cours de la prochaine session, à la suite d'une commission parlementaire qui sera convoquée en février pour entendre les commentaires des intéressés sur cette question des conditions minimales de travail au Québec, a indiqué le ministre.

La nouvelle loi couvrirait les entreprises agricoles ayant plus de trois employés, de même que les domestiques qui résident chez leur employeur ou qui y travaillent plus de 30 heures par semaine.

Elle fixera par ailleurs la semaine de travail à 44 heures, établira quatre jours fériés, chômés et payés par année, et accordera à l'employé deux semaines de vacances annuelles après un an de service continu. Il y a au Québec environ 1,5 million de travailleurs, sur un total de 2,7 millions, dont la seule forme de protection est fournie par le Code civil ou par la loi du salaire minimum.

D'autres dispositions de la loi concernent les congés lors du décès d'un membre de la famille ou d'un parent, lors du mariage d'un enfant ou d'une naissance. La Commission des normes du travail pourra d'autre part indemniser un salarié à même ses fonds, dans le cas de la faillite d'un employeur.

M. Pierre-Marc Johnson

Egalement, des amendes variant de $200 à $3,000 sont prévues pour le non-respect de l'une ou l'autre des normes prescrites.

A compter de janvier, les Québécoises qui doivent interrompre leur travail en raison d'une grossesse pourront toucher une allocation forfaitaire de $240, en vertu du nouveau programme d'allocations de maternité du gouvernement.

Le projet de loi 126 propose en effet de réglementer les différents aspects des congés de maternité. Mais en attendant l'adoption de cette loi, M. Johnson a obtenu un budget supplémentaire de $1.7 millions pour l'établissement de ce programme d'allocations.

Toutes les travailleuses admissibles aux prestations d'assurance-chômage maternité pourront faire la demande de ces allocations. Elles n'auront qu'à s'inscrire au centre de la main-d'oeuvre du Québec de leur localité trois semaines au moins avant le début de leur congé de maternité. Ces chèques d'allocations seront distribués directement par ces centres de main-d'oeuvre.

Par contre,le congé de maternité sera d'une durée de 18 semaines, et la nouvelle loi précise qu'un employeur ne peut congédier ou muter une salariée du seul fait qu'elle est enceinte.

La CSN n'a pas été lente hier à faire part de ses réactions à ce projet de loi, précisant qu'elle participera à la commission parlementaire afin d'y défendre aussi bien les intérêts des travailleurs non-syndiqués que syndiqués.

« La CSN a toujours cru en un syndicalisme non-corporatiste, ce qui implique que les conditions minimales de travail devraient être fixées en fonction de ce qui est négocié par les travailleurs syndiqués », a indiqué dans un communiqué M. André L'Heureux, vice-président de la grande centrale.

La CSN, tout en félicitant le gouvernement pour avoir pris cette initiative, prétend que le projet de loi ne répond pas à ses principales revendications, notamment en ce qui concerne les employés domestiques où elle considère que plus de huit heures de travail par semaine devraient permettre d'être couvert par la loi.

Elle croit aussi qu'une caisse de stabilisation de l'emploi, tel que proposé au sommet économique, devrait être constituée pour protéger les employés victimes d'une faillite. De plus, elle suggère que les états financiers des compagnies soient rendus publics afin de mieux protéger les travailleurs.

La CSN trouve ridicule que le nombre de jours fériés et chômés soit de cinq, d'autant plus que la moyenne nationale est de neuf, que la loi fédérale en prévoit huit et que des provinces comme Terre-Neuve en ont 15.

# Le groupe Bonin recommande une union monétaire pure

QUEBEC (PC) — Les économies canadienne et québécoise seraient mieux servies par une union monétaire pure entre les partenaires commerciaux et financiers que par une monnaie distincte, en particulier lorsque cette option est associée à un régime de taux de change flottant.

Voilà la conclusion générale à laquelle en arrive un groupe de travail chargé par le ministère des Affaires intergouvernementales, sous la direction de M. Bernard Bonin, de procéder à un examen des avantages et des coûts des différentes options monétaires d'une petite économie ouverte dans le cadre d'une éventuelle souveraineté-association du Québec avec le reste du Canada.

Le ministre des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin, a déposé hier à l'Assemblée nationale trois documents totalisant 670 pages et traitant de la question monétaire et rédigés par trois spécialistes universitaires.

L'idée d'une union monétaire Québec-Canada retenue par les auteurs de cette étude vient en parfait accord avec les intentions du gouvernement du Parti québécois à ce chapitre, comme l'avait expliqué le premier ministre Lévesque lors du conseil national du parti à Noranda, en octobre dernier.

M. Lévesque avait alors expliqué que le gouvernement qu'il dirige proposerait au reste du Canada une union monétaire et douanière si les Québécois lui accordaient le mandat de négocier la souveraineté-association au référendum.

MM. Bernard Fortin, du département économique de l'Université Laval, Henri-Paul Rousseau, professeur agrégé en économie à Laval, et Lévy Leroy, du département de sciences économiques de l'Université du Québec à Montréal, ont uni leurs efforts pour faire le tour de toute cette question d'union monétaire Québec-Canada.

Dans ses réflexions, M. Fortin pose le problème du lien entre la souveraineté politique et la souveraineté monétaire.

« Plusieurs pays considèrent que la présence d'une monnaie domestique constitue un symbole essentiel de la souveraineté politique.

« En réponse à cette critique, poursuit-il, nous pouvons affirmer qu'une économie petite et ouverte accroît ses chances de posséder une véritable souveraineté monétaire lorsqu'elle s'associe monétairement à d'autres pays de façon à accroître l'importance de la zone monétaire.

« L'isolement monétaire d'un pays ne peut conduire qu'à une diminution effective de cette souveraineté ».

A ce sujet, note encore M. Fortin, on peut croire par exemple que la souveraineté monétaire des pays européens pourrait augmenter de façon importante vis-à-vis des États-Unis par la création d'une monnaie européenne ou du moins d'un bloc monétaire uni par un régime de taux de change fixé de façon permanente, ce que l'on appelle la pseudo-union.

Dans son étude, l'auteur du document a tenté de démontrer que l'union économique pure était plus avantageuse socialement que la pseudo-union monétaire.

« En ce sens, l'optimalité pour le Québec, s'il désire garder constante la valeur de sa monnaie en dollar canadien, consisterait à garder le statu quo du régime monétaire tout en participant à l'élaboration de la politique monétaire du Canada ».

Par ailleurs, la question de la formation d'une union monétaire Québec-Etats-Unis ne se pose vraiment que si le Canada hors Québec laissait fluctuer son taux de change vis-à-vis des Etats-Unis.

Cependant, explique M. Fortin, en autant que ces fluctuations jouent véritablement un rôle positif dans la stabilisation économique et en autant que le Québec partage les mêmes objectifs d'inflation que le Canada hors Québec, ce dernier aurait avantage à fixer sa monnaie en terme du dollar canadien.

# Les conseils de comtés assumeront la gestion du territoire agricole

**par Bernard Descôteaux**

QUEBEC — Non seulement les conseils de comté se verront confier de nouveaux pouvoirs en matière d'aménagement mais encore ils assumeront dans un proche avenir la gestion de leur territoire agricole comme l'ont réclamé à cor et à cri les municipalités ces derniers mois.

Tel est l'aspect le plus surprenant du projet de loi sur l'aménagement et l'urbanisme qu'a déposé hier le ministre d'Etat à l'Aménagement, M. Jacques Léonard, devant l'Assemblée nationale. Ce projet de loi sera étudié en février en commission parlementaire puis discuté à la reprise de la session au cours du printemps.

Ce projet de loi devrait, avait-on promis, faire le pont entre l'aménagement du territoire et la protection du territoire agricole. L'opposition à l'Assemblée nationale, comme le monde municipal dans son ensemble, reprochait ces dernières semaines au gouvernemant Lévesque d'avoir présenté le projet de loi 90 sur la protection du territoire agricole comme une mesure sectorielle, isolée du contexte général d'une politique d'aménagement du territoire. Le projet de loi 125 semble faire la réconciliation nécessaire entre les deux.

Rappelons qu'au moment où fut déposé le projet de loi 90 sur la protection du territoire agricole, le ministre de l'Agriculture soulignait l'urgence d'une telle intervention pour garantir la pérennité de l'usage agricole des territoires touchés par le projet.

En vertu de cette urgence, on expliquait qu'on ne pouvait attendre l'adoption d'une loi générale sur l'aménagement pour intervenir en matière de zonage agricole car l'on savait toutes les difficultés qu'avaient eues d'autres gouvernements à propos de lois similaires qui ne furent jamais adoptées finalement. On expliquait aussi aux municipalités qui réclamaient la gestion de la loi sur la protection du territoire agricole qu'il était impossible de déléguer des pouvoirs à chacune des municipalités sinon de le faire sur le plan régional. Et comme il n'existait aucune structure d'accueil à l'exercice de tels pouvoirs sur le plan régional, le ministre de l'Agriculture ne pouvait qu'opposer une fin de non-recevoir aux demandes des municipalités.

Le projet de loi de M. Léonard lèvera tous ces obstacles. Comme l'indiquait LE DEVOIR hier, les conseils de comtés municipaux seront la structure régionale qui accueillera ces pouvoirs généraux en matière d'aménagement, y compris en matière d'aménagement du territoire agricole!

Ces conseils de comtés dont le nombre pourra être modifié, on envisage de les faire passer de 71 à 86 ou même à 96, seront composés de toutes les municipalités tant rurales qu'urbaines d'un territoire donné. Ensemble ces municipalités devront définir puis adopter un schéma d'aménagement pour leur territoire.

Ce schéma devra comprendre obligatoirement les grandes orientations de l'aménagement du territoire du comté; les intentions générales d'affectation du territoire; les périmètres d'urbanisation; les normes générales applicables au développement à l'extérieur de ces périmètres; l'identification, la localisation et les échéanciers de réalisation des équipements et infrastructures à caractère intermunicipal.

En outre ce schéma pourra comprendre d'autres éléments tels la densité approximative d'occupation admise dans les diverses parties du territoire, les grandes affectations du sol à l'intérieur du périmètre d'urbanisation; le tracé des principales voies de circulation. De plus le schéma devra comprendre une estimation des coûts des divers équipements et infrastructures intermunicipaux proposés.

Le projet de loi qui est fort détaillé, puisqu'il comprend quelque 200 articles, prévoit toute la procédure qui devra être suivie pour l'adoption des schémas d'aménagement, procédure qui fait une large place à la consultation. Cette même procédure prévoit aussi que le schéma devra être adopté aux deux-tiers des voix du Conseil de comtés.

Soulignons que le gouvernement, pourra vérifier si les schémas d'aménagement respectent les grandes orientations du gouvernement, et le cas échéant il pourra demander au conseil de comtés de corriger son schéma.

Par contre, chacune des municipalités membres du conseil devra rendre conforme ses propres plans de zonage et plans d'urbanisme au schéma d'aménagement du comté. Si les municipalités n'ont pas de tels plans de zonage, le cas échéant ils devront s'en doter dans les 18 mois suivant l'adoption du schéma régional.

De cette façon, on pourra planifier le développement et l'aménagement du territoire québécois. De par l'absence de structures régionales en dehors des grands centres urbains comme Montréal, Québec et Hull, une telle planification et harmonisation des objectifs était impossible.

C'est par le biais de la définition des périmètres d'urbanisation dans le territoire des comtés municipaux que les conseils de comté pourront intervenir en matière de protection du territoire agricole.

Dans un texte explicatif accompagnant le projet de loi, le ministre précise les modalités d'intervention en ce domaine.

La loi d'aménagement et d'urbanisme, une fois adoptée, n'aura pas préséance sur la Loi sur la protection du territoire agricole. Au contraire. Les pouvoirs qui pourront être confiés aux conseils de comtés devront être exercés sour la surveillance générale de la Commission de protection du territoire agricole.

Au terme de la consultation qui sera menée les prochains mois sur le projet de loi 125, le ministre de l'Aménagement se dit prêt à introduire alors des dispositions spéciales pour permettre aux conseils de comté d'adopter un règlement de zonage agricole s'appliquant à l'ensemble de leur territoire, ce règlement pourrait être adopté concuremment ou non avec le schéma d'aménagement.

Dans le cas d'un comté qui fait déjà partie d'une région agricole désignée, le conseil de comté devrait baser son règlement sur le plan de zonage agricole édicté en vertu de la Loi sur la protection du territoire agricole. Tout amendement qu'il voudrait y apporter devra alors être approuvé par la Commission de protection du territoire agricole, ou à défaut par le gouvernement.

Dans le cas d'un comté situé en dehors d'une région agricole désignée qui voudrait se doter d'un plan de zonage agricole, il devrait dans un premier temps adopter une résolution indiquant son intention. Le ministre de l'Agriculture alors lui présentera une hypothèse de délimitation d'une zone agricole. A partir de cette hypothèse, le conseil discuterait de son projet de règlement avec la Commission de protection du territoire agricole. Dans un tel cas, le règlement de zonage serait adopté suivant la procèdure prévue pour l'adoption d'un schéma d'aménagement.

Ces règlements de zonage agricole adoptés, les conseils de comtés en assumeront la gestion, sous la supervision de la Commission de protection du territoire agricole. On retrouverait alors ce que réclamaient les municipalités à savoir des commissions de protection du territoire agricole à caractère régional, sous l'autorité d'un organisme national.

*En s'opposant au bill 124*

# L'opposition a voulu s'élever contre une intrusion arbitraire

QUEBEC (PC) — Inversant la tradition, c'est le gouvernement qui a commencé à interroger l'opposition libérale hier à l'Assemblée nationale, lors de la période des questions.

Le député libéral de Notre-Dame-de-Grâce, M. Reed Scowan, réclamait du gouvernement qu'il retienne au Québec les sièges sociaux qui, selon M. Scowen, quittent le Québec en grand nombre.

« S'il faut retenir ici les sièges sociaux, pourquoi votez-vous contre la loi 124 qui a été présentée pour garder au Québec le Crédit foncier? » a demandé le premier ministre, M. René Lévesque, en guise de réponse.

Un projet de loi du gouvernement bloque la menace que cette institution financière passe entre des mains non québécoises.

Au nom des Libéraux, le chef parlementaire, M. Gérard-D. Lévesque, a défendu la position prise par sa formation politique.

Selon M. Lévesque, c'est « dans l'intérêt des Québécois » que le Parti libéral s'est objecté au projet de loi qui bloquait le transfert du Crédit foncier entre des mains étrangères au Québec.


PATRIARCHE
La tradition du bon vin depuis 1780

SAQ 440-G $3.85 seulement

Et aussi à la Maison des Vins:
• 854-H Charmes Chambertin 1970
• 854-I Clos de Vougeot 1970
• 855 Bonnes Mares 1967
DE TRÈS GRANDS VINS

Si vous séjournez en Floride... vous pouvez acheter
LE DEVOIR
aux endroits suivants:

| | | |
|---|---|---|
| **MIAMI** | | |
| Plaza News | 79 st & Biscayne Blvd. |
| **MIAMI BEACH** | | |
| Waikiki Motel | 18801 Collins ave |
| Golden Shores Phy | 18190 Collins ave |
| Nancy Cleaners | 6962 Collins ave |
| Trade Winds Gift | 17616 Collins ave |
| Motel Phar. | 17200 Collins ave |
| Admiral fruit shop | 19100 Collins ave |
| Miami Beach phar | 9st & Washington ave |
| Crawford drug store | 19400 Collins ave |
| Max smoke shop | 6722 Collins ave |
| Pumpernik rest. | 6700 Collins ave |
| Freddie's News | 7436 Collins ave |
| Castaway's gift shop | 16375 Collins ave |
| **HALLANDALE** | | |
| Diplomat Mall tobacco shop | Diplomat mall, Hallandale Blvd. |
| Betty Book store | 117 E. Halladale Blvd. |
| **HOLLYWOOD** | | |
| Beach Phar. | 328 Johnson street |
| Howard Johnson gift shop | 2501 N. Ocean drive |
| **DANIA** | | |
| Jen Roger | 38 S. Federal Hwy (U.S. 1) |

LEMÉAC, ÉDITEUR

UNE NOUVELLE CRÉATION DE
LOUISE POMMINVILLE

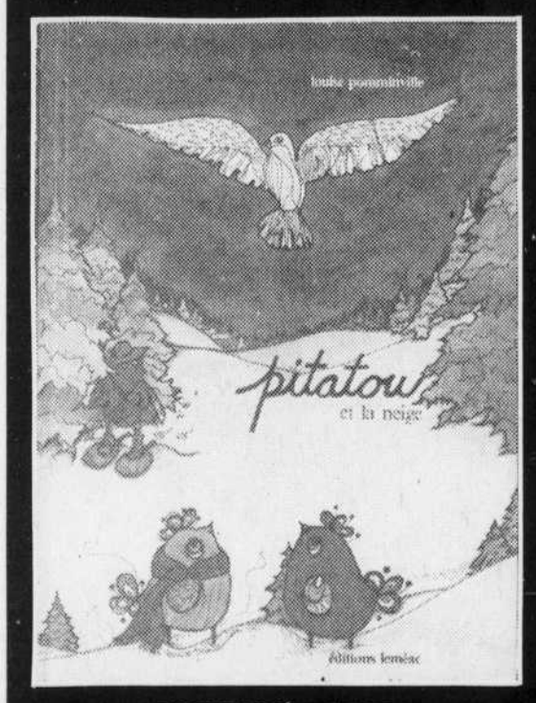


CARTONNÉ — $7.95

- Une nuit de rêve
- L'enchantement de la neige, la lueur d'une aurore boréale annoncent l'arrivée d'un bel oiseau mystérieux
- Quel est son nom, que vient-il faire?

PITATOU ET LA NEIGE

DANS LA CÉLÈBRE SÉRIE DES "PITATOU"
AVEC LES MERVEILLEUX OISEAUX DE LA FORÊT DE NULLE-PART
*Histoire de Louise Pomminville et de Marie Rose Deprez*

Nom:.....
Adresse:.....
.....
☐ mandat ☐ master charge
☐ chèque ☐ chargex no .....
Signature: .....
☐ Ci-joint: $7.95
Pitatou et la neige

ÉDITIONS LEMÉAC
5111, rue Durocher, Mtl. H2V 3X7
DIFFUSION: 273-2844
En vente dans toutes les librairies et les librairies Leméac: Val-d'Or, Sept-Îles, Hauterive et Montréal.

*Un cadeau qui vient à point.*

LE DEVOIR

PAGE 3

Montréal, vendredi 22 décembre 1978

Embauchez-nous
1968-1978 10 comcheq
VANCOUVER · CALGARY · EDMONTON · WINNIPEG · TORONTO · MONTREAL
Montréal: Place Bonaventure - Tél.: 866-3894

## *Arrêt* supplante *Stop*

QUEBEC (PC) — D'ici quelques mois, seul le mot « arrêt » devra figurer sur les panneaux de signalisation placés aux intersections pour signifier aux conducteurs de véhicule l'ordre de s'arrêter.

C'est ce qu'a annoncé hier le ministre des Transports, M. Lucien Lessard, dans un communiqué de presse.

Cette décision du ministre, qui s'inscrit dans le cadre de la lutte que mène le gouvernement du Québec pour le respect de la langue officielle, est conforme à l'article 89 de la Charte de la langue française qui stipule que « seule la langue officielle peut être utilisée dans la signalisation routière ».

L'implantation du nouveau panneau de signalisation comportant le seul mot « arrêt » débutera avec la publication d'un arrêté ministériel dans la Gazette officiel et s'échelonnera sur une période de quatre mois.

Cette décision fait suite à une vive controverse entre les partisans du mot « stop » et ceux du mot « arrêt ».

# La CECO travaillera encore un an; les témoins seront mieux protégés

**par Françoy Roberge**

Le ministre de la Justice du Québec, M. Marc-André Bédard, a annoncé hier que la Loi de police du Québec serait amendée au cours des prochains mois afin d'assurer une meilleure protection aux témoins de la Commission d'enquête sur le crime organisé (CECO).

En outre, le mandat de la CECO sera prolongé jusqu'en novembre 1979 afin de permettre à cette commission « dont les résultats jusqu'ici justifient la poursuite de cette action dans le cadre actuel », de compléter l'étude de trois dossiers spécifiques, soient les activités de motards à travers le Québec et de deux autres groupes à Québec et Montréal.

C'est de nouveau le juge Denys Dionne qui présidera les audiences publiques de la CECO qui remettait hier deux rapports au ministre de la Justice.

Le premier compte une douzaine de recommandations faisant suite au dossier de la « publicité sympathique » étudié au cours de l'automne et l'autre porte sur l'étude des activités de deux groupes de motards, les Black Spiders à Saint-Michel-de-Bellechassee et les Sex Fox à Chibougamau.

En ce qui a trait à la « publicité sympathique », le rapport de la CECO suggère au gouvernement certaines interventions législatives, notamment:

- l'établissement d'une loi « de portée assez vaste » qui empêche tout fonctionnaire du gouvernement ou d'administrations municipales, publiques ou parapubliques de solliciter des fonds directement ou par personne interposée en utilisant le nom ou le titre de sa fonction;
- la mise au point définitive du projet de loi sur la sollicitation pour des fins philanthropiques au ministère responsable de l'Office de protection du consommateur;
- l'inclusion dans le champ de cette loi d'exigences précises quant au coût réel d'une campagne de souscription;
- l'obligation pour ceux qui effectuent des campagnes de déposer intégralement dans un compte en fidéi commis les sommes perçues afin de garantir l'exécution de toutes les obligations contractées envers le tiers (l'organisme pour qui est faite la sollicitation);
- le consentement préalable obligatoire de tout organisme de sollicitation à une écoute électronique éventuelle.

La CECO suggère aussi que la loi prévoie qu'en cas de non-respect de toutes ces conditions, il y ait des sanctions sévères assorties de saisie de tous les fonds perçus.

Quant aux accusations à porter à la suite de ses audiences, la Commission de police reste plutôt laconique, suggérant au Procureur général de porter des accusations dans certains cas, tout en faisant bien attention d'étudier la preuve présentée par la CECO.

Les commissaires se disent pourtant satisfaits d'une partie au moins des résultats de leur enquête sur la « publicité sympathique »: le public est maintenant prévenu contre les exploiteurs.

Quant aux vendeurs de « publicité », ils ont encore quelques mois devant eux pour se partager le gâteau de $5 millions par année au moins que paient de leurs poches badauds et bonasses.

Dans les dossiers des motards, les Black Spiders à Saint-Michel-de-Bellechasse et les Sex Fox à Chibougamau, la Ceco adopte des attitudes différentes.

Dans le cas de Saint-Michel-de-Bellechasse, elle recommande que les ministères des Affaires sociales et de la Justice lancent une vaste campagne d'information sur les droits et recours des victimes d'attentats sexuels.

Comme les municipalités éprouvent des difficultés à légiférer pour interdire les activités des motards, la commission recommande que la Sûreté du Québec resserre partout sa surveillance, puisque dans plusieurs régions, c'est elle qui a la responsabilité des opérations de police municipale.

La CECO suggère que les patrouilles de la SQ soient multipliées et que les trajets des patrouilleurs soient imprévisibles et que des policiers se promènent à pied dans les villages, fréquentent les établissements publics pour en connaître la clientèle et s'entendent avec les autorités municipales par des rencontres plus fréquentes.

De plus, la commission recommande au ministère des Affaires municipales de conseiller les municipalités dans la rédaction de règlements visant à assurer la paix.

Voir page 6: CECO

M. Marc-André Bédard
(photo Jacques Grenier)

# *Le budget de la CUM est adopté sans modification*

**par Alain Duhamel**

Son budget adopté tel que présenté, la Communauté urbaine de Montréal entreprend l'année 1979 avec à l'horizon d'importantes réformes à réaliser.

« La situation a évolué en huit ans d'existence, déclare le président du comité exécutif, M. Pierre DesMarais II. Sans l'ombre d'un doute, l'animosité entre les municipalités de banlieue et Montréal tend à disparaître. Le climat est meilleur ».

Sans le modifier, le Conseil de la CUM a adopté le budget de 1979 comportant une légère hausse du taux de la taxe (de $1.19 à $1.23 incluant la CTCUM) et des dépenses de $397,551,569. Fait rare dans l'histoire de la CUM, l'examen des prévisions budgétaires a pu se rendre à terme bien avant l'heure limite qui en aurait consacré l'adoption automatiquement.

Quelques heures avant l'adoption du budget, le président du comité exécutif avait eu confirmation de Québec d'une contribution de $15 millions, la même somme que les années précédentes. « Je suis déçu, a dit M. DesMarais II. En dollars réels, la contribution est moins grande ».

La CUM avait demandé au gouvernement québécois de porter sa contribution à $20 millions. Toutefois, ce ne pourrait être que partie remise puisque, en début d'année, le ministre des Finances, le ministre des Affaires municipales et la CUM doivent passer en revue les sources de financement dans le cadre de la réforme de la fiscalité municipale.

La CUM avait aussi demandé une indemnisation de $52 millions pour les services que sa police rend en lieu et place de la Sûreté du Québec. Jusqu'à ce jour, le président du comité exécutif n'a reçu qu'un accusé de réception.

Outre l'importante réforme de la fiscalité, la CUM entreprendra des démarches auprès du gouvernement québécois dans le but de modifier la charte. Les amendements devraient porter sur des questions administratives et structurelles. « Cela devrait permettre aux membres de s'exprimer sur le genre de CUM qu'ils veulent avoir », déclare M. Pierre DesMarais II.

Le différend entre le Conseil de sécurité publique et le comité exécutif au sujet de l'installation d'un Centre de traitement informatique pour la police illustre bien la nécessité « d'une harmonisation des procédures administratives » que réclame M. DesMarais II.

Le Conseil de sécurité publique, convaincu de la nécessité d'un centre de traitement informatique pour la réussite de la décentralisation de la police, avait résolu de louer un ordinateur et, pour ce faire, devait obtenir l'assentiment du comité exécutif.

Le comité exécutif avait demandé de surseoir au projet afin de l'examiner en détail et d'étudier la possibilité de l'intégrer à d'autres services de la CUM.

Le Conseil de sécurité n'a pas voulu retarder même de deux mois ce projet et a résolu plutôt d'acheter un ordinateur (environ $900,000), ce que la loi lui permettrait de faire sans le consentement du comité exécutif. De son côté, le comité exécutif a retenu les services d'une firme de consultants en informatique et entend bien poursuivre le dossier.

L'avenir du projet d'épuration des eaux usées demeurant toujours incertain, le comité exécutif se propose de consacrer une bonne partie de ses efforts au transport en commun. « C'est la clef du développement dans l'île », affirme M. Pierre DesMarais II. Le budget de la CTCUM comprend déjà des prévisions pour l'extension des services vers les municipalités de l'ouest. La CUM a demandé en outre la levée du moratoire sur la construction du métro et se propose d'utiliser les chemins de fer de la banlieue en concluant de contrats de service avec les compagnies ferroviaires.

La sclérose en plaques dont elle souffre ne semble pas influencer outre mesure la petite Tanys Bell, âgée de 7 ans, de London (Ontario). Sur le chevalet fabriqué à sa mesure, elle dessine dans son lit d'hôpital des cartes de Noël pour ses amis. Elle songe même à devenir artiste peintre plus tard. (Photolaser CP)

# La tutelle levée à Saint-Léonard

**par Alain Duhamel**

La ville de Saint-Léonard est libérée de la tutelle de la Commission municipale, a-t-on fait savoir hier à Québec.

Imposée en juin 1975, la tutelle a permis de mener une enquête dont les recommandations, de nature administrative, ont presque toutes été mises en application.

Depuis, des élections municipales ont grandement contribué à renouveler la composition du Conseil municipal.

« Je ne m'attendais pas à d'autre chose », a commenté le nouveau maire de Saint-Léonard, M. Michel Bissonnet. C'est une bonne nouvelle ».

Bien qu'élu à la mairie, M. Michel Bissonnet n'a réussi à faire élire que quatre conseillers de son parti politique, tous les autres élus appartenant à l'opposition.

Avec la levée de la tutelle, le conseil municipal de Saint-Léonard retrouvera son autonomie mais devra, en 1979, administrer un budget défini par la Commission municipale. Ce budget, prévoyant des dépenses de $37 millions, fait passer le taux de la taxe municipale de $0.52 cents à $0.58 cents une augmentation justifiée en grande partie par la hausse du prix de l'eau potable achetée de Montréal.

D'autres villes de la Communauté urbaine de Montréal ont adopté cette semaine leur budget de 1979 en maintenant le taux de la taxe municipale au même niveau. La ville de Lachine, avec un budget de $17,812,910, a conservé le taux de sa taxe à $1.10 le $100 d'évaluation. A Ville LaSalle, le budget de $22,773,578, en hausse de 10.5 pour cent, n'affectera pas le taux de la taxe municipale fixé à 79 cents.

La ville de Longueuil, qui, pour les fins du transport en commun, fait aussi partie de la Communauté urbaine de Montréal, a adopté un budget de $44,332,320 ne comprenant pas sa contribution à la CTCUM.

En effet, le Conseil municipal n'a pas voulu adopter cette partie du budget en guise de protestation contre une hausse d'environ 34 pour cent. La contribution longueuilloise à la CTCUM doit passer en 1979 de $2,616,000 à $3,517,000 modifiant le taux de la taxe municipale réservé au transport en commun de 24 cents à 31 cents.

En calculant les taxes ordinaires et les taxes spéciales, les contribuables longueuillois paieront 8.2 pour cent de plus en taxes municipales. L'administration a gelé l'embauche de nouveau personnel sauf pour la bibliothèque Claude-Henri Grignon et la piscine intérieure, deux immeubles actuellement en construction.

*Réductions radicales d'ici 1983 à la CECM*

# Plus de cent écoles disparaîtront

**par Paule des Rivières**

La Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM) a franchi une nouvelle étape dans son plan de réduction draconnienne du nombre de ses écoles en adoptant un réseau cible identifiant chacune des écoles appelées à demeurer ouvertes au moins jusqu'en 1983.

Toutes les écoles qui ne figurent pas dans le réseau cible disparaîtront au cours des cinq prochaines années; c'est le sort qui attend 78 écoles primaires et 24 écoles secondaires, les enfants des premières devant être regroupés dans les 144 écoles primaires restantes et ceux des secondes dans les 42 bâtisses où sera dispensé l'enseignement secondaire.

Cette décision, qui constitue une manière de composer avec la baisse de natalité enregistrée au cours des dernières années et qui est particulièrement aiguë dans la métropole parce que combinée avec un exode vers les banlieues, est, selon la commission, le meilleur geste pour assurer une situation financière saine et un enseignement de qualité. Seul le commissaire Louis Bouchard s'est vigoureusement inscrit en faux contre cette philosophie au nom du *« Small is beautiful »*.

Dès juin 1979, 24 écoles fermeront leurs portes, la plupart primaires. Les victimes sont dans l'ensemble celles qui avaient été identifiées dans un document de travail sur la planification des équipements rendu public en novembre et utilisé à des fins de consultation ou d'information.

Les comissaires ont discuté de cette question toute la journée hier. En début de soirée ils acceptaient de considérer les demandes de quelques groupes de parents en remettant au premier février une décision finale quant au sort de leurs écoles dont la fermeture est prévue pour juin.

Les parents avaient plus tôt invoqué des études en cours ou des projets pédagogiques non complétés pour justifier leur demande de sursis. Ils sont attachés aux écoles Saint-Antonin, Jacques-Viger, Sainte-Cunégonde, Saint-Paul et Saint-Joseph annexe. Cette dernière, située à Rivière-des-Prairies est une véritable école de village, relativement isolée et accueillant 70 élèves. Les parents tiennent mordicus à leur école et le nombre restreint de professeurs et l'absence de direction ne les rebutent pas.

La journée a débuté avec le dépôt d'un court mémoire de l'Alliance des professeurs de Montréal que son président, M. Rodrigue Dubé, s'est chargé de lire aux commissaires. L'accueil que les commissaires ont réservé aux propos de M. Dubé, qui militait contre les fermetures massives d'écoles, a été plutôt pour le moins arrogant et le président de la CECM, M. Luc Larivée devait par la suite retirer ses paroles.

« Je vous avoue que le terme bouffonnerie dépassait un peu ma pensée, pas beaucoup cependant mais je ne peux me permettre de telles appréciations », a déclaré le président de la CECM après le départ du président du syndicat des enseignants. M. Larivée a justifié l'emploi du qualificatif bouffonnerie en disant qu'il avait été choqué de la couleur revendicative du mémoire qui lui a semblé trop lié aux prochaines négociations.

Le mémoire de l'Alliance décriait ce cadeau de Noël que sont les fermetures, appréhendait les problèmes de mutation qui s'ensuivraient et concluait que la commission aurait mieux fait d'ajuster les normes aux objectifs pédagogiques et non le contraire.

Pour sa part le commissaire Lacoste a demandé au représentant du syndicat enseignant de lui expliquer comment il pouvait se dire en faveur de l'avortement et contre les fermetures d'école.

Quoiqu'il en soit, 18 des 19 commissaires ont voté pour l'adoption du réseau cible et plusieurs ont cru bon de donner un caractère de solennité à leur geste en se disant fiers de faire partie d'une équipe de commissaires responsables qui n'essaie surtout pas de se donner bonne conscience mais sait assurer un enseignement de qualité dans des écoles où la population sera assez nombreuses pour permettre de bons services.

C'est la vice-présidente Mme Colette Biche qui défend depuis longtemps ce dossier le plus ardemment. Mme Biche refuse de croire que le peuple de déménageurs que sont les Québécois se sentent réellement traumatisés et déracinés quand on leur demande d'envoyer leurs enfants à une école nouvelle qui, dans la majorité des cas est située à un ou deux milles plus loin.

Pour Mme Biche, le maintien de petites écoles signifierait le cautionnement

Voir page 6: CECM

# Environnement: les ministres délibèrent

**par Gilles Provost**

Le gouvernement du Québec a bénéficié hier de félicitations un peu prématurées lorsque La Presse a loué les autorités politiques pour avoir regroupé sous la juridiction du ministre d'État à l'Environnement, M. Marcel Léger, les activités du ministère des Richesses naturelles vouées à la protection du milieu, notamment dans le domaine de l'eau et des berges. Ce regroupement « de facto » avait d'ailleurs été annoncé à la « une » du même quotidien, mercredi.

Le hic, c'est que cette fameuse décision n'est toujours pas prise même si elle fait l'objet de tractation depuis deux ans et si elle bénéficie déjà d'un accord de principe du Cabinet. Les derniers protocoles d'ententes auraient été ratifiés par les ministres concernés en présence du premier ministre, le 12 décembre. Toutefois, cette question doit encore être soumise au Conseil des ministres qui n'en commencera l'étude que ce matin.

En regroupant réellement les fonctionnaires des Richesses Naturelles qui administrent la Loi du régime des eaux sous la juridiction de M. Léger et en confiant à ce dernier l'administration de quelques lois du même genre, le gouvernement se trouverait à créer un véritable ministère de l'Environnement. L'officialisation de cette nouvelle structure devrait pourtant attendre le printemps prochain, lors de la prochaine session.

Outre les quelque 500 fonctionnaires qui sont chargés de surveiller les lits et le débit des cours d'eau ainsi que les barrages, la réforme concernerait aussi la loi sur la protection des arbres et l'administration des deux réserves écologiques existantes.

Le nouveau ministère serait doté d'un sous-ministre encore inconnu qui chapeauterait à la fois l'actuel directeur provisoire des Services de protection de l'Environnement, M. André Caillé, et à la fois le directeur du régime des eaux, M. Mortimer Bendler.

## AUJOURD'HUI

De 10 h à 17 h (20 h le samedi et le dimanche), jusqu'au 9 janvier, exposition de crèches, icônes et tableaux sur le thème de Noël, à l'Oratoire Saint-Joseph.

■

A partir de 11 h, au COFI de Québec, 860, rue Père-Marquette ouest (angle Belvedère), à Québec, rencontre et fraternisation entre Québécois et réfugiés, en présence du ministre de l'Immigration, M. Jacques Couture.

■

A 19 h 30, à l'Institut de yoga intégral, 5425 avenue du Parc, célébration de l'anniversaire de Swami Satchidananda: chansons, histoires, célébration de Noël et de Chanukkah. Droit d'entrée.

■

A 20 h, au Jardin botanique de Montréal, 4101, rue Sherbrooke est (métro Pie IX), conférence publique du professeur Gilles Lemieux intitulée: « La conservation: un problème d'éthique à l'interface de la sociologie et de la biologie ».

SESSION D'HIVER
de la
POTERIE BONSECOURS
CENTRE DE CÉRAMIQUE
Tournage - Façonnage
Émaillage - Cuissons - Batik
Peinture sur soie - Dessin
Sessions de 12 semaines
15 janvier au 2 avril
*Inscription et renseignements à la*
POTERIE BONSECOURS
433, rue Notre-Dame est,
Vieux-Montréal
844-6165 ou 844-6253
Permis Culture Personnelle no 749583

ESSAIS
PIERRE VADEBONCOEUR
Les deux Royaumes

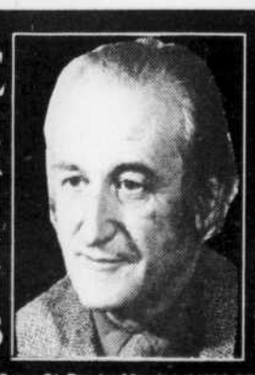

«Un cheminement qui s'inscrit comme dépassement des puissants conformismes d'aujourd'hui.»
239 pages 58.95
L'HEXAGONE
Diffusion: Messageries Littéraires, 6585 rue St-Denis, Montréal H2S 2S1, tél.: 279-8476

IMPORTÉ DE FRANCE
A grands connaisseurs Cuvée Grand Siècle
$24.85
S.A.Q. 989-G
Magnum
S.A.Q. 989 i
$49.70

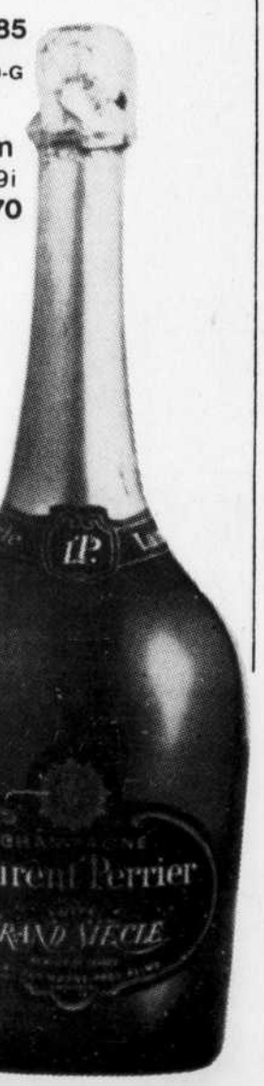

Laurent Perrier
GRAND SIÈCLE

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Rédacteur en chef: Michel Roy

Rédacteurs en chef adjoints: Jean Francoeur, Lise Bissonnette

Directeur de l'information: Pierre Loignon

Trésorier: Bernard Larocque



# Où va l'enquête olympique?

La Commission d'enquête sur le coût de la 21e Olympiade aura normalement terminé, à la fin du mois, les travaux de « recherche » qui devaient précéder ses audiences publiques. Au cours des audiences qui ont déjà eu lieu, le public a pu avoir un premier aperçu des circonstances qui ont entouré les préparatifs des Jeux de Montréal. Il était impossible aux enquêteurs d'entrer dans tous les détails et cela n'était du reste pas nécessaire pour établir les principales raisons de l'escalade des coûts et pour en répartir les responsabilités. Néanmoins, les principaux dossiers n'ont pas encore été abordés, du moins en public, et avant que la commission n'entame, après les Fêtes, la prochaine étape de son enquête, il n'est pas superflu de faire le point.

■

Après s'être attendus à des révélations fracassantes, plusieurs citoyens se demandent maintenant si la commission n'est pas en train de sombrer dans un certain oubli, comme si ses travaux n'avaient plus qu'un intérêt historique. Il est encore trop tôt pour porter jugement sur l'impact et sur les résultats de cette enquête. Peut-être n'est-il pas mauvais de rappeler que d'autres commissions, la commission Cliche par exemple, ont eu un grand effet spectaculaire, mais sans nécessairement changer grand chose par la suite dans la realité. Le juge Albert Malouf a voulu dès l'abord imprimer à la commission qu'il préside un style austère et, à certains égards, peut-être terne. Cette disipline était pourtant nécessaire si les commissaires voulaient éviter le péril d'une politisation outrancière de l'enquête.

Plus sérieusement, la commission a parfois donné des signes d'hésitation et montré des difficultés internes de fonctionnement. Outre ses retards de démarrage, la commission a perdu en cours de route au moins trois de ses procureurs. A quelques reprises, le public a également cru sentir des divergences de vues entre la commission et ses propres procureurs, comme si la première eût été un tribunal et que les seconds eussent été des plaignants ayant seuls à faire valoir leur preuve. Il faut espérer que l'enquête retrouvera une plus grande cohésion alors qu'il lui faudra aborder des dossiers plus « coûteux » sinon plus explosifs que ceux qu'elle a étalés en public jusqu'à maintenant.

La commission voulait éviter, surtout à la veille des élections municipales de Montréal, que ses audiences deviennent un forum partisan. Le moins qu'on puisse dire, c'est que cette partie de l'enquête n'a guère eu d'effet négatif sur l'administration municipale. Avec une habileté rare, le maire Jean Drapeau a réussi à sortir du box des témoins comme s'il avait été une victime du désastre et non l'un des principaux responsables. La commission se prépare à vider « l'affaire Niding ». Il n'est pas impossible que d'autres « affaires » plus troublantes encore viennent au jour. Il ne faudra pas hésiter à mettre au besoin plus d'enquêteurs sur la route afin de faire toute la lumière sur les « facteurs humains » expliquant un aussi incroyable relâchement dans les dépenses olympiques.

Au cours des audiences, la commission Malouf a glissé peut-être trop rapidement sur deux aspects de l'administration olympique durant le temps qu'elle tombait sous l'autorité directe de la Ville de Montréal: l'entrée de certaines firmes européennes, surtout françaises, dans la manne des contrats, et le rôle encore obscur du bureau des avocats de la Ville de Montréal dans le jeu des soumissions et des réouvertures de contrats.

■

Une enquête n'est pas un procès. Mais autant sinon davantage qu'un procès, l'enquête Malouf ne peut manquer d'être aussi une grande épreuve de force. Si les témoins experts apportent plus sereinement leurs contributions aux travaux de la commission, d'autres acteurs ont des trous de mémoire ou sont bien heureux de rejeter dans telle ou telle direction la cause et la responsabilité des « déficiences » et du « fouillis ». Aucun témoin à ce jour n'a « craqué » et révélé, au-delà de ses sentiments à l'époque ou ses évaluations après coup, des faits nets et précis permettant de comprendre vraiment ce qui a pu se passer. Aussi longtemps qu'un climat de vérité n'aura pas été créé à l'enquête, ce genre de conspiration du silence va continuer de prévaloir.

Il ne saurait en être autrement à moins que la commission ne devienne, à la prochaine étape de ses travaux, plus directe et plus pressante. Aucun fonctionnaire ne va se vider le coeur aussi longtemps que les maîtres d'alors resteront en position d'autorité à leur égard ou en mesure de leur infliger des représailles. De même, bien peu de firmes vont s'inculper elles-mêmes ou fournir des preuves embarrassantes contre des administrateurs encore bien placés pour distribuer de gros contrats. Qu'il s'agisse d'incompétence ou de fraude, il faudra bien pourtant qu'on vide certaines histoires aussi louches que loufoques. Sans se départir de son décorum, la commission devra prochainement se révéler à cet égard plus efficace qu'elle n'est apparue jusqu'à maintenant.

Ce n'est pas à la lecture du rapport Malouf, dans six mois ou dans un an, que les langues de témoins devront se délier, que la mémoire devra revenir à certains autres, et que certains documents, « égarés », devront soudain parvenir à la commission. Certes, c'est ultérieurement que les recommandations des commissaires devront être considérées et appliquées, dans toute la mesure possible, par les autorités, mais c'est dès maintenant que la preuve et toute la preuve possible doit être versés au dossier. Même un rapport comme celui de la commission Cliche a été largement enterré. Qu'adviendra-t-il du rapport Malouf si, entretemps, le public a perdu son intérêt pour l'enquête et, partant, si le gouvernement n'a plus d'aiguillon pour y donner suite?

**Jean-Claude LECLERC**

# Comment retenir les sièges sociaux?

**par Michel Nadeau**

Le Conseil du patronat du Québec a soulevé de nouveau cette semaine la question de l'avenir des sièges sociaux au Québec. La qualité de la recherche effectuée par la firme Drouin, Paquin & Associés Ltée pour le compte du CPQ mérite qu'on s'arrête à l'examen du document.

Au point de départ, il faut mentionner que les auteurs de l'étude ont utilisé les paramètres habituels. Il s'agissait d'isoler le problème des sièges sociaux pour mieux identifier les causes du malaise et proposer ainsi des solutions adéquates.

Mais on regrette qu'à ce jour, aucune recherche sérieuxe n'ait situé les changements survenus dans des sièges sociaux sur un plan plus général, celui de l'évolution de la société québécoise au cours des deux dernières décennies.

Beaucoup de choses ont changé au Québec depuis 1960, notamment dans le domaine économique. Les francophones ont commencé à s'intéresser au monde des affaires. Des groupes financiers et industriels importants sont apparus: l'Hydro-Québec, le Mouvement Desjardins, La Laurentienne, Provigo, la BCN, la Banque Provinciale, la Caisse de dépôt, la SGF, la Banque d'Epargne...

La rue Saint-Jacques est maintenant bilingue. Dans plusieurs entreprises, des Québécois de langue française ont pris des postes-clés. D'une métropole unilingue, jadis centre financier du Canada anglais, Montréal est devenu une ville où les francophones se sentent de plus en plus à l'aise dans les affaires. Ce déblocage s'est produit à plusieurs niveaux de la société québécoise. En même temps, se solidifiait un fort sentiment d'appartenance à une communauté spécifique.

Une société en mutation apporte des problèmes, parfois graves, d'ajustements aux différents éléments qui la composent.

Or une société multinationale aime fonctionner à l'intérieur d'un territoire le moins mouvant possible. Parce qu'il est au carrefour de tout un réseau d'échanges avec les filiales, le siège social doit être situé dans un milieu à l'abri des perturbations de toutes sortes. La question est de savoir jusqu'à quel point une société doit poursuivre son évolution, selon les désirs de la majorité, tout en prenant soin de ne pas trop heurter ce groupe particulier? S'il n'y avait pas eu cet éveil des francophones, il est bien évident que la « flavor » internationale de Montréal serait plus forte que jamais.

Les sièges sociaux ne sont qu'un élément d'une communauté. Mais le consensus social doit être celui de tous les groupes de la société. Les chefs politiques ne peuvent tenir compte de tous les caprices que pourraient avoir les sièges sociaux.

Néanmoins il est évident que des mesures appropriées doivent être prises pour conserver la plus grande partie possible de cette industrie au Québec.

■

Les auteurs de l'étude Drouin, Paquin & Associés ne se sont pas contentés de dresser la liste habituelle des choses qui déplaisent aux dirigeants d'entreprises.

Après avoir étudié soigneusement l'expérience d'autres villes américaines et européennes, ils proposent aux organismes patronaux de mettre sur pied un centre chargé de la promotion de Montréal à l'étranger. Le gouvernement est invité à montrer un plus grand intérêt à ce problème particulier.

Dans le contexte actuel, il sera difficile de « vendre » Montréal compte tenu des problèmes particuliers qui ont été mis en relief à l'étranger et ont ainsi terni son image. La fiscalité en vigueur présentement au Québec répugne nettement à ceux qui songent à venir travailler à Montréal. L'écart avec les autres provinces et plusieurs Etats américains est devenu trop important.

La mobilité des emplois permet aux grandes entreprises de se déplacer de plus en plus vers les régions les plus hospitalières sur le plan fiscal. Beaucoup plus que le pétrole de l'Ouest, c'est le fisc qui a poussé les compagnies Gulf, Esso et Shell à quitter partiellement l'Ontario pour s'installer en Alberta.

Une étude du C.D. Howe Institute rappelait, cette semaine encore, la différence importante entre les charges fiscales du Québec et de l'Ontario. Déjà le ministre d'Etat au développement économique, M. Bernard Landry, a indiqué l'intention du gouvernement de se rapprocher de son voisin dans ce domaine.

Une manoeuvre en ce sens n'est pas très rantable électoralement. Mais il faut souhaiter que le ministre des Finances ait le courage de faire ce pas dans son prochain budget.

Il ne s'agit pas de donner au Québec une allure de paradis fiscal, servi à la sauce des Caïmans ou de Monaco. Les contribuables gagnant plus de $30,000 doivent payer leur quote-part des coûts sociaux. Mais il faut ramener la disparité avec nos concurrents à un niveau acceptable.

Cette initiative inciterait plusieurs entreprises à demeurer à Montréal et contribuerait à améliorer l'image du Québec à l'étranger.

■

Dans les provinces anglophones du Canada, aux Etats-Unis et en Europe, le Québec n'est pas très bien perçu présentement dans les milieux d'affaires. Cette image, un peu floue, bâtie à partir de manchettes alarmistes, décourage le jeune cadre invité à venir travailler à Montréal. Il faut éviter d'aggraver cette situation par des cris de désespoir qui aboutissent à un certain masochisme.

Pour les journaux torontois, l'étude du C.D. Howe se résumait ainsi: « Les cadres du Québec paient 26% de plus d'impôts qu'en Ontario ». Evidemment, cette affirmation ne représente pas l'ensemble de la situation. Mais ce genre de propos se répand comme une traînée de poudre et suffit pour éloigner bon nombre de candidats à un poste à Montréal ou à Hull.

Il est bon que certains organismes d'affaires cherchent à sensibiliser la population à cette dimension de l'économie qu'est le siège social. De telles déclarations peuvent aussi s'inscrire dans une stratégie pré-référendaire.

Toutefois, à force de dénoncer l'affaiblissement de Montréal et de crier à l'exode massif (« 45% songent à déménager... »), il faut se demander si on n'accentue pas le mouvement. Il est bon d'attirer l'attention sur la gravité de la situation dans un esprit de suggestions constructives mais tout excès dans ce domaine ne fera qu'aggraver le problème.

LIBRE OPINION

# La transparence des sociétés d'État

**par Paul Guy**

*L'auteur est directeur général de la Commission des valeurs mobilières du Québec.*

■

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt le commentaire de Michel Nadeau (DEVOIR du 20 décembre 1978) relatif aux sociétés d'Etat.

La Loi des valeurs mobilières (S.R.Q. 1964, chap. 274 et ses amendements) impose des exigences sévères relatives à la divulgation requise des sociétés qui ont fait appel à l'épargne du public québécois. Ces sociétés sont obligées de transmettre à la Commission des valeurs mobilières du Québec et à leurs actionnaires résidant au Québec des états financiers annuels vérifiés et des états financiers semestriels (trimestriels aux Etats-Unis) non-vérifiés. De plus, ces sociétés doivent faire une divulgation publique de tout fait important qui pourrait affecter le marché des actions de leurs sociétés.

En quoi les sociétés d'Etat à vocation commerciale (Hydro-Québec, Loto-Québec, Société des alcools, SOQUIP, SIDBEC, Marine Industries, S.G.F. etc.) sont-elles différentes? Toute la population du Québec contribue au financement de ces sociétés et tous les citoyens ont droit à l'information au même titre que les actionnaires d'une société commerciale. Si une multinationale peut se conformer aux exigences de divulgation des commissions des valeurs mobilières, on voit mal pourquoi une société d'Etat ne pourrait pas en faire autant. Le fait de soumettre les sociétés d'Etat à de semblables exigences pourrait amener une gestion beaucoup plus professionnelle de ces sociétés car le management devrait alors être en mesure de répondre aux questions des médias d'information et du public. Il serait d'autant plus facile au gouvernement et aux membres de l'Assemblée nationale d'exercer un contrôle des activités de ces sociétés.

La divulgation des renseignements financiers et autres faits importants des sociétés d'Etat n'est valable que si elle permet d'apporter des mesures correctives à certaines situations ou de mesurer l'efficacité de la gestion. Pour ce faire, cette information doit être la plus récente possible. Une information financière rendue disponible un an ou plus après la fin de l'année financière d'une société, n'a plus aucune valeur. Aux Etats-Unis, les sociétés commerciales publiques doivent se conformer à des délais de 60 jours pour les états financiers annuels vérifiés et de 45 jours pour les autres. Au Québec, ces délais sont respectivement de 180 et de 60 jours. Ces délais sont beaucoup trop longs et pourraient être sensiblement réduits dans un nouveau projet de loi des valeurs mobilières.

M. Nadeau a parfaitement raison. Il est essentiel que le gouvernement et les Québécois en général puissent exercer un meilleur contrôle des sociétés d'Etat. L'assujettissement de ces sociétés aux dispositions de la Loi des valeurs mobilières relatives à la divulgation me semble un moyen facile d'atteindre une partie de cet objectif Sinon, les lois qui constituent ces sociétés pourraient être modifiées pour prévoir des dispositions semblables afin de rendre cette information disponible au public dans des délais minimaux. Je ne vois pas qui pourrait s'opposer à de telles exigences. A ce moment, on pourrait éliminer l'obligation de déposer un rapport annuel à l'Assemblée nationale.

Les révélations récentes au sujet de Marine Industries ainsi que les difficultés que rencontrent les journalistes à obtenir des renseignements relatifs aux activités de SOQUIP et d'autres sociétés d'état militent très fortement en faveur d'une politique de transparence.

En plus de permettre au Québec de prendre le leadership dans ce domaine, une telle politique faciliterait l'évaluation de la qualité de la gestion d'une société d'Etat. Evidemment il faudra aussi tenir compte des missions particulières assignées à certaines de ces sociétés. A l'aube de la prise de contrôle d'Asbestos Corporation, le Québec se doit de mettre en oeuvre tous les moyens de contrôle disponibles.

BILLET

# Alcool et compagnie

*Le loustic qui, il y a des décennies, a lancé le rite du « party » de bureau, n'a probablement jamais su qu'il venait d'inventer la thérapie de groupe, très pratiquée aujourd'hui en psychanalyse.*

*Cette coutume de fraterniser une fois l'an entre maîtres et employés d'une entreprise est en voie de disparaître. Ceux qui veulent son abolition sont, semble-t-il, des patrons qui jugent que cette rencontre supposément amicale dégénère trop souvent en grotesques règlements de compte.*

*On m'a parlé d'un employeur qui a eu l'idée de perpétuer cet usage, mais en l'assortissant d'une restriction: pas d'alcool. Que s'est-il produit, pensez-vous? Personne n'est venu. S'il y avait eu à boire, il y aurait eu du monde, bien sûr. Hélas! tel quel, pris sec et d'un seul trait, ce patron-là était proprement imbuvable.*

*Albert BRIE*

LETTRES AU DEVOIR

## ■ Le Conseil du livre proteste

Lors de la dernière réunion des membres du conseil d'administration du Conseil supérieur du Livre, tenue le 13 décembre 1978, il a été discuté d'un article paru dans LE DEVOIR du 9 décembre 1978, portant le titre « Pour un bilan de la conférence sur les industries culturelles », sous la signature de monsieur Jean Royer.

Dans cet article, il était question du président de l'Association des éditeurs canadiens, monsieur Yves Dubé, en ces termes: « Le président de l'association, monsieur Yves Dubé, de Leméac, absent, s'était déclaré malade. Personne en fait n'y a cru. D'ailleurs monsieur Dubé a oublié de déléguer ses pouvoirs à un confrère ».

En premier lieu, les membres du Conseil sont d'avis qu'il n'appartient pas à monsieur Royer d'accuser monsieur Dubé de son absence à ce mini-sommet et encore moins de soupçonner l'authenticité de la raison invoquée par monsieur Dubé. En second lieu, avant d'avancer l'hypothèse que monsieur Dubé aurait pu déléguer quelqu'un pour le remplacer, monsieur Royer aurait dû s'informer de la possibilité de ce faire. En effet, les règlements de l'Etat régissant ce mini-sommet stipulaient qu'il était défendu de se faire remplacer, ce à quoi monsieur Dubé a été forcé de se conformer.

Quand on est responsable d'une chronique comme l'est monsieur Jean Royer, l'éthique professionnelle exige qu'on ne lance pas dans le public des informations non-fondées.

Le Conseil supérieur du Livre, par l'entremise du soussigné, suite à une résolution unanime à cet effet, désire protester énergiquement contre de telles affirmations fausses, mensongères et irrévérencieuses et vous demande de faire le nécessaire pour que la situation soit corrigée dans les plus brefs délais et pour qu'elle ne se reproduise pas à l'avenir.

Pour le Conseil supérieur du livre,
Jean-Pierre BEDARD
directeur général

Montréal, le 18 décembre

## ■ La solution du domaine de l'amiante

*(Lettre adressée à M. Jacques Parizeau, ministre des Finances du Québec.)*

Je comprends difficilement votre projet d'engloutir plus de cent millions de dollars dans Asbestos Corporation.

J'approuve votre but de créer dans le Québec un réseau de transformation de l'amiante. Mais il y a un moyen beaucoup plus simple de le faire sans que le Québec ne débourse un cent.

Il s'agirait, tout simplement, d'imposer une taxe très forte sur chaque tonne de minerai extraite des mines québécoises. Cette taxe devra être très élevée. Mais, et voilà le hic, le Québec donnerait une subvention égale au produit de la taxe sur tout minerai transformé au Québec.

Le Québec ne peut pas imposer une taxe à l'exportation qui est du domaine fédéral mais il peut taxer tout minerai extrait de nos mines et donner les subventions qu'il veut.

Les produits d'amiante non transformés au Québec ne seront plus concurrentiels sur le marché mondial.

Qu'arrivera-t-il alors?

De deux choses l'une: ou bien toutes les compagnies d'amiante et non seulement Asbestos Corporation seront obligées de bâtir des usines au Québec pour transformer à bas coût leur minerai d'amiante et être concurrentielles sur le marché mondial; ou bien les compagnies d'amiante, au pire, fermeront leurs usines au Québec. A ce moment, la valeur marchande de ces usines tombera presqu'à zéro et le Québec pourra les racheter pour presque rien.

Les compagnies d'amiantes multi-nationales qui ne font pas de sentiment choisiront la première alternative... et le Québec n'aura pas déboursé un cent pour arriver aux mêmes buts que vous poursuivez.

Au cas où les compagnies d'amiante choisiraient l'alternative, laissez-les avec leurs usines sur les bras, expropriez seulement les mines, bâtissez de nouvelles usines modernes d'extraction et de transformation d'amiante. Ceci vous coûtera beaucoup meilleur marché que les 100 millions que vous paierez à une seule compagnies, l'Asbestos Corporation alors que les autres compagnies continueraient à extraire le minerai d'amiante et à le transformer hors Québec.

Qu'en pensez-vous?

Jean Benoît MAILLE

Montréal,
le 18 décembre 1978

## ■ Qui sème le vent récolte la tempête

Cette vérité est éternelle et je me demande comment il se fait que certains de nos intellectuels québécois, qui dirigent actuellement les destinées de la province, semblent avoir oublié ce principe de base.

Les super vedettes du PQ se sont amusées royalement à nos dépens: ils ont prétendu que nous étions un réservoir exceptionnel pour l'économie de la province de l'Ontario et, qu'en conséquence, l'association économique avec nous serait essentielle pour la survie de cette province soeur.

Or, nous savions qu'il n'en était rien; en effet, qui serait intéressé à s'associer, envers et contre tous, avec une province profondément plongée dans le marasme où les chômeurs et les assistés-sociaux ne se comptent plus? Pour ceux qui doutaient encore, le déménagement systématique des sièges sociaux de Montréal vers Toronto, cette saignée, qui actuellement est en train de porter un terrible coup à Montréal, leur a sans doute ouvert les yeux.

Et le mois dernier, j'écoutais à la télévision un autre irresponsable, Me Bernard Landry, étoile éblouissante du PQ, condamner Ottawa pour avoir osé appuyer l'Ontario contre les USA afin d'obtenir un investissement de 500 millions de la compagnie Ford. L'Ontario a réussi et moi je m'en réjouis... le Canada en profitera et c'est ce qui est important. Si le Québec a besoin du Canada, il faudrait arrêter de le traiter comme un pays étranger. Si le Gouvernement du Québec s'était conduit comme il l'avait promis avant les élections de 1976, le Canada serait sûrement plus porté à lui tendre la main parce que notre province en a grandement besoin malgré les déclarations stupides de certains illuminés du PQ.

Nos petits hommes qui se présentaient comme des géants, lorsqu'ils auront disparu de la scène politique québécoise, ce qui ne tardera pas, auront causé malheureusement des dommages presqu'irréparables, au point de vue économique, à notre belle province. J'espère de tout coeur qu'on accordera à ces rêveurs le pardon chrétien.

Quant à donner à ces intellectuels à la manque un mandat quelconque lors du prochain référendum, il ne pourrait en être question: ils seraient incapables d'en interpréter la portée. S'ils ne savent pas que Souveraineté veut dire Indépendance, comment pourraient-ils empêcher le pays d'éclater?

Paul-Emile TREMBLAY
notaire

La Malbaie,
le 4 décembre 1978.

## ■ Pour les victimes ou les agresseurs?

L'autre jour, je recevais une lettre signée par le doyen de l'université McGill, certains chefs syndicaux, professeurs, artistes et journalistes, sollicitant des fonds pour secourir les victimes des inondations au Vietnam. J'ai toujours soutenu la lutte du peuple vietnamien pour se libérer du régime colonial français et plus tard, de l'agression menée par les Etats-Unis. Cependant, la situation en Indochine a changé et les victimes de l'agression d'hier sont devenues les agresseurs. Dans ces conditions, toute contribution au soi-disant fonds de secours à la suite des inondations, ne peut être envisagée séparément des fonds dont le Vietnam a besoin pour son agression contre son voisin, le Kampuchea (Cambodge).

Si cette question d'aide aux victimes d'inondations n'était motivée que par des raisons humanitaires ou religieuses, ce serait là une autre affaire. Mais dans ce cas, les signataires de cet appel auraient montré plus d'empressement à collecter des fonds pour les victimes des récents tremblements de terre en Iran ou des inondations dévastatrices en Inde. On peut sans doute arguer que des fonds envoyés en Iran ou en Inde seraient tombés entre les mains de bureaucrates et n'auraient jamais rejoint les réelles victimes des désastres. Ainsi, de la même façon, il est difficile de ne pas faire de liens entre les fonds envoyés au Vietnam et les dépenses militaires de ce pays.

Le Vietnam maintient plus de 50,000 soldats au Laos, chiffre qui dépasse probablement les effectifs de l'armée laotienne elle-même; cela coûte sûrement beaucoup d'argent qui pourrait être épargné en retirant simplement ces troupes du Laos. De plus, alors que les inondations provoquaient d'énormes dommages au Vietnam, les autorités de ce pays massaient des troupes le long de la frontière Vietnam-Kampuchea, attendant la fin de la saison des pluies, pour lancer une attaque massive contre le Kampuchea. Les événements des dernières semaines ont clairement démontré que les autorités vietnamiennes n'ont manqué ni de fonds ni de subsides de guerre, quand il s'est agi de pénétrer à l'intérieur du territoire du Kampuchea. Elles n'ont pas manqué de fonds non plus quand il s'est agi de créer de toutes pièces le « Front uni de salut national du Kampuchea » pour renverser le gouvernement légitime du Kampuchea. Il apparaît donc injustifié de collecter des fonds pour les victimes d'inondations au Vietnam, alors que le gouvernement de ce pays dépense jusqu'au dernier sou pour conquérir de nouveaux territoires.

Même en cas de doute quant à savoir qui porte la responsabilité du récent conflit armé entre les deux pays du sud-est asiatique, bien que tous les rapports montrent que c'est le Vietnam qui a provoqué la guerre et l'escalade du conflit, on aurait pu s'abstenir jusqu'à ce que la question soit clarifiée. Mais les signataires du fonds de secours aux victimes d'inondations au Vietnam savent peut-être très bien ce qu'ils font. On ne peut que se rendre à la conclusion que ces fonds de secours ne servent que de prétexte pour soutirer un appui financier à l'agression vietnamienne contre le Kampuchea.

Dr Daya VARMA, M.D., Ph.D.
professeur en pharmacologie
Université de McGill.

Montréal, le 11 décembre.

## ■ Le prix de ce pays

*(Lettre-poème « à M. Gérard-D. Lévesque et à tous ceux qui comme lui veulent à tout prix savoir combien coûtera la souveraineté ».)*

inhumain, extra-terrestre,
locataire temporaire,
surgi de Mauricie,
en route vers la Jamesie,
passerai-je l'Hudsonie,
pour retourner dans le vieux pays,
d'où je suis parti?

j'ai bâti ce pays,
je ne me suis jamaia assis,
je n'ai pas eu le temps de planter des fleurs,
et de regarder pouser les arbres.
je me suis rendu au bout du pays,
pour l'élargir,
pour le conquérir
et le protéger.

je suis fatigué,
car l'intérieur pourrit
et me trahit...
je l'ai enrichi
aujourd'hui il compte...
quel prix pour garder le pays?
combien?
c'est une question d'argent,
pourtant j'y ai mis ma vie
et ça n'a pas de prix.

passerai-je par l'Hudsonie,
pour retourner dans le vieux pays,
parce que le mien ne sera plus ici?

**roland LAPOINTE**

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $60 par année; six mois $33; trois mois $21. A l'étranger $65 par année; six mois $36; trois mois $24. Éditions du samedi: $19 par année. Édition quotidienne livrée à domicile par porteur: $1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

**TÉLÉPHONE: 844-3361**
(lignes groupées)

# Le Parti québécois a-t-il perdu les femmes?

par
**Micheline Carrier**

Le Secrétariat national du Parti québécois nous confirmait, le 16 novembre dernier, la désaffection des femmes à l'égard du parti. Des 220,000 membres du P.Q., seulement 24% sont des femmes, comparativement à près de 55% au début de 1976.

Si les hommes joignent plus volontiers les rangs d'un parti politique qui détient le pouvoir, cela n'explique pas de façon satisfaisante le déséquilibre dans la représentation des hommes et des femmes au sein du P.Q. Les femmes se lassent-elles d'être d'éternelles bénévoles et quittent-elles un parti qui, malgré ses promesses, n'a fait ni pire ni mieux que ses prédécesseurs pour améliorer leurs conditions de vie?

Le 9 mai dernier, le ministre d'Etat au développement social, M. Pierre Marois, déclarait à l'Assemblée nationale « qu'à moins que les murs ne tombent et que cela perturbe les échéanciers », le gouvernement donnerait suite, avant la fin du mois, à certaines demandes formulées par la Fédération des femmes du Québec.

Les murs ne se sont pas écroulés et le premier « plat de resistance » vint en août, sans que le ministre du Travail, M. Pierre-Marc Johnson, eût rempli sa promesse de consulter les « principaux intéressés » sur les congés de maternité. Or, les premières intéressées ont manifesté un désenchantement général devant le projet d'ordonnance, ce qui n'a pas fait broncher le ministre. Il n'y a pas lieu de répéter ici toutes les recommandations que le Conseil du statut de la femme et le Front commun ont soumises au ministre. Néanmoins, quelques remarques s'imposent, ne serait-ce que pour ramener à de justes proportions ce que certains ministériels ne sont pas loin de concevoir comme la législation du siècle.

L'ordonnance sur les congés de maternité, en vigueur depuis la semaine dernière, reconnaît dans un texte un droit que le bon sens a dicté depuis longtemps à plusieurs sociétés civilisées. Désormais, les travailleuses ne pourront être congédiées ou perdre des avantages sociaux parce qu'elles sont enceintes. En vertu de la Charte des droits et libertés, la Commission des droits de la personne avait déjà le pouvoir d'intervenir auprès d'employeurs présumés coupables de discrimination fondée sur le sexe, au même titre, d'ailleurs, qu'elle peut intervenir en faveur d'un travailleur congédié à cause de son orientation sexuelle, de ses allégeances politiques ou religieuses. L'ordonnance sur les congés de maternité n'offre pratiquement aucune garantie additionnelle aux travailleuses enceintes susceptibles d'être mises à pied.

Par ailleurs, on se demande comment la Commission du salaire minimum réussira mieux que la CDP à confondre les employeurs qui ont toujours d'excellents motifs, autres que la grossesse de leur employée, pour la congédier ou lui retirer quelque avantage social. La Commission du salaire minimum s'est illustrée par son impuissance à faire respecter ses propres lois concernant les petits salariés parmi lesquels, incidemment, on retrouve un grand nombre de femmes.

On aimerait savoir, également, où en sont les négociations de M. Johnson avec son homologue fédéral. Les $5.8 millions qui émargent au budget du ministère des Affaires sociales pour les congés de maternité serviront-ils, enfin, à rembourser les sommes que perdent les travailleuses enceintes lors des 2 semaines de carence imposées par la loi de l'assurance-chômage ou à grossir le fonds consolidé de la province? Si le ministre éprouve des difficultés insurmontables à négocier une entente avec Ottawa, à ce sujet, comment donc le gouvernement auquel il appartient entend-il négocier l'éventuelle association d'un Québec souverain?

De son côté, le ministre des Affaires sociales, malgré les obstacles auxquels il se heurte, a déployé beaucoup d'efforts pour améliorer la condition des femmes. Il a d'abord doublé les budgets destinés aux garderies. On dira qu'il est relativement facile de doubler un rien et demi et que nous sommes encore loin du projet, irréaliste d'ailleurs, d'un réseau complet et gratuit promis par le P.Q. à l'époque où il languissait dans l'opposition.

Il est vrai que les difficultés rencontrées par deux garderies montréalaises, au cours de l'année, révèlent l'insuffisance des mesures en ce domaine. En outre, il n'existait que 12,752 places dans 290 garderies inégalement réparties dans les régions, en novembre 1977, et la majorité de ces places étaient disponibles pour les enfants de 2 ans et plus. Le RAIF vient de demander au ministre de multiplier les efforts pour éliminer les injustices dont sont victimes les familles à revenus modestes, et de dubventionner directement les garderies. Il réitère les demandes maintes fois formulées par le Regroupement des garderies et plusieurs groupes féminins.

M. Lazure a aussi conçu le projet courageux et ambitieux de doter le Québec de cliniques offrant tous les services reliés à la planification familiale, y compris l'avortement thérapeutique. Il devra vaincre la résistance de certains centres hospitaliers, notamment à Hull et à Québec, à l'égard de services d'avortement plus libéraux et plus efficaces.

Pour sa part, le ministre de l'Education, qui a beaucoup écrit et fait écrire, pendant l'année écoulée, présente des symptômes de surdité volontaire. Malgré les lettres, les mémoires et les rapports du CSF et de plusieurs organismes, l'orientation des filles en milieu scolaire et le sexisme dans les manuels n'ont pas retenu l'attention des auteurs de livres de couleurs multiples émanant du MEQ.

Dans le domaine fiscal, loin de s'améliorer la situation des femmes tend à empirer, et les organismes féminins devront songer à entreprendre sérieusement le ministre des Finances et du Revenu, M. Jacques Parizeau, qui ne manifeste pas de disposition naturelle au féminisme. En avril dernier, il a jugé bon d'accroître la dépendance des femmes au foyer en augmentant l'exemption pour personne mariée, destinée à leur conjoint. Le RAIF, exaspéré par des mesures fiscales qu'il qualifie de sexistes, vient de lui demander, une fois encore, de verser à la soi-disant personne à charge l'équivalent de cette exemption.

M. Parizeau a d'autres « réalisations » à son palmarès. En accroissant l'impôt sur les biens successoraux, le ministre réduit d'autant la sécurité financière d'un certain nombre de femmes, car on le sait, leur espérance de vie est plus longue que celle des hommes.

M. Jean-Marc Piotte avait raison d'écrire dans ces pages, le 14 novembre, que « les groupes de femmes ont reçu comme un soufflet le recul gouvernemental » sur l'indexation du salaire minimum. Il est peu réjouissant d'être une main-d'oeuvre « à rabais » et de devoir le rester pour assurer l'équilibre d'une économie chancelante. A ce sujet, le ministre du travail a depuis longtemps en mains un dossier sur les conditions faites aux ouvrières du vêtement, présenté à son prédécesseur, le 2 février 1977. Il n'a pas dû prévoir de mesures concrètes pour corriger la situation, car il l'aurait fait savoir à grand renfort de publicité.

Comme si cet assortiment de mesures financières et fiscales ne suffisait pas à refouler les femmes aux plus bas échelons de la pyramide socio-économique, le ministre des Finances, se souciant, bien sûr, de la saine gestion des fonds publics, veut plafonner les salaires du personnel de bureau dans la Fonction publique. Les femmes comptent pour au moins 75% de personnel. Peut-être aurait-il été plus équitable d'ajuster à l'échelle salariale des employés de l'Etat, dans cette catégorie, les salaires versés par l'entreprise privée. On comprend mal que des commis de bureau, des dactylos et des réceptionnistes voient leur salaire potentiel plafonné à $11,000 ou $12,000 quand d'autres travailleurs, dont les postes ne comportent pas plus de responsabilités, voient leurs revenus grimper à des sommets deux ou trois fois plus élevés.

D'aucuns s'attendaient à ce que le ministre responsable de la condition féminine et des consommateurs donne l'exemple et insère dans son projet de loi des mesures satisfaisant les recommandations du CSF pour contrer la publicité sexiste. Le ministre a préféré donner suite à une suggestion de l'Office qui a créé un comité de surveillance de la publicité. Au cabinet du ministre, on nous assure que les femmes n'y perdront pas au change, que le comité est déjà à l'oeuvre et ne se limitera pas à faire des pressions et à surveiller le sexisme dans la publicité. S'il y a lieu, il recommandera des mesures législatives pour contraindre les publicitaires à modifier leurs messages télévisés ou imprimés. Il nous semble, cependant, qu'on gagnerait un temps précieux en inscrivant tout de suite dans la loi des règles assorties de sanctions propres à décourager toute publicité sexiste.

Enfin, on ne saurait conclure ce tour d'horizon en oubliant le ministère de la Justice. Après M. Parizeau, M. Marc-André Bédard est celui qui a le plus de pain sur la planche. Les lois maintiennent encore nombre de femmes dans un état d'infériorité, tant dans le mariage que dans la société. En premier lieu et en collaboration avec son collègue du ministère du Revenu, M. Bédard pourrait créer une caisse de perception des pension alimentaires. On comprend mal l'hésitation gouvernementale, à ce chapitre, quand une telle mesure allègerait le fardeau financier du ministère des Affaires sociales et, partant, celui des contribuables. M. Bédard devra aussi étudier attentivement les recommandations formulées à son adresse par le Conseil du statut de la femme et donner suite, dans les meilleurs délais, au projet de Code de l'Office de révision.

Somme toute, le gouvernement du Parti québécois n'a pas vraiment franchi le cap des bonnes intentions pour ce qui a trait à la situation des femmes. La souveraineté-associaton, les échanges internationaux, la langue, l'énergie, les terres agricoles, l'environnement ont reçu plus d'attention que les femmes, de la part des ministériels. Peut-être feront-ils du rattrapage au cours des deux prochaines années. Nous sommes encore assez éloignés de l'égalité et de l'indépendance pour les Québécoises. Si la faute en est à la lente évolution des mentalités, il est à craindre que ces mentalités ne soient pas prêtes à engendrer un Etat souverain.

# Pour une discussion plus franche sur l'Hydro-Québec

par
**Hélène Lajambe**

*Licenciée en droit de McGill, l'auteur commente ici la réponse que lui a faite samedi dernier M. Lucien Saulnier, président du conseil d'administration de l'Hydro-Québec, à la suite d'un article critique qu'elle avait signé ici quelques jours plus tôt.*

La lettre du Président du conseil d'administration de l'Hydro-Québec, M. Saulnier, publiée le 16 décembre en réponse à mon article du 12 décembre — manifeste un réconfortant souci de montrer que l'Hydro-Québec ne refuse plus systématiquement de communiquer avec la population; mais je ne suis pas sûre qu'elle réussisse à réparer les torts causés par la publicité contestable de ses services. En tous cas, elle ne répond pas aux questions posées par l'article lui-même, paru sous le titre « L'Hydro-Québec ment-elle aux Québécois? ». Elle y apporte par contre des précisions intéressantes à souligner.

Cette lettre démontre qu'en fait la publicité de l'Hydro-Québec donfond le contenu québécois des salaires et achats avec le contenu québécois des dépenses totales qui, en plus des salaires et achats, incluent, entre autres dépenses, des intérêts qui, à eux seuls, en 1977 se sont élevés à $642,176,000. Il a donc fallu plus de la moitié des montants des factures des Québécois et des autres consommateurs pour couvrir seulement les intérêts.

Les chiffres montrent que la confusion est d'importance. Il est donc difficile de croire que les services publicitaires de l'Hydro-Québec ne cherchent pas délibérément à entretenir dans l'esprit du public l'illusion que 75% des frais totaux restent au Québec pour faire fructifier son économie.

Cela revient à dire à l'acheteur d'une nouvelle maison que l'entretien lui coûtera tant par an, en oubliant d'y inclure les hypothèques...

D'autres points mériteraient que l'on s'y arrête, comme l'évaluation des effets d'entraînement des investissements de la baie James sur l'emploi (eux, réduits de 75% par rapport aux estimations de 1971), ou l'apparition excessive de l'Hydro-Québec sur le marché des emprunts, au détriment d'autres emprunteurs québécois ne disposant pas de l'endos inconditionnel de la Province.

Peut-être nous faut-il davantage d'électricité? Mais il nous faut aussi autre chose, on ne peut pas si longtemps consacrer le cinquième ou le quart de ce dont nous disposons seulement pour de l'électricité. Pas un citoyen ne fait son budget ainsi.

Le simple bon sens nous dit qu'il est toujours dangereux de mettre tous ses oeufs dans le même panier. Nous devrions être d'autant plus circonspects qu'au Québec l'avantage électrique n'est pas récent, et que depuis près d'un siècle il n'a pas encore réussi à favoriser le développement d'un secteur secondaire convenable.

Je conviens avec M. Saulnier que ces questions peuvent paraître complexes. *Elles doivent cependant être expliquées et discutées plus vastement et plus franchement* qu'elles ne l'ont été jusqu'à présent, car l'Hydro-Québec prend des engagements qui affectent les Québécois pour plusieurs générations.

La volonté d'ouverture de son nouveau Conseil d'Administration nous incite à penser que l'arbitraire est terminé à l'Hydro-Québec et qu'il y aura débat sur les besoins réels en électricité avant que ne se prennent les grandes décisions. Sans doute à l'occasion des audiences publiques consacrées au Livre blanc sur l'énergie?

**DOCUMENT**

# La Banque provinciale n'a pas à se franciser

*Depuis plus d'un an, la Banque provinciale du Canada est en conflit avec l'Office de la langue française qui veut l'obliger, selon son interprétation de la loi 101, à créer chez elle un «comité de francisation» avant de pouvoir obtenir un certificat de francisation. De l'échange de correspondance entre les deux organismes, que le président de la Banque, M. Michel Bélanger, a bien voulu mettre à notre disposition, nous publions un mémoire du premier février 1978, résumant la position de ce dernier, et la réponse qu'il recevait le 6 mars. La querelle en est restée là depuis, malgré une autre longue lettre explicative de M. Bélanger à l'Office, au début de ce mois.*

■

Le 11 novembre dernier, l'Office informait le président de la Banque provinciale du Canada qu'il devait créer un comité de francisation.

Le 28 novembre, la Banque informait l'Office que la création d'un comité de francisation serait sans objet dans son cas et demandait qu'on lui délivre au plus tôt le certificat dit de francisation.

Le 12 décembre, l'Office poursuivait la correspondance sans donner suite à la demande de certificat.

Ce mémoire a pour objet de préciser la demande de la Banque, d'en indiquer les motifs et d'en exposer la justification.

Tant le Livre blanc qui a précédé la loi que les débats auxquels elle a donné lieu font très clairement ressortir que la charte vise à rendre les francophones fiers de leur qualité et à leur en faciliter la jouissance et l'exercice dans la dignité. De même, après le passage de la loi, le premier ministre a déclaré que sa mise en oeuvre éviterait mesquineries et arguties.

Le législateur a donné à l'Office toute la latitude requise à cette fin. Ainsi les articles 138 et 140 indiquent très clairement que l'Office peut, sans formalité inutile, accorder le certificat de francisation aux entreprises francophones. En plus, l'article 153 dit que l'Office « peut exempter temporairement l'entreprise de l'application de toute disposition de la présente loi » et ce lorsqu'il accorde un certificat, même à titre provisoire, donc également quand il accorde un certificat permanent.

La Banque provinciale du Canada déclare solennellement, par la voix de son président et chef de la direction, qui signe ce mémoire, « que la langue française y possède déjà le statut que les programmes de francisation ont pour objet d'assurer » (Article 138. Plus particulièrement:

a) le Conseil d'administration, les comités de ce Conseil et les autres comités de gestion ou d'administration, siègent en français, devant des ordres du jour et documents présentés en français et leurs procès verbaux sont tenus en français;

b) tous les membres du Conseil d'administration résidant au Québec connaissent et utilisent la langue française;

c) le président du Conseil, le président, les vice-présidents directeurs généraux, les vice-présidents résidant au québec, les directeurs généraux adjoints, les directeurs de service, les directeurs régionaux et les directeurs régionaux-adjoints résidant au Québec connaissent le français et l'utilisent comme langue principale dans l'exercice de leurs fonctions;

d) le français est de façon prépondérante et presque exclusive, la langue de travail et de communication interne de la Banque dans son réseau de succursales au Québec, et dans son siège social à Montréal;

e) le français est utilisé de façon prépondérante et presque exclusive dans les directives, manuels d'instructions, formulaires et autres documents de travail, dans la publicité et les autres modes de communications avec la clientèle francophone, avec les fournisseurs et avec le public au Québec.

Les dirigeants d'entreprises francophones ont le devoir de faciliter la mise en oeuvre de la Charte. Ils ne peuvent mieux le faire qu'en évitant toute formalité inutile ou toute démarche qui les exposerait au ridicule et au mépris. Créer un comité de francisation dans une entreprise notoirement francophone serait une formalité inutile.

La Banque provinciale du Canada demande à l'Office de la langue française:

a) de lui délivrer au plus tôt le certificat attestant que la langue française, au Québec, y possède déjà le statut que les programmes de francisation ont pour objet d'assurer;

b) de l'exempter, suivant l'article 153, de toute disposition de la loi qui pourrait empêcher l'Office de procéder avec efficacité et diligence et plus précisément des articles 146 à 150 inclusivement.

L'Office a tout intérêt à accorder au plus tôt des certificats de francisation aux entreprises francophones. Il lui appartient de faciliter la recherche de moyens expéditifs d'en arriver à cette fin. La Banque provinciale du Canada suggère à l'Office de faire connaître sa décision au plus tôt, afin que d'autres entreprises francophones qui le désireraient puissent également procéder de même façon et éviter ainsi frais et embarras inutiles.

■

*(Texte de la réponse du président de l'Office de la langue française à M. Bélanger.)*

Monsieur le Président,

Pour faire suite à notre échange de correspondance, mes collègues de l'Office m'ont prié de vous informer qu'après s'être penchés sur le dossier de la Banque provinciale du Canada, ils en sont venus à la conclusion qu'ils outrepasseraient leur mandat s'ils vous accordaient l'exemption que vous avez sollicitée.

En effet, la Charte et le règlement relatif à la langue des entreprises prévoient une procédure de délivrance du certificat à titre provisoire comme étape préalable à la délivrance du certificat de francisation. Cette étape permet à l'Office de se rendre compte, grâce à l'analyse de la situation linguistique de l'entreprise, si celle-ci a besoin ou non d'adopter et de mettre en application un programme de francisation, ou si la langue française y possède déjà le statut que ces programmes ont pour objet d'assurer.

Il va sans dire que mes collègues ne mettent pas pour autant en doute vos affirmations que la langue française possède déjà à votre banque le statu que les programmes de francisation ont pour objet d'asurer. Il vous sera facile d'ailleurs de l'établir rapidement grâce à l'analyse de votre situation linguistique qui vous permettra d'obtenir dans les plus brefs délais un certificat de francisation, comme vous le souhaitez si ardemment.

**LIBRE OPINION**

# Défaite juridique, victoire politique?

**par Christian Dufour**

*Avocat, l'auteur est fonctionnaire dans un domaine spécialisé au gouvernement du Québec.*

■

« Le PQ gagne en appel ». On aurait pu coiffer de ce titre les articles relatant la récente invalidation par le plus haut tribunal québécois du chapitre 3 de la Charte de la langue française, ayant trait à la langue des tribunaux et de la législation. Paradoxalement en effet, à cette défaite juridique du gouvernement québécois correspond une aubaine politique pour le Parti québécois, dans le contexte de la prochaine campagne référendaire. Et le plus gros, le jugement de la Cour suprême, reste à venir...

Notons tout d'abord que les juges, de la Cour supérieure, de la Cour d'appel ou de la Cour suprême, ne sont pas en cause. Comme le soulignait une récente étude de monsieur Gilbert L'Ecuyer sur les décisions de la Cour suprême depuis 1949, les juges canadiens en matière constitutionnelle ne font qu'interpréter un texte vieilli et fondamentalement centralisateur. C'est donc celui-ci plutôt que ceux-là qu'il faut critiquer ou louanger, lorsque les jugements sont rendus.

Il apparaît donc de plus en plus certain, sous réserve de confirmation par la Cour suprême, que le BNA Act de 1867 confère au Québec un statut particulier parmi les provinces au plan linguistique et lui impose seul certaines mesures de bilinguisme institutionnel (1). Cela n'a rien d'étonnant si l'on se replace dans le contexte de 1867. Aux temps glorieux de l'Empire et de son rejeton légitime, le « Dominion of Canada », il était carrément impensable de laisser au bon vouloir d'une majorité francophone les droits d'une minorité plus britannique qu'anglophone; d'où des règles constitutionnelles spéciales, adoptées à Londres pour le Québec, et qui ont trait aux fameux comtés protégés, au bilinguisme de l'Assemblée, des statuts etc...

En conséquence, il semble que le cadre constitutionnel actuel n'accorde pas au Québec pleine latitude pour légiférer en matière de langue et lui impose ce qui sera sûrement appelé une tutelle linguistique. Les fédéralistes risquent de perdre là l'un des arguments les plus forts dont ils disposent pour la campagne du référendum: à quoi bon une indépendance problématique et risquée quand le Québec possède déjà assez de souveraineté pour adopter une loi comme la Charte de la langue française?

Or, chacun le sait, la question linguistique au Québec ce n'est pas rien. Elle est au coeur du nationalisme et de l'insécurité collective des francophones. Alors que ceux-ci ont appuyé par une nette majorité et dès le début la Charte de la langue française, alors que tout indique qu'ils la considèrent déjà comme un fait accompli, son invalidation, même partielle, par une Cour suprême majoritairement anglophone constituerait un argument formidable pour le Parti québécois: la démonstration concrète, et surtout viscérale, que le système actuel est un carcan dont il faut sortir; un carcan qui permettait la loi 63, si honnie, mais empêche la loi 101.

On a parlé des droits linguistiques à la dernière Conférence constitutionnelle des Premiers ministres. Les Premiers ministres anglophones désiraient peu, de toute évidence, se lier au plan constitutionnel à des mesures de bilinguisme autres que celles ayant trait aux institutions fédérales. Ils semblent cependant accepter assez bien que le Québec jouisse d'un statut particulier quand il s'agit de la protection de sa minorité anglophone. Si l'on excepte une boutade de monsieur Trudeau, personne n'a donc fait allusion à la possibilité de relever la province française des obligations linguistiques que la constitution impose à elle seule. Il faut dire que le Premier ministre Lévesque n'en a pas parlé non plus. Cela ne faisait sans doute pas partie des revendications traditionnelles du Québec; on peut y voir aussi une manifestation de la difficulté par moments à assumer pleinement une identité de bon gouvernement provincial commis à l'indépendance.

Le gouvernement fédéral, la Gazette et les milieux anglophones en général se sont réjouis de la décision de la Cour d'appel. Il faut espérer pour eux que leur satisfaction était de principe et mitigée de quelque appréhension. Le contentement de monsieur Ryan, dont on pensait qu'il voulait réformer la Constitution, est plus étonnant. Encore sans doute sous l'effet d'une campagne très émotive qu'il avait menée à l'époque contre l'adoption de la loi 101, il n'a pas vu là l'occasion de dénoncer l'une des anomalies les plus grossières, parce que manifestement d'origine coloniale, du cadre constitutionnel actuel.

Messieurs Lévesque et Laurin doivent prier, secrètement, pour que la Cour suprême rende jugement quelques semaines avant le référendum. Ils pourraient probablement alors demander aux Québécois de choisir entre le BNA Act et la loi 101...

**Note**

(1) le Manitoba s'est incidemment vu appliqué un moment des dispositions analogues mais il les a vite flanquées à la poubelle, avec la bilinguisme en général, il y a de ça belle lurette.

**Y penser c'est bien Y participer c'est mieux**

**OXFAM**

*Pour un dîner qui se veut mémorable, choisissez l'étiquette Colomb-Maréchal.*

Quand on fête en Nouvelle-France, on préfère des vins qui ont gardé la mémoire des temps anciens. L'étiquette Colomb-Maréchal, c'est votre garantie d'un vin sélectionné, vieilli et élevé jalousement dans les meilleures caves selon la plus pure tradition des grands vignobles de France.

*Représenté par Gabriel Boussion Inc.*

**Bourgogne Blanc**
Un bouquet subtil pour accompagner vos plus vieilles recettes pour le poisson et la viande blanche. No. 448-C

**Cuvée Gabriel Boussion**
Un excellent Beaujolais au goût fruité qui a su conserver l'accent de son terroir.
No. 435-B

**Bourgogne Rouge**
Digne représentant des grands bourgognes rouges de la Côte d'Or.
No. 428-G

**Côtes-du-Rhône**
Un vin fin pour les friands de grillades et de rôtis, gentilshommes d'hier et d'aujourd'hui!
No. 670-C

## LA MÉTÉO

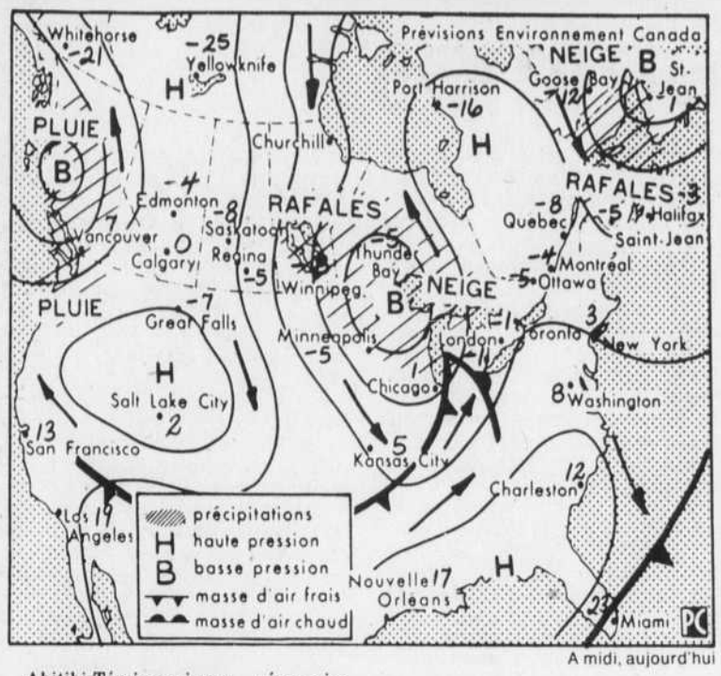


A midi, aujourd'hui

Abitibi-Témiscamingue, réservoirs Cabonga et Gouin: ennuagement suivi de neige en fin de journée. Maximum: −9. Samedi: nuageux.

Pontiac-Gatineau et du Lièvre, Laurentides: ennuagement suivi de neige en fin de journée. Maximum: −7. Samedi: nuageux.

■

Outaouais, Montréal, Trois-Rivières-Drummondville: ennuagement suivi de neige en soirée. Maximum: −5. Samedi: nuageux avec quelques chutes de neige.

■

Mauricie, parc des Laurentides, Lac-Saint-Jean et Saguenay: dégagement partiel. Maximum: −12 à −14. Samedi: nuageux avec neige.

■

Québec, Rivière-du-Loup La Malbaie, régions montagneuses de l'Estrie-Beauce: ciel variable. Maximum: −5 à −7. Samedi: nuageux avec neige.

■

Rimouski-Matapédia, Ste-Anne-des-Monts parc de la Gaspésie et Gaspé: nuageux avec chutes de neige. Vents du nord-ouest de 40 à 60 kmh. Maximum: −4. Samedi: nuageux avec neige.

■

Baie-Comeau et Sept-Iles: nuageux avec chutes de neige et vents modérés. Poudrerie par endroits. Maximum: −10. Samedi: nuageux avec neige.

■

Basse côte nord-Anticosti: nuageux avec neige intermittente. Vents du nord-ouest de 40 à 60 kmh. Maximum: −10. Samedi: ennuagement suivi de neige.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

### ◆ Le gouvernement

d'années, et celle instituant le recours collectif.

Il y a enfin le ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif, qui, à défaut de réussir dès cette année la réforme tant attendue de la fiscalité municipale, aura quand même contribué à un début d'assainissement des moeurs municipales par l'adoption du projet de loi 44.

Voilà pour les mesures les plus spectaculaires. Au chapitre de celles dont on aura moins parlé tout au long de cette année, il faut signaler en premier lieu une brochette de législations destinées à l'amélioration du sort des agriculteurs. Ces législations ont trait tant au crédit agricole qu'à l'assurance-prêt ou l'assurance-revenu, au total, elles sont de nature à accroître la part de l'agriculture dans l'économie et à encourager les agriculteurs à demeurer sur leurs terres.

On aura également favorisé l'accession des Québécois à leur territoire de chasse et de pêche par l'adoption en juin dernier de la loi 71 abolissant les club privés et créant les fameuses ZECs.

On aura également modifié considérablement le statut et le rôle de l'Hydro-Québec en mettant sur pied de nouvelles structures administratives mieux adoptées aux réalités du jour.

Au chapitre des institutions démocratiques, le ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, aura modifié la loi des Tribunaux judiciaires et créé un conseil de la magistrature chargé notamment de concevoir des règles d'éthiques à l'endroit des juges.

De son côté, le ministre du Travail, M. Pierre-Marc Johnson, aura modifié, par la loi 55, l'organisation des négociations dans les secteurs public et parapublic et se sera enfin risqué à publier une ordonnance sur les congés de maternité depuis longtemps réclamé par les femmes.

Au plan économique et budgétaire, la satisfaction gouvernementale repose sur l'adoption, le printemps dernier, d'un budget qui réduisait considérablement les impôts des plus démunis et par l'abolition, à la faveur d'une guerilla fédérale-provinciale, de la taxe de vente dans quatre secteurs d'activité.

Le bilan gouvernemental fait également état des réalisations du programme de solidarité économique (OSE) et plus généralement, de la création au cours de cette année de plus de 50,000 nouveaux emplois.

En dépit de ses réalisations, dont MM. Lévesque et Charron se félicitaient mutuellement hier, il reste que le gouvernement aura laissé en plan, à la fin de cette année, plusieurs des objectifs importants qu'il avaient promis dans son dernier discours inaugural.

Certains d'entre eux ont cependant fait l'objet de dépôts de projets au cours des derniers jours, dont la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ainsi que celle sur les conditions minimales de travail, toutes deux rendues publiques hier par MM. Jacques Léonard et Pierre-Marc Johnson.

Ces législations, qu'on souhaitait au départ voir adoptées dès cette année, seront soumises à une commission parlementaire au cours des prochaines semaines et discutées à l'Assemblée lors de la reprise des travaux sessionnels, en mars prochain.

Par ailleurs, il manque deux gros morceaux au bilan de cette année, soit tout ce qui a trait à la santé et à la sécurité des travailleurs, où on en est encore à l'étape du livre blanc, de même que toute la réforme électorale (carte et mode de scrutin) que le premier ministre a promis hier pour 1979.

Il faut également noter que deux projets de lois que le gouvernement souhaitait ardemment adopter d'ici la fin de la session seront eux aussi remis à plus tard, soit le projet de loi 84 sur les services de santé et le projet de loi 116 qui, à la suite d'une décision de la Cour suprême, autorise le Québec à gérer les plans conjoints en matière de production agricole.

Dans les deux cas, ces projets de lois n'auront pu franchir l'étape de la troisième lecture à cause de l'opposition farouche des libéraux et des unionistes qui estiment que ces législations sont mal conçues et ne répondent pas adéquatement aux gens auxquelles elles s'adressent.

Mais le plus grand échec du gouvernement au cours de l'année qui vient de s'écouler sera peut-être qu'il n'a pas réussi, en dépit de ses promesses répétées et de modifications qu'il a apportées au règlement sessionnel, à organiser un peu plus convenablement le travail des parlementaires.

A cet égard, les semaines que viennent de subir les députés au cours desquelles on les a obligé à siéger ad nausean cinq jours par semaine et jusqu'aux petites heures du matin témoignent, éloquemment de l'incapacité du gouvernement et du système parlementaire tel qu'on le connaît à faire travailler ces gens de façon raisonnable.

On connaissait déjà la chanson en début de session, les députés n'ont à peu près rien à se mettre sous la dent et traînent leur ennui dans les corridors de l'Assemblée pour finalement se voir entraîner dans les dernières semaines dans un sprint infernal qui ronge leur santé et les prive souvent du meilleur de leurs facultés.

Au surplus, cette année, on a mis en place la télédiffusion des débats, ce qui a subitement transformé l'enceinte parlementaire en un vaste studio de télévision où le plus obscur des députés tient mordicus à jouer lui aussi les vedettes. Les débats, déjà longs, sont devenus interminables, chacun a voulu donner son petit « show », les périodes de questions se sont transformées en véritable séances d'inquisition où le persiflage tient lieu de faits vérifiés, brefs les travaux parlementaires se sont trouvés transformés et considérablement retardés par l'arrivée, pourtant souhaitable et hautement démocratique, du petit écran.

Interrogés hier à ce sujet, MM. Lévesque et Charron ont tous deux reconnu que la télédiffusion des débats était grandement responsable, des deux côtés de la Chambre, de la lenteur des travaux des derniers jours et on souhaité des modifications aux réglements sessionnels pour l'année à venir.

Tous deux se sont cependant montrés très sceptiques quant à la possibilité d'organiser plus convenablement les travaux parlementaires et ont fait part d'un certain défaitisme face à cette vilaine habitude qui oblige l'Assemblée à se traîner les pieds pendant des mois pour se voir obliger de prendre les bouchées doubles dans les derniers jours.

« On est un peu comme les journalistes, de confesser M. Lévesque, on travaille sur les deadlines. »

### ◆ Lessard

municipalités. Ce déficit est difficilement évaluable car en modernisant les lignes de banlieue, la fréquentation s'accroîtrait et le déficit diminuerait d'autant. A titre d'indication, soulignons que le déficit actuel des deux lignes exploitée par le CN est d'environ $7 à $8 millions.

Quant à Ottawa, le gouvernement québécois voudrait qu'il s'implique financièrement dans la modernisation des lignes de banlieue. Des investissements de l'ordre de $75 millions sont nécessaires pour l'achat de matériel roulant, construction de gares et remise à neuf des réseaux.

Selon M. Lessard, ces investissements sont dus à la « négligence historique » des compagnies de chemin de fer et il n'y a aucune raison pour que le Québec ait à s'acquitter de cette somme.

C'est là une position de négociation, M. Lessard l'indique assez clairement dans une lettre qu'il adressait hier à son homologue fédéral. Cependant, le ministre juge de la plus haute importance que M. Lang pose les gestes nécessaires pour sauver les trains de banlieue dans les plus brefs délais, en fait avant la premier janvier.

Le geste que pourrait poser M. Lang et qui donnerait satisfaction à M. Lessard serait l'ouverture de négociations entre les deux gouvernements. Cela permettrait au Québec de demander aux deux compagnies ferroviaires de suspendre pour quelques mois leur plan de désengagement.

De telles négociations pourraient permettre à moyen terme d'intégrer les quatres lignes de banlieue, (Saint-Hilaire, Saint-Eustache-Deux-Montagnes, Sainte-Thérèse, Rigaud) au réseau du transport en commun de l'île de Montréal comme le proposait en 1977 le rapport du Comité des transports de Montréal.

### ◆ L'OCDE

compte des revenus supplémentaires fournis aux pays exportateurs qui pourront acheter plus de biens et de services aux pays de l'OCDE.

La majoration des prix pétroliers entrainera une augmentation de 9.5% de l'inflation et une réduction de trois quarts de point de la croissance prévue du PNB a déclaré M. John Ray, principal économiste de l'organisation.

La facture pétrolière supplémentaire pour les principaux pays de l'OCDE devait être la suivante: $6 milliards de dollars pour les Etats-Unis, $3.5 milliards pour le Japon. $2 milliards pour la R.F.A., $1.5 milliard pour la France, $1,5 milliard pour l'Italie et $3.5 milliards pour les autres pays de l'OCDE, la Grande-Bretagne et le Canada n'enregistrant aucune augmentation.

« Je ne veux pas affirmer que nous allons parvenir à des sommets ensoleillés. Mais les perspectives sont bien meilleures que celles auxquelles nous pouvions nous attendre il y a six mois » a conclu M. Fay.

Voici le résumé des « perspectives économiques » de l'OCDE pour 1979 pour les sept principaux pays de l'Organisation:

**Etats-Unis**: forte diminution du taux de croissance du PNB, qui passera de 3.75% en 1979 à 2% en 1979. Le chômage atteindrait 6,75% de la population active contre 6% et il faudra attendre la fin de 1979 pour voire diminuer l'inflation qui restera au niveau de 7% pour l'année. Amélioration, en revanche, de la relance des opérations courantes dont le déficit passerait de $18 à $8 milliards.

**Japon**: Progression de 7% de la demande intérieure contrastant avec une croissance économique globale de 4 à 5% (contre près de 6% en 1978). Il en résultera une augmentation des importations qui ramènera l'excédent commercial de $28 milliards en 78 à $20 milliards en 1979. La hausse des prix restera au niveau actuel (4%) et le taux de chômage atteindrait 2,5% de la population active.

**Allemagne de l'Ouest**: croissance économique de 4% en 1979 contre 3% en 1978. Les importations augmenteront plus vite (8%) que les exportations (5%) l'excédent extérieur devant être ramené à $2 milliards contre $6 milliards. Le taux d'inflation devrait rester très faible (2.75%).

**France**: Croissance de 3.5% de la production intérieure brute contre 3% en 1977 et 1978. La production industrielle progresserait de 5%, les exportations de 6% (en volume) permettant de dégager un excédent commercial. L'inflation fléchira légèrement à 9.5% mais le nombre de chômeurs augmentera, en moyenne annuelle, de 100,000 personnes.

**Grande-Bretagne**: ralentissement de la croissance du PIB (2% contre 2.75% en 1978). Le taux de chômage atteindrait 6% de la population active, mais le déficit commercial sera ramene à $1 milliard contre près de $3 milliards en 1978. L'inflation serait de 8.75 contre 8%.

**Canada**: croissance économique de 4% contre 3,5% en 1978. La hausse des prix reviendra de 8% à 7.25% et la balance commerciale connaîtra un nouvel excédent de $3.7 milliards contre $3.6 milliards en 1978. Pas de progrès sur le front du chômage.

**Italie**: La PIB progressera de 3.5% en 1979 contre 2% en 1978. Le taux de chômage resterait élevé mais l'inflation pourrait être ramenée de 12% à 10,75%, l'excédent commercial diminuerait de $3 à $2.25 milliards.

### ◆ L'opposition

présentés par le gouvernement.

C'est le cas notamment, de signaler Mme Lavoie-Roux, du projet de loi 103 sur les services de santé et les services sociaux, de même, d'ajouter M. Forget, du projet de loi 108 relatif à Marine Industries et à la Société générale de Financement.

De son côté, M. Raynault, qui est critique financier du parti, s'est inquiété de l'état des finances publiques, signalant que le gouvernement avait largement dépassé ces prévisions d'emprunt et qu'il allait "galement enregistrer un déficit budgétaire supérieur à celui prévu en avril dernier.

C'est toutefois le député de Laval et leader parlementaire de son parti, M. Jean-Noël Lavoie, qui s'est livré à la critique la plus acharnée du gouvernement en affirmant que le rythme de travail imposé aux députés ces dernières semaines était hors de toute proportion.

« Ça n'a pas de bon sens, ça ne peut plus durer comme ça », de dire M. Lavoie en réclamant une révision en profondeur du règlement de l'Assemblée nationale, à la lumière notamment de l'arrivée des caméras de télévision sur le parquet de l'Assemblée.

De son côté, le chef de l'Union nationale, M. Rodrigue Biron, s'en est pris principalement à la « naïveté et à l'incohérence économique » du gouvernement.

Selon le chef unioniste, qui a lui aussi donné sa conférence de presse en fin de journée hier, le gouvernement actuel n'a pas eu au cours de la dernière année relever le défi du redressement économique du Québec.

Pour M. Biron, les péquistes ne sont que des « bouquinistes et des doctrinaires » qui préfèrent l'élitisme aux mesures susceptibles d'améliorer vraiment le sort des Québécois.

Le chef de l'UN a enfin profité de l'occasion pour signaler que son parti demeurait celui du juste milieu, de l'entreprise privée et du nationalisme constitutionnel qui privilégiera les droits du Québec sans occasionner la rupture du bien fédéral.

### ◆ Stade

trie de la construction dans la région de Montréal avait besoin d'un vaste projet qui permettait une relance économique, et d'autre part, les revenus en provenance de la taxe sur le tabac et de la loterie ont renfloué une partie du fonds olympique.

### ◆ Les incidents

pense que cette déclaration est injuste car si on fait une équation entre une agression sanglante et l'autodéfense, cette équation est l'expression de l'injustice et c'est pourquoi je ne l'accepte pas ».

Le ministre de la Défense, M. Ezer Weizman, a estimé que les bombardements contre Kiryath-Shmona, près de la frontière libanaise, étaient « un rappel à certaines réalités auxquelles nous devons faire face et que nous avions oublié ces derniers mois ». Il a souligné que les tirs avaient été déclenchés à partir de positions se trouvant profondément à l'intérieur du Liban, « probablement au-dela du Litani » (rivière délimitant le Sud-Liban).

Les autorités israéliennes craignent que l'offensive palestinienne de jeudi matin ne soit suivie d'une autre campagne d'attentats en terre sainte à une époque où les pèlerins sont nombreux en raison des fêtes de Noël.

Un nombre important de policiers et de soldats, accompagnés de chiens policiers et munis d'un équipement de détection perfectionné patrouillent les secteurs de Jérusalem et de Bethléem. Des opérations de contrôle ont été menées dans de nombreux villages palestiniens et des suspects, dont le nombre n'a pas été révélé, ont été arrêtés.

La brusque détérioration de la situation au Sud-Liban intervient à quelques semaines de la fin du second mandat de la FINUL (Force intérimaire des Nations unies pour le Liban) et au moment où les négociations de paix israélo-égyptiennes traversent une crise aiguë.

Depuis de nombreuses semaines déjà, selon les milieux proches du commandement de la FINUL, les signes d'un « pourrissement » de la situation au Sud-Liban s'accumulent. Selon ces milieux, les Israéliens ont ainsi multiplié les violations de frontière depuis septembre dernier et considérablement renforcé les positions militaires de leurs alliés chrétiens, dans la zone-tampon que ces derniers contrôlent.

Toujours selon ces milieux, « une montée en puissance » très nette des forces palestino-progressistes a pu être observée simultanément dans la poche de Tyr et au nord du fleuve Litani.

Certes, pour l'instant, les secteurs contrôlés par les « casques bleus » ont été épargnés par les tirs d'artillerie qui ont atteint soit Israël soit l'enclave chrétienne de Marjayoun, soit la région de Nabatieh, au nord du Litani, sous contrôle des forces palestino-progressistes.

Cependant, en raison du départ au mois de janvier prochain des bataillons français (opérationnel) et iranien, dont on ignore s'ils seront remplacés, la « zone FINUL » risque vite d'être le théâtre de « provocations » de plus en plus nombreuses.

En frappant de nouveau une localité israélienne, les fedayine palestiniens font la preuve que « l'opération du Litani » a été un échec, au moins partiel, puisque cette localité comme d'autres en Israël est toujours à portée de leurs artillerie.

A Beyrouth, chacun se demande avec inquiétude aujourd'hui de quelle manière va évoluer la situation au Sud-Liban après dix mois de calme relatif. Tout le monde en tout cas est convaincu que l'instabilité continuera à y régner aussi longtemps que l'OLP ne sera pas, d'une manière ou d'une autre, intégrée au processus de paix pour le Proche-Orient.

# Une adolescente détourne un avion dans l'Illinois

MARION, Illinois (AFP) — Robin Oswald, l'américaine de seize ans qui a retenu plusieurs dizaines d'otages pendant neuf heures à Marion (Illinois) après avoir détourné un DC-9 de la « TWA », ne possédait que de simples fusées d'éclairage a révélé" un porte-parole du FBI (sûreté fédérale).

La jeune fille avait prétendu détenir trois bâtons de dynamite, matière qui échappe aux détecteurs d'objets métalliques utilisés dans les aéroports pour le contrôle des passagers et la prévention des actes de piraterie aérienne. Elle s'est constituée prisonnière vers 20 heures locales hier soir. Les quatre membres de l'équipage et les passagers qu'elle détenait encore en otages ont été libérés sains et saufs.

Les conditions exactes dans lesquelles s'est achevé ce détournement n'étaient pas encore connues hier en fin de soirée.

Tout avait commencé vers 10 heures locales hier matin lorsque Robin Oswald était montée dans le DC-9 reliant Kansas City (Missouri) à Louisville (Kentucky) à l'escale de Saint Louis (Missouri).

Sous la menace de la dynamite dont elle affirmait être porteuse, la jeune fille avait forcé l'appareil à se poser à Marion, une commune du sud de l'Illinois, où est incarcéré Garrett Trapnell, le détenu dont elle demandait la libération et qui avait été l'amant de sa mère, Mme Barbara Oswald.

Pendant que les négociations s'engageaient à l'aéroport de Marion, à trente kilomètres de là, à Brenton, Traphell passait en jugement pour une tentative d'évasion, dans laquelle Mme Oswald avait trouve la mort.

Devenue amoureuse de Trapnell après avoir lu un livre racontant le vie de ce détenu, condamné pour avoir cherché à détourner un avion de la TWA en 1972, Mme Barbara Oswald avait rendu visite à son héros plusieurs fois au début de l'année dernière au penitencier fédéral de Marion. Le 24 mai dernier, elle forçait un hélicoptère à mettre le cap sur la prison de Marion. Mais le pilote lui arrachait son arme et l'abattait, mettant fin ainsi à une rocambolesque tentative de libération.

# Jimmy Carter est souffrant

WASHINGTON (d'après AP et Reuter) — Le président Carter a annulé tous ses rendez-vous hier et les médecins lui ont demandé de se reposer. Le président américain souffre en effet d'hémorroïdes et il semble qu'une certaine aggravation se soit manifestée.

Les services de la Maison-Blanche ont précisé que M. Carter était suivi par son médecin personnel, M. William Lukash.

M. Carter, âgé de 54 ans, est sujet depuis plusieurs années aux hémorroïdes. La crise actuelle est la plus sérieuse et la plus douloureuse qu'il ait jamais connue, indique-t-on dans son entourage.

Le président envisage cependant de quitter Washington aujourd'hui comme prévu, pour son village natal de Plains (Georgie), où il doit passer les Fêtes de Noël.

Son emploi du temps d'hier comportait notamment plusieurs réunions sur le prochain budget.

# Un Noël austère sur la colline

OTTAWA (PC) — Les quelques jours qui précèdent Noël auront été signalés de façon plutôt austère sur la Colline parlementaire, alors que les fonctionnaires n'ont pas eu droit à leur traditionnel « party » des Fêtes.

Le président de la Commission de la capitale nationale, M. Bud Drury, a rompu avec la tradition cette année et a annulé la fête à l'intention des fonctionnaires. Ceux-ci ont cependant déclaré qu'ils organiseraient leur propre célébration.

« Les gens n'étaient guère heureux lorsqu'ils ont constaté ce qui arrivait, a déclaré un fonctionnaire anonyme. Nous attendions avec plaisir cette occasion spéciale. Nous nous reprendrons ».

Au ministère des Transports, le personnel a reçu des directives strictes sur la façon de souligner le temps des fêtes.

La célébration ne devait pas durer plus longtemps que deux heures, aucun alcool n'était permis et les bureaux devaient avoir repris leur aspect normal à 15 heures.

« Noël n'est plus la même fête. Ils ont vraiment serré la vis», de dire un fonctionnaire du ministère des Transports.

### ◆ CECM

Suite de la page 3

d'une « éducation à rabais » et condamnerait leurs occupants à être privés de services de secrétariat, de conseillers, de personnel de soutien, etc. Si on fait exception de l'école Saint-Joseph annexe qui restera peut-être ouverte, aucune école primaire de moins de 100 élèves ne survivra. Environ 63 pour cent de celles qui demeureront auront entre 350 et 500 élèves, 19 pour cent en logeront plus de 500 et 18 pour cent entre 200 et 350.

La CECM compte épargner environ $2 millions en fermant 24 écoles en juin. Le président Larivée a aussi déclaré hier que le transport des élèves ferait l'objet d'un rapport devant être soumis en janvier. Il a dit que la CECM s'en tiendrait vraisemblablement aux nromes permises et subventionnées par le ministère des Transports et mettrait un terme à des services qu'elle défrayait elle-même tels un service d'autobus scolaire le midi.

Les écoles qui fermeront leurs portes en juin sont les suivantes: Saint-Charles annexe, Champagnat, Cherrier (les parents de cette école ont sans succès demandé une revision de la décision), Lionel-Groulx, Frontenac, Hélène-Boulé, Lucien-Pagé, Jean-Talon, Saint-Eugène, Marie-Victorin (une pétition de 1,000 noms n'y a rien fait), Chamilly-de-Lorimier, Jacques Marquette, Théodore Viau, de-la-Nativité, Marie-Rollet, Jeanne-Lajoie, Notre-Dame-de-la-Merci et son annexe, Sainte-Monica, Saint-Paul (primaire) St. John Bosco, St Dominic, Our Lady of Mount Royal, garçons, St. Gerald, St. Finbarr.

L'école Marie-Reine-des-Coeurs, située dans le quartier de la commissaire Carmen Millette, ne fermera qu'en 1980.

### ◆ CECO

Suite de la page 3

Quand à Chibougamau, où la CECO a enquêté sur les activités de motards — surtout reliées à la vente de drogues — la commission estime que la situation a évolué à la suite de ses audiences et que le calme est désormais rétabli dans cette ville.

Elle n'émet donc aucune recommandation formelle sur ce dossier.

# Nouveau juge de la Cour suprême

OTTAWAS(PC) — Le juge William Rogers McIntyre de la Cour d'appel de la Colombie-Britannique vient d'être nommé juge de la Cour suprême du Canada.

Le bureau du ministre de la Justice, M. Marc Lalonde, a confirmé cette nomination hier. Le juge McIntyre comblera, à compter du 1er janvier, la vacance créée par le départ du juge Wishart Spence qui prend sa retraite le 29 décembre.

M. Spence était autrefois juge de la Cour suprême de l'Ontario. La nomination du juge McIntyre de la Colombie-Britannique met fin à la longue tradition qui voulait qu'il y ait trois juges de l'Ontario, trois du Québec, deux de l'Ouest et un de la région des Maritimes à la Cour suprême.

La Colombie-Britannique réclamait le droit d'avoir son propre juge depuis fort longtemps.

Agé de 60 ans, le juge McIntyre pratiquait le droit à Victoria avant sa nomination à la Cour suprême de Colombie-Britannique en 1967. C'est en 1973 qu'il a été nommé juge de la Cour d'appel de la Colombie Britannique.

# Tom Cossitt accusé de voies de fait

BROCKVILLE (PC) — Le député conservateur de Leeds aux Communes, M. Tom Cossitt et sa femme, Anne, ont déposé l'un contre l'autre des plaintes pour voies de fait devant le tribunal.

Mme Cossitt a été accusée de voies de fait graves et M. Cossitt de voies de fait simples.

Leur procès en Cour provinciale a été fixé pro forma au 3 janvier.

Les accusations sont consécutives à un incident survenu le 10 décembre au domicile des Cossitt et à la suite duquel la police a été demandée.

M. Cossitt avait alors été conduit à l'hôpital par la police. Il y demeura trois jours.

Le 30 novembre, M. Cossitt avait déposé une requête en divorce.

## 22 décembre

**par la PC et l'AP**

Il y a trois ans aujourd'hui, le 22 décembre 1975, des terroristes propalestiniens, qui occupaient depuis 20 heures le siège de l'OPEP, à Vienne, s'envolent avec trois otages, dont les ministres du pétrole de l'Arabie saoudite et de l'Iran, et commencent un vol devant les conduire finalement à Alger.

**1972** — Les Américains annoncent la perte de cinq bombardiers B-52 au cours des raids des jours précédents sur le Nord-Vietnam;

**1969** — Onze mois après leur capture par la Corée du Nord, 82 marins du navire américain Pueblo sont libérés, à Pan Mun Jom. Bernadette Devlin, député aux Communes britanniques, est condamnée à six mois de prison pour participation à une émeute en Irlande du Nord;

**1956** — A la fin de l'opération de Suez, les derniers militaires franco-britanniques quittent Port-Saïd;

**1944** — « Nuts » des nèfles, répond le général américain Anthony McAuliffe aux Allemands qui lui demandaient de se rendre avec ses soldats, à Bastogne, en Belgique;

**1905** — Manifestation ouvrière à Moscou;

**1894** — En France, le capitaine Dreyfus est déclaré coupable de trahison et envoyé à l'île du Diable, en Guyane;

**69** — Assassinat de l'empereur romain Vitellius, cruel et gourmand.

Ils sont nés un 22 décembre: le dramaturge français Jean Racine (1639-1699); le chef d'orchestre semi-classique André Kostelanetz (1901).

AU FIL DES MOTS

# *La peau de chagrin*

**par Louis-Paul Béguin**

On se souviendra que l'expression « points de démérite » a été fortement critiquée par ceux qui aiment le français. C'est qu'en effet le système que cette expression tend à désigner ne se prête pas bien à ce terme de démérite. Dans le temps, à l'école, on distribuait des bons ou des mauvais points.

Le permis de conduire est, de nos jours, délivré sous conditions. En effet, il faut que le titulaire soit bon conducteur et qu'il observe le code de la route. Tous les pays d'ailleurs sont en train de rendre plus sévères leurs règlements à ce sujet. Il le fallait, la situation étant grava. Le permis de conduire « peau de chagrin » vient de faire son apparition en France. De Balzac, cette fameuse peau qui se retrécit à l'usage nous donne une image du permis nouveau: les fautes-de conduite-du conducteur le... rétrécissent. Au conducteur étourdi des points sont attribués. Au bout d'un certain nombre de points, son permis de conduire lui est retiré.

Deux expressions sont employées en France pour désigner ces points. Je lis dans « Sécurité routière » (décembre): « Avec *10 points d'insécurité*, l'automobiliste se verrait infliger un avertissement. A 20 points... son permis lui serait retiré... Les *points de pénalisation* sont effacés si... ».

La deuxième expression est peut-être plus juste: *points de pénalisation*. On y retrouve l'idée, si mal exprimée notre « démérite ».

La dernière phrase de cet article est claire: « Le directeur des Routes a annoncé que le permis dit « peau de chagrin » serait proposé au cours du printemps prochain. » Donc, résumons, un permis peau de chagrin, perdant peu à peu sa valeur, au fur et à mesure des points d'insécurité ou de pénalisation retenus contre le mauvais conducteur.

Je propose qu'on appelle nos points de démérite, des points de pénalisation.

# L'Ordre du Canada à 64 Canadiens

OTTAWA ( PC) — Le gouverneur général du Canada, M. Jules Léger, vient d'accorder l'Ordre du Canada, soit la plus haute distinction au pays, à 64 Canadiens.

La liste des récipiendaires comprend deux compagnons, 21 officiers et 41 membres de l'Ordre.

Les nouveaux compagnons de l'Ordre du Canada sont M. Gérard Pelletier, ambassadeur du Canada à Paris, et le très révérend Edward W. Scott, primat de l'Eglise anglicane du Canada.

Parmi les officiers de l'Ordre nouvellement nommés, on remarque MM. Douglas G. Cameron, président du département de médecine de l'Université McGill, Côme Charbonneau, président de la Société québécoise d'exploration minière, Robert Després, ancien président de l'Université du Québec, Gordon Fairweather, président de la Commission canadienne des droits de la personne, André

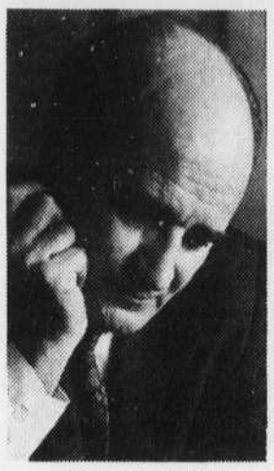

Gérard Pelletier

André Gagnon

Andrée Maillet

Fernand Ouellet

Gagnon, musicien compositeur, Andrée Maillet, écrivain, Peter C. Newman, journaliste, Fernand Ouellet, historien, Donald Sutherland, comédien et producteur cinématographique, Pierre Tisseyre, fondateur du Conseil supérieur du livre.

Au nombre des nouveaux membres de l'Ordre, on note par ailleurs MM. Monroe Abbey, président du Congrès juif canadien, Camille Archambault, ancien vice-président de l'Association du camionnage du Québec, Kevork Baghdjian , président de la Fédération des groupes ethniques du Québec, Mme Jeannette Bock, animatrice de la vie sociale et culturelle, Léo Chevalier, dessinateur de mode, J-Raymond Denault, président de la Société canadienne du microfilm, Mlle Denise Gaudet, enseignante, Gertrude Constant Gendreau, présidente de la Société pro-musica, le Dr Conrad Godin, ancien gouverneur du Collège des chirurgiens-dentistes du Québec, Colon Molson, président de Héritage-Québec, François Richard, bénévole au développement des sports dans la région de Québec.

# Fluoruration: des faits inquiétants

QUEBEC (PC) — Le Conseil consultatif de l'environnement se pose de nombreuses questions sur la valeur de la fluoruration des eaux de consommation.

Dans son dernier rapport annuel, déposé à l'Assemblée nationale par le ministre, M. Marcel Léger, le Conseil de l'environnement espère que des études scientifiques soient entreprises « en vue d'élucider plusieurs questions demeurées jusqu'ici sans réponse » au sujet de la fluoruration des eaux potables.

Une loi adoptée par l'Assemblée nationale le 21 décembre 1972 prévoit qu'une municipalité possédant une usine de filtration doit faire en sorte que l'eau de consommation fournie aux contribuables contienne 1,2 partie de fluor par million de parties d'eau.

Le Conseil a mené une étude sur les conséquences de cette loi pour la protection de l'environnement. Cette étude lui a permis de dégager certaines conclusions inquiétantes.

D'une part, le Conseil consultatif a noté une augmentation des sources de fluorures dans l'environnement. « Avant d'introduire de nouvelles sources comme la fluoruration des eaux, il faudrait entreprendre une étude générale du problème afin d'en évaluer toutes les conséquences, sociales, médicales ou environnementales », lit-on dans le rapport.

Le Conseil s'inquiète également de l'augmentation des fluorures dans la diète des Québécois.

Cette augmentation est attribuable à l'utilisation de plus en plus grande de produits fluorés: aérosols, poêles en « teflon », savons dans les eaux de lavage, pesticides, fertilisants, pollution par les alumineries, etc.

« Une personne ne peut consommer moins de 2 mg par jour de fluorures uniquement à partir de l'eau qu'elle boit et des aliments qu'elle ingurgite », signale le rapport.

Des études comparatives pour les années 1950, 1960 et pour actuellement indiquent une augmentation des fluorures dans les aliments qui varie de trois à cinq fois.

« L'American Dental Association considère que 6 mg par jour est la dose maximale sécuritaire pour les adultes, poursuit le Conseil. Pour sa part, le U.S. National Research Council suggère 2 mg par jour comme dose maximale sécuritaire d'absorption de fluorures par les enfants ».

La divergence de ces données inquiète le Conseil qui constate qu'il « n'existe pas de données précise ni définitives de doses quotidiennes d'ingestion ».

On connaît encore moins les conséquences du fluor sur les animaux et les plantes.

On serait porté à croire que les plantes aquatiques peuvent tolérer un taux élevé de fluorures dans les eaux où elles baignent. Mais les huîtres connaîtraient de sérieux problèmes à cause du fluor de l'eau. « Les oeufs de truites n'éclosent pas normalement à 1,5 partie de fluorures par million de parties d'eau ».

Aussi, le Conseil consultatif suggère que soient menées trois études concurrentes sur le problème global de la fluoruration.

# Cité des retraités N.-Dame-du-Foyer: pas question de rachat par la SCHL

**par André Tardif**

La Cité des retraités Notre-Dame-du-Foyer, dans le quartier Rosemont, connaît certaines difficultés de financement. Mais il n'existe aucun danger que la Société centrale d'hypothèque et de logement, (SCHL) qui en a financé la construction, en reprenne possession de la corporation sans but lucratif qui en est propriétaire.

« A cause de la hausse des coûts à la construction, nos prévisions originales ont été dépassées, et la SCHL nous a ordonné de comprimer les dépenses », déclare le directeur, M. Jean-Claude Girard.

Il explique que le projet de construire une telle résidence pour personnes âgées remonte à quelques années et fut l'initiative des marguilliers de la paroisse Notre-Dame-du-Foyer. Mais avant que l'agence fédérale n'accorde un prêt de $8 millions, on était déjà en pleine période de préparation aux Jeux olympiques, et ce fut l'escalade des coûts. Si bien qu'inaugurée l'an dernier, la Cité des retraités aura coûté quelque $12,5 millions.

« Il nous a fallu effectuer un emprunt additionnel à la SCHL. Mais en nous consentant une formule de remboursements progressifs, celle-ci nous a forcés à effectuer certaines coupures, entre autres au service de santé. »

Selon M. Girard, il a en effet fallu réduire le service d'infirmières, de 24 heures par jour qu'il était, à 60 heures par semaine. Et ceci aurait causé une certaine insécurité parmi les 450 résidents.

« Il est malheureux que nous ayons dû prendre cette mesure avant l'expiration des baux, mais nous n'avions pas le choix. Il faut comprendre cependant que nous sommes entourés d'hôpitaux, et qu'il y a quand même des médecins et des infirmières sur place une bonne partie du temps. La Société nous a indiqué que nous n'avions pas le droit d'utiliser l'argent des loyers à des fins de santé. »

Après une vaine démarche auprès du ministère des Affaires sociales, une autre est actuellement tentée par les administrateurs bénévoles auprès de la Société d'habitation du Québec. Celle-ci, selon un nouveau programme, peut financer une partie du loyer de personnes ayant un revenu insuffisant, jusqu'à concurrence de 25%.

« Car plusieurs de nos locataires sont arrivés ici avec un revenu minimum, et ils ont de la difficulté à boucler leur budget. C'est malheureux, mais une résidence privée comme la nôtre n'est pas un foyer d'accueil. Les loyers, basés sur les constatations du rapport Marsan sur le Village olympique, sont quand même comparables à ceux de toute autre institution du même genre ».

Pour un studio, la moyenne est de $237 par mois; un appartement d'une chambre à coucher (21/2) s'élève en moyenne à $316, tandis que 35 des 323 logements, considérés comme luxueux, se louent à $420.

M. Girard nie qu'il soit question d'une hausse exagérée des loyers pour le 1er juillet 1979. Cette hausse, non encore déterminée, serait de 5 à 8% « comme un peu partout ». Le service de santé ne sera pas non plus rétabli comme auparavant « car cela est impossible ».

Les administrateurs continuent par contre leurs démarches en vue de trouver une solution équitable aux difficultés financières de la Cité des retraités, et selon M. Girard, si la location se maintient à 100% comme actuellement, cela sera de nature à rétablir l'équilibre dans un proche avenir.


Hennessy
vous propose
son cognac V.S.
Pour vous l'offrir, Hennessy a puisé dans ses réserves de cognac les plus vieilles et les plus grandes au monde.

Hennessy. Maison française fondée à Cognac en 1765, vous propose également son cognac VSOP Fine Champagne et ses célèbres Bras d'Or Napoléon et X.O.

Pour Noël et Jour de l'An

un goût alléchant

Anjou QUÉBEC
où la QUALITÉ fait sa RENOMMÉE vous donne la clé du succès:

1953-1978 25 ANS À VOTRE SERVICE

***Dindes fraîches — Oies fraîches du Québec — Faisans — Pintades — Cailles — Lapins — Poulets — Canard col vert — Canard de barbarie***

***BOEUF*** de l'Ouest
***VEAU*** extra
***AGNEAU*** frais de l'Ouest Canadien

***Charcuterie Fine Exclusive***

Boudin Blanc Truffé
Pâté en Croûte — Rillette d'Oie
Ballottine de volaille aux pistaches
Terrine de Faisan au cognac
Timbale de canard — Timbale de gibier
Jambon persille — Saucisson Lyonnais
Coquilles St-Jacques "De La Maison"
Véritables Escargots de Bourgogne — Quiche Lorraine
Friands Parisiens — Saucisses en croûte — Gnocchis

FARCE AUX MARRONS

Duo et Bloc de foie gras du Périgord
Caviar — Truffes brossées (1er choix)

Boîtes cadeaux de chocolat "Lanvin"
Variétés de fromages fins
Vins de la S.A.Q.

Anjou QUÉBEC
La Boucherie Charcuterie française de Montréal
807 est, rue LAURIER
(près du métro Laurier)
Tél.: 272-4086 Tél.: 272-4065

CENTRALE D'ARTISANAT DU QUÉBEC
QUALITÉ SUPÉRIEURE
AUTHENTICITÉ QUÉBÉCOISE
GARANTIES
nos boutiques:
1450 Saint-Denis, Montréal 849-9415
Complexe Desjardins, Montréal 843-8253
Place Laurier, Québec 651-6408

ROMANS D'AUTEURS QUÉBÉCOIS
POUR LES JEUNES DE 9 À 15 ANS

Collection
**JEUNESSE-POP**

| | |
|---|---|
| 1. Opium en fraude | *Robert Chavarie* |
| 2. Au clair de lune | *Marie Plante* |
| 3. La mystérieuse boule de feu | *Louis Sutal* |
| 4. La forêt de la peur | *H. Laflamme et J. Millet* |
| 5. Victime du XR-16 | *Louise Gilbert* |
| 6. L'odyssée fantastique | *Denis Boucher* |
| 7. Justiciers malgré eux | *Denis Boucher* |
| 8. L'inconnue des Laurentides | *Monique Sabella* |
| 9. Menace sur Montréal | *Louis Sutal* |
| 10. Rescapé du néant | *H. Laflamme et J. Millet* |
| 11. Les insurgés de Véga 3 | *Jean-Pierre Charland* |
| 12. Blake se fait la main | *Claire Paquette* |
| 13. Pionniers de la Baie James | *Denis Boucher* |
| 14. Le piège à bateaux | *Louis Sutal* |
| 15. Alerte à l'Université | *Claire Paquette* |
| 16. Les Farfelus du cosmos | *H. Laflamme* |
| 17. L'héritage de Bhor | *Jean-Pierre Charland* |
| 18. Révolte secrète | *Louis Sutal* |
| 19. L'évasion de Ramok | *Denis Boucher* |
| 20. Ramok trahi | *Denis Boucher* |
| 21. Le mystère de la femme en noir | *Claude Lamarche* |
| 22. Diane du Gascogne | *Sylvestre Zinnato* |
| 23. Piège sur mesure | *Marie Plante* |
| 24. La planète sous le joug | *Louis Sutal* |
| 25. Une... deux... trois prises. T'es mort | *Jean Benoît* |
| 26. Le Tournoi | *Jean Benoît* |
| 27. La roulotte aux trèfles | *Joseph Lafrenière* |
| 28. Poursuite sur la Petite-nation | *Claude Lamarche* |
| 29. Enigme en gris et noir | *Huguette Landry* |
| 30. Panne dans l'espace | *Louis Sutal* |
| 31. Le tabacinium | *Gaston Otis* |
| 32. Le bibliotrain | *Joseph Lafrenière* |
| 33. Innocarbure à l'enjeu | *Marie Plante* |
| 34. L'île | *Pauline Coulombe* |

**Prix broché: $2.75 - Relié: $3.95**

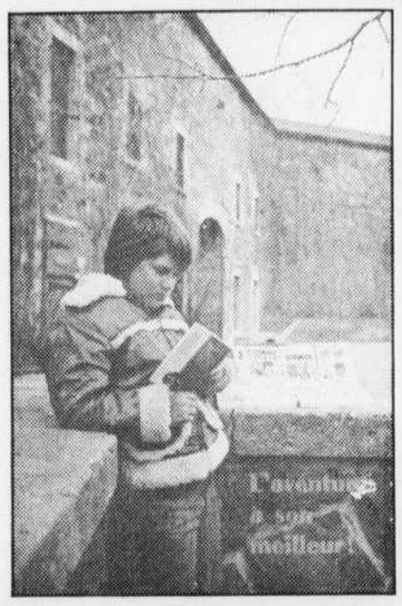

Mes cadeaux?? J'les sais, moi!

**Autres collections d'AUTEURS QUÉBÉCOIS aux ÉDITIONS PAULINES**

| | |
|---|---|
| Collection | DOCUMENTATION VIDÉO-PRESSE * 10 titres * pour les 8-15 ans |
| Collection | RÊVES D'OR * 12 TITRES * pour les 5-8 ans |
| Collection | LE MONDE DE FRANCIS ET NATHALIE * 16 titres * pour les 5-8 ans |
| Collection | BOISJOLI * 2 titres * pour les 6-9 ans |
| Collection | CONTES DU CHALET BLEU * 16 titres * pour les 5-8 ans |
| Collection | MES AMIS * 8 titres * pour les 5-8 ans |
| Collection | LES MÉMOIRES DE COQUETTE * 8 titres * pour les 4-7 ans |
| Collection | LES ESCAPADES DE MATINALE * 5 titres disponibles * pour les 5-8 ans |
| Collection | CONTES DE MA MAISON * 8 titres * pour les 5-8 ans |
| Collection | MONSIEUR HIBOU * 8 titres * pour les 5-8 ans |
| Collection | MES BELLES HISTOIRES * 6 titres * pour les 5-7 ans |

**En vente chez votre libraire habituel**
*CATALOGUE en couleurs GRATUIT*

**ÉDITIONS PAULINES**
3965 est, boul. Henri-Bourassa
Montréal, Qué., H1H 1L1
Tél.: 322-7341

ROMANS D'AUTEURS QUÉBÉCOIS

# Le procureur de la Couronne a cru un moment à la complicité de Marion

**par Bernard Morrier**

Avec la question de savoir si le gérant de crédit Charles Marion avait participé à son propre enlèvement, le procureur de la Couronne, Me Pierre Sauvé, a entrepris et complété sa plaidoirie hier, au procès de Claude Valence, en rappelant que plusieurs hypothèses en ce sens avaient été avancées par la défense tout au long du procès.

« Mais, a-t-il dit aux jurés, on ne juge pas une cause sur des hypothèses mais sur des faits réels. Moi-même, je me suis posé cette question et, à l'automne 1977, j'en avait eu une opinion en ce sens presque définitive. »

Le procureur de la Couronne devait cependant souligner tout aussitôt qu'il avait nettement changé d'idée et que les témoignages principaux entendus lors du procès ne faisaient que confirmer sa pensée.

« Qu'on revoit, par exemple, le témoignage de René Chalifoux. A aucun moment, celui-ci fait-il la moindre allusion que M. Marion ait consenti à son enlèvement. Quant à celui de Michel de Varennes, dont la déposition à l'enquête préliminaire a été versée à ce procès, rien dans celle-ci laisse entendre quoi que ce soit à cet effet. Il y a eu le témoignage de Mlle Aline Yergeau qui est aussi silencieux sur cette possibilité. Enfin, la victime elle-même, M. Charles Marion, même s'il a été très longtemps interrogé, n'a jamais laissé le moindre doute sur une complicité possible. »

Et pour convaincre davantage les jurés que M. Marion n'a pas été un complice dans cette affaire, Me Sauvé a souligné son état physique, après 82 jours de captivité, alors qu'il avait les ongles longs, qu'il a fallu qu'il prenne de nombreux bains, que son état cardiaque était défaillant, sans parler de l'état de malpropreté repoussante du sous-vêtement qu'il avait dû porter durant toute cette période.

Me Sauvé parle en outre de l'état psychologique de M. Marion, qui de l'aveu même d'un psychiatre, ne pourra plus jamais retourner à son travail. Ce témoin avait déclaré, on s'en souvient, qu'il faudrait avoir beaucoup de connaissances médicales pour tenter de simuler un tel état psychologique.

Le procureur de la Couronne a ensuite demandé si un individu, simulant être enlevé, se serait donné la peine d'aller enfouir dans le sol ses propres excréments, comme des relevés autour de la cache de Gould l'ont démontré.

Quant au fait que M. Marion puisse avoir été aperçu à l'extérieur de sa cache, Me Sauvé souligne que c'est Valence qui fut le seul à faire une telle affirmation. Il ne l'aurait pas dit dans son témoignage principal mais dans son contre-interrogatoire.

Abordant la question des photos, Me Sauvé a fait valoir qu'on avait là l'explication voulant qu'on avait affaire à une grosse organisation et que l'otage était gardé 24 heures par jour.

Puis il a fait remarquer au jury que lorsqu'un évadé notoire est en fuite, il n'est pas rare d'entendre une foule de gens qui disent l'avoir aperçu à différents endroits.

Me Sauvé voulait ainsi faire ressortir qu'avant son enlèvement, le 6 août 1977, M. Marion ne portait pas de barbe. Et que la première photo le montrant barbu avait publiée le 25 octobre 1977.

C'était alors deux jours avant sa libération. Il est donc déraisonnable de croire qu'on ait pu le reconnaître à l'aide de photos, comme certains témoins sont venus l'affirmer, dans les semaines qui ont précédé cette même libération.

Pour ce qui est des bruits autour de la cache, dont certains témoins, en parlant de coups de feu, étaient venus dire que c'était « comme à la guerre de Corée », Me Sauvé a expliqué qu'il n'était pas étonnant que M. Marion ne les ait pas entendus, puisque sa cache était à 500 pieds de la route et recouverte d'une épaisseur de deux pieds de terre.

Voulant d'autre part démontrer comment Valence n'était pas digne de foi, Me Sauvé a eu recours au témoignage de M. Drapeau, un collecteur de fond pour le Parti libéral du Québec, que l'accusé avait décrit comme un ami intime, bien que M. Drapeau soit venu affirmer qu'il ne connaissait pas Claude Valence.

Une autre prétention de Valence voulait que celui-ci ait été battu par la police avant de donner ses déclarations. Me Sauvé a trouvé étrange que l'accusé n'ait jamais fait mention de ce fait avant de témoigner.

Pour ce qui est de la première déclaration de Valence, la preuve a démontré que c'était bien son écriture, tandis que la deuxième avait été écrite par la police. « Fort bien, de noter le procureur de la Couronne, mais je sais les policiers suffisamment intelligents et avertis pour croire que s'ils avaient eu à fabriquer une déclaration, une preuve, ils en auraient fait une bonne. »

Tout en se demandant pourquoi l'accusé, qui reconnaît sa participation à une tentative d'extorsion, n'a pas plaidé coupable, Me Sauvé a fait ressortir aux jurés que Valence s'était arrangé pour ne reconnaître uniquement des faits dont il ne peut nier l'évidence.

« Ainsi, a-t-il dit, Valence, lors d'une tentative de remise de rançon, le 24 septembre 1977, à Weedon, a reconnu ce fait, parce que d'autres témoins ont déclaré l'avoir vu. Même chose pour les $2,500 qu'il a donnés à Chalifoux. Son écriture sur papier ne mentait pas. Il en est de même pour les $4,000 qu'il a dépensés et que la preuve a clairement démontré. Si je dois rendre hommage à son intelligence, je ne peux cependant en faire autant à sa franchise. »

Valence avait par ailleurs affirmé qu'il n'était pas présent à la tentative d'une deuxième remise de la rançon. « Il a fourni un alibi possible à cet effet. Mais si on relit le témoignage de Michel de Varennes, à l'enquête préliminaire, c'est l'avocat de celui-ci qui semble dire que Valence était là. »

De plus, si Valence a prétendu qu'il avait reçu des taloches des policiers, Me Sauvé rétorque qu'il a plutôt reçu un choc psychologique, après son arrestation, quand il a dû participer à un défilé d'identification, qu'on lui a montré huit photos de la cache de Gould, que seuls, lui-même et de Varennes, savaient où elle se trouvait.

Et pour ceux qui auraient pu contester la comptétence de l'expert en écriture qui a fait le lien avec certaines personnes, Me Sauvé s'est demandé pourquoi la défense n'avait-elle pas fait venir ses propres experts.

Puis, si Valence n'était pas présent à l'enlèvement de M. Marion, s'il n'a rédigé de sa main aucun communiqué et qu'on n'a même pas entendu sa voix à la radio, lors des tentatives de remise de rançon, c'est, à expliqué Me Sauvé, que les chefs criminels laissent à d'autres le soin d'exécuter leurs plans et qu'ils ne se mouillent jamais personnellement.

A la question de savoir pourquoi les ravisseurs n'ont pas tué M. Marion, Me Sauvé répond que, d'une part, on n'aurait jamais touché le $50,000.

« D'autre part, poursuit-il, leur ambition s'étendait jusqu'à Paul Desmarais, de qui on espérait $225,000. Et si on a tout laissé dans la cache de Gould, c'était pour prouver que ces gens respectaient leur parole, qu'ils ne tuaient pas leurs otages et que Power Corporation pourrait leur faire confiance. »

Son requisitoire étant terminé, Me Sauvé laisse maintenant la voie libre au juge Marc Beauregard pour entreprendre ses représentations.

Celles-ci auront lieu au lendemain de Noël, date à laquelle s'amorcera la troisième semaine du procès de Claude Valence.

# Voyageur: la grève illégale continue malgré l'exécutif

**par Louis-Gilles Francoeur**

Les 400 chauffeurs d'autobus de la compagnie Voyageur ont décidé de poursuivre leur grève tant qu'ils n'auront pas reçu des offres « raisonnables » de leur employeur. Cet important service d'autobus sera donc paralysé encore aujourd'hui à l'orée des Fêtes.

Les chauffeurs, qui ont dû quitter la salle Roger à Drummondville, se sont déplacés vers le Centre culturel de cette ville. Ils ont retenu cette nouvelle salle jusqu'à une « date indéterminée ».

La décision de poursuivre l'arrêt de travail a été prise au moment même où l'exécutif syndical venait de recommander une fois de plus à ses membres de retourner au travail. L'atmosphère surchauffée des dernières journées a fait dire à un représentant des Teamsters, auxquels les chauffeurs de Voyageur sont affiliés, « que les gars sont tellement déterminés qu'il n'y aura pas de police, d'armée, d'injonction, etc, pour les faire bouger avant d'avoir reçu une proposition acceptable ».

Conscients que leur exécutif syndical ne pouvait pas prendre officiellement un certain nombre de mesures à cause du caractère illégal de leur conflit, les chauffeurs ont formé un « comité » qui décidera des actions à prendre et qui fera quotidiennement des recommandations sur le retour au travail.

Le déménagement des 300 chauffeurs de la Salle Roger vers le Centre culturel s'est effectué rapidement hier soir. Les grévistes ont l'intention « d'y passer Noël en famille », a dit l'un d'entre eux hier. Un immense « party » de Noël est envisagé: les épouses et les enfants seront de la partie si le conflit dure jusque-là.

La compagnie Voyageur n'a transmis hier aucune nouvelle offre à ses chauffeurs. Par contre, ces derniers ont été avisés par le ministère fédéral du Travail que le conciliateur avait remis son rapport. Comme le ministre n'a pas jugé bon de nommer un conseil de médiation et qu'il en a officiellement avisé hier les parties, les chauffeurs auront droit légalement de faire la grève dans sept jours.

Le ministère du Travail a toutefois nommé un médiateur, M. Rolland Doucet, afin de tenter un ultime rapprochement. M. Doucet a convoqué la partie patronale à une rencontre ce matin. Suivront les représentants syndicaux.

Même si aucune ligne de piquetage n'a été dressée devant les terminus Voyageur de la province — « on n'est pas en grève mais en journée d'étude », lance un syndiqué — la compagnie a laissé ses lourds véhicules au repos, couverts d'une épaisse couche de neige.

La paralysie des autobus Voyageur, qui touche toutes les régions du Québec à l'exception du Nord-Ouest québécois et des voyages à destination de l'Ontario, a obligé les compagnies ferroviaires à accroître leurs services au maximum à cause de l'achalandage des Fêtes. Jusqu'ici, les trains sont bondés et les files de voyageurs dans les gares sont fort longues. Une situation qui risque d'empirer au fur et à mesure que Noël approche.

# Les autres services d'autobus fonctionnent comme d'habitude

Le président de l'Association des propriétaires d'autobus du Québec (APAQ), M. Roger Bourgeois, a signalé hier que malgré la grève qui sévit chez Voyageur, tous les autres transporteurs continuent leurs opérations comme à l'habitude. Ainsi, Voyageur lui-même pour les services vers l'Abitibi n'est pas en grève. Il en est de même de Voyageur Colonial vers l'Ontario, de Greyhound vers les Etats-Unis, Autobus Drummondville dans le centre du Québec dans le centre du Mines vers Drummonsville, Montréal, Sherbrooke et Trois-Rivières, Autobus Deshaies entre Lévis et Montréal via la 132, Autocar Fournier de Québec vers Alma et Dolbeau et tous les autres services qui ne font pas partie du groupe de Voyageur. Le public peut donc obtenir toutes les informations désirées sur les mouvements d'autobus à travers le Québwc. M. Bourgeois a aussi fait remarquer que dans bien des cas un voyageur pourrait atteindre sa destination malgré cette grève en empruntant un autre parcours. Il s'agit, a-t-il dit, de s'informer auprès des terminus.

# Keable: mandat prolongé

QUEBEC (PC) — Un représentant du ministre québécois de la Justice a déclaré, hier, que le cabinet avait accepté de prolonger du 31 janvier au 31 mars le mandat de la commission Keable sur les agissements de la Gendarmerie royale du Canada au Québec.

Le porte-parole de M. Marc-André Bédard a expliqué que le commissaire avait demandé un délai pour « terminer son rapport ».

Le gouvernement fédéral, en février dernier, a refusé d'obéir à M. Keable qui réclamait des documents de la GRC.

# La loi 114 est un «coup bas» et un «cadeau empoisonné» aux accidentés

Les nouveaux amendements à la Loi de la Commission des accidents du travail constituent un « cadeau empoisonné » et même un « coup bas » à l'encontre des travailleurs accidentés, a affirmé hier M. Michel Chartrand. Au nom du Conseil central des syndicats nationaux, il a monté en épingle, selon son habitude, les quelques éléments moins favorables aux travailleurs dans le projet de loi 114 adopté par l'Assemblée nationale, dans la nuit de mercredi à jeudi.

Le leader syndical a aussi profité de l'occasion pour dénoncer le « mauvais travail » des médias d'information qui, selon lui parlent à peu près jamais des enquêtes du coroner à la suite des accidents du travail. « Comment se fait-il, a-t-il demandé, que les médias ont parlé beaucoup plus de l'affaire Mashino et du massacre de Jonestown que des 165,000 accidents du travail et des sept millions de jours de travail perdus au Québec l'an dernier? »

Cet intermède mis à part, M. Chartrand a essentiellement dénoncé la « connivence » entre le ministre du Travail, les employeurs et la Commissions des accidents du travail.

Un des points qui ont le plus attiré son attention est la réforme du taux d'indemnisation des accidentés du travail. Par concordance avec le régime en vigueur pour l'assurance-automobile, la majorité de ces victimes voient leurs bénéfices réduits, si bien que le gouvernement économise environ $14 millions par année.

Par contre, la nouvelle loi augmente substantiellement les sommes versées aux veuves et dépendants des travailleurs décédés accidentellement au travail. Le Conseil central des syndicats de Montréal soutient pour sa part que cette augmentation est nettement insuffisante pour subvenir aux besoins élémentaires des survivants qui se partageront entre la moitié et 72% du revenu net (après impôt) du disparu.

M. Michel Chartrand

En échange de cette augmentation, souligne aussi M. Chartrand, le gouvernement a décrété que toutes les veuves de moins de 35 ans ne pourraient jouir de cette rente pendant plus de cinq ans, alors que de telles rentes étaient accordées à vie jusqu'à maintenant.

Le Conseil central reproche aussi au gouvernement québécois d'avoir aboli une clause de la loi qui qualifiait en principe de maladie industrielle « toute maladie caractéristique d'un emploi, d'un métier ou d'un procédé industriel et qui lui est particulière. »

# Front commun des locataires: Québec est pro-propriétaires

**par André Tardif**

Selon le Front commun des associations de locataires de la région métropolitaine, le projet de loi no 107 indique que le gouvernement du Québec se « branche » nettement du côté des propriétaires.

« Les locataires du Québec se sont fait avoir encore une fois par ce projet de loi, qui avance de belles propositions d'une main, comme le droit au logement, mais les retire de l'autre dans ses propositions concrètes », a dit hier au cours d'une conférence de presse M. Klaus Bilsma, un porte-parole du Front commun.

En exigeant que le projet de loi 107 soit retiré et remplacé par un autre qui répondrait à leurs demandes majeures, les locataires regroupés jugent que le projet ne fait que consacrer le marasme actuel où les profits des propriétaires sont garantis, mais non le droit des locataires à un logement à prix abordables et de bonne condition.

« Il garantit le droit des propriétaires d'expulser les locataires mais pas le droit de ces derniers à leur logement, a dit M. Bilsma. Et il ne fournit pas de moyens efficaces pour les locataires afin d'obliger un propriétaire à fournir les réparations et les services ».

On prétend aussi que le projet de loi , déposé cette semaine à l'Assemblée nationale par le ministre aux Affaires municipales, M. Guy Tardif, protège les intérêts de la petite minorité des propriétaires, dont 0.5% aurait le contrôle de 28% des logements locatifs dans la région métropolitaine.

Et selon le Front commun, cela se fait au détriment de la grande majorité des Québécois, dont 65% sont locataires, 81% seulement dans la métropole.

« Aujourd'hui, nous voilà face à un document franchement rétrograde, qui n'améliore pas du tout l'exercice du droit au logement pour les locataires, a ajouté le porte-parole. Non seulement ces derniers verront encore l'an prochain leurs loyers haussés abusivement, mais ils ne peuvent même pas rêver qu'en 1980, leur situation de logement s'améliorera ».

Les représentants du Front commun ont notamment fait une comparaison entre les demandes qu'ils formulaient dans un mémoire en mars dernier, à la suite de la publication du Livre blanc du ministre des Affaires municipales trois mois plus tôt, et ce qui apparaît maintenant dans le projet.

Au chapitre du contrôle des loyers, on juge qu'il faudrait exiger l'enregistrement de tous les baux à la nouvelle Régie du logement par les propriétaires, qui seraient ainsi moins enclins à faire de fausses déclarations à leurs nouveaux locataires, en les informant simplement des anciens loyers comme le voudrait la loi.

Si la Régie obtient le droit de légiférer dans les cas de démolitions ou ces changements changement de vocation à un logement, le Front commun estime par contre que ces démolitons ou ces changements se feront encore sur le dos des locataires, parce que les propriétaires ne seront pas obligés d'obtenir au préalable leur assentiment.

Il en est de même des reprises de possession d'un logement, où on estime que le projet de loi 107 ne fait que maintenir le système actuel qui favorise des reprises de possession de mauvaise foi, c'est-à-dire l'éviction de locataires supposément en faveur du propriétaire ou de membres de sa famille.

Au chapitre des réparations et services, le Front commun affirme que malgré ses promesses, le gouvernement a choisi de ne pas inclure un code du logement dans les attributions de la Régie. Relevant le fait que le ministre se réserve la tâche de légiférer plus tard sous forme de règlement, on prétend que ces règlements peuvent bien se faire attendre durant des mois ou des années.

Enfin, le Front commun y est allé d'une longue litanie de changements qui auraient été proposés dans le Livre blanc mais qui, dans les quelques cas où ils apparaissent toujours dans le projet de loi, s'y retrouvent vidés de toute force, entre autres les saisies avant jugement, la liste des défauts d'un logis, les coupures de services ainsi que la discrimination.

"Les moyens d'économiser en vue d'acheter ou de faire construire sa maison sont nombreux. Comme j'étais admissible, j'ai choisi le meilleur outil épargne: le régime enregistré d'épargne-logement (REEL)* de ma caisse populaire.

"L'épargne-logement de ma caisse populaire me facilitera considérablement l'accumulation du capital nécessaire. Je peux déposer jusqu'à $1,000 par année et ainsi accumuler un montant maximum de $10,000 en capital, sans parler des intérêts avantageux. De plus je profiterai d'une forte réduction d'impôts.

"Avec l'épargne-logement de ma caisse populaire je bâtirai plus rapidement mon chez-moi... sur une base solide et profitable."

Voici quelques exemples de réduction d'impôts:

| Revenu annuel imposable | Contribution à l'épargne-logement | Nouveau revenu imposable | Diminution approximative d'impôt |
|---|---|---|---|
| $ 9,000. | $1,000. | $ 8,000. | $364. |
| $12,000. | $1,000. | $11,000. | $412. |
| $15,000. | $1,000. | $14,000. | $421. |
| $18,000. | $1,000. | $17,000. | $455. |

*émis et administré par Fiducie du Québec

desjardins

'LA CAISSE POPULAIRE
C'est profitable...
POUR NOUS, QUÉBÉCOIS.

*Houle et Tremblay brillent*

# Le Canadien remporte un onzième match d'affilée

**par François Lemenu**

Le Canadien de Montréal a disputé une onzième partie de suite sans défaite en disposant des Black Hawks de Chicago 5-1, hier soir au Forum au cours d'une rencontre qui ne passera pas à l'histoire.

« Ils nous ont endormis en première période en ralentissant volontairement le jeu, a expliqué Réjean Houle, qui a récolté une passe sur le but Guy Lafleur en plus de marquer lui-même 33 secondes plus tard en troisième période en l'absence d'Alain Daigle, chassé pour quatre minutes par l'arbitre John McCauley. « Ils se mettent à cinq à la ligne bleue et attendent les ouvertures, ce qui n'ajoute rien au spectacle, reconnaît-il. Au moins à Chicago, les Hawks font de l'échec-avant car ils doivent fournir un spectacle. Au Forum, c'est à nous de le faire. Mais comme il y a deux équipes sur la glace, on ne peut tout faire.... »

Outre Houle et Lafleur, qui a également obtenu une passe, haussant son total de points à 54, Steve Shutt, Rick Chartraw et Mario Tremblay ont également déjoué Tony Esposito. Daigle, récemment rappelé des ligues mineures, a répliqué pour les Hawks, guère convaincants durant toute la soirée. Ils occupent certes le premier rang de la section Smythe, mais cela n'est pas une référence.

Un but compté par Mario Tremblay est toujours salué d'applaudissements très chaleureux de la part du public et celui marqué hier n'a pas fait exception à la règle. Ce 11ème but de Tremblay, le troisième du Canadien, a été le résultat d'une descente à deux contre un avec Yvon Lambert. Le jeu, amorcé dans la zone du Candadien, a toutefois évolué au relenti, si bien que les deux joueurs paraissaient immobiles dans le territoire des Hawks. Lambert a néanmoins réalisé une très belle passe à Tremblay, qui a aussitôt décroché un violent lancer frappé dans un filet partiellement abandonné par Esposito.

« Dans de telles circonstances, Yvon passe le disque dans 90% des cas. Je l'ai vu me regarder de l'oeil et je savais que la passe allait venir, a expliqué Tremblay, qui venait de servir une mise en échec extrêmement sévère au gros Grant Mulvey dans la zone du Canadien. C'est un jeu que nous pratiquons fréquemment et même durant les exercices, nous passons presque toujours le disque plutôt que de lancer », a-t-il ajouté.

Du reste, Tremblay méritait ce but car il avait déjà touché deux poteaux, dont une fois au terme d'une montée en solitaire au cours de laquelle il avait déjoué tous les Hawks, y compris Esposito.

Tremblay joue maintenant avec confiance et il n'hésite plus à réaliser des jeux réservés généralement à des joueurs confirmés.

Depuis ses deux buts marqués dans le sixième match de la finale contre les Bruins de Boston l'an dernier, Tremblay a recouvré ses moyens et il se sent presque aussi à l'aise qu'à l'époque du Junior de Montréal.

Après une première période sans but, Shutt a marqué à l'aide d'un tir du revers qui a donné une avance de 1-0 au Tricolore. Daigle a provoqué l'égalité, mais Chartraw, avec son second but en autant de matches, a réalisé l'éventuel but gagnant avec 25 secondes à faire au deuxième vingt. Tremblay, Lafleur et Houle ont enfin complété la marque en troisième, les deux derniers ayant été comptés durant un jeu de puissance.

ECHOS — Camille Henry a assisté hier à son premier match de la saison, ayant subi une seconde opération chirurgicale au dos. L'opération, réalisée au Centre hospitalier Laval, a réussi, mais l'ex-joueur des Rangers de New York doit porter un corset qui le tient constamment au garde-à-vous... Les trois joueurs de l'AMH, Cam Conner, Mark Napier et Rod Langway ont regardé le match des gradins. Les Hawks étaient pour leur part privés des services de Jean-Pierre Bordeleau qu'une blessure à l'aine empêche de patiner. Il manquera encore quelques matches avant de renouer avec la compétition... Stan Mikita, à sa 20ème saison dans la LNH, a peut-être joué sa dernière partie au Forum. Agé de 38 ans, Mikita, le troisième meilleur pointeur de l'histoire de la LNH, pourrait en effet prendre sa retraite, surtout si les Hawks ne parviennent pas à se renforcer au cours des mois d'été. Il possède toujours l'intelligence du jeu, mais ses jambes accusent les ans... Le Canadien jouera son prochain match contre les Rockies du Colorado, samedi, au Forum... La direction du Canadien a décidé de lancer une campagne publicitaire visant à élire des joueurs de l'équipe au sein de la formation de la LNH qui affrontera les Soviétiques en février. Le ridicule a été atteint lorsque Claude Mouton a demandé aux journalistes d'en faire autant. Ceux-ci n'ont pas hésité en votant en bloc pour les...Rangers.

Doug Jarvis et Pat Hughes prennent d'assaut la forteresse du Gardien Tony Esposito secondé par le défenseur Keith Magnuson. Le Canadien l'a emporté 5 à 1.
(Photo: Jacques Grenier)

# Les Flyers passent devant les Flames

C'était la 14ème défaite des Capitals devant les Flyers depuis que Washington s'est vu attribuer une concession de la Ligue nationale en 1974. Les Capitals n'ont jamais battu Philadelphie, les quatre autres rencontres s'étant soldées par des verdicts nuls.

Les Flyers se hissent avec cette victoire à la deuxième place au classement de la division Patrick, deux points devant les Flames d'Atlanta, qui se sont inclinés par 5-4 à Buffalo, devant les Sabres.

*Au tournoi des Izvestia*

# La LNH vainc la Suède

MOSCOU (Reuter) — Le Canada a remporté sa première victoire au tournoi des Izvestia, hier à Moscou, en défaisant la Suède 5-2 à son dernier match de la compétition.

Par cette victoire, le Canada s'est hissé seul au troisième rang, derrière l'URSS et la Tchécoslovaquie, ayant maintenant trois points, deux de mieux que la Finlande avec laquelle le Canada a fait match nul plus tôt cette semaine. La Suède n'a toujours pas obtenu un seul point en trois matchs.

Le Canada a marqué trois buts en deuxième pour prendre une avance de 4-2 au terme de la période médiane après que les deux clubs eurent terminé la première 1-1.

En l'emportant, le Canada s'est donc assuré d'au moins une égalité en troisième place, advenant une victoire de la Finlande contre la Suède, aujourd'hui, dans l'un des deux matchs à l'affiche.

En soirée, l'U.R.S.S. et la Tchécoslovaquie qui ont tous deux remporté trois victoires en autant d'essais, croiseront le fer dans le match décisif. Jusqu'ici, les Soviétiques ont un léger avantage sur leur adversaire, ayant marqué 19 buts contre 15 pour les Tchécoslovaques.

Fait à noter, le Canada n'a marqué que 12 buts contre 19 pour leurs adversaires en quatre parties, un total qui contraste avec l'excellente fiche de quatre buts alloués en trois parties par la défensive des Soviétiques, les champions du monde de l'an dernier qui joueront contre l'équipe d'étoiles de la Ligue Nationale les 8, 10 et 11 février à New York.

# Potvin est en tête chez les défenseurs

NEW YORK (PC) — Denis Potvin, des Islanders de New York, a devancé, chez les défenseurs, Ron Greschner, des Rangers de New York, au scrutin populaire de l'équipe d'étoiles de la LNH qui affrontera l'URSS dans une série de trois matches au Madison Square Garden de New York en février. Selon les derniers résultats, Potvin a récolté 18,772 votes, contre 16,273 à Greschner et 15,318 à Larry Robinson, de Montréal.

Les meneurs aux autres postes sont le gardien Tony Esposito, du Chicago; le centre et l'ailier gauche Ulf Nilsson et Pat Hickey, des Rangers, et l'ailier droit Guy Lafleur, de Montréal.

Hickey a recueilli le plus grand nombre de votes avec 22,027, soit près de 10,000 de plus que Clark Gillies, des Islanders. Lafleur a une avance de 740 votes sur Anders Hedberg, des Rangers.

Le pilote Scotty Bowman devra utiliser, au début du match, l'alignement choisi par les amateurs, à l'exception du gardien de but qui demeure assuré d'une place au sein de l'équipe. Bowman est en tête d'un comité qui choisira les 20 autres joueurs. Le scrutin prend fin le 24 janvier.

■

RIO DE JANEIRO (AFP) — Le Grand Prix du Brésil, deuxième épreuve comptant pour le championnat du monde des conducteurs de formule un 1979, aura lieu le dimanche 4 février sur le circuit d'Interlagos (Sao Paulo). Cette confirmation a été donnée par M. Charles Naccache, président de la Fédération brésilienne d'automobilisme (CBA) après une série d'entretiens avec le président de l'Association des constructeurs de formule un, Bernie Ecclestone. L'organisation de ce grand prix avait fait l'objet ces derniers temps d'une rivalité entre les deux grandes villes brésiliennes, Rio de Janeiro et Sao Paulo, chacune voulant imposer son circuit, respectivement Jacarepagua et Interlagos.

■

LAKE PLACID (AFP) — Peter Spurney, le directeur général des Jeux olympiques d'hiver 1980 à Lake Placid, a avoué que les frais de construction des installations olympiques pourraient dépasser de 15 millions de dollars le budget alloué de 59 millions. « L'homme fort » de Lake Placid, appelé à la rescousse par les organisateurs de la station de sports d'hiver des monts Adirondacks, a ajouté qu'il prévoyait des économies de 10 millions de dollars sur les frais administratifs pour compenser ce déficit. Enfin, M. Spurney a affirmé que toutes les installations sportives seraient prêtes à temps pour les épreuves préolympiques prévues cet hiver.

■

MUNICH (Reuter) — L'ancien avant-centre international Gerd Mueller renoncera au football à la fin de la saison. Il a annoncé sa décision hier et cette saison sera donc sa dernière avec le Bayern Munich pour lequel il joue depuis 1964 et qu'il aida à remporter la coupe d'Europe des clubs champions à trois reprises. Entre-temps, Mueller, qui est maintenant âgé de trente-trois ans, aura marqué 68 buts, un record, au cours des 62 matches disputés avec les onze ouest-allemand.

# Une compagnie d'assurances pourrait accélérer la fusion

TORONTO (d'après CP) — Un compagnie d'assurances de Hartford, au Connecticut, s'engagerait à défrayer le coût d'admission de quatre équipes de l'Association mondiale dans la Ligue nationale de hockey, dès l'an prochain.

C'est du moins ce que soutient dans sa livraison d'hier le Globe and Mail de Toronto, selon lequel la compagnie Aetna Life and Casualty Co., détentrice de 25 pour cent des actions des Whalers de la Nouvelle-Angleterre, proposerait un tel marché à la Ligue Nationale le mois prochain.

En plus des Whalers, qui jouent leurs matchs à Hartford, les Nordiques de Québec, les Oilers d'Edmonton, les Jets de Winnipeg et possiblement les Stingers de Cincinnati profiteraient des largesses de cette compagnie qui a réalisé des profits nets de $569 millions en 1977.

Le président de la Ligue Nationale, M. John Ziegler, aurait déclaré en apprenant la nouvelle que l'appui de cette compagnie pourrait hâter l'expansion « puisqu'il s'agit là d'une offre des plus intéressantes ».

Selon le Globe and Mail, quelques-uns des clubs qui se sont opposés à l'expansion au début de l'année auraient manifesté l'intention d'appuyer un élargissement des cadres maintenant qu'une compagnie ayant les reins aussi solides que Aetna Life and Casualty Co. cautionnera les clubs de l'Association mondiale.

C'est ainsi que le Canadien, les Bruins de Boston et les Islanders de New York ne s'opposeraient plus à la fusion qui n'a besoin de l'appui d'au moins 13 des 17 gouverneurs pour se réaliser.

Seuls les Maple Leafs de Toronto, les Kings de Los Angeles et les Canucks de Vancouver maintiendraient leur refus.

La garantie de la compagnie américaine, bien que nécessaire, permettrait de franchir un grand pas dans le règlement d'une entente satisfaisante aux clubs de l'Association mondiale et ceux de la Nationale. Mais il restera encore plusieurs problèmes à régler, parmi lesquels les droits des joueurs, la compensation a être versée à la Ligue Nationale pour l'embauche de joueurs du circuit par l'Association mondiale, les droits de télévision au Canada, un nouveau calendrier et de nouvelles divisions, sans compter le prix de la franchise a être payé par les clubs de l'Association mondiale.

# SOMMAIRES

**Islanders 5, Blues 1**
**Première période**
1—ST. LOUIS: Unger (14) Shinske, Murdoch ..... 9:37
2—ISLANDERS: Trottier (19) Bossy ..... 13:06
Aucune pénalité
**Deuxième période**
3—ISLANDERS: Gillies (10) Trottier, Potvin ..... 7:11
4—ISLANDERS: Tonelli (8) Harris, Merrick ..... 10:25
Pénalités: Marshall Isl 3:36, Sutter SL 5:26, Hart Isl 14:38, Giroux SL 18:32.
**Troisième période**
5—ISLANDERS: Potvin (14) Trottier, Persson ..... 0:51
6—ISLANDERS: Kaazycki (7) Bourne ..... 1:23
Pénalité: Potvin Isl 10:10.
**Tirs aux buts:**

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| St. Louis | 7 | 4 | 11 | —22 |
| Islanders | 7 | 10 | 7 | —24 |

Gardiens: Staniowski, St. Louis; Resch, Islanders.
A—14,426.

**Flyers 5, Capitals 2**
**Première période**
1—PHILADELPHIE: MacLeish (13) Saleski, Wilson ..... 6:01
2—PHILADELPHIE: Preston (2) Dupont ..... 8:49
3—WASHINGTON: Sirois (17) Charron ..... 10:29
4—WASHINGTON: Walter (8) Svensson, Picard ..... 12:55
5—PHILADELPHIE: Preston (3) Dunlop, Wilson ..... 16:43
Pénalités: Lane Wash, Hoyda Phi majeures 3:17, Carroll Wash 4:34, Royda Phi 9:17, Wilson Phi 12:27, Riley Wash, Lapointe Phi majeures 13:44.
**Deuxième période**
6—PHILADELPHIE: MacLeish (14) Barber ..... 1:07
7—PHILADELPHIE: Dunlop (11) Preston, Barber ..... 14:39
Pénalités: Dailey Phi 3:48, Lapointe Phi 8:33, Bridgman Phi majeure, Riley Wash 12:52, Hoyda Phi 15:35.
**Troisième période**
Aucun but.
Pénalité: Lapointe Phi 5:02.
**Tirs aux buts:**

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Washington | 12 | 4 | 8 | —24 |
| Philadelphie | 11 | 13 | 12 | —36 |

Gardiens: Inness, Washington; Parent, Philadelphie.
17,077.

**Canadien 5, Hawks 1**
**Première période**
Aucun but.
Pénalités — Logan Chi, Lupien Mtl 2:03, Mulvey Chi 5:47.
**Deuxième période**
1—MONTREAL: Shutt (13) Mondou, Lafleur ..... 5:27
2—CHICAGO: Daigle (3) Marks, Mulvey ..... 14:44
3—MONTREAL: Chartraw (3) Gainey, Dryden ..... 19:36
Pénalité — Daigle Chi 7:40.
**Troisième période**
4—MONTREAL: Tremblay (11) Lambert, Robinson ..... 8:49
5—MONTREAL: Lafleur (23) Houle, Engblom ..... 13:11
6—MONTREAL: Houle (10) Savard ..... 13:44
Pénalités — Risebrough Mtl 10:08; Daigle Chi mineure double 11:59, Chartraw Mtl 15:28.
**Tirs aux buts:**

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| CHICAGO | 9 | 4 | 11 | —24 |
| MONTREAL | 8 | 11 | 14 | —33 |

Gardiens — Esposito, Chicago; Dryden, Montréal.
A—16,369.

**Sabres 5, Flames 4**
**Première période**
1—ATLANTA, Lysiak, (16) Pronovost, Marsh ..... 7:47
2—ATLANTA, Lysiak (17) Pronovost, Marsh ..... 7:48
3—ATLANTA, Lalonde (14) Vail, MacMillan ..... 12:54
Pénalités: Ribble, Atl 2:01, Richard Buf, 11:52, Marsh Atl, 15:16.
**Deuxième période**
4—BUFFALO, Seiling (5) Robert ..... 6:45
5—BUFFALO, Smith (9) McKegney, Perreault ..... 8:59
6—BUFFALO, Korah (7) Gare, Luce ..... 12:43
Pénalités: Plett, Atl, 12:22, Lalonde, Atl, 16:52.
**Troisième période**
7—BUFFALO, R. Martin ( 7—BUFFALO, R. Martin (10) Robert, Seiling ..... 10:28
8—BUFFALO, Luce (12) Stewart ..... 16:21
9—ATLANTA, MacMillan (16) Chouinard ..... 17:02
Aucun but.
**Tirs aux buts:**

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Atlanta | 9 | 8 | 9 | —24 |
| Buffalo | 9 | 15 | 10 | —34 |

Gardiens: Bouchard, Atlanta; Edwards, Buffalo.
A—16,433.

**Bruins 4, Rockies 2**
**Première période**
1—COLORADO: Beck (8) Gardner, Valiquette ..... 11:20
2—BOSTON: Secord (7) Middleton, Ratelle ..... 14:30
Pénalités: Smith Bos 6:15, Miller Bos 9:14.
**Deuxième période**
3—BOSTON: Ratelle (11) Middleton, Wensink ..... 6:33
4—BOSTON: Wensink (21) Middleton, McNab ..... 17:14
Pénalités: Kitchen Col 5:35, Valiquette Col 8:44, Marcotte Bos 11:04.
**Troisième période**
5—COLORADO: DeLorme (4) Malinowski ..... 3:40
6—BOSTON: Secord (8) Miller, Park ..... 11:45
Pénalités: Beck Col inconduite de match, O'Reilly Bos, Contini Col 18:53.
**Tirs aux buts:**

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Colorado | 7 | 6 | 7 | —20 |
| Boston | 10 | 12 | 6 | —28 |

Gardiens: Oleshuk, Plasse, Colorado; Cheevers, Boston.
A—10,401.

# HOCKEY

**Ligue Nationale**
**Mercredi**
Montréal 5, Chicago 3
Rangers NY 6, Buffalo 3
Detroit 7, Vancouver 2
Toronto 4, Minnesota 2
**Hier**
Islanders NY 5, St-Louis 1
Philadelphie 5, Washington 2
Montréal 5, Chicago 1
Buffalo 5, Atlanta 4
Pittsburgh à Los Angeles
Boston 4, Colorado 2
**Ce soir**
Detroit à Rangers NY
Toronto à Atlanta
**Samedi**
Colorado à Montréal
Rangers NY à Islanders NY
Philadelphie à Chicago
Washington à Detroit
Pittsburgh au Minnesota
Los Angeles à Vancouver
Toronto à St-Louis
Buffalo à Boston

**Les meneurs**
**(Parties d'hier non comprises)**

| | b | p | pts |
|---|---|---|---|
| Lafleur, Mtl. | 22 | 30 | 52 |
| Dionne, LA | 23 | 26 | 49 |
| MacMillan, Atl. | 15 | 34 | 49 |
| Chouinard, Atl. | 21 | 25 | 46 |
| Federko, StL. | 13 | 32 | 45 |
| Trottier, NYI | 18 | 24 | 42 |
| McNab, Bos. | 20 | 20 | 40 |
| Sittler, Tor. | 17 | 23 | 40 |
| Middleton, Bos. | 15 | 24 | 39 |
| Taylor, LA | 15 | 23 | 38 |
| McDonald, Tor. | 15 | 23 | 38 |
| Potvin, NYI | 13 | 25 | 38 |

**LIGUE NATIONALE**

| | pj | g | p | n | pp | pc | pts |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Section James Norris** | | | | | | | |
| MONTRÉAL | 33 | 23 | 6 | 4 | 138 | 82 | 50 |
| LOS ANGELES | 30 | 13 | 12 | 5 | 121 | 103 | 31 |
| PITTSBURGH | 32 | 11 | 14 | 7 | 113 | 116 | 29 |
| DETROIT | 33 | 8 | 16 | 9 | 104 | 119 | 25 |
| WASHINGTON | 34 | 8 | 21 | 5 | 102 | 158 | 21 |
| **Section Charles Adams** | | | | | | | |
| BOSTON | 33 | 22 | 5 | 6 | 144 | 101 | 50 |
| TORONTO | 34 | 16 | 14 | 4 | 117 | 109 | 36 |
| BUFFALO | 33 | 14 | 11 | 8 | 108 | 100 | 36 |
| MINNESOTA | 31 | 11 | 17 | 3 | 93 | 109 | 25 |
| **Section Lester Patrick** | | | | | | | |
| ISLANDERS NY | 31 | 20 | 4 | 7 | 138 | 86 | 47 |
| PHILADELPHIE | 34 | 18 | 11 | 5 | 115 | 95 | 41 |
| ATLANTA | 34 | 18 | 13 | 3 | 140 | 117 | 39 |
| RANGERS NY | 31 | 17 | 10 | 4 | 123 | 94 | 38 |
| **Section Connie Smythe** | | | | | | | |
| CHICAGO | 32 | 10 | 15 | 7 | 94 | 119 | 27 |
| VANCOUVER | 34 | 12 | 20 | 2 | 111 | 136 | 26 |
| ST-LOUIS | 35 | 7 | 23 | 5 | 100 | 163 | 19 |
| COLORADO | 34 | 6 | 22 | 6 | 92 | 146 | 18 |

# HOCKEY

**Association Mondiale**
**Mercredi**
URSS 4, Cincinnati 3
**Ce soir**
Québec à Birmingham
Winnipeg à Edmonton
**Samedi**
Québec à Cincinnati

**Les meneurs**

| | b | p | pts |
|---|---|---|---|
| Cloutier, Qué. | 32 | 22 | 54 |
| Ftorek, Cin. | 14 | 40 | 54 |
| Mark Howe, NA | 20 | 28 | 48 |
| Tardif, Qué. | 21 | 23 | 44 |
| Lacroix, NA | 18 | 23 | 41 |
| Nilsson, Wpg. | 11 | 30 | 41 |
| Lukowich, Wpg | 22 | 15 | 37 |
| Sullivan, Wpg. | 20 | 16 | 36 |
| Bernier, Qué. | 17 | 19 | 36 |
| Thomas, Cin. | 11 | 21 | 32 |

**Ligue Majeure du Québec**
**Mercredi**
Montréal 16, Hull 4
**Hier**
Shawinigan 5, Cornwall 4
**Ce soir**
Verdun à Chicoutimi
Laval à Montréal
T.-Rivières à Québec
Hull à Shawinigan
Cornwall à Sherbrooke

**ASSOCIATION MONDIALE**

| | pj | g | p | n | pp | pc | pts |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| N.-ANGLETERRE | 30 | 15 | 9 | 6 | 130 | 111 | 36 |
| QUÉBEC | 31 | 16 | 11 | 4 | 121 | 108 | 36 |
| CINCINNATI | 33 | 14 | 15 | 4 | 117 | 121 | 32 |
| EDMONTON | 28 | 15 | 13 | 0 | 107 | 100 | 30 |
| WINNIPEG | 28 | 12 | 12 | 4 | 120 | 104 | 26 |
| BIRMINGHAM | 29 | 12 | 14 | 3 | 106 | 112 | 25 |

**LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC**

| | pj | g | p | n | pp | pc | pts |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **Section Lebel** | | | | | | | |
| VERDUN | 38 | 24 | 9 | 5 | 204 | 137 | 53 |
| MONTRÉAL | 38 | 21 | 13 | 4 | 220 | 164 | 46 |
| CORNWALL | 37 | 15 | 21 | 1 | 173 | 215 | 31 |
| LAVAL | 38 | 14 | 22 | 2 | 182 | 234 | 30 |
| HULL | 38 | 6 | 28 | 4 | 136 | 257 | 16 |
| **Section Dilio** | | | | | | | |
| TROIS-RIVIÈRES | 37 | 28 | 5 | 4 | 271 | 124 | 60 |
| SHERBROOKE | 37 | 21 | 11 | 5 | 205 | 156 | 47 |
| QUÉBEC | 38 | 17 | 14 | 7 | 179 | 162 | 41 |
| CHICOUTIMI | 37 | 12 | 19 | 6 | 177 | 180 | 30 |
| SHAWINIGAN | 38 | 10 | 26 | 2 | 146 | 238 | 22 |

# Ingemar Stenmark enregistre sa 30e victoire en Coupe du monde

**par Patrick Lang**

KRANSJSKA GORA, Yougoslavie (Reuter) — Le Suédois Ingemar Stenmark a remporté sa trentième victoire en Coupe du monde en gagnant le slalom spécial de Kranjska Gora, en Yougoslavie, hier. Le Scandinave qui avait fini quatorzième lors du premier slalom spécial de la saison à Madonna di Campiglio n'a pas, à la différence des saisons passées, largement dominé ses adversaires.

Il n'a devancé le deuxième, Paul Frommelt, du Liechtenstein, que de 10 centièmes de seconde, après lui avoir même concédé 33 centièmes dans la seconde manche. Le jeune espoir italien David Lionardo a pris la troisième place, devant l'enfant du pays, le Yougoslave Bojan Krizav, deuxième de la première manche, et l'inattendu Français Philippe Hardy. Sa cinquième place est le meilleur classement d'un Français en slalom spécial depuis la victoire de Jean-Noël Augert à Heavenly Valley, en mars 1973.

Philippe Hardy a, d'une certaine manière, profité des chutes de nombreux favoris, sur un parcours glacé et difficile. Parmi les victimes: Christian Neureuther (RFA), Peter Luescher (Sui) et Gustav Trojer (Ita). « Par endroit la neige était glacée, ailleurs il y avait des trous, des bosses. Il fallait surtout s'appliquer à ne pas perdre le contrôle des skis », a d'ailleurs confirmé Stenmark. Le Scandinave était, naturellement, content de sa victoire (sa 18e en slalom spécial de Coupe du monde) mais pas tant de la manière dont elle avait été acquise. « C'était impossible de bien skier. Mais, l'important, c'est la victoire ». Grâce à elle, Stenmark prend la deuxième place au classement général de la coupe du monde, derrière Peter Luescher.

Le Suisse compte 65 points contre 50 à Stenmark. Ken Read de Calgary conserve toujours le troisième rang ex aequo avec le Suisse Peter Mueller avec 40 points chacun.

Paul Frommelt, médaille de bronze des championnats du monde de Garmisch-Partenkirchen, a pour la troisième fois, en coupe du monde, dû se contenter de la deuxième place, et, pour la troisième fois, derrière Stenmark. « C'est dur de n'être battu que pour un dixième, a-t-il dit, si j'avais été un peu plus rapide, ce matin, j'aurais enfin pu battre Ingemar et fêter ma première victoire en Coupe du Monde. Aujourd'hui, il était à la portée d'un skieur qui aurait réussi deux bonnes manches ».

Leonardo David, le grand espoir de la « Squadra Azzurra » était, lui, très satisfait de sa troisième place: « Il importait pour moi d'améliorer mon classement dans la liste des points F.I.S. afin de partir en première série en janvier. Alors, je penserai sérieusement à me battre pour une place d'honneur en Coupe du monde et il se peut que je participe à quelques descentes.

Tout le monde attendait avec intérêt la performance du Suisse Martial Donnet, le vainqueur surprise de Madonna di Campiglio. Il a pris la dixième place et a confié que c'est ce qu'il espérait. « Je n'osais pas répéter ma performance de Madonna. Les conditions étaient beaucoup plus sélectives ici, mais je suis satisfait car je partirai en première série en janvier. »

Les Autrichiens ont eu un peu plus de réussite qu'à Madonna, en plaçant deux skieurs parmi les dix premiers, Klaus Heideggar, sixième et Anton Steiner, neuvième.

Le « cirque blanc » de la Coupe du Monde termine son étape yougoslave aujourd'hui avec un slalom géant.

# FOOTBALL

**Ligue Nationale**
**Dimanche**
Houston à Miami, 16 h
Philadelphie à Atlanta, 12 h 30
**Samedi, 30 déc.**
Denver ou Miami à Pittsburgh, 12 h 30
Minnesota ou Atlanta à Dallas, 16 h
**Dimanche, 31 déc.**
Denver ou Houston à N.-Angleterre, 13 h
Minnesota ou Philadelphie à Los Angeles, 17 h

# En Iran, Sadighi consulte en vain

TEHERAN (d'après AFP et Reuter) — M. Gholam Hossein Sadighi tente depuis plusieurs jours de former un gouvernement iranien, mais peu de personnalités politiques apparaissent disposées à y participer, alors qu'une certaine lassitude semble gagner l'opinion publique iranienne.

M. Sadighi, qui s'est fixé un délai de deux semaines pour indiquer au chah s'il accepte définitivement de former le gouvernement a reçu hier une nette fin de non recevoir de la part du Front national, parti créé par Mossadegh, dont il fut le vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur jusqu'à sa chute en 1953, avant d'être emprisonné avec lui.

M. Karim Sandjabi, président de ce mouvement laïc d'opposition, dans une lettre ouverte, rappelle sèchement que M. Sadighi n'est plus membre du Front depuis 1963. Puis M. Sandjabi, qui voue « à l'échec » la tentative de M. Sadighi, rappelle que ce dernier accepte de former un gouvernement au moment où le peuple « se soulève contre le despotisme et l'impérialisme ». C'est directement rappeler que le Front a pour principal allié l'ayatollah Khomeiny, qui maintient son exclusive contre le chah et « tout gouvernement opportuniste », position sans doute présente à l'esprit de tout candidat éventuel à un gouvernement Sadighi.

Ce serait risquer d'être désigné comme « traître » par l'ayatollah aux yeux d'une opinion publique dans l'expectative, selon de très nombreux témoignages, et qui attendait une évolution plus spectaculaire de la crise après les immenses défilés anti-gouvernementaux et religieux du début du mois.

En l'absence de journaux, en grève depuis le 6 novembre, à l'écoute des radios étrangères qui diffusent des informations en persan, se défiant des médias officiels, les habitants de Téhéran savent vaguement que M. Sadighi tente de former un gouvernement.

Divers indices montrent une reprise du travail dans les secteurs clés, douanes, banques et surtout pétrole. La nourriture est correctement distribuée, mais le bazar de la capitale est fermé. D'immenses queues se forment devant les stations où l'on vend du fuel domestique, devenu rare à la suite des perturbations dues aux grèves dans les raffineries.

L'armée est toujours dans les rues, le couvre-feu est encore appliqué rigoureusement de 21 h à 5 h, rien n'a vraiment changé en Iran depuis les deux journées capitales de l'Achoura. L'Ayatolah Khomeiny n'a nullement désarmé. Depuis presque un an maintenant, entre deux sursauts et des émeutes, soulignent les observateurs, ce pays a toujours connu quelques semaines de calme.

D'autre part, le président de la Chambre basse (Majlis), M. Javad Saeed, a mis hier les parlementaires en congé jusqu'au 14 janvier, ajournant du même coup le débat sur trois motions de censure qui auraient sévèrement sanctionné le gouvernement militaire, en place depuis six semaines.

Selon des personnalités politiques iraniennes, la décision de mettre la chambre en congé d'hiver plus tôt que prévu apparaît comme une manoeuvre destinée à éviter que la crise politique n'éclate à nouveau alors qu'aucun civil n'est encore prévu pour succéder au général Gholamreza Azhari.

L'un des députés de l'opposition, à l'origine de l'une des motions de censure, M. Ahmad Bani-Ahmad, a déclaré à l'agence Reuter que, selon lui, les motions ne seraient jamais débattues après cet ajournement.

Bien que la plupart des responsables de l'opposition aient refusé de participer à un gouvernement formé par M. Sadighi, celui-ci, prédit M. Bani-Ahmad, parviendra néanmoins à constituer un cabinet avant la mi-janvier.

*Le traité d'adhésion sera signé au printemps*

# La Grèce est admise au sein de la CEE

BRUXELLES (Reuter) — La Grèce et la Communauté économique européenne ont conclu aux premières heures de la journée, hier, un accord, sur les termes de l'adhésion de la Grèce à la C.E.E. qui ouvre la voie à la Communauté des « Dix ».

La Grèce devrait signer le traité d'adhésion à la C.E.E. avant juin prochain et devenir membre au plus tard le 1er janvier 1981, a déclaré lors d'une conférence de presse le ministre grec des Affaires étrangères, M. Georges Rallis. « C'est une heure historique pour nous, Grecs, que d'être sur le point de rejoindre la Communauté européenne, non seulement pour des raisons économiques mais également politiques, » a-t-il dit. Le secrétaire d'Etat ouest-allemand aux Affaires étrangères, M. Klaus von Dohnanyi, président en exercice du Conseil, a lui aussi qualifié l'accord d'« historique ».

Dix-sept heures de négociations acharnées ont été nécessaires pour résoudre la principale pierre d'achoppement sur la voie de l'adhésion grecque: la longueur de la période de transition à laquelle sera soumise l'économie grecque après l'adhésion formelle d'Athènes.

Les deux parties sont tombées d'accord mardi soir sur une période globale de cinq ans puis les négociateurs se sont attelés à la recherche d'une formule de compromis sur les deux points encore en litige. Les produits agricoles et la libre circulation des travailleurs grecs dans la C.E.E.

Désirant protéger les agriculteurs français et italiens, inquiète des conséquences sur leurs revenus de la concurrence grecque, la C.E.E. avait proposé une période plus longue de transition pour certains produits agricoles. En vertu de l'accord, seuls les pêches et les tomates seront soumises à une période de transition de sept ans avant de participer complètement à la politique agricole commune. La C.E.E. a donc accepté de retirer de la liste initiale les concombres, les oranges, l'huile d'olive et les raisins.

Une période similaire de sept ans a été décidée en matière de libre circulation des travailleurs grecs. Le traité de Rome garantit la libre circulation des biens, des services et des personnes, mais l'Allemagne de l'Ouest, où travaillent déjà plus de cent mille immigrés grecs, craignait un nouvel afflux et elle a exigé une période plus longue. En échange, la C.E.E. a accepté de faire bénéficier de certains avantages sociaux les travailleurs grecs dans la Communauté et de faciliter la venue de leurs familles avant les sept ans prévus par l'accord.

Les Neuf doivent encore arrêter les détails de ces mesures en faveur des travailleurs migrants, mais celles-ci entreront en vigueur avant les sept ans, a déclaré M. Von Dohnanyi.

M. Rallis a, de son côté, précisé que certains détails sur la contribution de la Grèce au budget communautaire devaient être encore mis au point. Il est trop tôt pour prédire si la drachme rejoindra le système monétaire européen qui entre en vigueur le 1er janvier prochain, a-t-il dit.

La Grèce deviendra le dixième membre de la Communauté après ratification du traité d'adhésion par le parlement grec et par les assemblées de chaque pays de la C.E.E. A ce moment, pense-t-on, les négociations avec l'Espagne et le Portugal seront sur le point d'aboutir.

Les questions de droits de douane, d'intégration de la Grèce au sein des institutions communautaires (Commission, Parlement européen, Conseil) ainsi que les problèmes politiques, financiers et certaines affaires économiques avaient été réglés avant le marathon de mercredi et jeudi.

Prié de dire pourquoi les négociations avec Athènes, commencées en juin 1975, avaient été plus longues et plus laborieuses que celles avec la Grande-Bretagne, l'Irlande et le Danemark, en 1973, qui avaient donné naissance à l'Europe des Neuf, M. von Dohnanyi a répondu que la situation économique de l'Europe et du monde était aujourd'hui différente.

# La tension monte entre le Costa Rica et le Nicaragua

MANAGUA (d'après Reuter et AFP) — La tension entre le Nicaragua et le Costa Rica s'est brusquement accrue alors que les tentatives de médiation pour trouver un terrain d'entente entre le gouvernement du général Anastasio Somoza et l'opposition se poursuivent à Managua.

Selon le Costa Rica, une patrouille de la garde nationale nicaraguayenne a été capturée mercredi par les forces du Costa Rica, alors qu'elle se trouvait sur son territoire. Le Nicaragua affirme, de son côté, que les gardes nationaux ont été fait prisonniers en territoire nicaraguayen.

M. Rafël Ángel Calderon, ministre des Affaires étrangères du Costa Rica, a demandé à l'Organisation des Etats américains (OEA) d'enquêter sur cet incident. Il a précisé que les prisonniers devaient être interrogés en présence d'observateurs neutres.

Cette affaire intervient après d'autres incidents frontaliers entre les deux pays. Lundi dernier, un accrochage entre gardes nationaux nicaraguayens et guérilleros du Front sandiniste de libération nationale, avait fait neuf morts chez les maquisards et un dans les rangs de la garde nationale.

Le mois dernier, le Costa Rica avait rompu ses relations diplomatiques avec le Nicaragua après un incident frontalier provoqué par une « poursuite à chaud » de guérilleros sandinistes par les forces de l'ordre nicaraguayenne.

Malgré cette tension, le groupe de pays médiateurs (Etats-Unis, Guatemala, République dominicaine) mandatés par l'OEA pour trouver une solution au conflit entre le général Somoza et l'opposition regroupée au sein du Front élargi d'opposition (FAQ) a fait hier de nouvelles propositions.

Aux termes de celles-ci, un plebiscite interviendrait le 25 février pour déterminer si le général Somoza doit rester au pouvoir. En cas de réponse négative, l'actuel chef de l'Etat partirait en exil où il demeurerait au moins jusqu'au 1er mai 1981. Le Congrès nommerait un président intérimaire qui resterait en fonction au plus tard jusqu'au 1er mai 1979. Au cours de cette période, le FAO nommerait, avec l'accord du Parti libéral du président Somoza, un chef d'Etat qui resterait en place jusqu'au 1er mai 1981. Entretemps, en novembre 1980, une assemblée constituante serait élue pour mettre en place les institutions définitives du pays.

Ce plan stipule également le départ des membres de la famille du général Somoza exerçant des responsabilités dans l'armée ou l'administration et prévoit que la garde nationale sera consignée dans ses casernes soixante-douze heures avant le plébiscite.

La première réaction officielle enregistrée a été celle du journal gouvernemental Novedades qui accusait hier les médiateurs d'ingérence dans les affaires intérieures du Nicaragua.

Ce soutien chinois aux rebelles nicaraguayens a été révélé par l'agence Chine nouvelle dans un bilan de fin d'année sur la « lutte du peuple nicaraguayen contre la dictature Somoza ».

# Rhodésie: les É.-U. révisent leur position

WASHINGTON (AFP) — La Maison-Blanche et le département d'Etat ont décidé de réexaminer la politique américaine à l'égard de l'affaire rhodésienne et pourraient définir une nouvelle attitude à ce sujet dans les premières semaines de 1979, annonçait hier le Washington Post.

La détérioration de la situation locale, l'échec de toutes les tentatives anglo-américaines d'amener les parties en présence à la table de conférence et l'impact que commence à avoir sur le plan intérieur l'accroissement des opérations de guérilla ont motivé ce réexamen, ajoute le quotidien.

M. Brzezinski, conseiller du président pour les affaires de sécurité nationale, serait à l'origine d'une telle décision mais aurait récemment affirmé qu'il n'était pas question pour les Etats-Unis d'abandonner à son sort la question rhodésienne et de laisser la Grande-Bretagne reprendre seule les initiatives occidentales à ce sujet.

Trois hypothèses ont été envisagées par les spécialistes du département d'Etat: un désengagement américain total qui aboutirait à rendre le problème à la Grande-Bretagne et aux Nations unies, un gel de la position anglo-américaine destiné à amener Salisbury et ses opposants à prendre vraiment conscience de la situation et, enfin, les Etats-Unis annonceraient unilatéralement un arrêt de toutes leurs initiatives diplomatiques pour tenter d'accélérer le processus de négociation.

Selon le Washington Post, c'est cette dernière hypothèse qui retiendrait le plus l'attention des analystes politiques.

Dans les milieux du département d'Etat, on affirme toutefois qu'aucune décision n'est encore définitivement prise, mais l'idée d'un plan d'évacuation aérien des 165,000 détenteurs de passeports britanniques et les 2,000 ressortissants américains en Rhodésie aurait été repoussée.

# Les partisans d'Indira continuent de manifester

NEW DELHI (Reuter) — Douze personnes ont trouvé la mort en Inde ces dernières vingt-quatre heures à la suite d'une vague de manifestations et de violences provoquées à l'origine par l'arrestation et l'emprisonnement de Mme Indira Gandhi pour abus de pouvoir et outrage au Parlement.

Sept personnes ont ainsi péri brûlées et sept autres ont été blessées à Nagercoil, dans l'extrême sud du pays, où un inconnu a lancé un engin incendiaire à l'intérieur d'un autobus avant de prendre la fuite. La police a toutefois déclaré que rien ne permettait pour l'instant de lier ce geste au mouvement de protestation contre l'emprisonnement de l'ancien premier ministre.

Quatre autres personnes ont été tuées mercredi à Bangalore, où la police a ouvert le feu sur les manifestants qui se livraient à des actes de vandalisme. Une autre personne a été tuée lors de heurts entre partisans et adversaires de Mme Gandhi.

Des véhicules de la police et des autobus ont été incendiés dans plusieurs autres villes dont New Delhi et Calcutta. Jeudi, les manifestations n'avaient pas la même intensité que la veille, mais, au total, 35,000 personnes ont été arrêtées ces deux derniers jours.

Malgré les démentis du Congrès-Indira, le parti de Mme Gandhi, le premier ministre, M. Morarji Desai, a rejeté sur les partisans de son prédécesseur à la tête du gouvernement la responsabilité de ces actes de violence et celle aussi du détournement, mercredi, d'un Boeing 737 de la compagnie intérieure Indian Airlines, lors d'un vol entre Calcutta et New Delhi.

Tout s'est bien terminé pour les 129 otages, passagers et membres d'équipage, des deux auteurs du détournement, deux jeunes activistes, diplômés d'université, qui se sont constitués prisonniers après avoir expliqué aux journalistes qu'ils avaient voulu alerter l'opinion publique au sujet de Mme Gandhi.

Les passagers, qui ont recouvré la liberté jeudi matin à Varanasi, où l'appareil était immobilisé depuis la veille, ont raconté que ce détournement avait pris des allures de farce. Ses deux auteurs n'avaient pour armes qu'un pistolet d'enfant et une balle de cricket qu'ils prétendaient être une grenade.

# Trois soldats tués en Irlande du Nord

CROSSMAGLEN, (Reuter) — Trois soldats de l'armée britannique sont morts hier dans le village de Crossmaglen, à la frontière de la République d'Irlande, abattus en pleine rue par des extrémistes, vraisemblablement de l'I.R.A. provisoire.

Selon des témoins, une fourgonnette rouge s'est brusquement arrêtée dans la grande rue, ses portières arrière ont été violemment ouvertes et des rafales d'armes automatiques tirées sur une patrouille de six soldats. Trois d'entre eux se sont effondrés. Ils sont décédés durant leur transport par hélicoptère à l'hôpital de Belfast. Cette attaque, la plus meurtrière de l'Armée républicaine irlandaise depuis près de trois ans, porte à quatorze le nombre de militaires tués dans la province cette année.

Elle coïncide avec une recrudescence de l'activité de l'IRA en Grande-Bretagne, à l'approche des fêtes de Noël. Deux voitures piégées ont explosé cette semaine à Londres et d'autres attentats à la bombe ont été commis dans cinq autres villes. A Belfast, mardi dernier, un soldat britannique a été abattu par un tireur isolé, et, dans la nuit de mercredi à jeudi, six attentats à l'explosif ont pris des hôtels pour cibles dans la province. Ils ont causé des dégâts importants mais n'ont pas fait de victimes.

Un NOUVEAU Bordeaux rouge au Québec
Le ST-ESTEPHE "De Luze"
S.A.Q. No 392 $5.80
qui reste dans la bonne tradition du
CHÂTEAU de MALLERET
"1974"
Cru bourgeois supérieur
Haut Médoc
S.A.Q. No 387-I $4.85
REPRESENTES PAR
FLORVIN LTÉE
(514)687-2251

Le Centre d'Arts d'Orford ouvre ses portes au plein air pour familles ou groupes
Hébergement à partir de $7.50 pp (double)
repas à prix modiques
bar salon
ski alpin - ski de fond - raquettes
garderie - salle de jeux
ateliers d'animation culturelle
sortie 118 autoroute de l'est
Réservations
819-843-3981

CASTILLON
Un cognac dont la qualité en dit plus que le prix!
S.A.Q. 121-E

Chez UBALDO
CUCINA ITALIANA

ambiance chaleureuse
licence complète
MENU SPÉCIAL RÉVEILLON DE NOËL ET DU JOUR DE L'AN
Repas complets entre
7.50 et 12.75
Choix de — deux soupes
— quatre entrées
— huit plats
(viandes et fruits de mer)
Choix de desserts et cafés compris.
6562 rue ST-LAURENT
274-1488

S.I.A.F. ANTIQUITÉS
importation d'antiquités françaises
Meubles rustiques anciens importés de France meubles, bibelots, bronzes, cuivres, table de ferme, tableau, etc.
354 rue de l'Inspecteur
entre Peel et Université Montréal,
866-0572
ouvert toutes les semaines
Jeu. ven. de 10h à 21h
Sam. de 10h à 17h

ANTONINE MAILLET
EMMANUEL À JOSEPH À DÂVIT

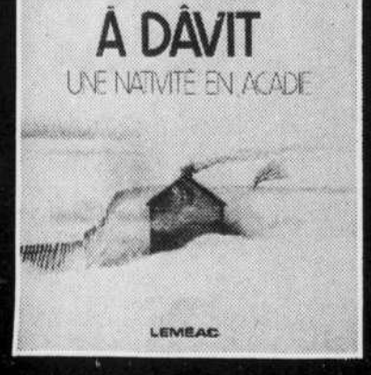


• Une nativité en Acadie
• Comment Emmanuel, fils de Joseph lui-même descendant de Dâvit, vint au monde un jour de décembre, sur une grève d'Acadie...
• Un conte si vrai qu'il en est vraisemblable.
142 PAGES — $4.95
RÉCIT PUBLIÉ PAR LEMÉAC
ADAPTÉ AU THÉÂTRE PAR L'AUTEUR
CRÉATION AU RIDEAU VERT LE 23 DÉCEMBRE
Nom:
Adresse:
Ci-joint: $4.95 (Emmanuel à Joseph...)
☐ mandat ☐ master charge
☐ chèque ☐ chargex no.
Signature:
ÉDITIONS LEMÉAC
5111, rue Durocher, Mtl. H2V 3X7
DIFFUSION: 273-2844
En vente dans toutes les librairies et les librairies Leméac: Val-d'Or, Sept-Îles, Hauterive et Montréal.
Offrez un livre québécois, offrez un livre Leméac

LE DEVOIR

CAHIER 7

TOURISME

Montréal, vendredi 22 décembre 1978

# *TROP GRAND, TROP FROID, TROP CHER*

## Le Canada vu par les Américains

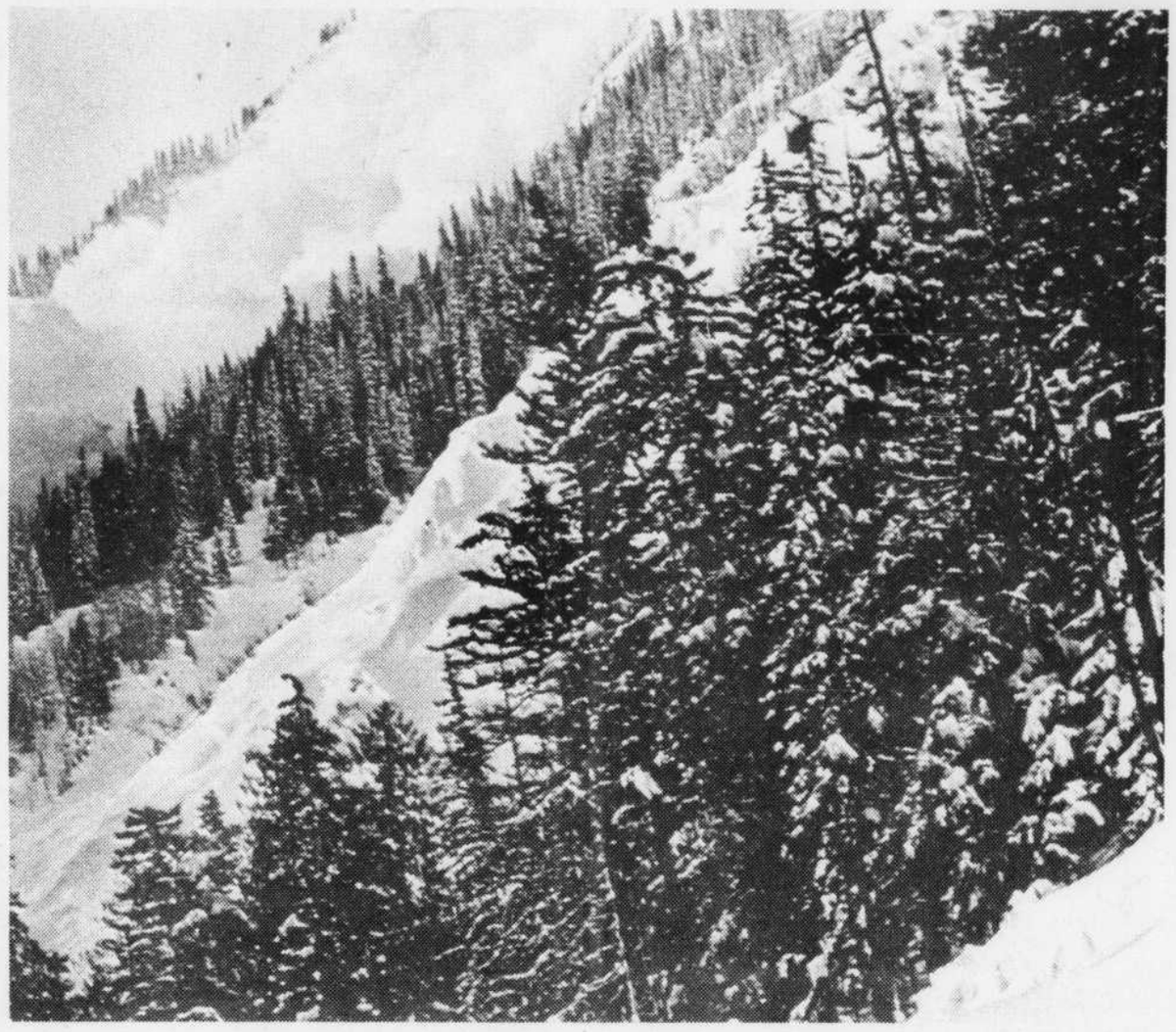

GUY DESHAIES

L'industrie du tourisme au Canada en 1977 a été le plus gros employeur avec 900,000 personnes, soit 8.5% de la main-d'oeuvre totale, et elle a généré des revenus de $10 milliards.

Le tourisme s'est classé au sixième rang de l'industrie en termes de recettes en devises étrangères, il a représenté 5% du revenu national brut et il a retourné $5 milliards en taxes aux différents paliers de gouvernement.

Au surplus le tourisme a apporté des investissements notamment dans les transports et l'hébergement de l'ordre de $1.5 milliard.

Bref, l'Office du tourisme du Canada, aux termes d'une étude exaustive de cette industrie, en arrive à la conclusion que dès l'an 2000 le tourisme sera le secteur industriel le plus important du pays au point de vue des revenus, des recettes en devises étrangères et de l'emploi.

Mais en 1977 également le déficit touristique du Canada a atteint le chiffre record de $2 milliards; c'est-à-dire que les Canadiens ont dépensé $2 milliards de plus à l'étranger qu'ils n'ont reçu en capitaux étrangers.

L'industrie touristique canadienne avait été déficitaire au chapitre de la balance des paiements de 1952 à 1962 mais avait connu une tendance excédentaire par la suite jusque vers 1973 au moment d'une remontée du dollar canadien et de la crise du pétrole qui affectait les Américains surtout, les plus importants, et de loin, touristes au Canada.

En réalité les Canadiens voyageant sur leur territoire représentent environ 60% des recettes touristiques mais les Américains représentent 30% et naturellement le principal facteur de recettes en devises étrangères. Or dès 1975 le déficit touristique du Canada, seulement par rapport aux États-Unis, s'établissait à $800 millions.

Bien qu'il ait été créé en 1932 et rattaché au ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce l'Office du tourisme du Canada ne s'était jamais manifesté avec beaucoup de vigueur jusqu'à l'an dernier où il est apparu que le déficit touristique canadien devenait alarmant compte tenu de la croissance de cette industrie.

Une campagne fort efficace et très bien orchestrée de l'OTC en 78 a permis selon les premiers chiffres de contrer la tendance déficitaire par rapport aux Etats-Unis. Mais les études menées par l'Office et notamment les sondages d'opinions aux Etats-Unis ne laissent pas d'inquiéter même si les neuf premiers mois de 1978 montrent le plus bas déficit depuis 1976. On ne sait trop si c'est la baisse du dollar qui a été la principale raison d'une remontée du tourisme chez nous.

Voici en tout cas comment les Américains perçoivent le Canada et les Canadiens d'après les sondages faits il y a quelques mois. Le Canada est un pays immense, peu peuplé et avec de longues distances entre les rares villes; le Canada est un pays à la beauté sauvage, un pays de chasse et de pêche, mais offrant peu aux épouses et aux familles; le Canada est un pays de pionniers mais où le confort et le plaisir cèdent la place à la vie au grand air, au camping ou à l'hébergement dans les cabanes de bois rond; le Canada est un pays de glace et de neige où, même en été, les lacs sont trop froids pour permettre la natation; les Canadiens sont brusques et mauvais hôtes pour les visiteurs et le Canada offre peu en retour de l'argent dépensé.

Les mêmes études démontrent que la clientèle américaine du Canada change énormément depuis quelques années et que ce sont des gens plus jeunes, plus riches et plus instruits des Etats-Unis qui visitent le Canada. Ils y viennent en automobile (85%) mais n'y restent en moyenne pas plus de deux jours.

L'Office du tourisme a pu établir que les attitudes plutôt négatives des Américains à l'égard de notre pays résistaient au changement mais que, si le détenteur de ces attitudes visitait le Canada, son opinion changeait complètement.

La campagne de publicité, telle que jugée par des experts, a été l'une des plus efficaces jamais lancées aux Etats-Unis notamment dans les grandes revues mais l'Office du tourisme du Canada, qui n'a aucun contrôle sur les ministères de tourisme des provinces et qui ne peut que chapeauter au niveau publicitaire des diverses instances publiques et privées du tourisme canadien, demeure timide. N'oublions pas que son budget de 1978 pour la campagne aux Etats-Unis a été de $4.5 millions alors que le seul Etat de New York pour sa seule campagne « I Love New York » limitée aux Etats-Unis a consacré $10 millions.

Quoiqu'il en soit les récents rapports publiés par l'OTC montrent plusieurs choses. Entre autres que le Canada n'est pas facile à vendre avec l'absence de son infrastructure touristique en dehors des villes, son climat et son incapacité à mettre en marché ses grands espaces, ses forêts, son grand air et, pourquoi pas, ses « cabanes de bois rond, pour des séjours familiaux et non pas seulement pour pêcheurs et chasseurs. Il ressort aussi que le Canada est trop cher. Quant aux Canadiens qui sont « brusques » il me semble cette fois que c'est envoyer le bouchon un peu loin; quand on est issu d'un pays où la violence est presque un second état, où une journée sans une dizaine de meurtres paraît terne, où on invente des formules modernes de suicides collectifs et où on a trouvé le moyen d'assassiner quatre présidents on s'abstient de traiter les Canadiens de « brusques »; ça ne se fait pas.

Passons et retenons simplement qu'il y a beaucoup à faire pour attirer la clientèle étrangère chez nous. Il est indubitable que les prix sont élevés notamment à cause des nombreuses taxes prélevées sur le produit touristique par tous les niveaux de gouvernement et à cause du salaire minimum. La plupart des Etats américains par exemple se prévalent d'une loi fédérale autorisant des réductions allant jusqu'à 50% du salaire minimum pour les employés qui bénéficient de gratifications supplémentaires par les pourboires. Les Américains, qu'on aime ou qu'on n'aime pas, sont et seront toujours la principale clientèle étrangère du Canada. Or ils commencent à nous dire qu'étant plus jeunes, plus instruits, ils recherchent autre choses que nos « rares » villes et désireraient goûter à la solitude de nos grands espaces et se gaver d'un grand air qui ne nous coûte rien pour peu qu'on le rende accessible et acceuillant. Un peu plus et ils nous déclaraient carrément qu'ils ne veulent pas de notre beau Centre de congrès dont la construction commencera sous peu à Montréal.

Depuis quelques années en tout cas les Américains viennent moins nombreux, restent moins longtemps et dépensent moins ce qui est une source d'inquiétude sans cesse plus préoccupante pour le gouvernement du pays qui, comme on le voit, se met résolument à la tâche en espérant compter sur la collaboration la plus entière des provinces à qui revient en dernier lieu le rôle d'attirer la clientèle touristique et de développer cette industrie de premier rang.

Déjà un groupe de travail formé des représentants de l'industrie touristique canadienne a déposé une série de recommandations au ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce pour que le Canada cesse d'être considéré comme trop grand, trop froid, trop cher et . incapable de faire découvrir ses véritables attraits.

## D'une pente à l'autre dans les Cantons de l'Est

*par Jacques Coulon*

L'hiver dernier fut exceptionnel dans les stations des Cantons de l'Est avec un enneigement abondant et précoce totalisant près de cinq mètres et demi. Les directeurs des principaux centres de ski s'attendent à recevoir un nombre record de skieurs — la seule station du mont Sutton en a reçu plus de 300,000 l'hiver dernier. Malgré le retrait du centre américain de Jay Peak de l'organisation Ski dans l'Est, et la fermeture du mont Echo qui, semble-t-il, ne pouvait soutenir la forte concurrence de Sutton et d'Owl's Head, cette vaste région se retrouve avec deux nouveaux télésièges, une demi-douzaine de pistes nouvelles et des possibilités accrues d'hébergement. Signe révélateur, la vente des billets de saison individuels et familiaux est en légère augmentation.

Située à quelque cent kilomètres de Montréal (sorties 37 et 44 de l'autoroute des Cantons de l'Est), Sutton est en quelque sorte devenue la station chic et probablement la plus fréquentée des centres de ski de cette région. Avec 25 pistes totalisant près de quarante kilomètres, toujours entretenues avec soin, Sutton offre une variété de parcours accessibles au débutant comme au skieur chevronné. Un nouveau télésiège d'environ 1,300 mètres de long fonctionne cette année et permet d'atteindre de ravissants sous-bois. Un autre télésiège sera mis en service l'an prochain. Cet équipement supplémentaire permet dès maintenant de réduire la période d'attente au pied des remontées mécaniques. Pour faciliter l'aménagement de trois nouvelles pistes et gagner un peu d'altitude, l'un des principaux télésièges a été déplacé au cours de l'été.

Malgré l'augmentation constante des coûts d'exploitation, Sutton et Bromont maintiennent le prix des billets de remontée mécanique, cette saison: seuls mont Orford et Owl's Head ont légèrement majoré leurs tarifs, mais en utilisant des billets interchangeables d'une semaine à $36, les skieurs pourront utiliser les remonte-pentes de l'une ou des quatre stations de Ski dans l'Est. Les semaines de ski sont offertes à prix forfaitaires pour cinq ou sept jours. Le tarif spécial de cinq jours commence à $170 par personne et comprend le logement, les repas, les remontées mécaniques et les leçons de groupe.

A une centaine de kilomètres de Montréal, Bromont est une station plutôt « familiale » qui, à défaut d'altitude, offre plus de vingt kilomètres de pistes toujours bien entretenues convenant aussi bien à celui qui s'aventure à skis pour la première fois qu'au skieur plus expérimenté. Un chalet va être construit au sommet de la montagne et la possibilité de faire du ski de nuit est incluse dans le prix du billet à la journée. De plus, deux pistes de sous-bois ont été tracées, et Bromont offre aux amateurs de ski de fond des pistes et un chalet, un billet donnant droit à une montée à bord du télésiège le plus élevé.

Aménagée un peu à l'est de Mansonville, la station de Owl's Head est peut-être la plus admirablement située. Du sommet de la montagne qui atteint plus de 800 mètres, on découvre un immense panorama avec, à l'est, le lac Memphrémagog, au nord le Mont Orford et, vers le sud, la station de Jay Peak distante de 22 km et les montagnes du Vermont. Owl's Head vient d'ajouter un télésiège de 1200m qui desservira les nouvelles pistes descendant jusqu'au lac Memphrémagog. Les pistes totalisant une vingtaine de kilomètres sont plutôt pour le skieur moyen bien qu'elles réservent des dénivellations rapides et des passages difficiles dans les zones les plus boisées.

North Hatley, cet élégant centre de villégiature au bord du lac Massawippi, est sûrement l'endroit rêvé si vous recherchez avant tout la tranquillité (la station ne fait pas partie de l'association Ski dans l'Est). On trouve là une douzaine de pistes faciles, bien éclairées le soir, des auberges de grandes classe mais le plus haut sommet ne dépasse pas 200m...

Au Mont Orford, une quinzaine de pistes (la plus longue a tout près de 4,000m) sillonnent le versant sud de trois petites montagnes dont la plus haute atteint 900 mètres. Toutes les pistes et remontepentes partent d'une vallée naturelle où se trouvent abris et cafétérias. Orford possède une école de ski de grande réputation dirigée par Robert Bousquet où l'on peut prendre des cours individuels ou en groupe. La station propose des semaines de ski avec leçons (pour enfants et adultes) dont les prix varient selon le nombre d'heures de cours choisi. Sur simple appel téléphonique, le bureau de réservation du Mont Orford vous communiquera une liste d'une trentaine de motels, hôtels, auberges et pensions de famille à Magog et dans les environs. Il y a plusieurs bonnes tables dans la région et des auberges accueillantes où passer une soirée agréable. A Orford comme dans chacune des autres stations membres de Ski dans l'Est, on peut se procurer un billet interchangeable de 5 jours (du lundi au vendredi) donnant droit à l'usage illimité des remontées mécaniques et 10 ou 20 hres de leçons de ski selon l'endroit où elles sont prises pour $60. Dans la plupart des stations, la période la moins achalandée va du début de décembre à la semaine précédent Noël et du 5 ou 6 janvier environ jusqu'à la deuxième semaine de février.

au SUEZ RESORT HOTEL

SUR MER A LA 182EME RUE, MIAMI BEACH
LE RENDEZVOUS DES CANADIENS FRANÇAIS

*du 18 dec au 7 janv
du 19 janv au 1 avril
$20 par jour par personne 2 par chambre 25 chambres sur 194
*PRIX SPECIAUX
du 7 janv au janv 19
$15 par jour par personne 2 par chambre 25 chambres sur 194
*2 enfants moins de 15 ans sont logés gratuitement dans la même chambre que leurs parents

Des acres de plage et patios—2 piscines; eau fraiche et salée—Piscine spéciale pour enfants; Terrain de jeux—Unique Patio Bar près de la piscine—Danse tous les soirs dans notre nouvelle Discotheque, il y aura Danse avec ambiance Rythme et Lumieres DISCO l'excitant Sheik's Tent Lounge—Luxueuses chambres d'hotel, culsinettes et suites de 2 chambres—Repas superbes dans la Salle à Diner OASIS. Refrigerateur Dans Chaque Chambre. Tennis Sur place.
PERSONNEL PARLANT LE FRANCAIS
Pour réservation immediate telethoner frais vires
(305) 947-6748
Voyez votre agence de voyages

ROBERT LUCAS
PROPRIETAIRE GERANT
ROBERT LUCAS JR
GERANT-RESIDENT

À tous nos clients et amis
NOS MEILLEURS VOEUX pour un
Joyeux Noël

voyages SELECT ltée
DÉTENTEUR D'UN PERMIS DU QUÉBEC
620, RUE CATHCART, SUITE 555
Station métro McGill
Montreal H3B 1M1 Tel: (514) 866-3345
LUNDI MARDI MERCREDI VENDREDI OUVERT DE 9h a 18 h
JEUDI DE 9 h a 20 h

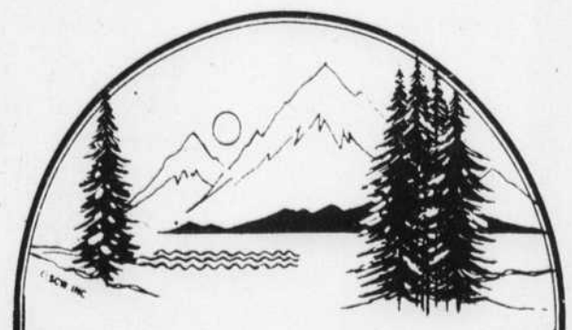

Joyeux Noël

à tous nos clients et amis

La direction et le personnel de notre agence offrent à tous les lecteurs des pages de tourisme du Devoir leurs meilleurs voeux à l'occasion des Fêtes... et des voyages enchanteurs!

AGENCE DE VOYAGES ATLAS
1821 EST RUE SHERBROOKE
MONTRÉAL H2K 1B4
TÉL.: 527-8881
atlas
Permis du Québec

VIAU

LE COMPLICE DE VOS JOURS HEUREUX

l'expérience
l'imagination
l'art de voyager
à votre service!

AGENCE DE VOYAGES VIAU

| | |
|---|---|
| 3428, RUE ST-DENIS | 842-1751 |
| GALERIES D'ANJOU | 353-7650 |
| 1218 RUE UNION | 866-9381 |
| CARREFOUR LAVAL | 688-6211 |
| PLACE VERTU | 332-4210 |
| FAIRVIEW | 694-2343 |
| PROMENADES ST-BRUNO | 653-1862 |

PERMIS DU QUÉBEC

# UNE NOUVELLE DESTINATION SOLEIL

# La riviera texane

*par Monique Nuytemans*

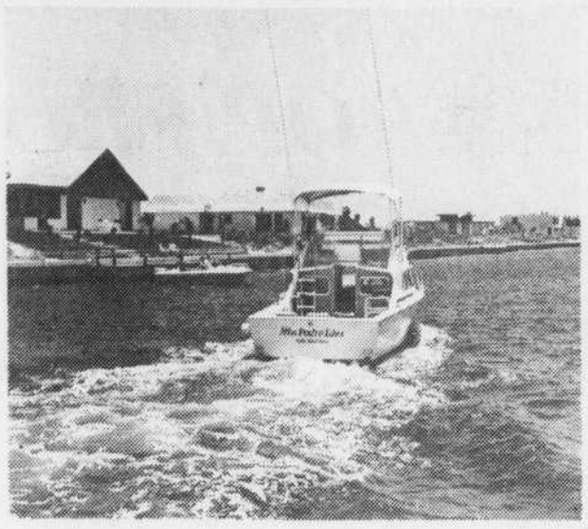

SOUTH PADRE ISLAND — Le Texas a toujours été synonyme d'aventures, de grands espaces, d'Indiens, de chevaux sauvages et de pétrole.

Et nombreux sont encore ceux, surtout parmi les Européens, pour qui l'Amérique est symbolisée par le Texas.

Mais ce Texas dont la superficie est supérieure à celle de la France, se divise en quatre régions distinctes dont la plus attirante, en hiver, est la partie méridionale où la température descend rarement en bas de 15 degrés C.

Aujourd'hui, grâce à la liaison directe offerte par Air Canada, Houston — grande ville de l'est de l'Etat — peut être rejointe en trois bonnes heures.

De Houston il est aisé de se rendre là où nos oies blanches hivernent. Notamment sur la Riviera texane, à South Padre Island.

Encore peu exploré, cet immense et étroit banc de sable de 175 km de longueur, dont nulle carte géographique ne faisait mention il y a à peine dix ans, s'étire dans le golfe du Mexique et forme la partie la plus méridionale du Texas. Sa latitude correspond à celle de Fort Lauderdale, en Floride.

Il y a deux façons de s'y rendre: soit que l'on loue une voiture à l'aéroport de Houston et que l'on descende lentement vers le sud, tout en s'extasiant sur les dimensions des ranches, sur les routes rectilignes et sur cet horizon texan sans fin; soit que l'on prenne une correspandance-avion avec la Texas International qui vous déposera à Harlingen, 90 minutes plus tard.

Un séjour sur la Riviera texane comprend nombre d'avantages. Parmi les premiers: la masse des vacanciers hivernaux n'a pas encore découvert le sud du Texas. Il y a donc beaucoup moins de monde que dans des endroits plus à la mode.

Une conséquence directe de sa popularité encore en veilleuse est que les prix sont moins élevés qu'ailleurs et qu'on peut aisément y passer deux semaines pour le prix d'une seule dans des endroits plus fréquentés.

Ajoutons à cela un calme à faire rêver et 350 sortes de poissons dans le Golfe du Mexique où l'on pêchait en chemisette, à Noël l'an dernier.

Par contre, au début de décembre dernier, le temps y était maussade, mais l'eau du Golfe était quand même à 15 degrès. Ce qui n'est pas chaud, mais très supportable pour qui aime les coups de fouet.

Après une absence de quatre ans, j'ai trouvé à South Padre Island moins de changement qu'à Montréal en un mois. Même si j'ai été un peu désolée d'y voir un Hilton, j'en ai quand même apprécié les courts de tennis en bordure du Golfe et la piscine chauffée, ainsi que les succulents fruits de mer, les vins du Rhin et l'orchestre de danse digne de Las Vegas.

Nouvelle aussi, et un peu incongrue dans le paysage serein de l'île du Padre, est la glissoire que nos collègues français, ignorant tout de la loi 101, appelaient un « aqua-splash »... dont les dimensions « olympiques » doivent faire la joie de milliers d'enfants.

Pour le reste, South Padre a peu changé. Toujours ces dunes superbes qui ourlent les plages tranquilles où l'on trouve les plus beaux coquillages de la création.

Ce qui va épargner l'île d'un développement trop intensif est le fait que 100 km de cette vaste bande de sable ont été réservés comme un Parc National et que nulle construction n'y sera permise.

Comme autrefois on trouve sur l'île des chalets de cèdre naturel qui sont aujourd'hui un peu plus patinés par le sel marin, mais dont l'architecture très spéciale leur assure toujours leur caractère unique.

L'île du Padre forme un brise-lames naturel pour les villes côtières de Corpus Cristi au nord et Huntsville dans le sud. Deux immenses ponts relient aujourd'hui l'île à la terre ferme.

Cette île a, en dépit de son anonymat encore récent, connu des périodes d'histoire mouvementée. D'abord quand elle fut habitée par des Indiens cannibales qui avaient la mauvaise habitude de dévorer les survivants des galions qui faisaient naufrage au large de l'île, Galions qui, selon l'histoire, léguèrent de nombreux trésors au fond de la mer. La Justice serait d'ailleurs en train de s'en mêler pour le moment, à savoir si les trésors, une fois récupérés, appartiendront aux Etats-Unis ou au Texas.

Quatre ans plus âgée, mais toujours en pleine forme pour ses 74 ans, Ila Loetscher, la célèbre « Dame aux Tortues » demeure toujours la vedette de South Padre Island. Comme autrefois, elle reçoit ses invités dans son chalet du bord du Golfe du Mexique, et les initie aux mystères de la tortue de mer. trop appréciée pour sa chair et pour sa carapace.

Ila soigne ses tortues, les aime et les dorlote. Elle descent même dans la mer, en costume de scaphandrier, jusque dans les cages des plus grandes.

Très excentrique à ses heures, Ila habille ses tortues de chandails et de culottes, elle leur parle, les embrasse et leur dit qu'elles sont « cute ».

Récemment Il fut invitée à Austin pour y être décorée par l'Etat du Texas pour son travail de recherches remarquable sur la tortue demer. Elle consentit à se rendre dans la capitale du Texas, à condition qu'une de ses tortues l'accompagne. Les compagnies d'aviation étaient réticentes. Toutefois l'une d'elles accepta d'embarquer la tortue. Mais il a fallu qu'elle paie son billet, comme n'importe quel passager...

En route pour South Padre Island, il est intéressant de s'arrêter à Harlingen, au musée de la « Confederate Air Force ».

« Confédéré » est un adjectif inusité pour qualifier la Force de l'Air, vu que ce terme n'a plus été employé aux U.S. depuis la guerre civile de 1860. Guerre qui, on le sait, opposait le Nord au Sud et où les ressortissants du Sud se voulaient « Confédérés ».

Mais il est ici une raison bien précise pour ce terme. C'est qu'à la fin de la Deuxième Guerre Mondiale, les Etats-Unis décidèrent de détruire tous les avions qui y avaient fait campagne, parce qu'il en aurait coûté trop cher de garder ces engins en état de bon fonctionnement.

Sauf que plusieurs aviateurs, principalement ceux du Texas (donc du Sud, dont les ancêtres étaient des ex-Confédérés), se rebellèrent par sentimentalité contre cet abandon désinvolte de ce qui était souvent leur appareil et leur souvenir tangible de la guerre.

Quelques volontaires, riches pour la plupart, se mirent à racheter ces avions, les groupèrent à côté du champ d'aviation de Harlingen. Puis ils formèrent un escadron qu'ils baptisèrent « l'Escadron Fantôme ».

Ils réparèrent et remirent ces engins en état. Depuis lors, deux ou trois fois l'an, l'Escadron Fantôme monte des spectacles de l'air, simule des attaques et ce sont les appareils qui ont la vedette, pas les pilotes.

D'année en année, le musée prend de l'ampleur et comprend aujourd'hui un type de chaque avion américain, anglais, français, allemand et japonais qui combattit pendant la Deuxième Guerre Mondiale.

Tous les membres de l'Escadron sont des colonels et ils sont sous le commandement d'un colonel fictif appelé le Colonel Jethrow S. Culpeper. Sa place de parking devant le musée ne peut jamais être occupée et sa Lincoln, vieille de 35 ans au moins, se trouve sur le tarmac, mais n'est jamais utilisée. Car le colonel légendaire est toujours en voyage... Aux lettres d'invitation qu'on lui adresse, son secrétaire répond: « Le colonel Culpeper regrette de ne pouvoir assister à votre représentation, mais il en est en ce moment à Washington, où il s'efforce de tourner la Maison Blanche à l'envers... ».

Et c'est ainsi que les Texans s'amusent comme les grands enfants qu'ils sont. Mais en fait, c'est tout en s'amusant qu'ils ont réussi à former un musée qui sans leurs efforts « confédérés » n'aurait jamais existé.

Toujours dans le sud du Texas se trouve Brownsville, dont le plus grand attrait, à part son zoo unique, est sa proximité du Mexique.

On passera, en effet, une journée mémorable à Matamoros, la ville-frontière du Mexique, où le contraste avec la propreté, la richesse et l'ordre du Texas est frappant. Et dire qu'il suffit de cette minuscule frontière, de ce pont sur le Rio Grande, pour découvrir des fanfares colorées, des « charros » éclatants, des taudis repoussants, des voitures si vieilles que les Texans les ramasseraient toutes pour en faire un musée de voitures « confédérés ».

A Matamoros on déguste du cabri (chèvre) à la broche après avoir ingurgité quelques « margharitas(), cet apéritif typiquement mexicain à base de tequila, de jus de lime et de sel.

Même si les prix ont augmenté au Mexique comme partout ailleurs, il y a encore des aubaines à faire dans les bijoux en argent, les pierres semi-précieuses, les chemises brodées et les bottes texanes.

La Centrale d'Artisanat y est sans doute le plus beau magasin du genre. C'est un endroit où l'on ne marchande pas. Contrairement aux autres marchés de la ville, les prix ayant été fixés par l'État, mais l'on y trouve des spécimens artistiques ravissants de poterie, de bijoux de céramique et de dessins naïfs sur écorce d'arbre.

Le soir, les bras chargés des multiples aubaines auxquelles on ne peut résister au Mexique, on retraverse la frontière pour réintégrer son chalet au Rancho Viejo, à quelques kilomètres en dehors de Brownsville.

Cet endroit, où on loge dans des chalets individuels, est le rêve du sportif. Il peut y jouer au golf le matin, au tennis l'après-midi, se baigner dans une piscine alimentée par une cascade et cueillir des pamplemousses en décembre en n'allant pas plus loin que le bord de son patio.

Le sud du Texas est un endroit de villégiature d'hiver encore trop peu connu, mais dont les charmes ne laissent aucun de ses visiteurs insensible.

## fiche technique

- Texas: le plus vaste Etat des Etats-Unis après l'Alaska.
- Situation géographique: centre-sud-ouest des USA.
- Etat comprenant quatre parties fort distinctes: le nord avec ses lacs et ses forêts; le centre et ses ranches; le sud et sa riviera; l'ouest et ses déserts.
- Transporteur: Air Canada. Vols quotidiens vers Houston et Dallas.
- Brownsville: ville la plus méridionale du Texas. Population: 72,157. Frontière avec le Mexique. Séparée par le Rio Grande. Ville frontière: Matamoros.
- Climat: sub-tropical. Latitude égale à celle de Fort Lauderdale, en Floride.
- Capitale: Austin.
- Villes principales: Houston, Dallas.

## passeports

### La Suisse à la baisse

La Suisse dont le tourisme est l'une des principales industries a connu une saison médiocre l'été dernier avec un chiffre d'affaires inférieur de 5.5% à la même période l'an dernier. Les autorités fédérales attribuent cette baisse importante aux prix élevés de la Suisse et au temps incertain qui a sévit durant l'été. Les Canadiens ont été 34% moins nombreux en Suisse de mai à octobre 78 par rapport à la même période en 1977.

### L'Espagne plus chère

Les touristes devront débourser beaucoup plus que présentement pour leurs vacances en Espagne l'an prochain. Selon le secrétaire d'Etat espagnol au tourisme les hôteliers demandent des majorations de prix de l'ordre de 40% pour l'an prochain. En 1978 l'Espagne a battu tous ses recoreds précédents avec 40 millions de visiteurs et des rentrées de $5.2 milliards en devises étrangères.

### Ski en Espagne

La société Air France et les manufacturiers de l'industrie française du ski organisent un concours au Canada pour promouvoir le programme Ski-France 78-79. Ceux qui achètent des produits de Rossigno, Salomon, Le Trappeur, Ramy, Cebe ont le droit de participer au tirage qui aura lieu le 15 février. On fera gagner six voyages dans les Alpes françaises, des paires de ski Rossignol, des fixations Salomon, des lunettes Cebe, des bâtons de ski Ramy.

### En Mauricie

Le parc fédéral de la Mauricie ouvre cet hiver 70 kilomètres de pistes de ski de randonnée et de raquettes avec pavillons de départ et d'accueil de Rivière-à-la-Pêche et pavillon de refuge avec lits et cuisine. L'entrée est accessible par la route 55 à Saint-Jean-des-Piles. Inf.: (819) 536-2638.

CALIFORNIE

Nous avons choisi la Californie d'Air Canada.

*On y va ensemble?*

**Los Angeles à tarif Noliprix**
**$271 en semaine**
**$292 en week-end**

Aller-retour de Dorval sur vol régulier: réservation au moins 30 jours à l'avance: durée de séjour d'au moins 7 jours et d'au plus 30 jours: nombre de sièges limité: taxe de transport aérien n'excédant pas $8 en sus.

**L'expérience du service long courrier**

Air Canada est la seule ligne aérienne à vous offrir deux vols directs par jour à destination de Los Angeles en superbes L-1011. À bord, le service long courrier d'Air Canada à son meilleur, y compris la musique et le cinéma. De Los Angeles, le sud de la Californie Disneyland, les plages de la Côte ouest, Hawaï et le reste du Pacifique s'ouvrent à vos projets de vacances. Et pour vous aider à les planifier, Air Canada peut vous suggérer des circuits, complets ou partiels, répondant exactement à vos attentes.

**Les coulisses d'Hollywood**
**à compter de $257***

Vous êtes accueilli à l'aéroport par un guide qui s'occupera de vous toute la semaine. Avec lui, vous visiterez entre autres des studios de cinéma et vous assisterez à des enregistrements d'émissions de télévision réputées aux studios de NBC. De plus, vous séjournerez 7 nuits au célèbre hôtel Sheraton Town House.
*Prix en vigueur jusqu'au 30 mars 1979: par personne, deux personnes par chambre: départs le vendredi et le dimanche: tarif aérien en sus. ITAC-FHMCB7

**La Californie en liberté**
**à compter de $161 (US)***

Ce circuit hôtel-voiture vous permet de visiter la Californie en toute liberté. Vous bénéficiez de l'utilisation d'une voiture économique de type Vega sans limite de kilométrage. Le tarif comprend 7 nuits dans des hôtels de la chaîne Holiday Inn.
*Prix en vigueur du 1er janvier au 30 juin 1979: par personne, deux personnes par chambre: essence et taxe non comprises: tarif aérien en sus.
ITAC-ACTCN09

*On y va ensemble*

Profitez-en pour utiliser la carte enRoute pour régler certains frais du voyage. Pour tout renseignement concernant les tarifs aériens et les circuits de vacances complets ou partiels, communiquez avec votre agent de voyage ou Air Canada.

Détenteur d'un permis du Québec

AIR CANADA

VOUS PROJETEZ DES VACANCES AU SOLEIL, CET HIVER ?
N'ATTENDEZ PAS ! RÉSERVEZ DÈS MAINTENANT !

Pour vous aider à choisir, nous pouvons vous envoyer par la poste les brochures de voyages des grossistes suivants:

TOURS MONT-ROYAL, TOURVAC, TOURS CHANTECLERC, CLUB MÉDITERRANÉE, SKYLARK, SUNFLIGHT, FIESTA, CROISIÈRES AUX ANNTILLES, TERRATOURS, BELVEDERE, UNITOURS, etc...

COMMANDEZ IMMÉDIATEMENT POUR NE PAS ÊTRE DÉÇU

**LE MAROC**
**AGADIR** (nouveau cet hiver)
2 semaines à partir de $479.
**HÔTEL-CLUB PLM "LES DÛNES D'OR"**
Départs toutes les semaines à partir du 16 déc. incluant les transferts et tous les repas. Transport aérien en sus à partir de $420.

**LES VILLES IMPÉRIALES & LES MILLES ET UNE KASBAHS**
1er choix: circuit en autocar de 2 sem. ..... $770.
+ 1 sem. Agadir (pour 3 sem.) ..... $995.
DÉPARTS: 20 janvier - 10 et 17 février - 3 et 17 mars - 7 et 21 avril - 12 et 26 mai - 9, 23 et 30 juin.
2ième choix: circuit 1 sem. + 1 sem. Agadir ..... $710.
DÉPARTS: 20 janvier - 3 & 17 février - 10 & 24 mars - 7, 14 & 28 avril - 5 & 19 mai - 2, 16 & 30 juin.
IMPORTANT: Transport aérien en sus à partir de $339.

**AFRIQUE FRANCOPHONE**
Sénégal et Côte d'Ivoire
Nouveau cet hiver:
programme de séjours et circuits
deux semaines à partir de $1,269 Can.
Incluant le transport aérien et la majorité des repas.

**LES ANTILLES FRANÇAISES**
**LA GUADELOUPE**
Studios et appartements "Le Trois Mats" équipés de cuisinettes
1 semaine à compter $659
Hôtel PLM Arawak
plan continental
1 semaine à compter de $549
**ST-BARTHÉLEMY**
la plus nouvelle des îles
Hôtel PLM Jean Bart
choix de cuisinettes ou de plan MAP
1 semaine à compter de $599
(Les prix comprennent le transport aérien par AIR CANADA et les transferts)

**EN AMÉRIQUE DU SUD**
Février et Mars, c'est l'été
Voyages de 3 semaines accompagnés
depuis le départ de Montréal
17 février au 10 mars
10 au 31 mars
Colombie/Pérou/Bolivie / Argentine/Brésil
Aller et retour par AEROLINEAS ARGENTINAS
qui a inauguré cette année des vols de Montréal.
PRIX - Arrangements terrestres ..... $1185 US
Billet d'avion ..... $917 Can.

**AMÉRIQUE DU SUD**
**SPÉCIAL CARNAVAL RIO**
21 février au 3 mars 1979
PRIX - Arrangements terrestres ..... $585 US
Billet d'avion ..... $890. Can.

**VOYAGES DE 2 SEMAINES**
**BRÉSIL - CHUTES IGUASSU - ARGENTINE**
Départs: 25 novembre, 23 décembre, 20 janvier, 3 mars, 7 avril.
PRIX - Arrangements terrestres ..... $720 US
Billet d'avion ..... $917 Can.

LES VOYAGES HONE

Nous sommes au service des Canadiens français depuis plus de 65 ans.

1460, AV. UNION — TÉL.: 845-8221
Montréal H3A 2B8
*le métro à notre porte — station McGill/Union*
Bureau ouvert tous les jours de 8.30 à 18h.
Le jeudi jusqu'à 21h.
Le samedi, de 09h30 à 13h.
DÉTENTEUR D'UN PERMIS DU QUÉBEC-1978

VOYAGES TRAVELAIDE LTÉE

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| 4454 St-Denis | 845-8225 | Place Longueuil | 679-3777 | Centre Domaine | 254-9969 |
| 911 Beaubien est | 273-7755 | Plaza St-Hubert | 273-7755 | Place Portobello | 672-5353 |
| Centre Laval | 688-5310 | Peel - Ste-Catherine | 861-7277 | Galeries Normandie | 331-9971 |
| 1010 Ste-Catherine o. | 861-7272 | | | Et autres villes | |

# Jean-Paul II: la paix sera le dernier mot de l'histoire

VATICAN (AP) — « A tous, Chrétiens, croyants et hommes de bonne volonté, je dis: N'ayez pas peur de miser sur la paix, d'éduquer à la paix. L'aspiration à la paix ne sera pas à jamais déçue. Le travail pour la paix, inspiré par la charité qui ne passe pas, produira ses fruits. La paix sera le dernier mot de l'histoire », déclare le pape Jean-Paul II dans un message pour la journée mondiale de la paix, qui sera célébrée le 1er janvier.

S'adressant « à vous tous qui désirez la paix », le Souverain Pontife rappelle l'action de son prédécesseur, Paul VI, dans ce domaine — c'est lui qui institua la journée de la paix en 1967 — et déclare que « pour réaliser la paix entre les pays, on multiplie les tentatives mais, en même temps, on observe que les personnes, comme les groupes, n'en finissent pas de régler leurs conflits secrets ou public et, trop souvent, les gestes de paix sont dérisoirement impuissants à changer le cours des choses, quand ils ne sont pas emportés et finalement récupérés par la logique dominante de l'exploitation et de la violence. »

« C'est vrai, à première vue, la cause de la paix souffre d'un handicap désespérant. Et pourtant, on a rarement autant parlé de paix, de détente,

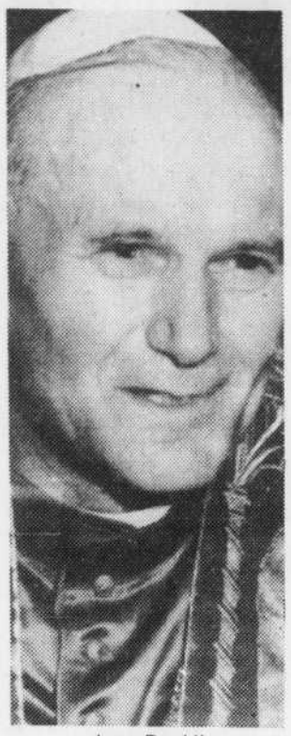

Jean-Paul II

d'entente, de solutions raisonnables des conflits, conformes à la justice. La paix est devenue le slogan qui rassure ou veut séduire. Mais pour relever le défi qui s'impose à toute l'humanité, face à la rue tâche de la paix, il faut plus que des paroles, sincères ou démagogiques. »

« Les affaires des hommes doivent être traitées avec humanité, et non par la violence. Les tensions, les contentieux et les conflits doivent être réglés par des négociations raisonnables, et non par la force. Les oppositions idéologiques doivent se confronter dans un climat de dialogue et de libre discussion. Les intérêts légitimes de groupes déterminés doivent aussi tenir compte des intérêts légitimes des autres groupes concernés et des exigences du bien commun supérieur. Le recours aux armes ne saurait être considéré comme l'instrument propre à solutionner les conflits. Les droits humains imprescriptibles doivent être sauvegardés en toute circonstance. Il n'est pas permis de tuer pour imposer une solution ».

Selon le thème de la journée — « Pour parvenir à la paix, éduquer à la paix » — le pape estime qu'il faut apprendre « d'abord à relire l'histoire des peuples et de l'humanité selon des schémas plus vrais que ceux de l'enchaînement des guerres et des révolutions. Sans ignorer le drame des violences, remplissons nos regards et ceux des jeunes générations de ces visions de paix, elles exerceront une attraction décisive.

« Grande est sur ce point la tâche éducative des moyens de communication sociale.

« Responsables des nations et responsables de organisations internationales, sachez trouver un langage neuf, un langage de paix: il ouvre par lui même un nouvel espace à la paix.

« Parents et éducateurs, aidez les enfants et les jeunes à faire l'expérience de la paix dans les mille actions quotidiennes.

« Jeunes, soyez des bâtisseurs de paix. Suivez les voies où vous pousse votre sens de la gratuité, de la joie de vivre, du partage. Vous êtes les premières victimes de la guerre qui brise votre élan. Vous êtes la chance de la paix.

« Partenaires de la vie professionnelle et sociale, la paix est souvent, pour vous, laborieuse à réaliser. Il n'y a pas de paix sans justice et sans liberté, sans un engagement courageux pour promouvoir l'une et l'autre. La force alors exigée doit être patiente sans résignation ni démission, ferme sans provocation, prudente pour préparer activement les progrès souhaitables sans dissiper les énergies en flambées d'indignation violente vite retombées. »

« Hommes politiques, responsables des peuples et des organisations internationales, faites tout ce qui est en votre pouvoir pour faire prévaloir la voie du dialogue sur celle de la force. Que cela trouve d'abord une application au plan intérieur: comment des peuples peuvent-ils promouvoir vraiment la paix internationale s'ils sont eux-mêmes prisonniers d'idéologies selon lesquelles la justice et la paix ne s'obtiennent qu'en réduisant à l'impuissance ceux qui, déjà d'avance, sont considérés comme indignes d'être des artisans de leur propre sort ou des coopérateurs valables du bien commun?

« Ayez le courage de réexaminer en profondeur la troublante question du commerce des armes. Sachez détecter à temps et régler dans la sérénité les conflits latents avant qu'ils ne réveillent des passions. Renoncez à utiliser, au service des conflits d'intérêts, des valeurs légitimes, voire spirituelles, qui s'y dégradent en les durcissant. Veillez à ce que la légitime passion communicative des idées s'exerce par la voie de la persuasion et non sous la pression des menaces et des armes ».

Pour les Chrétiens, ajoute Jean-Paul II, ils doivent trouver un esprit, celui de l'amour fraternel, qui éduque puissamment à la paix, dans l'Evangile et l'histoire de l'Eglise, une force, dans les dons de l'Esprit-Saint et dans les sacrements, une espérance dans le Christ.

« Les échecs ne sauraient rendre vaine l'oeuvre de paix, même si les résultats immédiats s'avèrent fragiles, même si nous sommes persécutés pour notre témoignage en faveur de la paix. Le Christ sauveur associe à son destin tous ceux qui travaillent avec amour pour la paix ».

## DÉCÈS

**BENOIT, Alcide.** — Subitement à Hollywood, Floride, le 18 décembre 1978 à l'âge de 73 ans, est décédé, M. Alcide Benoit époux de Marie Montpetit demeurant au no 329 Salaberry. Exposé au salon Ernest Montpetit et Fils, 200 rue Champlain à Valleyfield. Les funérailles auront lieu samedi après-midi à 2:00 heures en l'église St-Augustin. Inhumation à Valleyfield. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**COULOMBE, Thérèse.** — A Québec, le 20 décembre 1978 à l'âge de 70 ans, est décédée, Mlle Thérèse Coulombe fille de feu Edouard Coulombe et de feu dame Clothilde Comfoltez. Elle laisse dans le deuil ses soeurs, frères, beaux-frères et belles-soeurs: Clothilde (Mme Edmond Ouellette), Bernadette (Mme Louis Morrisset), Juliette (Mme Emile La Rochelle), Mlle Marguerite Coulombe, soeur Imelda Coulombe S.S.N.J.M., Elizabeth (Mme Ernest Chartier), Véronique (Mme Ernest Germain), M. Joseph Coulombe (Yvonne Blanchette), M. Stanislas Coulombe (Clémence Leclerc), M. Omer Létourneau, M. Ernest Chartier, Mme Joseph Coulombe, Mme Stanislas Coulombe, Mme Yvonne Delisle-Coulombe (Alphonse), M. Ernest Raubert ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu vendredi le 22 décembre. Le convoi funèbre partira du funérarium Lépine Cloutier Ltée no 975 rue Marguerite-Bourgeois à 8:45 heures, pour se rendre à l'église St-Sacrement où le service sera célébré à 9:00 heures, et de là au cimetière Belmont lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

**MARCHAND, Alice.** — A Montréal, le 21 décembre 1978 à l'âge de 80 ans, est décédée Mme Adrien Marchand née Alice Simoneau. Outre son époux, elle laisse dans le deuil deux enfants: Madeleine (Mme Gaston Lavoie), Jacques (époux de Claire Perreault), 6 petits-enfants: Nadine, Suzanne, Pierre, Christiane, Louise et Sylvie-Anne ainsi que 3 arrière-petits-enfants: Mathieu, Catherine et Hugo. Les funérailles auront lieu samedi le 23 décembre. Le convoi funèbre partira du salon J.R. Deslauriers. No 4780 rue de Salaberry, pour se rendre à l'église Notre-Dame du Bel-Amour où le service sera célébré à 11:00 heures, et de là au cimetière St-Vincent-de-Paul, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Au lieu de fleurs, des dons à l'Institut de Cardiologie de Montréal seraient appréciés. Salon fermé de 5 à 7 heures.

## NÉCROLOGIE
### RAOUL ALLARD
**p.s.s.**

A Montréal, le 21 décembre 1978, est décédé M. Raoul Allard, prêtre de Saint-Sulpice. Né à St-Rémi de Napierreville le 13 avril 1888, il reçut l'ordination sacerdotale le 2 juillet 1911 de S. Exc. Mgr Mac Donell, pour le diocèse de Montréal, et partit pour la Solitude. L'année suivante, il était admis à Saint-Sulpice. Après ses études supérieures de Théologie et de Philosophie à Rome, M. Allard revint en 1915 au Grand Séminaire de Montréal où il exerça les fonctions de professeur, puis d'économe. En 1939, il fut nommé vicaire à la Paroisse de Notre-Dame et chargé de l'économat à la résidence des Prêtres de St-Sulpice. Même retraité depuis 1968, il continua d'apporter une aide précieuse au ministère pastoral pendant encore dix ans.

Outre sa famille sulpicienne, M. Raoul Allard laisse dans le deuil son frère M. Aurèle Allard, sulpicien, sa soeur Mlle Juliette Allard et beaucoup d'amis prêtres, religieux et laïcs.

La dépouille mortelle sera exposée au Presbytère de Notre-Dame, 116, rue Notre-Dame Ouest, le vendredi 22 décembre à 1:00 heures. Les funérailles auront lieu le samedi 23 décembre, à l'église Notre-Dame, à 10 heures. Le corps sera ensuite transporté au Grand séminaire de Montréal pour inhumation dans la crypte.

Directeur de funérailles: L. Thériault.

# La sonde soviétique largue des instruments sur Vénus

MOSCOU (AP) — La sonde soviétique Vénus-12 a déposé hier sur la face cachée de Vénus une capsule d'instruments qui a continué à transmettre des renseignements scientifiques pendant 110 minutes avant d'être réduite par la chaleur intense régnant sur la surface de la planète.

L'atterissage en doucueur a eu lieu à 3 h 30 GMT. Lancé le 12 septembre, Vénus 12 avait largué mardi sa capsule d'instruments, qui avait pénétré progressivement dans l'atmosphère vénusienne. Vénus 11, lancé cinq jours avant Vénus-12, doit parvenir à proximité de la planète le jour de Noël.

L'agence Tass a déclaré que la capsule de Vénus-12 a commencé sa descente à la vitesse de 11 km par seconde, puis a été ralentie par freinage aérodynamique. Enfin, un parachute s'est ouvert à 40 km d'altitude, et la capsule s'est posée en douceur sur la face cachée de la planète.

Pendant sa descente, l'engin a effectué « une belle analyse chimique, étudiant la composition de l'atmosphère et des nuages, de même que les radiations solaires et les charges électriques dispersées dans l'atmosphère », précise Tass.

Une fois posée, la capsule a continué à envoyer des « mesures scientifiques ». C'est la huitième capsule soviétique à se poser sur la planète. Vénus 1 avait été lancé en 1961 et Vénus 2 en 1965 mais les possibilités d'investigations n'en étaient alors qu'à leurs balbutiements. En 1975, Vénus 9 avait continué à émettre pendant 53 minutes.

Alors que les quatre capsules américaines qui ont atteint le sol vénusien le 9 décembre n'étaient pas conçues pour survivre à la chaleur régnant au sol plus de quelques secondes, les dernières capsules soviétiques étaient construites pour transmettre au moins une demi-heure après leur atterrissage, et même pour prendre des photographies de la surface. Toutefois l'agence Tass ne mentionne pas de photographies. En 1975, la capsule de Vénus 9 avait donné les premières images télévisées panoramiques du paysage vénusien: des rochers gris alors qu'on attendait une surface lisse comme un désert.


## CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES

L'ÉTOILE DES PHOTOCOPIEURS
**"MITA"**
Le choix des graphistes!
La copie est plus claire que l'original et coûte .04¢
Une des plus pratiques!
VENTE-LOCATION ● LOCATION
**CANADA DACTYLOGRAPHE INC.**
7035 av. du Parc, Mtl
**270-1141**
Stationnement
Ouvert samedi de 9 à 12

**Brevets d'invention**
MARQUES de COMMERCE
**Robic, Robic**
ET ASSOCIÉS
1514, avenue McGregor
Montréal H3G 1X5 288-2152

**ANNONCEZ DANS LE DEVOIR, QUELQU'UN VOUS LIRA**

## COMPTABLES AGRÉÉS

**BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS**
Comptables agréés
ALAIN BELZILE, C.A.
ROBERT ST-JEAN, C.A.
GILLES SPERANO, C.A.
JACQUES BRANCHAUD, C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

**LUCIEN DAHMÉ, C.A.**
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

**PROVOST, LAVOIE, LAROSE & POIRIER**
Comptables Agréés
Jean Provost, C.A.
Jacques Larose, C.A.
Henri Lavoie, C.A.
Raymond Poirier, C.A.
6000 est, Métropolitain
254-7559

samson, bélair & associés
Comptables agréés

MONTRÉAL—QUÉBEC—RIMOUSKI—SHERBROOKE—TROIS-RIVIÈRES
OTTAWA—SEPT-ÎLES—COATICOOK—MATANE

## CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

Un organisme important dans la région de Montréal est à la recherche d'un:

### PSYCHOLOGUE INDUSTRIEL

**Fonction:**
Sous l'autorité du directeur du service des ressources humaines, il est responsable de l'élaboration, du développement et de la mise en application de programme de formation, de perfectionnement et d'évaluation des employés de la compagnie.
Le candidat choisi aura pour tâche plus particulière la sélection des cadres et la mise en marche de cours ou de séminaires de formation, de perfectionnement et d'évaluation des employés de la compagnie.
Le candidat choisi aura pour tâche plus particulière la sélection des cadres et la mise en marche de cours ou de séminaires de formation, avec l'aide de spécialistes dont il aura la responsabilité de l'entraînement Il sera appelé aussi à coordonner la mise en application de différents programmes de formation.

**Exigences:**
Le candidat devra posséder un diplôme de maîtrise en psychologie industrielle et devra être membre en règle de la C.P.P.Q.

**Rémunération:**
Salaire de début pouvant atteindre $23,000, selon l'expérience.

*Prière de faire parvenir votre curriculum vitae à:*

**CASE POSTALE 1334**
**Place d'Armes**
**Montréal**
**H2Y 1L0**

**LE CONSEIL SCOLAIRE DE LA RIVE NORD**
160 avenue Sprude, Elliott Lake, Ontario
École Secondaire W. C. Eaket, Blind River, Ontario
recherche pour le 2 janvier 1979
**DEUX PROFESSEURS**
qualifiés pour enseigner une combinaison de deux des matières suivantes:
— **Anglais** (langue seconde)
— **Français**
— **Dactylographie**
— **Éducation physique (garçons)**
— **Arts**
*Faire parvenir vos demandes à:*
**M. G. Lefèbvre**
**Directeur adjoint**
**École Secondaire W.C. Eaket**
**Blind River, Ontario P0P 1B0**
**Tél.: (705) 356-1042, Rés.: 356-7365.**
**W.C. Eaket**, *Président* — **W. Mair**, *Directeur de l'Éducation*

Centre Hospitalier des Laurentides
Établissement public à soins multiples de 568 lits situé à l'Annonciation dans le nord des Laurentides, à environ 160 kilomètres de Montréal, recherche:
**ÉDUCATEURS(TRICES) SPÉCIALISÉS(ES)**
**STATUS:** Temps complet.
**SALAIRE:** Selon convention collective et expérience.
**EXIGENCES:** DEC en technique d'éducation spécialisée.
Candidats(tes) intéressés(ées) doivent faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 11 janvier, 1979.
**Conseiller en gestion du personnel**
**Service du personnel**
**CENTRE HOSPITALIER DES LAURENTIDES**
**L'Annonciation, Québec J0T 1T0**

Université de Montréal
Département de géologie
**Poste de professeur**
Le Département de géologie est à la recherche d'un professeur de géochimie.
**Domaine**
Enseignement au premier cycle et aux études supérieures.
**Exigences**
Doctorat, ou l'équivalent. (La préférence sera accordée au candidat ayant fait des études post-doctorales).
**Traitement**
Selon les normes de la convention collective en vigueur.
**Date d'ouverture du poste**
1er janvier 1979.
**Date de clôture des candidatures**
28 décembre 1978.
*Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae au:*
**Directeur**
**Département de géologie**
**Université de Montréal**
**C.P. 6128, Succursale A**
**Montréal (Québec)**
**H3C 3J7**

**LE CONSEIL SCOLAIRE DE NIAGARA SUD**
requiert pour le 29 janvier 1979 les services d'un
**PROFESSEUR DE FRANÇAIS**
- **Deux classes au Secondaire III** (niveau avancé).
- **Une classe Secondaire IV** (niveau général)

Ce poste sera en vigueur pour la durée du 2e semestre à partir du 29 janvier 1979 jusqu'au 29 juin 1979.
L'École Secondaire Confédération est une école secondaire de langue française située dans la péninsule du Niagara; celle-ci comprend 45 professeurs et offre un programme complet au niveau secondaire à quelque 740 élèves.
*Veuillez faire parvenir votre lettre de demande et votre curriculum vitae à:*
**M. Raymond Desjardins**
**Directeur**
**École Secondaire Confédération**
**670 avenue Tanguay**
**Welland, Ontario L3B 4G2**
**Tél.: école (416) 732-1361 — Rés.: (416) 735-4260**

cqee
**CONSEIL DU QUÉBEC DE L'ENFANCE EXCEPTIONNELLE**
Organisme sans but lucratif, à caractère scientifique et professionnel ayant pour buts l'information et la formation de ses membres et la promotion des droits et des intérêts des personnes en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.

### DIRECTEUR GÉNÉRAL

**Fonctions:**
Sous l'autorité du conseil d'administration, assure la planification et la direction des activités de l'organisme (congrès annuel, revue scientifique, stages de formation, documentation, recherches, etc...) conformément à ses buts et à ses orientations. Est responsable de la gestion du personnel et du budget de l'organisme. Représente l'organisme auprès des instances gouvernementales et de différents organismes.

**Exigences:**
— Détenir un diplôme de niveau universitaire dans une discipline relative aux services aux personnes en difficulté; une expérience jugée valable au sein de ces services pourrait compenser l'absence de diplôme universitaire et/ou
— Avoir une expérience de travail d'au moins deux ans contenant des responsabilités administratives comme mentionnées ci-dessus;
— Posséder une grande autonomie, un sens profond des responsabilités et une certaine facilité au niveau des relations publiques;
— Avoir un intérêt marqué pour le secteur des services aux personnes en difficulté.

**Traitement:**
Déterminé en référence aux échelles en vigueur dans les secteurs des Affaires sociales et de l'Éducation.

*Prière de faire parvenir son curriculum vitae avant le 12 janvier 1979 à l'adresse suivante:*

**Poste de directeur général**
**a/s Le président**
**C.Q.E.E.**
**2765, Chemin de la Côte Sainte-Catherine**
**Montréal, P.Q. H3T 1B5**

### DIRECTEUR ADJOINT
**Service des Immeubles**

**Fonctions:**
Sous la responsabilité du directeur, le candidat aura à s'impliquer dans toutes les phases de l'administration des projets de rénovation et d'aménagement des immeubles existants et projetés.

Le candidat aura à préparer les esquisses, les tableaux d'ordonnancement, les estimés et les documents d'appels d'offres. Il effectuera le suivi de travaux afin de s'assurer du respect des budgets et des échéanciers approuvés.

**Exigences:**
Le candidat recherché possède une formation en architecture et un minimum de trois années d'expérience pertinente.

*Les personnes intéressées à présenter leur candidature, doivent faire parvenir leur curriculum vitae avant le 30 décembre 1978, à l'adresse suivante:*

**Alain Auclair**
**Service du personnel**
**La Banque de Nouvelle-Écosse**
**715 Square Victoria**
**Montréal, (Québec)**
**H2Y 2H7**

BNE
**LA BANQUE DE NOUVELLE-ÉCOSSE**
*UNE BANQUE INTERNATIONALE AU SERVICE DU QUÉBEC*

# «C'ta ton tour» à Radio-Québec

La télévision de Radio-Québec diffusera le 24 décembre à 20 h 30, *C'ta ton tour Laura Cadieux* de Michel Tremblay, adapté par Guy Leduc en collaboration avec Pierre Fortin. On se rappellera que ce dernier avait fait une première adaptation de ce roman de Tremblay pour la scène, lorsque la Troupe à Marie-Rose l'avait interprétée au théâtre Denise-Pelletier et au Complexe Desjardins. La Troupe à Marie-Rose est une compagnie de comédiens dont les âges varient de 60 à 76 ans. L'action de *C'ta ton tour Laura Cadieux* se déroule dans une salle d'attente de bureau de médecin. Des personnes âgées attendent et se cherchent des maladies comme prétextes pour se rencontrer et jaser. Ils ont la vérité de leur âge, sans grossièreté, sans pudeur malsaine. Laura Cadieux est interprétée par la comédienne Marie-Rose, âgée de 76 ans. Cette dramatique sera suivie d'une entrevue avec l'auteur Michel Tremblay.

## LA BOÎTE À ÉCHOS

A l'émission Forum diffusée à Radio-Canada ce soir à 21 h 30, il y aura débat sur « Les fées ont soif et la liberté d'expression ». Les invités de Louis Martin seront Madeleine Caron juriste, Commission des droits de la personne, Jean-Louis Roux, directeur artistique du Théâtre du Nouveau Monde, Hélène Pelletier-Baillargeon, ex-directrice de la revue « Maintenant » et Maurice Archambault, vice-président de l'Association des parents catholiques (section de Montréal).

●

La composition du nouveau conseil d'administration de la Régie du Grand Théâtre de Québec a été annoncé récemment par le ministre des Affaires culturelles du Québec, M. Denis Vaugeois: M. Charles Cimon est nommé président pour un deuxième mandat et les mandats de MM. Charles Blais et Carol Moisan et Mme Lucie Pleau sont également renouvellés. Les nouveaux membres de la Régie sont Mmes Jacqueline Larue, Diane Charland, et Christine Rouigny et MM. Henri Hamel et Gérard Marcotte. Les membres de la Régie du Grand Théâtre ont un rôle très important car ce sont eux qui définissent la politique culturelle qui sous-tend le fonctionnement quotidien du Grand Théâtre. Le mandat des membres est d'une durée de quatre ans.

■

Les handicapés qui se rendent à la Place des arts pour assister à un spectacle peuvent recevoir l'aide dont ils ont besoin, grâce aux soins d'un personnel entraîné qui les accueille au débarcadère de la rue souterraine dont l'entrée est sur le boulevard Maisonneuve. Placeurs et ouvreuses de la PDA accompagnent alors ces personnes jusqu'à l'intérieur des salles. Pour des raisons de sécurité et pour faciliter leurs déplacements les handicapés en fauteuil roulant sont placés à l'arrière du parterre. Quand aux handicapés visuels accompagnés de leur chien-guide, des fauteuils en bout de rangée leur seront alloués. Il serait toutefois préférable de mentionner le cas lors de l'achat du billet.

■

Le Conseil canadien de la musique a retenu six oeuvres de compositeurs canadiens pour représenter le Canada aux Journées mondiales 1979 qui se tiendront à Athènes du 11 au 20 septembre 1979. Les compositeurs bien connus Istvan Anhalt, Bengt Hambraeus et James Montgomery formaient le jury de sélection qui a reçu 38 soumissions. Celles qui ont été retenues sont celles de John Beckwith (Toronto), Norma Beecroft (Toronto), Clifford Ford (Toronto), Bruce Mather (Montréal), John Rea (Montréal) et Donald Steven (Montréal). Un jury international dont fera partie cette année la présidente du Conseil canadien de la musique et la Société de musique contemporaine du Québec, Mme Maryvonne Kendergi, déterminera à son tour le choix final des oeuvres qui seront jouées dans le cadre des Journées mondiales de la Société Internationale pour la musique contemporaine 1979. Ces journées se tiennent chaque année depuis 1923 et l'an dernier quatre oeuvres canadiennes étaient au programme à Helsinki.

■

Pierre Garneau, directeur artistique des services scénographiques de Radio-Canada à Montréal a été récemment élu à la présidence de la Cinémathèque québécoise; il succède ainsi au cinéaste Jean-Claude Labrecque dont le mandat non-renouvelable se terminait cet automne. Pierre Garneau était déjà membre du conseil d'administration de la Cinémathèque depuis plusieurs années et trésorier depuis 1975. Bien connu dans le monde de la peinture et du design, Pierre Garneau a été également étroitement lié au développement du cinéma d'animation à la télévision canadienne. Le conseil d'administration de la Cinémathèque comprend en outre, Francine Laurendeau (collaboratrice du cinéma au DEVOIR) et Arthur Lamothe, vice-présidents; Carol Faucher, secrétaire; Richard Moranville, trésorier; Charlotte Boisjoly, Marcia Couelle, Léo Cloutier, André Pâquet, Maurice Bulbulian, Alain Dostie et Normand Thériault, administrateurs. La Cinémathèque québécoise est une corporation privée sans but lucratif qui bénéficie de subventions du ministère et Communications du Québec du Conseil des arts du Canada et du Conseil des arts de la ville de Montréal.

■

Le grand prix du cinéma français — Louis Lumière — a été attribué à Jacques Deray pour son film « Un papillon sur l'épaule » avec Lino Ventura, Claudine Auger, et Nicole Garcia. Le jury présidé par M. Marcel Jullian a attribué ce prix par 7 voix contre 6 au « Molière » de Mnouchkine.

■

Le nouveau film de Robert de Niro, « Le chasseur de cerfs », qui examine les répercussions de la guerre du Vietnam sur la vie de trois Américains, a été choisi comme meilleur film de l'année par l'Association des critiques américains. Meilleure actrice, Ingrid Bergman pour « Sonate d'automne » d'Ingmar Bergman, meilleur acteur Jon Voight pour son rôle de vétéran du Vietnam invalide dans « Le retour » (Coming Home). Le film italien de Franco Brusati « Pain et chocolat » qui décrit les tribulations de travailleurs immigrés en Suisse, a été nommé meilleur film étranger de l'année.

JAMAIS JE NE T'AI PROMIS UN JARDIN DE ROSES — 14 ANS

le DAUPHIN 2 — BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060

VEN.: 7.30 - 9.30
SAM.-DIM.-LUN.-MAR.
26 DÉC.: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

À L'AFFICHE !

UN DESSIN ANIMÉ — POUR TOUS

FABULEUX
FANTASTIQUE
PLEIN D'ACTION

UN SPECTACLE INOUBLIABLE POUR TOUS LES AGES !

Lorsqu'il commence à TIRER, PERSONNE ne peut l'arrêter !

LUCKY LUKE
LA BALLADE DES DALTON

Réalisé par LES STUDIOS IDEFIX PARIS LES PRODUCTIONS RENE GOSCINNY LES STUDIOS IDEFIX
Scénario et dialogue de RENE GOSCINNY, MORRIS et PIERRE TCHERNIA
Musique de CLAUDE BOLLING

Le PARISIEN 2 — 486 ST. CATHERINE W. 866-3856
LAVAL 2 — CENTRE LAVAL 688-7776
VERSAILLES 2 — PLACE VERSAILLES 353-7880 Radisson
RIVOLI 1 — ST-DENIS ET BELANGER 277-3125
GREENFIELD PARK 2 — GREENFIELD PARK PL. 671-6129
PARC VERDUN — 720 DE L'EGLISE 768-2509

Aussi au Cinéma MONTENACH · Beloeil,

PARISIEN: 1.10, 2.55, 4.40, 6.25, 8.15, 10.00. SAMEDI, DERNIER SPECTACLE À 11.40 - RIVOLI: 1.00, 2.35, 4.15, 5.50, 7.30, 9.00 - LAVAL: AUJ. 6.00, 7.35, 9.30, DU 23 DÉC. - 7 JANV. 12.50, 2.30, 4.15, 6.00, 7.35, 9.30. SAM. DERNIER PROGRAMME À 11.05 - GREENFIELD: AUJ. 6.00, 7.40, 9.20, DU 23 DÉC. - 7 JANV. 1.00, 2.40, 4.20, 6.00, 7.40, 9.20 - VERSAILLES: AUJ. 6.20, 8.00, 9.40, DU 23 DÉC. - 7 JANV. 1.30, 3.00, 4.45, 6.20, 8.00, 9.40 - PARC: TOUS LES JOURS 12.30, 2.00, 3.30, 5.00, 6.30, 8.00, 9.30.

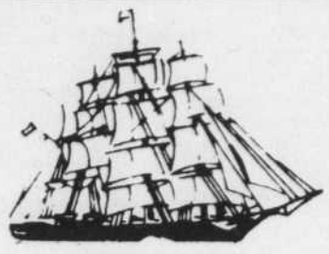

GALA

VEILLE DU JOUR DE L'AN
SOUPER ET CHAMPAGNE

REPAS DE GOURMET — SIX PLATS
CHAMPAGNE — SOUVENIRS
LIQUEUR — ORCHESTRE

À compter de 21 h 30, le dimanche 31 décembre

*Réservations seulement par achat de billets à l'avance*

285-1636 pour plus amples renseignements

MENU

Céleri et olives

Bisque de homard Escoffier — Soupe à l'oignon gratinée
Vichyssoise — Suprême de fruits au maraschin

Huîtres au four Rockefeller — Cocktail de crevettes
Pannequet de fruits de mer — Cocktail de salade de crabe et avocat
Saumon fumé de Nouvelle-Écosse

LA SOLE DU DOUVRE ENTIÈRE — Santé Belle Meunière
LES LANGOUSTINES GRILLÉES — Farce au crabe
LES QUEUES DE HOMARD — Sautées à la Diavalo
HOMARD ENTIER CUIT AU FOUR AVEC COGNAC — Thermidor
HOMARD ENTIER FARCI — Pavillon
LES TOURNEDOS DE BOEUF — Henri IV
BIFTECK DE SURLONGE AU POIVRE — Flambé au cognac

Le brocoli Hollandaise — Les petites carottes glacées au four
Le chou-fleur à la Polonaise
Pommes de terre Parisiennes ou au four farcies

LA SALADE PAVILLON

Pêche melba — Parfait au Kahlua — Melon au porto
Pâtisseries françaises — Gâteau Forêt-Noire
La tarte au sucre Chantilly — Plateau de fromages

CAFÉ
LIQUEUR ET CHAMPAGNE

Le Pavillon de l'Atlantique

1454A, rue PEEL — 285-1636

BILLETS: $32.50 PAR PERSONNE

SEM.: 5h20, 7h30, 9h30; SAM.: 5h35, 7h45, 10h00; MARDI: 1h00, 3h10, 5h20, 7h30, 9h30. élysée 1 — 35 MILTON / 842-6053

Couronné au Festival des Films du monde 1978. — POUR TOUS

"On hésite entre le rire et les larmes: 'DERNIER AMOUR' est l'une des oeuvres les plus émouvantes et les plus personnelles de Dino Risi".
— LE FIGARO

"'DERNIER AMOUR' est un heureux mélange d'espoir et de désespoir, de tristesse et de joie, de vie et de jeu".
— Pascale PERREAULT

"Risi nous donne la vision d'un des observateurs les plus impitoyables de notre époque."
— Dominique RABOURDIN (Cinéma 78)

'DERNIER AMOUR' est un des films les plus personnels de l'auteur de 'PARFUM DE FEMME'."
— Dominique RABOURDIN

un film de DINO RISI
ORNELLA MUTI — UGO TOGNAZZI

Une vision féroce de la vie...
Par le prince de la comédie italienne.

dernier amour (PRIMO AMORE)

SEM.: 5h00, 7h15, 9h30; SAM.: 5h15, 7h30, 10h00; MARDI: 1h00, 3h10, 5h20, 7h30, 9h40. élysée 2

La comédie de l'année!
Déjà plus de 100,000 spectateurs l'ont acclamée!

"Courez voir ROBERT ET ROBERT", UN DES MEILLEURS LELOUCH, magistralement interprété par des acteurs de premier ordre... JOUR DE FRANCE

"ROBERT ET ROBERT appartient sans conteste aux meilleurs moments dans l'oeuvre de CLAUDE LELOUCH..." LUC PERRAULT/LA PRESSE

CHARLES DENNER
JACQUES VILLERET
JEAN-CLAUDE BRIALY

POUR TOUS — 20e SEM.

un film de CLAUDE LELOUCH
ROBERT et ROBERT

FRANCIS PERRIN GERMAINE MONTERO REGINE MACHA MERIL
FRANCIS LAI JEAN-CLAUDE NACHON

LE FILM DU SIECLE!
UN FILM EXTRAORDINAIRE! UN TRAVAIL GIGANTESQUE! — 14 ANS

DOMINIQUE SANDA
ROBERT DE NIRO

1900
Un film de BERNARDO BERTOLUCI
DONALD SUTHERLAND
BURT LANCASTER

SEM.: 6h35, MARDI: 12h45, 6h35. Cinéma 7e art 722-0302 3180 rue BELANGER

Une étonnante surprise
UN FILM AUSTRALIEN DE GRANDE CLASSE ET D'UNE QUALITÉ EXCEPTIONNELLE.

POUR TOUS

V.F. de: CADDIE
avec HELEN MORSE et TAKIS EMMANUEL

CADDIE
PRIX D'INTERPRÉTATION A SAN SEBASTIAN

Cinéma du COMPLEXE desjardins 3 BASILAIRE 1 288-3141
1:05 - 3:10 - 5:10 - 7:15 - 9:20

Les cinémas France-Film vous souhaitent un Joyeux Noël

MESSIEURS, C'EST VOTRE TOUR !! l'ère de l'homme objet est arrivée

DAYLE HADDON — 14 ANS
GERARD TYBALT
FERNANDO REY
un film de JUST JAECKIN

11e semaine à Montréal

Plus 2e film aux cinémas suivants:
Cinema du COMPLEXE desjardins 2 BASILAIRE 1 288-3141
omega 1 PLAZA K MART LONGUEUIL 463-3330

LE DERNIER AMANT ROMANTIQUE
Le plus grand concours du siècle que seules les femmes pouvaient imaginer

aussi au OMEGA MASCOUCHE

Que faisiez-vous en 1963?

Un film de DIANE KURYS — POUR TOUS
Musique originale et chansons d'YVES SIMON

Frédérique avait 15 ans, Anne 13...

Si vous regrettez vos 15 ans, vous adorerez...

Diabolo Menthe

st-denis 3 — 1590 RUE ST-DENIS 845-3222
12:20 - 2:05 - 3:55 - 5:40 - 7:25 - 9:15

Le meilleur portrait de femme du cinéma américain depuis "Annie Hall".

3e sem. — CANNES 78 — LE POINT — 14 ANS

Un film de PAUL MAZURSKY
la femme libre
AN UNMARRIED WOMAN

JILL CLAYBURGH
ALAN BATES
MICHAEL MURPHY
CLIFF GORMAN

Cinéma du COMPLEXE desjardins 4 BASILAIRE 1 288-3141
12:10 - 2:25 - 4:40 - 6:55 - 9:10

Vous pouvez enfin voir...

18 ANS Adultes

Sylvia Bourdon dans

EXHIBITION

un film de Jean-François Davy

Cinéma du COMPLEXE desjardins 1 BASILAIRE 1 288-3141
12:10 - 2:00 - 3:50 - 5:45 - 7:40 - 9:35

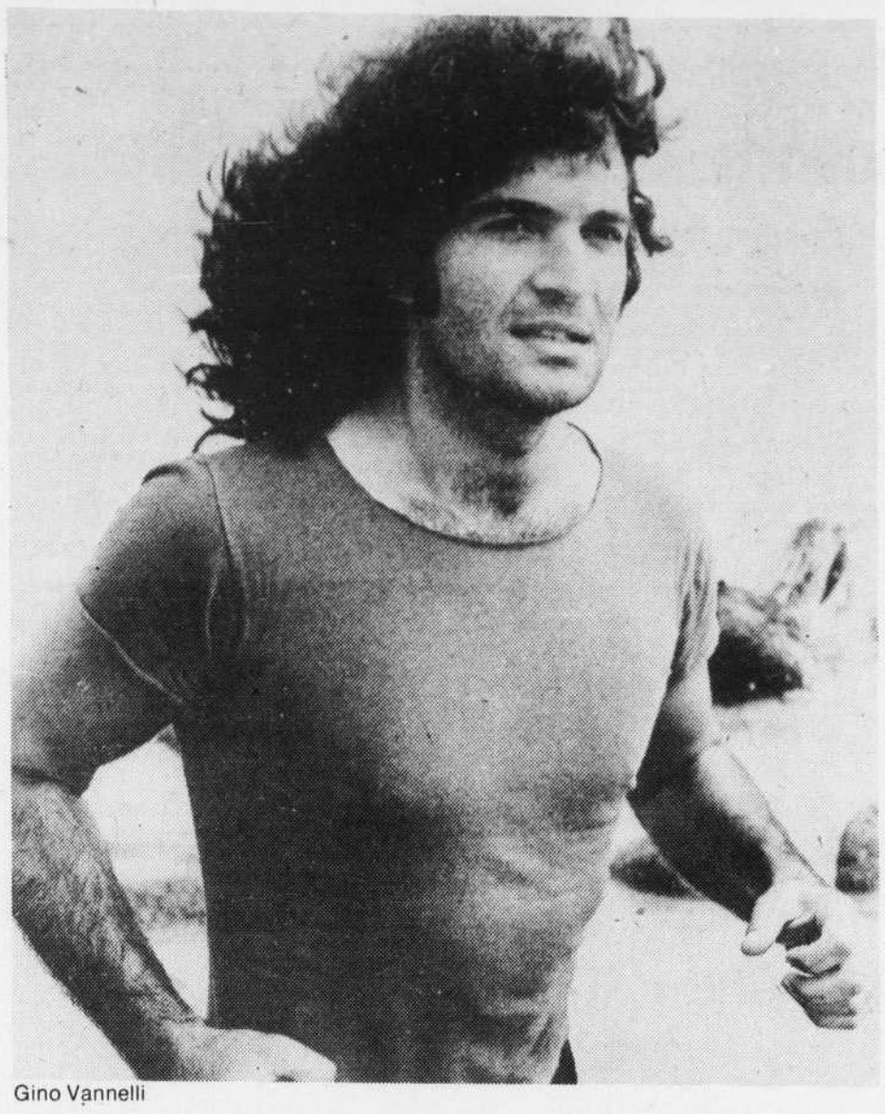

Gino Vannelli

# Gino Vannelli

## ...le dernier amant romantique

par
**Nathalie Petrowski**

Sous une délicate peinture de Boticelli aux teintes pastelles, Gino Vannelli, le chérubin de l'Italie, rencontre la presse montréalaise à un diner de presse qui finit par ressembler, à une noce italienne, sans la mariée bien entendu. Pour l'occasion, le corsaire romantique porte une combinaison d'une pièce, noire et serrée, des bottes de corsaire et une croix en or qui pend négligemment sur sa poitrine ouverte. Ses cheveux bouclés ne sont pas de ce monde, les cheveux d'un ange égaré qui se demande encore ce qu'il fait sur cette terre cruelle. Dans ses mains, la victoire écrite en petites lettres platine. De passage dans sa ville natale pour quelques jours seulement, Vannelli célèbre ces temps-ci la gloire d'avoir vendu un million de copies de son dernier disques *Brother To Brother*.

Contrairement à Pagliaro, Tony Roman et tant d'autres Montréalais, Italiens et romantiques, qui mangent du rêve américain à coeur de jour, Vannelli lui, qui n'avait qu'une expérience de rythm's blues dans des clubs comme chez Dominique, a porté le rêve à réalisation. Il y a six ans, il partait pour la Californie dorée, son demo sous le bras et son frère Joe à ses côtés, cogner à la porte de Herb Alpert, président de la compagnie de disques A & M. Il va sans dire qu'il dut attendre quelques heures pour ne pas dire quelques jours, mais Alpert l'écouta néanmoins et consentit à lui faire signer un contrat de disques. Les débuts furent lents et peu rentables mais l'aventure porta éventuellement fruit. Vannelli vit aujourd'hui à Los Angeles même s'il essaye de venir le plus souvent à Montréal, renouer avec ses racines. Il a une maison dans un quartier résidentiel de Los Angeles avec le monde ordinaire, à quelques blocs de la maison de son frère Joe, le maître et concepteur de l'entreprise Vannelli. Joe a aménagé son garage en studio et c'est là que les deux frères mijotent leurs recettes secrètes, une once de disco, une once de jazz-rock, un soupçon de romantisme décadent et voilà le tour est joué.

Vannelli avoue qu'il fuit le cercle mondain de Los Angeles.

Je n'ai jamais fait partie d'aucun clan même à Montréal et je préfère rentrer chez mois, m'isoler et réfléchir plutôt que d'être obligé de parader. La question de la chevelure, si elle est souple et lustrée, le préoccupe énormément même s'il affirme avec ardeur qu'il n'a pas de permanente et qu'il frise naturellement. Il dit aussi que son costume de corsaire n'est pas un déguisement qui vient avec le marketing mais un goût naturel qu'il a toujours eu pour les vêtements. Just Jaekin peut aller se recoucher, c'est à Gino Vannelli que va cette année, la plaque honorifique du dernier amant romantique, celui qui pense sans pour autant être un intellectuel, celui qui est sensible sans pour autant être assexué, enfin l'homme idéal quoi...

Après vêtements, on parle studio et coût de production. On aime faire circuler la rumeur qu'il dépense beaucoup d'argent pour la production de ses disques. Son avant-dernier chef-d'oeuvre, une extravagance symphonique lui a coûté au-delà de $150,000. « Plus ça va, dit-il, et plus c'est cher. A Los Angeles, les coûts de studio ont augmenté du tiers. En partant, un seul musicien coûte $2500, on ne parlera même pas d'un orchestre symphonique, mais c'est la seule façon d'entrer en compétition avec les autres autour ».

Là où le terrain deviendra un peu plus glissant c'est lorsqu'il sera question de la critique qui en général a été défavorable à l'égard de Vannelli. « Bof, dira Vannelli, il ne faut pas prendre cela au sérieux (surtout quand on vend un million de disques). Cette remarque nonchalante ne l'empêchera pas à la fin de la noce, de coïncer un critique qui n'a pas été particulièrement tendre lors de son dernier passage au Forum: « Le pire, dira Vannelli, c'est d'être renié dans sa propre ville, mais c'est toujours comme ça, c'est toujours chez soi qu'on est le plus mal reçu. »

Une petite ombre au tableau, voilà le chérubin fâché: « Il y a 20 ans, mes ancêtres auraient réagi autrement, ils auraient tout simplement sorti leur carabine. Heureusement nous sommes beaucoup plus civilisés aujourd'hui » Ce sera évidemment le seul incident malheureux de la noce. Enfilant sa longue cape cramoisie Vannelli ne dira plus rien et s'évaporera dans la neige montréalaise. Dans le fond, être romantique, c'est disparaître en laissant une longue traînée d'énigmes derrière soi.

Explorez votre quartier.
PARTICIPACTION
Marchez. Dès aujourd'hui.

## TÉLÉVISION

### 2 CBFT

8.55 Ouverture et horaire
9.00 En mouvement
9.15 Les 100 tours de Centour
9.30 Passe-partout
10.00 La boite à lettres
10.15 Virginie
10.30 Magazine Express
"La femme dans ses différents âges" avec le Dr André Aubry. "La santé de l'enfant" avec le Dr Thivierge.
11.00 Les trouvailles de Clémence
11.30 Au pays de l'arc-en-ciel
12.00 Prince noir
12.30 Les coqueluches
13.30 Téléjournal
13.35 Femmes d'aujourd'hui
"Le Centre d'étude de l'enfant, Université d'Ottawa" "Les mariages précoces à Gatineau" — "Enrichissement conjugal". Les moyens d'accroitre la qualité de la vie du couple.
14.30 Ateliers
"Vitraux, verrières et reproductions d'icônes sur verre"
15.30 Franfreluche
16.00 Bobino
16.30 Es-tu d'accord?
17.00 L'heure de pointe
Les grands spectacles, avec Reine Malo et les loisirs sports et plein air, avec Jean-Claude Fortier.
18.00 Ce soir
18.50 Nouvelles du sport
19.00 Il était une fois l'homme.
19.30 La vie de Marianne
Drame réalisé par Pierre Cardinal, d'après un roman de Marivaux.
20.30 Récital et tirage de la Loto-Canada. Invité: René Simard
21.30 Forum.
22.30 Téléjournal
23.10 Nouvelles du sport
23.20 Cinéma:
"Opération" Lady Marlène" (Franco — Allemand 1975) Comédie réalisée et interprétée par R. Lamoureux, avec B. Menez, M. Serrault, P. Tornade et S. Danning.
24.50 Ciné-nuit:
"Fiançailles à l'italienne" (Italo — Français 1968) Comédie réalisée par D. Risi, avec N. Manfredi, P. Tiffin, et U. Tognazzi.

### 10 CFTM

7.50 Un emploi vous attend
7.55 Les sports au 10
8.00 Les p'tits bonshommes
8.15 Fanfan Dédé
8.45 Les p'tits bonshommes
9.00 A la bonn'heure:
"La vulgarisation de la politique" avec Nicole Mongeau. "Les plantes" avec Gaston Charbonneau.
10.30 Bonjour madame:
"La famille et ses droits" avec Me Pierrette Moisan. "L'âge d'or".
11.15 Saturnin, le petit canard
11.30 Les p'tits bonshommes
11.45 Les satellipopettes
12.00 Les p'tits bonshommes
12.20 Midi-nouvelles
12.30 A vous de jouer
13.00 Personnalité
13.30 Ciné-quiz:
"Clara et les méchants" (Français 1957). Comédie réalisée par R. André, avec M. Drouet, P. Destailles et M. Poiret. ■
15.30 Service à la communauté
16.00 Le monde de monsieur Tranquille
16.30 Les tannants
17.30 Parle, parle, jase, jase
18.30 Le dix vous informe
19.00 Faut le faire
19.30 Médecin d'aujourd'hui
20.30 Le saint
21.30 Les découvertes du Québec -
22.00 Toute la ville en parle
22.30 Les nouvelles T.V.A.
23.00 Les sports au 10
23.10 La couleur du temps
23.25 Cinéma:
"Ne mangez pas les marguerites" (Américain 1960) Comédie réalisée par C. Walters, avec D. Day, D. Nivenet J. Paige.
1.00 Cinéma:
"Liberté en croupe" (français 1970) Comédie réalisée par E. Molinaro, avec B. Le Coq, J. Villard, M. Serrault, M. Mauban.
2.30 Dernière édition

### 17 RADIO-QUÉBEC

18.30 Cinéma:
"Les bûcheronnes" réalisé par Vic Pelletier.
19.30 Ciné-vendredi:
"Domicile conjugal" (Français 1970) Réalisé par François Truffaut, avec Jean-Pierre Leaud et Claude Jade
21.30 Les débats de l'assemblée nationale

### 6 CBMT

9.30 A Thought for Today
9.35 CBC 6 Good Morning
9.45 The Friendly Giant
10.00 Camera Twelve
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
12.02 Coronation Street
12.30 Search Fro Tomorrow
13.00 CBC News
13.04 The Bob McLean Show
14.00 The Edge of Night
14.30 Canadian Stars
15.00 Take 30
15.30 Celebrity Cooks
16.00 Charlie Chaplin
16.30 For Kids Only
17.00 Goodies
17.30 All in the Family
18.00 The City at Six
19.00 The Mary Tyler Moore Show
19.30 In the Public Eye
20.00 All in the Family
20.30 Front Page Challenge
21.00 Loto Canada Special
22.00 The Two Ronnies
22.30 Who's New
23.00 The National
23.27 The City Tonight
23.45 Canada After Dark
24.45 Dallas

### 12 CFCF

6.00 University of the Air
6.30 Morning Exercices
7.00 Canada A.M.
9.00 Romper Room
9.30 What's Cooking
10.00 Ed Allen
10.30 Definition
11.30 Rocket Robinhood
12.00 The Flintstones
12.30 Gilligan's island
13.00 The Mad Dash
13.30 McGowan and Co
14.00 The Alan Hamel Show
15.00 Another World
16.00 Family Feud
16.30 The Pink Panther
17.00 The Price is Right
18.00 Pulse
19.00 Downright diaco
19.30 Circus
20.00 John Davidson's christmaa special
21.00 The Rockford Files
22.00 The Sword of Justice
23.00 CTV National News
23.10 Pulse
24.00 The Twelve Midnight Movie
"99 44/100 dead" (Drame 1974)
2.00 The american girls

## CINÉMA

**ATWATER I,** Plaza Alexis Nihon (935-4246) — "The wiz" 12 h 35, 15 h 30, 18 h 10, 21 h 00.
**ATWATER II,** Plaza Alexis Nihon (931-3313) — "Midnight express" 17 h 00, 19 h 10, 21 h 20.
**AVENUE,** 1224 Avenue Green Westmount (937-2747) — "Lord of the rings" 13 h 15, 15 h 45, 18 h 15, 20 h 45.
**BEAVER,** 5117 Avenue du Parc (844-1932) — "A coming of angels" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30 "Odyssey" 13 h 20, 16 h 10, 19 h 00, 21 h 50.
**BERRI,** 1280 St-Denis (288-2115) "La malédiction de la panthère rose" 14 h 25, 18 h 10, 22 h 00. "L'âge de cristal" 12 h 20, 16 h 15, 19 h 50.
**BIJOU,** 5030 Papineau (526-9131) "Emmanuelle en Amérique" 13 h 30, 16 h 10, 18 h 45, 21 h 20 "Exhibitions danoises" 12 h 45, 15 h 20, 17 h 55, 20 h 30.
**BONAVENTURE I,** Place Bonaventure (861-2725) —"National Lampom animal house" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
**BONAVENTURE II,** "Automn sonata" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
**BROSSARD I,** Mail Champlain 6600 boul. Taschereau (465-5906) "Malédiction de la panthère rose" 13 h 35, 17 h 35, 21 h 50 "L'âge de cristal" 15 h 20, 19 h 20.
**BROSSARD II,** "Capricorne no. I" 13 h 30, 17 h 25, 21 h 20. "L'invasion des soucoupes volantes" 15 h 40, 19 h 30.
**BROSSARD III,** "Les planches avant, les filles après" 15 h 55, 19 h 40 "Les dents de la mer" 13 h 55, 17 h 40, 21 h 25.
**CARREFOUR,** 318 ouest, Ste-Catherine (866-8057) "Galactica" 13 h 40, 17 h 40, 21 h 30, "Les pirates des caraïbes" 12 h 00, 15 h 50, 19 h 45.
**CHAMPLAIN I,** 1815 est, Ste-Catherine (524-1685) — "Les dents de la mer" (2e partie) 14 h 05, 17 h 55, 21 h 45 "Les planches avant, les filles après" 12 h 25, 16 h 10, 20 h 00.
**CHAMPLAIN II,** "Capricorne no. I" 13 h 45, 17 h 30, 21 h 20 "L'invasion des soucoupes volontes" 12 h 15, 15 h 55, 19 h 45.
**CHATEAU I,** 6959 St-Denis (271-1103) — "Brillantine" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
**CHATEAU II,** "L'ouragan vient de Navarone" 12 h 40, 14 h 40, 16 h 45, 18 h 45, 20 h 50.
**CINEMA DE PARIS,** 896 Ste-Catherine O. (861-2996) "Avalanche" 12 h 00, 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
**CINEMA DE QUARTIER,** 1237 Sanguinet (284-9352). Relâche.
**CINEMA 7e ART,** 3180 est, Bélanger (722-0302) "1900" 18 h 30.
**CINEMATHEQUE QUEBECOISE,** 1700 St-Denis (844-8734) "Les artistes sous le chapiteau" (d'a. Kluge. R.F.A. 1968) 19 h 30. "Ah, ça ira" (de M. Jancso. Hongire 1978) et "Zategni Dele" (de V. Gilic. Yougoslavie. 1978) 21 h 30.
**LA CITE I,** 3575 Avenue du Parc (844-2829) — "Death on the Nil" 18 h 30, 21 h 00.
**LA CITE II,** "Brass target" 19 h 10, 21 h 10.
**LA CITE III,** "Grease" 19 h 15, 21 h 15.
**CONSERVATOIRE D'ART CINEMATOGRAPHIQUE,** 1455 boul. de Maisonneuve (879-4349) "Yesterday, today and tomorrow" (de Vittorio de Sica. 1963) 19 h 00. "Seduced and abandonned" (de Pietro Germi. 1964) 21 h 00.
**CLAREMONT,** 5038 ouest, Sherbrooke (486-7395) — "Oliver's story" 19 h 00, 6& h 00.
**COMPLEXE DESJARDINS I,** Complexe Desjardins (288-3141) "Exhibition no. 2" 12 h 10, 14 h 00, 15 h 50, 17 h 45, 19 h 40, 21 h 35.
**COMPLEXE DESJARDINS II,** "Le dernier amant romantique" 12 h 45, 14 h 50, 16 h 55, 19 h 00, 21 h 05.
**COMPLEXE DESJARDINS III,** "Caddie" 13 h 05, 15 h 10, 17 h 10, 19 h 15, 21 h 20.
**COMPLEXE DESJARDINS IV,** "La femme libre" 12 h 10, 14 h 25, 16 h 40, 18 h 55, 21 h 10.
**COTE-DES-NEIGES I,** 6809 Côte-des-Neiges (735-5528) — "National lampoon animal house" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 00.
**COTE-DES-NEIGES II,** "The wiz" 12 h 35, 15 h 30, 18 h 10, 21 h 00.
**CREMAZIE,** 8610 St-Denis (388-4210) — "Capricorne no. I" 13 h 40, 17 h 30, 21 h 30 "L'invasion des soucoupes volantes" 15 h 50, 17 h 50.
**DAUPHIN I,** 2396 est, Beaubien (721-60600 - "Sonate d'automne" 19 h 30, 21 h 30.
**DAUPHIN II,** "Jamais je ne t'ai promis un jardin de roses" 19 h 30, 21 h 30.
**DORVAL I,** 260 Dorval (631-8586) "Superman" 18 h 50, 21 h 30.
**DORVAL II,** "Invasion of the body snatchers" 18 h 55, 21 h 00.
**DORVAL III,** "Every which way but loose" 19 h 10, 21 h 15.
**DECARIE SQUARE I,** Centre Décarie Square. 6855 Claranald (341-3190) — "California suite" 19 h 00, 21 h 00.
**DECARIE SQUAJE II,** "Midnight express" 19 h 15? 21 h 30.
**ELYSEE I,** 35 Milton (842-6053) — "Dernier amour" 17 h 20, 19 h 30, 21 h 30.
**ELYSEE II,** — "Robert et Robert" 17 h 00, 19 h 15, 21 h 30.
**GREENFIELD I,** 519 Taschereau, Greenfield Park (691-6129) "Brillantine" 19 h 15, 21 h 15.
**GREENFIELD II,** "Lucky Luke, la ballade des Daltons" 18 h 00, 19 h 40, 21 h 20.
**GREENFIELD III,** "Force 10 from Navarone" 18 h 55, 21 h 00.
**GUY,** 1435 Guy (931-2912) "A coming of angels" 12 h 00, 14 h 40, 17 h 25, 20 h 05 "The big snatch" 13 h 10, 15 h 55, 18 h 35, 21 h 20.
**JEAN-TALON,** 4255 est, Jean-Talon (725-7000) "Zoltan le chien de Dracula" 19 h 00, 22 h 09 "Baron vampire" 20 h 33.
**KENT,** 6100 ouest, Sherbrooke (489-9707) "Superman" 18 h 10, 21 h 00.
**LAVAL I,** 1600 Le Corbusier, Chomedey (688-7776) "Brillantine" 19 h 00, 21 h 00.
**LAVAL II,** "Lucky Luke, la ballade des Daltons" 18 h 00, 19 h 35, 21 h 30.
**LAVAL III,** "L'ange gardien" 18 h 00, 19 h 50, 21 h 45.
**LAVAL IV,** "L'ouragan vient de Navarone" 19 h 20, 21 h 30.
**LAVAL V,** "Superman" 18 h 25, 21 h 00.
**LAVAL-ODEON I,** Centre 2000, 3195 ouest, boul. St-Martin Chomedey (687-5207) "Les planches avant, les filles après" 15 h 25, 19 h 25 "Les dents de la mer" 13 h 20, 15 h 20, 21 h 15.
**LAVAL-ODEON II,** "Malédiction de la panthère rose" 14 h 15, 18 h 00, 21 h 50 "L'âge de cristal" 12 h 10, 15 h 55, 19 h 00.
**LOEWS I,** 954 ouest, Ste-Catherine (861-7437) "Superman" 12 h 55, 15 h 35, 18 h 15, 21 h 00.
**LOEWS II,** "Force 10 from Navarone" 12 h 25, 14 h 40, 16 h 50, 19 h 05, 21 h 20.
**LOEWS III,** "Invasion of the body snatchers" 12 h 10, 14 h 25, 16 h 40, 18 h 55, 21 h 10.
**LOEWS IV,** "Up in smoke" 13 h 10, 14 h 50, 16 h 30, 18 h 10, 19 h 50, 21 h 30.
**LOEWS V,** Oliver's story" 12 h 30, 14 h 20, 16 h 10, 18 h 00, 19 h 50, 21 h 40.
**LONGUEUIL I,** Place Longueuil, Longueuil (677-7933) — "Galactica" 13 h 40, 17 h 40, 21 h 30 "Les pirates des Caraïbes" 12 h 00, 15 h 50, 19 h 45.
**MAJESTIC,** 3166 est, Henri-Bourassa (381-6116) "L'empire du grec" 19 h 30 "Sauvez la médecine" 21 h 30.
**MERCIER,** 4260 est, /Ste-Catherine (255-6224) "Galactica" 13 h 40, 17 h 40, 21 h 30 "Les pirates des Caraïbes" 12 h 00, 15 h 50, 19 h 45.
**MONKLAND,** 5505 Monkland (484-3579) "Every which way but loose" 19 h 00, 21 h 10.
**OMEGA I,** Place K-Mart, Longueuil "Le dernier amant romantique" 18 h 15, 21 h 50 "La police a les mains liées" 20 h 05.
**OMEGA II,** "Emmenuelle en Amérique" 18 h 45, 21 h 40 "Les nuits amoureuses d'Ali Baba" 20 h 24.
**OUIMETOSCOPE I,** 1204, Ste-Catherine (525-8600) — "Un taxi mauve" (d'Yves Boisset. France, Italie, Irlande, 1977) 19 h 15, 21 h 30.
**OUIMETOSCOPE II,** "Frankenstein junior" (de Mel Brooks. USA 1974) 19 h 00, 21 h 15.
**OUTREMONT,** 1248 ouest Bernard (277-4145) "Orange mécanique" 19 h 00 "Magical mystery tour" et "The Beatles at Shea Stadium, 21 h 45.
**PALACE,** 698 ouest, Ste-Catherine (866-6991) "Every which way but loose" 13 h 00, 15 h 00, 17 h 00, 19 h 00, 21 h 05.
**PAPINEAU I,** 4519 Papineau (527-8635) "Brillantine" 19 h 00, 21 h 05.
**PAPINEAU II,** "L'ouragan vient de Navarone" 19 h 15, 21 h 25.
**PARADIS I,** 8215 Hochelaga (354-3110) — "Emmanuelle en Amérique" 16 h 15, 19 h 10, 22 h 00 "Bel ami" 17 h 45, 20 h 40.
**PARADIS II,** "Zoltan le chien de Dracula" 14 h 45, 17 h 00, 21 h 30 "Le baron vampire" 13 h 00, 16 h 20, 19 h 45.
**PARADIS III,** "Dieu merci c'est vendredi" 15 h 00, 18 h 30, 21 h 50 "Ciné parc" 13 h 15, 16 h 40, 20 h 10.
**PARALLELE,** 3682 St-Laurent (843-4725) — Bob Cowan: "Rockflow", "Alone", "100 chinese opera maks", "Earthsong", "Soul freeze" 20 h 30 et Rétrospective Andrew Lugg: "Exceptional moment a", "Gemini fire extension", "L'invasion printanière", "Postcards", "Trace", "Black forest trading post" "Plow, skid, drag", "Yard" 22 h 30.
**PARISIEN I,** 480 Ste-Catherine (866-3856) "Brillantine" 13 h 25, 15 h 30, 17 h 35, 19 h 35, 21 h 40.
**PARISIEN II,** "Lucky Luke, la ballade des Daltons" 13 h 10, 14 h 55, 16 h 40, 18 h 25, 20 h 15, 22 h 00.
**PARISIEN III,** "L'ouragan vient de Navarone" 12 h 35, 14 h 45, 16 h 55, 19 h 10, 21 h 20.
**PARISIEN IV,** "Mort sur le Nil" 13 h 15, 15 h 55, 18 h 30, 21 h 10.
**PARISIEN V,** "L'ange gardien" 13 h 30, 15 h 30, 17 h 30, 19 h 30, 21 h 30.
**PLACE DU CANADA,** Place du Canada (861-4595) — "California suite" 19 h 15, 21 h 15.
**PLACE VICTORIA,** Place Victoria (878-1451) "Genesis in concert" 13 h 00, 15 h 15, 17 h 35, 20 h 00, 22 h 15. "Rod Stuart and Faces" 14 h 00, 16 h 20, 18 h 40, 21 h 00.
**PLACE VILLE-MARIE I,** Place Ville-Marie (866-2644) — "King of the gypsies" 12 h 40, 14 h 45, 16 h 55, 19 h 05, 21 h 15.
**PLACE VILLE-MARIE II,** "Magic" 12 h 30, 14 h 35, 16 h 40, 18 h 45, 20 h 50.
**PUSSYCAT,** 4015 St-Laurent (845-5215) — "A cadillac named desire" 12 h 00, 14 h 50, 17 h 40, 20 h 30 et "Fantasex" 13 h 30, 16 h 20, 19 h 10, 22 h 00.
**RIVOLI I,** 6906 St-Denis (277-3125) — "Lucky Luke, la ballade des Daltons" 13 h 00, 14 h 35, 16 h 15, 17 h 50, 19 h 30, 21 h 00.
**RIVOLI II,** "L'ange gardien" 13 h 05, 15 h 05, 17 h 05, 19 h 05, 21 h 05.
**SAINT-DENIS I,** 1594 St-Denis (849-4211) "Funny lady" 20 h 00.
**SAINT-DENIS II,** 1590 St-Denis (849-4211) — "Zoltan le chien de Dracula" 12 h 15, 15 h 55, 19 h 40 et "Baron vampire" 14 h 10, 17 h 55, 21 h 35.
**SAINT-DENIS III,** "Diabolo menthe" 12 h 20, 14 h 05, 15 h 55, 17 h 40, 19 h 25, 21 h 15.
**SEVILLE,** 2155 Ste-Catherine O. (932-1139) — "The turning point" 19 h 00 "A wedding" 21 h 15 et "The rocky horror picture show" 24 h 00.
**SNOWDON,** 5225 Décarie (482-1322) "Force 10 from Navarone" 19 h 00, 21 h 10.
**VAN HORNE,** 6150 Côte-des-Neiges (731-8243) — "Pinochio" 13 h 10, 15 h 25, 17 h 35, 19 h 40, 21 h 45 et "The small one" 12 h 45, 15 h 00, 17 h 05, 19 h 10, 21 h 15.
**VERDUN,** 3841 Wellington, Verdun (768-2092) "Les planches avant, les filles après" 15 h 50, 19 h 35 et "Les dents de la mer" 13 h 50, 15 h 35, 21 h 20.
**VERSAILLES I,** 7265 est, Sherbrooke (353-7880) — "Brillantine" 19 h 00, 21 h 15.
**VERSAILLES II,** "Il voulut être une femme" 18 h 40 et "L'ange gardien" 19 h 40, 21 h 30.
**VERSAILLES III,** "Lucky Luke, la ballade des Daltons" 18 h 20, 20 h 00, 21 h 40.
**VIAU,** 226 des Laurentides, Pont-Viau (669-3866) — "Zoltan le chien de Dracula" et "Baron vampire" 19 h 30.
**VILLERAY,** 8042 St-Denis (388-5577) — "Galactica" 13 h 40, 17 h 40, 21 h 30 et "Les pirates des Caraïbes" 12 h 00, 15 h 50, 19 h 45.
**WESTMOUNT SQUARE,** 1 Westmount Square, Westmount (931-2477) — "Brass target" 1 h 00, 14 h 50, 16 h 50, 18 h 50, 20 h 50.
**YORK,** 1487 ouest, Ste-Catherine (937-8978) "Caravans" 13 h 30, 16 h 00, 18 h 30, 21 h 00.

## SUR SCÈNE

**AUDITORIUM MAXWELL CUMMINGS,** Musée des Beaux-Arts (285-1600) — Le Théâtre de l'Avant-Pays présente: "Une histoire de marionnettes" du mar. au ven., à 10 h 00 et 13 h 00.
**CAFE DE LA PLACE,** Place des Arts "Moi, Bertolt Brecht", spectacle musical et dramatique d'après Bertolt Brecht, tous les jours 19 h 30, 21 h 30. Relâche dimanche.
**CAFE DU PORT,** 356 Berri (845-8765) 21 h 30 et 23 h 00 Daniel Heikalo du groupe "Trotbô le Magnifique", 21 h 30 et 23 h 00.
**CENTAUR,** 453 St-François-Xavier (288-1229) Relâche.
**CENTRE D'ESSAI CONVENTUM,** 1237 Sanguinet (284-9352) — "Comedia Dell'Arte" création du Théâtre Pepperoni. Tous les soirs 20 h 30.
**EL CASINO,** 316 ouest, Ste-Catherine (866-8228) — jusqu'au sam. Dim. Nightwinds (rock harmonique), 21 h 30 et 24 h 00.
**LA CHACONNE,** 338 est, Ontario (843-8620) Relâche.
**LA CASANOUS,** 485 ouest, Sherbrooke (844-3691) 22 h 00 et 24 h 00. La grand'visite, vendredi.
**LA GRANDE PASSE,** 411 est, Ontario (844-6284) Le Pouet Pouet Band, 22 h 00 et 24 h 00.
**PATRIOTE,** 1474 est, Ste-Catherine (523-1131) "Talaboum Dié" spectacle à sketches comiques, du mercredi au samedi. Sem.: 21 h 00. Sam.: 20 h 00.
**PATRIOTE EN HAUT,** "Pour vous parents et amis", création collective mise en scène par Yvan Ponton. Du mercredi au dimanche 20 h 00.
**PLANETARIUM DOW,** 1000 ouest, St-Jacques (866-4848) "L'étoile des Mages" tous les soirs en français 21 h 30 et en anglais 20 h 15. Mar. jeu.: 12 h 15. Mer. ven.: 14 h 15. Sam.: 14 h 15, 16 h 30. Dim.: 13 h 00, 15 h 30, 16 h 30. Relâche lundi.
**SALLE DE CONCERT POLLACK,** 555 ouest, Sherbrooke (392-8224) Relâche.
**SALLE WILFRID PELLETIER,** Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — Les Grands Ballets canadiens présentent "Casse-noisette" 20 h 30.
**THEATRE D'AUJOURD'HUI,** 1297 Papineau (523-1211) — Relâche.
**THEATRE DENISE PELLETIER,** 4353 est, Ste-Catherine (253-8974) — Salle Denise Pelletier. Relâche.
**THEATRE DENISE PELLETIER,** Salle Fred Barry — Le Théâtre sans fil présente: "Contes de la tente des vapeurs". Tous les soirs 20 h 30. Relâche dimanche et lundi.
**THEATRE EXPERIMENTAL DE MONTREAL,** 320 est, Notre-Dame (879-1306) — "La ligue nationale d'improvisation", collectif, jusqu'à la fin décembre. Lun.: 21 h 00, ven.: 24 h 00.
**THEATRE MAISONNEUVE,** Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — Relâche.
**THEATRE DU NOUVEAU MONDE,** 84 ouest, Ste-Catherine (861-0563) — "Le dindon" de Georges Feydeau, Sem.: 20 h 00. Sam.: 17 h 00, 21 h 00. Dim.: 19 h 00. Relâche lundi.
**THEATRE PORT-ROYAL,** Place des Arts, 175 ouest, Ste-Catherine (842-2112) — Relâche.
**THEATRE DE QUAT'SOUS,** 100 Avenue des Pins (845-7278) — "La crique" de Guy Foissy. Tous les soirs 20 h 00. Relâche lundi.
**THEATRE DE QUAT'SOUS,** Aux 4 Saoûls Bar — "Au Bordelamer" de Jacques Prévert. Lun.: 21 h 00. Jeu. ven, sam.: 23 h 30.
**THEATRE DU RIDEAU-VERT,** 4664 St-Denis (844-1793) — "Emmanuel à Joseph à Davit" d'Antonine Maillet 20 h 00.
**GRAND THEATRE,** 269 est, boul. St-Cyrille, Québec 1-(418) (643-4975). Relâche.
**CENTRE NATIONAL DES ARTS,** Ottawa 1-(613)(996-5051) — Opera — L'Orchestre du CNA et Les Cantata Singers, dir.: Brian Law, 19 h 30. Au programme: "Le Messie" de Handel et des chants de Noël.
**CENTRE NATIONAL DES ARTS,** Théâtre — "Memoir" de John Murrell, 20 h 00.

THÉÂTRE PEPPERONI
COMMEDIA DELL'ARTE
du 20 décembre au 7 janvier

AU CONVENTUM
1237 sanguinet,
réservations: 284-9352

CRÊPERIE BRETONNE
LA BOLEE
Table d'hôte
La crêperie sera fermée les 24, 25 et 26 décembre.
Retenez dès maintenant votre table pour le RÉVEILLON DU NOUVEL AN et le 1er janvier.
825 est, Laurier (métro Laurier) 274-9179
Cartes de crédit acceptées

Les grands Ballets Canadiens
Ce soir
Casse-noisette
Nault/Tchaïkovsky
22, 23, 26, 27, 28, 29 et 30 décembre, 20 h 30
24 et 26 décembre, 14 h 30
Billets: $11., $9., $7., $5.
Étudiants et Troisième âge (65 ans et plus): Parterre, Corbeille: $5.50
Les détenteurs de billets d'étudiants et du Troisième âge devront s'identifier lors des spectacles.
Chargex-Visa, Master Charge 487-2200 (lundi au vendredi)
SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS

Une mère, sa fille...
Au nom de l'Amour, les coeurs s'ouvrent les sentiments s'affrontent...
C'est le moment de vérité.

POUR TOUS
PIERRE DAVID présente
Sonate d'Automne
un film de INGMAR BERGMAN avec LIV ULLMANN et INGRID BERGMAN
le DAUPHIN 1
BEAUBIEN PRÈS D'IBERVILLE 721-6060
VEN.: 7.30 - 9.30
SAM.-DIM.-LUN.-MAR.: 1.30 - 3.30 - 5.30 - 7.30 - 9.30

Cet homme nous a prouvé qu'il avait raison de croire en la puissance fantastique du rêve!

POUR TOUS
JRR tolkien's
"the LORD of the RINGS"
A SAUL ZAENTZ PRODUCTION
A RALPH BAKSHI FILM
J.R.R. Tolkien's "THE LORD OF THE RINGS" Music by LEONARD ROSENMAN
Screenplay by CHRIS CONKLING and PETER S. BEAGLE • Based on the novels of J.R.R. TOLKIEN
Produced by SAUL ZAENTZ • Directed by RALPH BAKSHI
A Fantasy Films Presentation — United Artists
ORIGINAL MOTION PICTURE SOUNDTRACK AVAILABLE ON FANTASY RECORDS AND TAPES
TOUS LES JOURS À: 1.15, 3.45, 6.15, 8.45.
AVENUE
1224 AVE GREENE 937-2747

APRÈS "LE CRIME DE L'ORIENT EXPRESS", VOICI
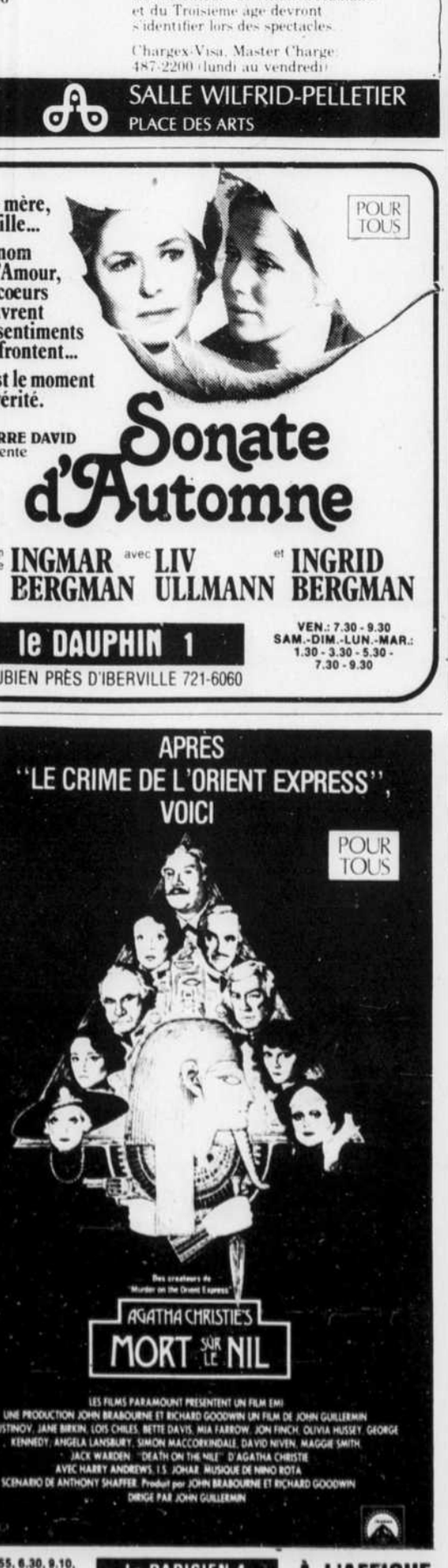
POUR TOUS
Des créateurs de "Murder on the Orient Express"
AGATHA CHRISTIE'S MORT SUR LE NIL
LES FILMS PARAMOUNT PRESENTENT UN FILM EMI
UNE PRODUCTION JOHN BRABOURNE ET RICHARD GOODWIN UN FILM DE JOHN GUILLERMIN
PETER USTINOV, JANE BIRKIN, LOIS CHILES, BETTE DAVIS, MIA FARROW, JON FINCH, OLIVIA HUSSEY, GEORGE KENNEDY, ANGELA LANSBURY, SIMON MACCORKINDALE, DAVID NIVEN, MAGGIE SMITH, JACK WARDEN "DEATH ON THE NILE" D'AGATHA CHRISTIE
AVEC HARRY ANDREWS, I.S. JOHAR. MUSIQUE DE NINO ROTA
SCENARIO DE ANTHONY SHAFFER Produit par JOHN BRABOURNE ET RICHARD GOODWIN
DIRIGE PAR JOHN GUILLERMIN
1.15, 3.55, 6.30, 9.10, SAM., DERNIER PROGRAMME 11.40
Le PARISIEN 4
486 STE CATHERINE O. 866 3856
À L'AFFICHE

Il n'y a que quelqu'un de très spécial pour vous faire oublier quelqu'un de très spécial !

POUR TOUS
Oliver's STORY
RYAN O'NEAL CANDICE BERGEN OLIVER'S STORY NICOLA PAGETT RAY MILLAND
2e SEMAINE
LOEWS 5
954 STE-CATHERINE O. 861-7437
CLAREMONT
5038 SHERBROOKE O. 486-7395
FAIRVIEW 2
TRANS-CAN S. 33 697-8095
CLAREMONT & FAIRVIEW: CE SOIR 7.00 & 9.00, DU 23 DÉC. - 7 JANV. 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00; LOEWS: 12.30, 2.20, 4.10, 6.00, 7.50, 9.40; SAMEDI, DERNIER PROGRAMME 11.30.

POUR PRENDRE UN VERRE D'EAU FROIDE ON LAISSE COULER DE CINQ À SIX FOIS LA QUANTITÉ NÉCESSAIRE...
POURQUOI NE PAS GARDER UN RÉCIPIENT D'EAU AU RÉFRIGÉRATEUR?
Les clubs 4H du Québec

# TORONTO

## Pétroles en vedette

Troisième jour d'offensive à la Bourse de Toronto, jeudi, où l'indice composé termine en hausse de 4.33 à 1,284.83.

Les pétroles font un bond de 20.75 à 1,801.62 — record absolu — et les mines avancent de 1.81 à 1,068.45. Mais les industries perdent 2.89 à 1,020.25 et les finances 1.92 à 1,174.48. Mentionnons un gain de près de 24 points dans le secteur de l'immobilier.

Les valeurs gagnantes sont près de deux fois plus nombreuses que les perdantes et 186 sont stables. Le volume des transactions comprenait 3.65 millions d'actions et, au marché des options 966 contrats ont été négociés.

Parmi les valeurs industrielles traitées à la séance de jeudi, Dome Petroleum monte de 1 3-4 à $94 1-2, Husky Oil de 1 à 43 1-2, Molson B de 1 à 22 1-4, Consumers Distributing de 7-8 à 16 3-4 et Whonnock Industries A de 3-4 à 9.

Hudson Bay Oil termine de 5-8 à $50 5-8, Simpsons de 15 cents à $2.50, Norcen Energy Resources de 1-8 à 17 1-2, Inco A de 1-8 à 17 5-8 et la Banque de Montréal de 1-8 à 25 3-8.

Dans le secteur minier, Denison Mines progresse de 1 à $73, Roman Corp. de 1 à 28 et Ego Resources de 1-2 à 5 5-8. United Siscoe Mines descend de 1-4 à $9 3-4 et Hudson Bay Mining A de 1-8 à 9 1-8.

Enfin parmi les pétroles, Canadian Superior Oil avance de 2 1-4 à $74, Total Petroleum de 3-4 à 17 1-4 et Numac Oil de 3-4 à 29 1-4. Trinity Resources, valeur pétrolière la plus chaude de la journée, abandonne cinq cents à $4.90 et Czar Resources 1-4 à 7 7-8.

**Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE**

| | Ventes | Haut | Bas | Ferm. | Ch. |
|---|---|---|---|---|---|
| A.G.F.M | 3000 | 275 | 270 | 270 | |
| Abacus | 5619 | 415 | 400 | 415 | +15 |
| Aby Gln w | 1400 | 340 | 340 | 340 | |
| Abitibi | 5280 | $18⅞ | 18⅜ | 18⅜ | — ¼ |
| Abitbi 10 | z84 | $54 | 53⅞ | 53⅞ | |
| Advocate | 1000 | 265 | 265 | 265 | |
| Afton Min | 100 | $12⅛ | 12⅛ | 12⅛ | |
| Agnico E | 1536 | $6 | 6 | 6 | |
| Agra Ind A | 1600 | $7 | 6¾ | 7 | + ⅛ |
| Ahed C | 100 | 140 | 140 | 140 | |
| Albany | 24800 | 58 | 51 | 56 | + 6 |
| Alt Energy | 14824 | $19¾ | 19¼ | 19¼ | + ⅛ |
| Alta Gas A | 8789 | $15⅝ | 15⅛ | 15½ | + ½ |
| Alta G C p | z10 | $74 | 74 | 74 | |
| Alta G F | 610 | $28 | 27⅞ | 28 | + ⅜ |
| Alta G 9.76 | 570 | $27¾ | 27⅜ | 27⅜ | |
| Alta G 6¾ | 6200 | $24⅛ | 23⅞ | 24⅛ | + ⅛ |
| Alcan | 6190 | $40 | 39⅝ | 39⅝ | — ¼ |
| Algo Cent | 100 | $20½ | 20½ | 20½ | + ½ |
| Algoma St | 2197 | $26¾ | 26¼ | 26½ | + ⅜ |
| Algon pr | 100 | $6½ | 6½ | 6½ | + ½ |
| All-Can B | 1000 | $5¼ | 5¼ | 5¼ | + ⅛ |
| Allarco Dv | 200 | $35¾ | 35¼ | 35¾ | + ¼ |
| Alumin 4 pr | 500 | $16⅛ | 16⅛ | 16⅛ | |
| Alum 3rd p | 300 | $28⅛ | 27⅞ | 27⅞ | — ⅜ |
| Am Bonza | 14250 | $35½ | 34½ | 35 | + ½ |
| Am Larder | 8000 | 29 | 28 | 29 | + 2 |
| Am Eagle | 3900 | 220 | 216 | 217 | — 3 |
| Am Leduc | 25500 | 29½ | 27½ | 27½ | + ½ |
| Andres W A | 500 | $12⅛ | 12 | 12⅛ | + ¼ |
| Andres W B | 400 | $12 | 12 | 12 | + ⅛ |
| Ang CT 265 | 100 | $31 | 31 | 31 | + ⅜ |
| Ang U Dev | 3100 | 330 | 315 | 325 | + 5 |
| Aquitaine | 655 | $20¾ | 20⅜ | 20¾ | — ⅛ |
| Argosy | 8666 | 16 | 14 | 16 | |
| Argus C pr | 150 | $14½ | 14½ | 14½ | |
| Asamera | 12950 | $18⅞ | 18½ | 18¾ | + ⅜ |
| Asbestos | 800 | $46 | 45⅛ | 45¾ | + ½ |
| Asoc Porc | 530 | 110 | 110 | 110 | — 3 |
| Atco A | 5400 | $17 | 16¾ | 16⅞ | |
| Atlas Yk | 3500 | 36½ | 33½ | 36½ | +2½ |
| Ato Hard A | 400 | $20 | 20 | 20 | |
| BC Sugar A | 1100 | $29½ | 29 | 29½ | |
| BP Can | 2608 | $20 | 19½ | 19⅝ | + ⅜ |
| Banister C | 4403 | $9⅛ | 9 | 9 | |
| Bank BC | z2 | $38 | 38 | 38 | |
| Bank Mtl | 16276 | $25½ | 25¼ | 25⅜ | — ⅛ |
| Bank N S | 4423 | $23¼ | 23⅛ | 23¼ | — ⅜ |
| Bankeno | 6600 | 215 | 200 | 210 | +10 |
| B Cdn Nat | 500 | $15⅞ | 15¾ | 15¾ | — ¼ |
| Bathrst p | 200 | $13½ | 13½ | 13½ | — ¼ |
| Baton B | 25700 | $13 | 12¾ | 13 | + ½ |
| Bay Mills | 100 | $15 | 15 | 15 | + ¼ |
| Belding A | 200 | 400 | 400 | 400 | +25 |
| Bell Canad | 11118 | $65⅜ | 64¾ | 65⅜ | + ¾ |
| Bell A pr | z16 | $64 | 64 | 64 | |
| Bell B pr | 100 | $65⅜ | 65⅜ | 65⅜ | +1½ |
| Bell D pr | z50 | $65 | 65 | 65 | |
| Bell 2.28 | 2620 | $32⅜ | 32⅜ | 32⅜ | + ⅛ |
| Bell 1.80 | 100 | $23⅛ | 23⅛ | 23⅛ | — ¼ |
| Bell 1.96 | 2950 | $27¾ | 27½ | 27⅝ | — ⅜ |
| Beth Cop A | z50 | $15⅛ | 15⅛ | 15⅛ | |
| Black P A | 500 | $15¼ | 15¼ | 15¼ | — ¼ |
| Block Bros | z1 | $6¾ | 6¾ | 6¾ | |
| Bombr | z40 | $10½ | 10 | 10½ | |
| Border C | 200 | 310 | 310 | 310 | |
| Bovis Cor | z425 | 57 | 57 | 57 | |
| Bow Valy | 7780 | $21½ | 21⅛ | 21¼ | |
| Bow-m pr | z50 | $42 | 42 | 42 | |
| Bralor Res | 5175 | $8 | 7⅞ | 8 | + ⅛ |
| Bramalea | 300 | $12⅞ | 12⅞ | 12⅞ | — ¼ |
| Brameda | 9908 | 180 | 180 | 180 | |
| Brascan A | 9919 | $16⅛ | 16 | 16⅛ | — ⅛ |
| Brscn 8½ | 100 | $27¼ | 27¼ | 27¼ | |
| Brenda M | 200 | $13½ | 13½ | 13½ | + ¼ |
| Bright A | z50 | $16⅛ | 16⅛ | 16⅛ | |
| Brinco | 7225 | $7¼ | 6¾ | 7¼ | + ⅜ |
| BCFP | 900 | $17½ | 17 | 17½ | |
| BCFP pr | 150 | $39 | 39 | 39 | — ½ |
| BC Phone | 1642 | $17⅛ | 16⅞ | 17⅛ | + ⅛ |
| BCPh 4¾ p | 100 | $58 | 58 | 58 | — 2 |
| BCPh 1956 | z80 | $54¾ | 54¾ | 54¾ | |
| BCPh 6.80 | 400 | $21½ | 21½ | 21½ | + ½ |
| BCP 10.16 p | z80 | $27⅜ | 27⅜ | 27⅜ | |
| Broul Reef | 600 | 33 | 33 | 33 | |
| Brunswk | 7200 | $5½ | 5⅜ | 5½ | |
| Budd Auto | 600 | $9⅜ | 9⅜ | 9⅜ | |
| CAE A | 625 | $19¾ | 19½ | 19½ | |
| Cad Frv A | z1 | $10⅜ | 10⅜ | 10⅜ | |
| Cal Pow A | 7978 | $40¼ | 39¾ | 40⅛ | + ¼ |
| Cal P 4½ p | 100 | $59¼ | 59¼ | 59¼ | —2¾ |
| Cal P 2.36 | 200 | $28½ | 28 | 28½ | + ½ |
| Calvert | 1800 | 44 | 44 | 44 | + 1 |
| Cam Mine | 2000 | 26 | 26 | 26 | + 1 |
| Camflo | 800 | $13⅜ | 13⅛ | 13⅛ | — ⅜ |
| C Chib A | 8100 | $5⅛ | 485 | 5⅛ | + ⅛ |
| Camp RL | 450 | $36½ | 35½ | 35½ | —1½ |
| Can Cem A | 2914 | $12½ | 12⅜ | 12⅜ | — ⅜ |
| CDC pr B | 315 | $105 | 104½ | 104½ | — ¼ |
| Can Malt A | 100 | $31⅞ | 31⅞ | 31⅞ | + ¼ |
| C Nor West | 4800 | $10¼ | 10 | 10¼ | + ⅜ |
| C Pakrs C | 775 | $20⅝ | 20½ | 20½ | — ½ |
| Can Perm | 503 | $17 | 17 | 17 | |
| CPerm 6¾ | 2100 | $24⅛ | 24 | 24 | — ⅛ |
| CS Pete | 17500 | $5¼ | 495 | 5 | |
| Can Trust A | 673 | $24¾ | 24¼ | 24¼ | + ¼ |
| C Trust 7¼ | 244 | $21 | 20⅝ | 20⅝ | — ⅜ |
| C Tung | z87 | $22⅛ | 22⅛ | 22⅛ | |
| C Cable w | 6000 | 44 | 42 | 42 | + 2 |
| Cdn Cel | 1200 | $8⅜ | 8 | 8 | — ⅛ |
| CC Man A | 907 | $25½ | 25½ | 25½ | |
| C Curtis | 700 | 67 | 67 | 67 | |
| C Hidrogas | 600 | 400 | 400 | 400 | |
| C Homestd | 4500 | $9⅝ | 9½ | 9½ | |
| Cl Bk Com | 6382 | $29 | 28⅞ | 28⅞ | |
| CIL | 441 | $20½ | 20⅛ | 20⅛ | — ⅝ |
| Cl Powr A | 2500 | 175 | 170 | 175 | +25 |
| C Manoir A | 100 | $5⅝ | 5⅜ | 5⅜ | — ⅛ |
| C Marconi | 2200 | $8½ | 8½ | 8½ | + ¼ |
| C Merrill | 1100 | $20½ | 20½ | 20½ | — ⅛ |
| CNat R | 4500 | 325 | 310 | 315 | —10 |
| CP Invs | 520 | $23¾ | 23½ | 23¾ | + ⅛ |
| CP Ltd | 10685 | $24 | 23¾ | 23¾ | — ⅛ |
| C Reserve | 14700 | $14⅜ | 13¾ | 14⅜ | + ⅝ |
| Cdn Sup O | 6550 | $74½ | 72¾ | 74 | +2¼ |
| Cdn Tire | 210 | $23½ | 23½ | 23½ | + ½ |
| Cdn Tire A | 1767 | $25 | 24¾ | 25 | + ½ |
| C Utilties | 1102 | $16¼ | 16 | 16¼ | + ⅛ |
| C Util 9.24 | 200 | $27 | 27 | 27 | — ⅜ |
| Candel Oil | 500 | $25 | 25 | 25 | |
| Canray | 3006 | 195 | 195 | 195 | + 7 |
| Canron A | 400 | $27 | 27 | 27 | |
| Cara | 255 | $7⅞ | 7⅞ | 7⅞ | + ⅛ |
| Carl OK | 6230 | 450 | 440 | 450 | + 5 |
| Carma A | 800 | $9⅝ | 9⅜ | 9⅝ | + ⅛ |
| Celanese | 1405 | 360 | 355 | 360 | +10 |
| Ctl Fund A | 100 | $5⅛ | 5⅛ | 5⅛ | — ⅛ |
| Cent Pat | 900 | 135 | 135 | 135 | |
| Centurion | 100 | 400 | 400 | 400 | +20 |
| Charter Oil | 7800 | 210 | 205 | 210 | + 5 |
| Chib Kay | 1000 | 10 | 10 | 10 | +1½ |
| Chib M | 1000 | 31 | 31 | 31 | — 2 |
| Chieftan D | 2200 | $27⅜ | 26¾ | 27¼ | + ⅜ |
| Chimo | 500 | 115 | 115 | 115 | |
| Chrysler | 4969 | $10⅛ | 10 | 10 | + ⅛ |
| CHUM B | 300 | $12¼ | 11¾ | 12¼ | |
| Coch Will | 3000 | 53 | 52 | 53 | + 2 |
| Comb Met | 60222 | 40 | 37 | 40 | + 4 |
| Cominco | 4248 | $31¼ | 31 | 31 | |
| Cominco A | 200 | $27¼ | 27¼ | 27¼ | — ¼ |
| C Holiday I | 2200 | $7⅜ | 7½ | 7⅜ | + ⅜ |
| CHIns A p | 1200 | $24¾ | 24¾ | 24¾ | — ¼ |
| Comtech | 500 | 260 | 260 | 260 | —15 |
| Conuco Ltd | 1550 | $5½ | 5¼ | 5½ | + ⅛ |
| Con Bath A | 3167 | $14 | 13¼ | 14 | + ⅜ |
| Con Fardy | 5274 | 290 | 275 | 285 | +15 |
| C Durham | 18100 | 138 | 125 | 138 | +11 |
| C Morisn | 6300 | 151 | 145 | 150 | + 5 |
| Cons Prof | z382 | 23 | 23 | 23 | |
| C Rexspar | z20 | 65 | 65 | 65 | |
| Con Distrb | 76100 | $16⅞ | 15⅞ | 16¾ | + ⅞ |
| Cons Gas | 9290 | $18⅜ | 18 | 18⅛ | |
| Conwest | 1200 | $5⅝ | 5½ | 5½ | — ⅛ |
| Cop Fields | 133 | 375 | 375 | 375 | |
| Coseka R | 14825 | $5⅝ | 5⅜ | 5⅝ | + ¼ |
| Costain Ltd | z1 | $11¾ | 11¾ | 11¾ | |
| Craigmt | 3400 | $5¾ | 5⅝ | 5¾ | + ⅜ |
| Crain R L | 200 | $10⅞ | 10⅞ | 10⅞ | — ⅛ |
| Crestbrk | 1950 | $9¾ | 9⅝ | 9¾ | + ¼ |
| Crwn Life | 442 | $59½ | 58¾ | 59½ | +1½ |
| Crush Intl | 500 | $11⅛ | 11⅛ | 11⅛ | |
| Cuvier M | 2500 | 40 | 39 | 40 | + 1 |
| Cyprus | 400 | $10 | 9⅞ | 9⅞ | |
| Czar Res | 21830 | $8⅛ | 7¾ | 7⅞ | — ¼ |
| DRG Ltd A | 200 | $5⅝ | 5⅜ | 5⅝ | + ⅛ |
| Daon Dev | 1610 | $14¼ | 14 | 14¼ | + ½ |
| Daon A | 100 | $7⅜ | 7⅜ | 7⅜ | |
| Daon 8⅜ p | 9100 | $8⅜ | 8½ | 8½ | — ⅛ |
| Datline | 100 | $8½ | 8½ | 8½ | |
| D Eldona | 71466 | 124 | 107 | 120 | +12 |
| Denison | 10370 | $74 | 72½ | 73 | + 1 |
| Dicknsn | 7740 | $6⅛ | 6 | 6⅛ | + ⅛ |
| Digtech | 1200 | 225 | 225 | 225 | — 5 |
| Doman I | 6400 | $7 | 6⅞ | 7 | + ⅛ |
| Dome Mine | 375 | $87 | 87 | 87 | — 1 |
| Dome Pete | 17431 | $95¼ | 92¾ | 94½ | + 1¾ |
| D Bridge | 272 | $29½ | 29½ | 29½ | + ¼ |
| D Explor | 1500 | 18 | 18 | 18 | + 1 |
| Dofasco A | 600 | $30¾ | 30¾ | 30¾ | — ¼ |
| Dom Store | 1625 | $16¾ | 16½ | 16¾ | |
| D Textile A | 2395 | $11¾ | 11⅜ | 11¾ | |
| Domtar | 6007 | $24⅞ | 23⅞ | 24⅝ | + ¾ |
| Dr Mc C A | 100 | $19 | 19 | 19 | — ¼ |
| Dunde Pal | 1000 | 32 | 32 | 32 | —1½ |
| Du Pont | 300 | $153⅞ | 15½ | 15½ | + ⅛ |
| Dustbane | 500 | $7⅜ | 7⅜ | 7⅜ | — ⅜ |
| Dylex L A | 100 | $13½ | 13½ | 13½ | + ¼ |
| Dynamar | 13967 | 150 | 137 | 148 | +11 |
| E-L Fin | 2180 | $13 | 13 | 13 | + ⅛ |
| E-L Fin w | 16472 | 110 | 100 | 110 | |
| East Mal | 3826 | 200 | 198 | 200 | + 5 |
| East Sul A | 500 | 170 | 170 | 170 | |
| Ego Res | 10075 | $5⅝ | 5⅛ | 5⅝ | + ½ |
| Elhm A | 1000 | 400 | 380 | 400 | +20 |
| Emco | 1600 | $8 | 7¾ | 8 | |
| Emco w | 300 | 215 | 215 | 215 | +10 |
| Falcon C | 2990 | $6½ | 6⅜ | 6⅜ | — ⅛ |
| Flbrg Nik A | 2881 | $30⅛ | 30 | 30 | + ½ |
| Fireco SA | 500 | 300 | 300 | 300 | |
| F City F wt | 100 | 345 | 345 | 345 | —30 |
| F Cty Tr C | 3100 | $8 | 8 | 8 | |
| Foodex p | 2200 | $8⅜ | 8⅜ | 8⅜ | |
| Ford Cnda | 225 | $68¾ | 68½ | 68¾ | + ¼ |
| Francana | 2200 | $11 | 10⅞ | 10⅞ | — ⅛ |
| Fraser A | 200 | $13½ | 13½ | 13½ | — ¼ |
| Fruehauf | 4400 | $9⅝ | 9¼ | 9⅝ | — ⅜ |
| G M Res | 216 | 360 | 360 | 360 | —10 |
| Gaitaco A | 100 | $8⅜ | 8⅜ | 8⅜ | — ⅜ |
| Gaz Metr | 200 | $5⅜ | 5⅜ | 5⅜ | + ½ |
| GMC | 145 | $64½ | 64½ | 64½ | — ¼ |
| Genstar L | 3300 | $35⅜ | 35⅛ | 35¼ | |
| Giant Yk | 500 | $11⅛ | 11⅛ | 11⅛ | |
| Gibraltar | 3000 | $5⅞ | 5⅝ | 5⅞ | + ¼ |
| Glendale | z100 | 62 | 62 | 62 | |
| Goldund M | 7590 | 54 | 53 | 53 | + 1 |
| Goodyear p | z4 | $33 | 33 | 33 | |
| Graft G | 100 | $35 | 35 | 35 | + ¼ |
| Granduc | 4900 | 70 | 64 | 68 | + 7 |
| Gt Oil Sds | 3100 | $9½ | 9¼ | 9½ | |
| G L Nickl | z300 | 45 | 45 | 45 | |
| GL Paper | 505 | $38½ | 38¼ | 38½ | |
| GL Pap w | 700 | $7¾ | 7⅜ | 7⅜ | — ⅛ |
| GN Fin | z40 | 156 | 156 | 156 | |
| Gt West S | 1850 | 255 | 250 | 250 | + 7 |
| Greyhnd C | 2600 | 325 | 305 | 325 | +25 |
| Greyhnd | 1368 | $19½ | 19½ | 19½ | |
| Guar Tr p | 500 | $20⅜ | 20⅜ | 20⅜ | + ⅛ |
| Gulf Can | 6737 | $36⅞ | 36⅛ | 36⅞ | + ¾ |
| Gulfstrem | 13862 | 41½ | 40 | 40 | |
| Hardee | z55 | 70 | 70 | 70 | |
| Hard Crp A | 800 | 290 | 290 | 290 | |
| Harlequin | 3225 | $14⅝ | 14⅜ | 14½ | |
| Harris J A | 200 | $7¼ | 7¼ | 7¼ | + ⅛ |
| Hatleigh A | 860 | $6 | 5¾ | 5¾ | |
| Hatleigh B | 3840 | $6¼ | 6 | 6¼ | + ¼ |
| Hawker A | 2720 | $8⅝ | 8½ | 8⅝ | + ⅛ |
| Hayes D A | 1056 | $10 | 9⅝ | 10 | + ½ |
| Highmont | 5700 | 169 | 167 | 167 | + 2 |
| Holinger A | 966 | $38½ | 38½ | 38½ | — ¼ |
| Home A | 4119 | $45½ | 44¾ | 45½ | + ⅝ |
| Hud Bay A | 12650 | $19¼ | 19⅛ | 19⅛ | — ⅛ |
| H Bay Co | 11198 | $20¼ | 20 | 20 | |
| HB Oil Gas | 9223 | $51 | 50½ | 50⅝ | — ⅝ |
| Husky Oil | 5400 | $43½ | 43 | 43½ | + 1 |
| Hydra Ex | z193 | 38 | 38 | 38 | |
| IAC | 6200 | $18 | 17⅝ | 17⅞ | + ¼ |
| IU Intl | 3490 | $12¼ | 12 | 12¼ | + ⅛ |
| Imasco A | 555 | $39½ | 39⅜ | 39⅜ | + ⅛ |
| Imp Gen | 800 | $22 | 21¾ | 22 | |
| Imp Oil A | 59252 | $24⅛ | 23⅝ | 23⅞ | + ¼ |
| INCO A | 87054 | $17⅞ | 17½ | 17⅝ | — ⅛ |
| INCO B | 150 | $17½ | 17½ | 17½ | |
| Inco 7.85 | z2 | $24¼ | 24¼ | 24¼ | |
| Indal | 1200 | $12¼ | 12⅛ | 12¼ | + ⅛ |
| Inland Gas | 710 | $11 | 10⅞ | 10⅞ | |
| Inter-City | 3605 | $7⅞ | 7¾ | 7¾ | + ⅛ |
| Inter C B w | 400 | $5⅛ | 5 | 5 | +10 |
| IBM | 313 | $337 | 335 | 335 | |
| Int Mogul | 1200 | $5¾ | 5¾ | 5¾ | |
| Int Pipe A | 5718 | $16⅛ | 15⅞ | 15⅞ | — ⅛ |
| Ipsco | 18873 | $20⅛ | 19⅝ | 19⅝ | — ⅝ |
| Iron Bay T | 100 | $6⅛ | 6⅛ | 6⅛ | + ⅛ |
| Irwin T A | 1450 | 390 | 385 | 390 | +15 |
| iSO | 1100 | 185 | 175 | 175 | — 9 |
| Ivaco A | 2600 | $11½ | 11½ | 11½ | + ½ |
| J Q Res | 500 | 61 | 61 | 61 | |
| Jannock A | 3500 | $20½ | 20¼ | 20¼ | — ¼ |
| Jannock B | 825 | $20½ | 20¼ | 20½ | + ¼ |
| Jannock 8 | 455 | $14½ | 14¼ | 14¼ | + ¼ |
| Jannock w | 3812 | $11½ | 11½ | 11½ | |
| Joutel | 60960 | 29 | 24½ | 25 | + 2 |
| K-Tel Intl | 100 | 470 | 470 | 470 | — 5 |
| Kaiser Re | 1933 | $16⅜ | 16⅛ | 16⅛ | |
| Kam Kotia | 8525 | 460 | 435 | 460 | +30 |
| Kaps Tran | 47900 | 122 | 110 | 118 | +10 |
| Keeprite B | 800 | $11½ | 11¼ | 11¼ | — ¼ |
| Kerr A A | 2020 | $11½ | 11⅜ | 11½ | + ¼ |

# ÉCHOS BOURSIERS

## Retour à la rentabilité de Scott-Lasalle

**Scott-Lasalle** a annoncé dans un communiqué que ses revenus avant impôts pour le troisième trimestre se chiffrent à 564,573 indiquant un retour à la rentabilité.

Les profits réalisés au cours du troisième trimestre réduisent la perte nette pour les neuf mois se terminant le 26 octobre 1978 à 597,559 ou 26 cents par action comparativement à un profit net de 459,771 ou 20 cents par action à la même période l'année dernière.

Les ventes consolidées pour les neuf mois se chiffraient à 48,356,394 comparativement à 43,202,511 pour la même période l'an dernier et tout porte à croire que les ventes, ayant maintenant surpassés le niveau de l'an dernier, continueront à augmenter au cours du quatrième trimestre.

L'amélioration des résultats durant le troisième trimestre continuera, de se manifester pour le reste de l'année précise-t-on dans le communiqué et les indications actuelles laissent entrevoir un trimestre final rentable.

■

**Genstar Limitée** a conclu un accord en vue de la vente du placement de la société dans huit propriétés à revenus et dans certains terrains à N.M. Swalbania Ltd. de Vancouver pour une somme d'environ $100 millions.

Les propriétés à revenus comprennent cinq centres commerciaux, deux immeubles commerciaux et un hôtel à Edmonton, Medicine Hat, Regina et Calgary ainsi que certains terrains dans le Nord-Est des Etats-Unis.

Les terrains comprennent quelque 2,000 acres d'espace destiné à la mise en valeur résidentielle, commerciale et industrielle au New Jersey, en Pennsylvanie et dans l'Etat de New York. Les ventes des années antérieures de propriétés résidentielles, commerciales et d'autres genres se sont chiffrées à $150 millions.

Genstar Limitée est une société d'exploitation diversifiée qui fabrique du ciment, des matériaux de construction, des produits chimiques et des engrais en plus d'être engagée dans la mise en valeur de terrains et de projet domiciliaires, la construction, le transport par remorqueurs et chalands, la construction et la réparation des navires, les services financiers et les investissements spéculatifs.

■

La Cie **Hudson Bay Mining and Smelting**, de Toronto, a haussé hier le prix de la plaque de cuivre électrolytique, de 83.5 à 86 cents, dans le marché intérieur. Cette entreprise ne vend pas de cuivre aux Etats-Unis.

■

**Hawker Siddeley Canada** va acquérir au prix de $4 millions l'actif de Corinth Machinery, de Corinth, Miss., fabricant d'outillage de scierie. L'affaire sera conclue le 2 janvier.

L'exploitation actuelle de la Corinth Machinery Company, laquelle fournit de l'emploi à quelque 140 personnes, continuera sous la nouvelle direction. Ses produits complémenteront la gamme d'équipement fabriqué par la division Canadian Car (Pacific) de Hawker Siddeley Canada à Surrey en Colombie-Britannique, produits qui sont largement utilisés dans l'industrie des scieries aux Etats-Unis, au Canada et dans plusieurs autres pays.

■

La société **Brascan** a émis un communiqué disant que sa filiale **Great Lakes Power Corporation** a décidé d'aller de l'avant et de construire une centrale hydro-électrique de 52,000 kW sur la rivière Sainte-Marie, à Sault-Sainte-Marie, en Ontario.

Les travaux de la centrale dont la mise en marche est prévue pour 1982 coûteront $95 millions.

■

**Indal Ltd.** va faire construire au coût de $2.9 millions une fabrique de verre trempé à Grande-Prairie, au Texas, et agrandir au coût de $3.5 millions son installation sidérurgique à Windsor, en Ontario. La verrerie sera exploitée par sa filiale Tempglass Southern, qui vient d'être constituée. La production devrait commencer fin 1979.

En ce qui concerne la sidérurgie, la plus grande partie des fonds seront investis dans de nouvelles presses, ce qui permettra d'accroître la capacité de production de l'installation de 20 pour cent.

■

La société **Dominion Bridge**, de Montréal, s'est vue confier un contrat de la part de la Steel Co. of Canada relatif à la fabrication et l'installation de conduits d'acier à l'usine de Stelco à Nanticoke, en Ontario. Il s'agit d'un marché de $1.4 million.

■

**Mount Wright Iron Mines** va retirer ses actions des Bourses de Toronto et de Montréal le 29 décembre. La société explique que l'insuffisance de ses revenus ne lui permet plus de payer les frais d'inscription et de transfert des titres.

■

Le projet d'IPSCO — **Interprovincial Steel and Pipe Corp.** — d'agrandir ses installations à Edmonton est sur le point de se réaliser, cette société ayant été choisie pour fournir une partie des conduits nécessaires à la construction du gazoduc alaskan. Il s'agit là d'un investissement de $8 millions créateur d'une centaine d'emplois.

La compagnie pourrait fournir la moitié des tuyaux dont le marché global atteint plus de $1 milliard.

■

La confiance des **consommateurs américains** qui a été médiocre pendant presque toute l'année, s'est légèrement redressée en septembre. L'indice de confiance des consommateurs, calculé par le « Conference Board », organisme privé de recherche économique, a gagné 4 points en septembre pour s'établir à 95.3 sur une base 100 en 1969-70.

Une enquête de la « Citibank » réalisée auprès de 1,500 adultes fait apparaître également un certain regains d'optimisme en septembre, en raison de la légère diminution du taux d'inflation et des meilleures perspectives de paix au Proche Orient. « Si l'attitude des consommateurs est basée sur le ralentissement de la hausse des prix en juillet et en août, leur optimisme doit être considéré comme fragile, car les perspectives ne sont pas très prometteuses en ce qui concerne le coût de la vie », a toutefois souligné M. Alan Murray, vice président et économiste de la « Citibank ».

## Fusion Dictaphone-Pitney Bowes

Le conseil d'administration de la firme Dictaphone Corp., a approuvé hier l'offre d'achat émanant de la firme Pitney-Bowes Inc., pour un montant de 210 millions de dollars.

Le président de Dictaphone, M. Lawrence Tabat a précisé que l'accord prévoyant l'absorption de Dictaphone par Pitney-Bowes sera signé dans la journee de jeudi.

Pitney-Bowes est le principal fabricant américain de machines à timbrer et équipement pour la distribution du courrier. Dictaphone est spécialisé dans la fabrication de matériel de bureau.

# MONTRÉAL

## Massey-F très actif

Les cours étaient généralement à la hausse hier à la Bourse de Montréal. Le marché a été modéré et 369,243 actions ont changé de mains. L'indice compose termine en hausse à 220.99.

Les industrielles montent de 1.12 à 214.34, les bancaires de 0.55 à 304.25, les papetières de 2.22 à 163.98 et les services publics de 1.05 à 194.74.

A la fin de la séance on compte 80 titres à la hausse, 30 à la baisse et 48 inchangés.

Massey-Ferguson a été la valeur industrielle la plus traitée, inchangée dans un volume de 18,435 échanges. Imperial Minerals, vedette des minières, gagne quatre cents à 18 cents après un brassage de 50,000 papiers.

Dans les pétroles dont l'indice monte de 2.37 à 299.88, Imperial Oil A progresse de 1-4 à $24, Gulf de 5-8 à 36 7-8 et Total de 3-4 à 17 1-4.

D'autre part, Consolidated-Bathurst A monte de 1-2 à 13 1-4, Bell de 5-8 à 65 3-8, Bomco de 30 cents à $3.30. Carling de 10 cents à $4.50 et Peoples Jewellers A de un cent à $13. La Banque de Montréal perd 1-8 à $25 1-2 et FCA International deux cents à $2.78.

Dans la spéculation, East Malartic Mines gagne quatre cents et termine à $2 dans un volume d'échanges de 22,000 actions.

**Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE**

| | Ventes | Haut | Bas | Ferm. | Ch. |
|---|---|---|---|---|---|
| Abitibi | 5500 | $18⅛ | 18⅜ | 18⅛ | — ¼ |
| ALTA T J | 1600 | $24⅛ | 24 | 24⅛ | + ⅛ |
| Aldona | 1166 | 86 | 86 | 86 | +2 |
| Alcan | 1415 | $40 | 39⅞ | 39⅞ | + ⅛ |
| Asbestos | 515 | $46 | 46 | 46 | + ½ |
| Astral | 200 | 190 | 190 | 190 | |
| Basic Res | 16800 | 410 | 395 | 410 | +15 |
| Baker Tic | 500 | 22 | 22 | 22 | |
| Banister | 701 | $9 | 9 | 9 | + ⅜ |
| Bank Mtl | 6749 | $25¾ | 25¼ | 25½ | — ⅛ |
| Bank NS | 1620 | $23¼ | 23¼ | 23¼ | — ¼ |
| Bang CN | 2115 | $16 | 15⅞ | 15⅞ | |
| Bq Epargne | 743 | $23¾ | 23 | 23¾ | + ¾ |
| Banque Pro | 2509 | $15⅞ | 15½ | 15⅞ | + ⅛ |
| Bbc R u | 1500 | $16⅜ | 16⅜ | 16⅜ | + ¼ |
| Bell Canad | 3798 | $65⅜ | 64⅜ | 65⅜ | + ⅜ |
| Bluewtr | 500 | $7¼ | 7¼ | 7¼ | + ⅛ |
| BM R T u | 100 | $13 | 13 | 13 | — ¼ |
| Bomb Inc | 314 | $10⅜ | 10⅜ | 10⅜ | + ⅛ |
| Brcan a | 278 | $16⅛ | 16⅛ | 16⅛ | — ⅛ |
| BC Phone | 135 | $17¼ | 17¼ | 17¼ | + ¼ |
| Brinco | 200 | $7¼ | 7¼ | 7¼ | + ⅜ |
| Cadillac Ex | 3100 | 50 | 50 | 50 | |
| Cal P a | 200 | $40 | 40 | 40 | + ¼ |
| CCem La | 2405 | $12½ | 12⅜ | 12⅜ | — ⅛ |
| Can Devlp | 50 | $105 | 105 | 105 | +1 |
| C Cel | 400 | $8⅜ | 8¼ | 8⅜ | + ⅜ |
| C Imp Bank | 1515 | $29 | 28⅞ | 28⅞ | + ⅛ |
| CIL | 150 | $20½ | 20½ | 20½ | — ¼ |
| CP Inv | 200 | $23¾ | 23½ | 23¾ | + ¼ |
| C Util | 425 | $16¼ | 16⅛ | 16¼ | + ¼ |
| CPLtd | 5790 | $24 | 23¾ | 23⅞ | |
| Carl Ok | 5360 | 455 | 445 | 450 | +10 |
| Celanese | 900 | 355 | 355 | 355 | |
| Chesb | 300 | 150 | 150 | 150 | +20 |
| Cons Imp | 50000 | 18 | 16 | 18 | +4 |

# FONDS MUTUELS

| | | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| **AGF Group** | | ynInv Equity | 8.74 | Equity | 11.19 | Cus K-2 | 4.99 | |
| Amer Grwth | 5.38 | ynInv Income | 4.28 | Income | 5.01 | Cus S-1 | 17.19 | |
| Cdn Gs Egy | 21.07 | ynMortgage | 9.95 | Internatnl | 4.99 | Cus S-4 | 4.69 | |
| Cdn Sec Gth | 7.21 | **Guardian Group** | | Resource | 5.63 | Polaris | 3.18 | |
| Cdn Trusteed | 4.53 | Enterprise | 1.08 | **Non-Members** | | xLex Rsrch | 14.56 | |
| Corp Invest | 6.47 | GIS Comp | 13.54 | Assoc Inv | 6.68 | xManhatn | 8.13 | |
| Corp Inv Stk | 7.17 | GIS Income | 3.71 | yBeaubran | 4.78 | yMaritime Eq | 2.84 | |
| Gwth Equity | 10.85 | yGwth Fnd | 12.87 | **CSA Mgmt Gr** | | yMarlborogh | 7.13 | |
| Japan | 15.75 | North Amer | 5.20 | Goldfund | 4.34 | yNatrusco | 15.17 | |
| nMoney Mkt | 10.00 | Mutual Acu | 6.94 | Goldtrust | 2.75 | ynNA Trst BT | 9.82 | |
| Special | 5.17 | Mutual Inc | 5.65 | **Canagex Gr** | | **NW Group** | | |
| **All Canadian Grp** | | Sec Income | 9.55 | yBond | 9.47 | Canadian | 5.59 | |
| Compound | 7.05 | World Equity | 7.62 | Fund | 12.04 | Equity | 9.50 | |
| Dividend | 7.66 | **Investors Group** | | Internatnl | 9.39 | xOne Wm Wt | 14.57 | |
| Northn Egy | 4.58 | yDividend | 7.52 | yMortgage | 10.15 | xOppenhmr | 5.86 | |
| Revenue Gth | 4.22 | yGrowth | 12.28 | Capital Grth | 13.11 | **Pemberton Gr** | | |
| 4000 | 4.70 | yInternatnl | 6.89 | xChase | 6.23 | nPacific Div | 6.81 | |
| **Bolton Tremblay** | | yJapan | 15.85 | ynComCp Mtg | 9.86 | nPacific Ret | 5.62 | |
| Cda Cumul | 8.10 | yMortgage | 4.88 | **Desjardins Gr** | | nPacific US | 5.36 | |
| Internatnl | 8.11 | yMutual | 5.84 | yCanadian | 8.63 | **PHN Group** | | |
| Pld Resourc | 5.95 | yProvidt

*Le CP deviendrait le premier actionnaire devant Argus*

# Domtar veut prendre le contrôle de MacMillan Bloedel

**par Michel Nadeau**

La compagnie Domtar de Montréal veut prendre le contrôle de la firme MacMillan Bloedel de Vancouver.

La direction de Domtar a annoncé hier qu'elle offrirait une action de cette compagnie plus $3 pour chaque action de MacMillan Bloedel.

Hier matin, les titres de Domtar valaient $24.88 alors que ceux de MacMillan Bloedel s'échangeaient à $21.88.

La fusion des deux entreprises donnera ainsi une grande compagnie d'envergure internationale avec un chiffre d'affaires de $3 milliards en 1978.

Il sera intéressant de voir où sera situé le siège social de Domtar qui prendrait ainsi le contrôle de sa société beaucoup plus importante qu'elle.

Principal actionnaire de Domtar, M. Conrad Black et sa société Argus Corp pourront ainsi dévancer M. Paul Desmarais à qui on prête le projet de regrouper Consolidated-Bathurst, filiale à 38% de Power Corp, et le tandem Abitibi-Price. Toutefois, au terme de la fusion, Canadien Pacifique deviendrait le premier actionnaire de Domtar.

Les détails de l'offre de Domtar seront connus après une rencontre du conseil d'administration qui doit avoir lieu mercredi prochain. Toutefois, on précise déjà que l'offre est conditionnelle à son acceptation par les détenteurs d'au moins 51% des actions de MacMillan Bloedel.

Le vice-président de Domtar, M. Stuart Kerr a déclaré hier: « Depuis quelque temps, nous cherchions des possibilités d'acquisitions. La compagnie dispose présentement de liquidités importantes. MacMillan est plus international que nous le sommes. Alors que nos opérations sont concentrées dans l'Est du Canada, MacMillan est surtout présente dans l'Ouest ».

Présentement, il n'y a qu'un seul actionnaire d'importance chez MacMillan Bloedel: les Investissements Canadien Pacifique de Montréal. Cette société détient environ 13.4% des 21.4 millions d'actions de la compagnie de Vancouver.

Avec l'échange d'actions, la participation de Argus dans Domtar passerait de 16.9% à seulement 6.9% des 36 millions d'actions de Domtar. (CP aura ainsi 7.9% des actions.)

Il faudra attendre la réaction des actionnaires pour déterminer les chances de succès de l'offre. Au cours actuels, l'actionnaire de Domtar reçoit environ $27. pour des titres qui en valent $21.50 mercredi. Cette année, les actions de MH ont oscillé entre $15.50 et $25.50. Le dividende est de $1.25.

Domtar s'échange présentement à son sommet ($24.12) pour l'année en cours. Le dividende n'est que de $1.00.

Il est vrai que les opérations des deux compagnies se complètent non seulement sur le plan géographique mais aussi dans le domaine des produits.

La plupart des usines de MH sont situées en Colombie-Britannique, en Alberta, dans le sud des Etats-Unis et en Angleterre. Les usines de Domtar sont surtout au Québec, en Ontario, dans le sud des Etats-Unis et en Angleterre.

Domtar fabrique surtout de la pâte, du papier journal, des emballages, des matériaux de construction et des produits chimiques (dont le sel Sifto). Les opérations de M H sont dans les secteurs suivants: bois d'oeuvre, panneaux de contre-plaqués, papier journal, pâte et emballage. Elle possède également des filiales dans le domaine du transport maritime.

En 1975, la firme de Vancouver a connu une très mauvaise année enregistrant une perte de $19 millions et une baisse des ventes de près de $100 millions. Un remue-ménage important à la haute direction de la compagnie devait cependant rétablir la situation.

Pour sa part, Domtar a connu une assez bonne performance au cours des cinq dernières années notamment en 1974 alors que ses bénéfices atteignèrent $147 millions.

Cette année, les profits sont nettement à la hausse alors que l'entreprise du boulevard Maisonneuve profite de la dévaluation du dollar. Pour les trois premiers trimestres, les gains par action ont atteint $2.91 par rapport à $1.14 pour la période similaire en 1977.

Le fonds de roulement de la compagnie était de $237 millions à la fin de 1977 mais il s'est considérablement accru depuis. Ainsi le déboursé de $64 millions au comptant pour l'achat de MH ne vide pas les coffres de la compagnie.

Il sera intéressant de voir si le Bureau des enquêtes relatives aux coalitions à Ottawa opposera une objection à la plus importante fusion de l'industrie papetière au Canada.

Même au niveau de $3 milliards Domtar restera plus petit que nombre de grandes compagnies américaines comme International Paper, Georgie Pacific...

Il faut aussi remarquer que les Investissements Canadien Pacifique, principal actionnaire de MH, contrôlent aussi Great Lakes Paper, un producteur papetier de Thunder Bay.

Des discussions entre Reed de Londres et M H ont été interrompues récemment concernant l'acquisition des actifs de Reed au Canada par M H.

# Simpsons rejette l'offre de LaBaie

La direction de Simpsons change de nouveau d'idée. Dans un communiqué émis hier, le président du conseil d'administration, M. G. Allan Burton indique que les administrateurs de la compagnie « n'ont pas accepté et n'ont nullement l'intention d'accepter l'offre de La Baie pour les actions qu'ils détiennent. »

Les dirigeants de La Baie détiennent très peu d'actions si ce n'est le contrôle du fonds d'épargne des employés. Ce dernier possède près de 8% des titres en circulation.

Dans une déclaration précédente, la direction précisait qu'à court terme l'offre de La Baie était plus intéressante mais qu'à long terme, il valait mieux conserver les actions de Simpsons et le dividende qui a été rattaché, soit environ les deux-tiers d'une action votante de Simpsons-Sears.

On ajoutait alors qu'il fallait consulter un courtier afin d'opter pour la décision qui convient le mieux à l'investisseur.

Cette indication a été interprétée par nombre de médias comme étant une indication des dirigeants de Simpsons d'orienter les actionnaires vers l'offre de La Baie. Or, la direction précise maintenant qu'en ce qui la concerne, elle gardera ses titres de Simpsons.

Par ailleurs, la Bourse de Toronto a avisé ses membres que Simpsons allait indemniser les membres ou leurs clients qui auraient perdu de l'argent suite à la décision de Simpsons de verser un dividende sans donner un avis de sept jours.

Donc, les actionnaires qui ont vendu leurs actions le 8 ou 11 décembre, de façon prématurée, pourront se faire rembourser l'écart ainsi perdu, soit le dividende en action de Simpsons-Sears.

On évalue que ce non-respect des normes de la Bourse pourrait coûter à Simpsons quelque $1.3 million.

Par ailleurs, hier à Toronto, les nouvelles unités de Simpsons — une action de Simpsons et deux-tiers d'actions de Simpsons-Sears — ont été la vedette de la journée avec un volume de 400,000 unités. Le cours est demeuré à $7.75. Il est probable ainsi que l'offre de La Baie ($8.27) soit acceptée.

Deuxième phase d'expansion

## *L'Alcan investit $90 millions à Grande-Baie*

Alcan Aluminium Limitée entreprendra la construction de la seconde phase de son usine d'électrolyse Grande-Baie, près de Jonquière. Il s'agit là d'un investissement en capital estimé à $90 millions. Cette deuxième phase aura une capacité annuelle de production de 57,000 tonnes métriques et les travaux de construction, qui débuteront au printemps, dureront quelque 30 mois.

Cette nouvelle phase portera la capacité annuelle de production des phases un et deux à 114,000 tonnes métriques. La construction de la première phase, y compris les équipements de soutien, a débuté au printemps de 1978 et devrait être terminée à la fin de 1980.

M. Nathanael V. Davis, président d'Alcan Aluminium Limitée, a déclaré que « les travaux de construction de la première phase progressent bien. Ce facteur, de pair avec la disponibilité d'énergie hydro-électrique générée par le réseau de l'Alcan, nous a encouragés à entreprendre la deuxième phase de l'usine Grande-Baie afin de satisfaire à la demande prévue d'aluminium au cours des prochaines décennies ».

Cette usine d'électrolyse, conçue pour éventuellement comprendre une troisième phase de 57,000 tonnes, est construire sur un nouveau site à Ville de la Baie, à quelques 30 km du complexe Jonquière de l'Alcan. Lorsque ces deux phases seront complétées, la capacité nominale totale annuelle d'électrolyse de l'Alcan au Canada sera de 1 million de tonnes métriques.

La première phase de l'usine Grande-Baie, présentement en cours de construction au coût de $200 millions, comprend des installations pour la fabrication d'électrodes et de soutien pour les trois séries de cuves éventuelles. La construction de la deuxième phase comprendra une série de cuves d'électrolyse en plus d'un four à anodes et des équipements de soutien pour cette même série.

Une fois complétée, la nouvelle phase ajoutera quelque 125 nouveaux emplois permanents aux 400 qui seront créés à l'ouverture de la première phase. Les travaux de construction de la deuxième phase requerront pour leur part 200 employés en moyenne alors que la première phase fournit en moyenne 400 emplois.

L'usine Grande-Baie est construite et sera administrée par la Société d'électrolyse et de chimie Alcan Ltée, qui gère au Canada les usines d'électrolyse de l'Aluminium du Canada, Ltée. Cette dernière est responsable des activités d'Alcan Aluminium Limitée en Amérique du Nord et dans les Caraïbes.

Le financement de cette deuxième phase est assuré par l'Aluminium du Canada, Ltée. On s'attend à ce que les fonds nécessaires proviennent du fonds de roulement quoique la compagnie pourra tirer profit des possibilités du marché pour le financement à plus long terme.

*Dans sa revue économique de fin d'année*

# Ottawa prédit un taux de croissance de 4% et une baisse de l'inflation en 1979

OTTAWA (PC) — Dans sa revue de fin d'année, le ministère fédéral de l'Industrie et du Commerce prédit que le taux de croissance de l'économie en 1979 se maintiendra au même niveau qu'en 1978, soit environ quatre pour cent, qu'il n'y aura pas d'amélioration de la situation de l'emploi tandis que le taux d'inflation devrait continuer de fléchir.

En ce qui concerne l'économie en général, le ministère note qu'il est assez « décourageant » de constater que celle-ci fonctionne en-deça de son potentiel de 4.5 pour cent mais qu'il existe certains motifs d'optimisme si on se tourne vers 1981.

Le rapport signale en effet que l'économie devrait continuer de prendre de l'allant pour atteindre 5.5 pour cent en 1981. Signalons que le niveau de croissance a été inférieur à quatre pour cent cette année alors que le ministre des Finances, M. Jean Chrétien, annonçait dans son budget en novembre dernier qu'il serait de l'ordre de quatre à 4.5 pour cent.

Le document souligne par ailleurs que le niveau d'emploi s'est accru de 3.3 pour cent en 1978 par rapport à 1977, mais que cela n'a pas suffi à faire baisser le chômage.

En fait, le taux de chômage a été de 8.7 pour cent en 1978, comparativement à 8.1 pour cent en 1977 mais il « peu probalement que la situation en matière d'emploi puisse s'améliorer en 1979 ».

Pour ce qui est de l'inflation, le ministère précise que ce sont les prix des aliments qui l'ont propulsé cette année mais que cela ne devrait pas se répéter en 1979. Il n'existe aucune évidence d'une poussée des prix si bien « qu'il est possible que le taux d'inflation continuera de fléchir ».

Il est à craindre par contre que ce qui a constitué le fleuron de l'économie cette année, soit les exportations, ne subissent une chute sérieuse au cours de l'an qui vient.

Le rapport met en évidence que ces dernières ont crû de 8.7 pour cent et que l'on peut même anticiper un surplus de $4 milliards à la fin de 1978.

Cependant, le ralentissement qui va affecter l'économie américaine aura des répercussions durant un ou deux trimestres et ce sont les exportations canadiennes qui vont en souffrir.

On note néanmoins que la dévaluation du dollar aura pour effet de contrebalancer en partie les effets de cette situation désavantageuse.

Le secteur manufacturier a bien réagi cette année lors que les usines fonctionnent à pleine capacité, que les investissements ont amorcé une reprise et que les revenus ont enregistré des progrès substantiels.

Au cours des 10 premiers mois de 1978, on a assisté à la création de 32,000 emplois dans les manufactures et les revenus des entreprises non-agricoles se sont accrus de 13.9 pour cent au cours des trois premiers trimestres.

Pour ce qui est des investissements, il est à prévoir qu'ils connaîtront l'an prochain une augmentation de cinq pour cent environ.

Le ministère anticipe par ailleurs que les consommateurs dépenseront davantage et stimuleront ainsi la production manufacturière. Parallèlement les dépenses du gouvernement continueront de croître à un rythme inférieur au Produit national brut (PNB).

# Le Crédit foncier reçoit l'offre de la B. d'Épargne

Le Crédit foncier a annoncé qu'il avait reçu hier une copie de l'offre faite le 20 décembre à ses actionnaires par la Banque de la Cité et District de Montréal en vue d'acquérir la totalité des actions du Crédit foncier sous réserve de certaines conditions contenues dans l'offre.

La direction procède à une étude de cette offre qui sera soumise à la prochaine réunion du conseil d'administration et celui-ci décidera de la position qu'il entend prendre à cet égard » a déclaré hier le p.-d.g., M. Raymond Lavoie.

Les actionnaires qui le jugent à propos peuvent attendre de connaître la position du conseil avant de décider s'ils déposeront ou non leurs actions.

La circulaire de la Banque d'Epargne indique que l'offre peut être acceptée jusqu'au 19 janvier prochain.

■

Boeing a reçu une commande de quatre Boeing 767 de la compagnie canadienne Pacific Western Airlines. La valeur de cette commande qui s'accompagne d'options sur deux autres exemplaires de 767 est d'environ 172 millions de dollars.

PWA est la première compagnie étrangère à commander le nouveau 767 qui a été choisi cette année par United Airlines, American Airlines et Delta. Boeing a reçu jusqu'à présent un total de 84 commandes et 81 options sur le 767, tandis que ses commandes totales atteignent 11 milliards de dollars depuis le début de 1978.

La firme aéronautique a indiqué qu'elle va encore accélérer son rythme production pour faire face à ces commandes. Le nombre d'employés de Boeing a progressé de 23% cette année, passant de 53,000 à 65,000 personnes. Le personnel devrait atteindre 75,000 personnes à la fin 1979, précise la firme.

**TÉLÉ-MÉTROPOLE INC.**

**AVIS de DIVIDENDE**

Le conseil d'administration de TÉLÉ-MÉTROPOLE INC. a déclaré un dividende trimestriel de $0.15 par action sur les actions ordinaires classe "A" et "B" payable le 15 janvier 1979 aux actionnaires enregistrés à la fermeture des livres le 31 décembre 1978.

*Par Ordre du Conseil.*

**Thérèse de Grandpré**
*Le Secrétaire*

Montréal, le
11 décembre 1978

**Bell Canada**

**AVIS DU 17e DIVIDENDE**

Un dividende trimestriel de un dollar et cinq cents par action privilégiée, classe C, série D, a été déclaré et sera payable le 1er mars 1979 aux détenteurs desdites actions privilégiées enregistrés aux livres de la compagnie à la fermeture des bureaux le 1er février 1979.

Le secrétaire, J. T. MOORE,
Montréal, le 20 décembre 1978.

**Bell Canada**

**AVIS DU 30e DIVIDENDE**

Un dividende trimestriel de quatre-vingt trois cents par action privilégiée, classe B, série B, a été déclaré et sera payable le 15 février 1979 aux détenteurs desdites actions privilégiées enregistrés aux livres de la compagnie à la fermeture des bureaux le 15 janvier 1979.

Le secrétaire, J. T. MOORE,
Montréal, le 20 décembre 1978.

**SOCIÉTÉ CANADIENNE DE MÉTAUX REYNOLDS, LIMITÉE**
**CANADIAN REYNOLDS METALS COMPANY, LIMITED**
**MONTRÉAL, QUÉBEC**

le 5 décembre 1978

**AVIS DE DIVIDENDE NO 33**

AVIS est par la présente donné qu'un dividende de dix cents $0.10) par action pour le trimestre terminé le 31 décembre 1978, a été déclaré à l'égard de chacune des actions privilégiées rachetable à rendement cumulatif de $0.40, d'une valeur au pair de $12.78 du capital-actions de la compagnie, payable le 1er janvier 1979 aux actionnaires inscrits à la clôture des guichets le 20 décembre 1978.

*Par ordre du Conseil*
*Le Secrétaire*
**J.P. Jennings**

**ca**

**ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC**

Corporation professionnelle d'exercice exclusif régie par le Code des professions

680, rue Sherbrooke ouest, Montréal, Québec H3A 2S3
Téléphone : (514) 288-3256

**ARTHUR ANDERSEN & CIE**
Comptables Agréés,
800 Boul. Dorchester ouest, Montréal, H3B 1X9
Bureaux à Montréal, Ottawa, Toronto, Winnipeg, Calgary, Vancouver, Société affiliée - Gagné, Vaillancourt & Associés.

**AUDET, GOSSELIN, LAPOINTE, MOREAU & ASSOCIÉS**
Comptables Agréés
Roman Audet, L.S.C.C.A.
Michel H. Gosselin, M.S.C.C.A.
Robert Moreau, M.S.C.C.A.
Carol Lapointe, C.A.
50 ouest, Boul. Cremazie, Suite 700
Montreal H2P 2T4
382-3080

**BERNIER & BISSON**
Comptables Agréés
Georges Bernier, C.A.
Marcel Bisson, C.A.
60, St-Jacques, Suite 601
Montréal — 845-0209

**BOUCHARD VIAU DUHAMEL & CIE**
Comptables Agréés
Guy Bouchard, c.a.
Paul Viau, c.a.
Paul Duhamel, c.a.
59 rue St-Jacques, Mtl.
284-1117

**CLARKSON, GORDON & CIE**
Comptables Agréés
Associés-résidents
Montréal - Québec
C.C. Bismuth, C.A. — C.W. Bissegger, C.A.
T.R. Burpee, C.A. — M. Camirand, C.A.
H.M. Caron, C.A. — L.J. Carrière, C.A.
M.G. Chamberland, C.A. — J.P. Deisle, C.A.
M.M. Domanski, C.A. — G. Fréchette, C.A.
S.R. Gagné, C.A. — P. Germain, C.A.
G. Gingras, C.A. — J.P. Graveline, C.A.
R.E. Lavoie, C.A. — G. Limoges, C.A.
M.A. Mackenzie, C.A. — R.J. Messer, C.A.
J.D. Morrison, C.A. — R.K. Palmer, C.A.
J.J. Peacock, C.A. — R. Pearl, C.A.
W.J. Smith, C.A. — G.S. Wells, C.A.
Bureaux à:
St-Jean (T.-N.), Halifax, Saint-Jean (N.-B.), Québec, Montréal, Ottawa, Scarborough, Toronto, Mississauga, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Regina, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria.

**CLOUTIER, LACHANCE FONTAINE, ALLARD CROTEAU & ASSOCIÉS**
Comptables Agréés
MONTREAL - LAVAL
1320, Boul. Graham
Ville Mont-Royal
341-3660

**COGAN, LANDORI & DUBÉ**
Comptables Agréés
R. Landori-Hoffmann, C.A.
Stanley M. Hopmeyer, C.A.
Irwin Tobenstein, C.A.
Sonia F. Witkowski, C.A.
3901 Jean-Talon ouest
suite 214
Montréal, Québec H3R 2G4
Tél.: (514) 731-7851
295 Montreal Road
Vanier City
Ottawa (Ontario) K1L 6B8
Tél.: (631) 741-8265

**COURTOIS, FREDETTE CHARETTE & CIE**
Comptables Agréés
Guy Charette, C.A. — Hubert Mercier, C.A.
Raymond Richard, C.A. — Jean Paul Bert, C.A.
Normand Boisvert, C.A. — Raymond Pilon, C.A.
1, Place Ville-Marie
Suite 2220 (514) 866-9911
Montréal H3B 3M4

**DELOITTE, HASKINS & SELLS**
Comptables Agréés
1, Place Ville-Marie 861-8512
Montreal, Quebec H3B 2W3
Bureaux au Canada et cabinets associés à travers le monde

**DUNWOODY & COMPAGNIE**
Comptables Agréés
1440, rue Ste-Catherine ouest
Suite 810 — 861-9081
Montreal, Quebec H3G 1R8
Bureaux dans les principales villes du Canada et cabinets associés à travers le monde

**ERNST & ERNST**
Comptables Agréés
Sept-Îles, Montréal, Ottawa, Toronto, Hamilton, Kitchener, London, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Abbotsford, Langley, Vancouver, Victoria et dans les principales villes du monde
1200, avenue McGill College
Suite 1100
Montréal, Québec, H3B 4G7
871-8901

**GAUVIN, PRENOVOST, DUMAIS & ASSOCIÉS**
Comptables Agréés
Roger Gauvin, C.A.
Bernard Dumais, C.A.
Roger Forget, C.A.
Claude Boyer, C.A.
Gilles Villeneuve, C.A.
Jean-Roch Chevrette, C.A.
Michel Duquette, C.A.
561 est, boul. Crémazie
Montreal H2M 1L8 — 384-1430

**PIERCE GOULD & CIE**
Comptables Agréés
914, Édifice Sun Life
Montréal H3B 2V6
514-866-4375

**GRIGNON, DE PALMA, POIRIER & ASSOCIÉS**
Société Nationale
**CAMPBELL SHARP**
Comptables Agréés
3730 est, boul. Crémazie
Montréal, Québec, H2A 1B4
376-5010
715 Carré Victoria
Montréal, Québec, H2Y 2J1
845-7211

**HAREL, DROUIN & ASSOCIES**
Comptables agréés
276 ouest, St-Jacques suite 600
Montréal H2Y 1N3
845-9253
Bureaux à: Montréal
Repentigny
Îles de la Madeleine

**KENDALL, TRUDEL & CIE**
Comptables Agréés
666 ouest, rue Sherbrooke
Suite 1400 288-0988

**LALIBERTÉ, LANCTÔT, MORIN & ASSOCIÉS**
affilié à
**COOPERS & LYBRAND**
630, boul. Dorchester ouest
Montréal H3B 1W6
(514) 871-9792

**LAVALLÉE, BÉDARD & CIE**
Comptables Agréés
Pierre Bédard, c.a.
Michel Champoux, c.a.
19 ouest, Le Royer — Suite 300
Montréal H2Y 1W4
844-1153

**MAHEU, NOISEUX & ASSOCIÉS**
Comptables agréés
2, Complexe Desjardins,
Bureau 2600, C.P. 153
Montreal H5B 1E8,
Tel.: 281-1555
Société conjointe avec Coopers & Lybrand
avec bureaux à Vancouver, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Toronto et Halifax.
Affiliation internationale
"FOX, JOSOLYNE, FIDES"

**MacGILLIVRAY & CIE LLOYD, COUREY, WHALEN & BRUNEAU**
Comptables Agréés
Montréal, Toronto, Hamilton, Brampton, St-Catharines, Port Colborne, Fonthill, Winnipeg, Calgary, Edmonton, Abbotsford, Langley, Vancouver, Victoria et autres grandes villes et havres canadiens
1155 O., boul. Dorchester
Montreal, Que. - H3B 3T9
(514) 871-8630

**MALLETTE, BENOIT, BOULANGER, RONDEAU & ASSOCIÉS**
Comptables Agréés
1 Complexe Desjardins
Montréal
Téléphone 281-1850
Bureaux: Québec, Chicoutimi, Jonquière, Rimouski, Trois-Rivières, Sherbrooke, Granby, Shawinigan, Drummondville, Victoriaville, Rivière-du-Loup, Rouyn-Noranda, Val-d'Or, Ville Saint-Georges, Les Escoumins, Baie-Comeau.
Bureaux affiliés
Granby, Shawinigan, Les Méchins, Chicoutimi, Ville de la Baie, Roberval, Saint-Félicien, La Malbaie.
Firme nationale: Ward, Mallette & Co.
Binder, Seidman & Co

**MERCURE, BÉLIVEAU & CIE**
Comptables Agréés
1420, Tour de la Bourse
Place Victoria, Montreal, H4Z 1G1
(514) 879-1094

**MESSIER, BOURGEOIS & CIE NADEAU, PAQUET & CIE**
Comptables Agrees
Guy Messier, L.S.C.C.A.
Jacques Bourgeois, L.S.C.C.A.
Robert Nadeau, B.A.C.A.
Guy Quenet, C.A.
Jacques Desmarais, L.S.C.C.A.
André Montpetit, L.S.C.C.A.
Yvon Montpetit, C.A.
Denis Bergeron, C.A.
René Montpetit, C.A.
50, Place Cremazie suite 921
Montreal H2P 2T6 — 384-1020

**NORMANDIN, SÉGUIN & ASSOCIES**
Comptables agrées
225, rue Notre-Dame ouest
Montreal, Quebec H2Y 1T4
Téléphone (514) 844-4442
Bureaux à
Montréal, Ottawa, Hawkesbury, Hull, Gatineau, Grand-Mère, Shawinigan, Ville Saint-Georges, Les Escoumins, Baie-Comeau.
Bureaux affiliés
Granby, Sherbrooke
Les Méchins, Chicoutimi, Ville de la Baie, Roberval, Saint-Félicien, La Malbaie.
Siège social
1010 Sherbrooke ouest,
Suite 2010
Montréal, Québec - H3A 2R7

**PETRIE, RAYMOND & CIE, Proulx, D'Orsonnens & Cie**
Comptables Agrees
1320 Boul. Graham
Suite 100
Mont-Royal, H3P 3C8
Tél.: 735-4647

**PRICE WATERHOUSE & CIE**
Comptable Agréés
1200 McGill College
Montreal, Qué. H3B 2G4 — 879-9050
Montréal, Québec, Halifax, Ottawa, Toronto, Mississauga, Hamilton, Kitchener, London, Windsor, Thunder Bay, Winnipeg, Saskatoon, Calgary, Edmonton, Vancouver, Victoria

**ROBERT SAINT-DENIS & CIE**
Comptables Agrees
7000, Avenue du Parc,
Suite 301
Montreal H3N 1X1 — 274-2797

**RAYMOND, CHABOT MARTIN, PARÉ & ASSOCIÉS**
Comptables Agrees
17eme etage
La Tour de la Bourse
Place Victoria
Montreal H4Z 1G9, Quebec
(514) 878-2691
350 est, boul. Charest
Québec G1K 3H5, Québec
(418) 647-3151

**SAMSON, BÉLAIR & ASSOCIES**
Comptables agrées
Montréal, Québec, Rimouski, Sherbrooke, Trois-Rivières, Ottawa, Sept-Îles, Coaticook, Matane
Suite 3100, Tour de la Bourse
Montréal, Que. H4Z 1H8
(514) 861-5741

**THORNE, RIDDELL & CIE**
Comptables Agrees
BUREAUX
2500-630, Boul. Dorchester O.
866-7351

**TOUCHE, ROSS & CIE**
Comptables Agrees
1, Place Ville-Marie
861-8531

**LUCIEN VIAU & ASSOCIÉS**
Comptables Agrees
210 ouest, boul. Cremazie
388-9251

**VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS**
Comptables Agrees
Lucien D. Viau, C.A.
Armand H. Viau, C.A.
J. Serge Gervais, C.A.
Wayne Brown, C.A.
Jacques R. Chaloux, C.A.
Jacques Jean, C.A.
Louis Bertin, C.A.
Fernand A. Chan, C.A.
4926 ave Verdun, Verdun
H4G 1N3
55A, Blainville Est,
Ste-Therese J7E 1L4
769-3871 — 435-4691

**ZITTRER, SIBLIN, STEIN, LEVINE & CIE**
Comptables Agrees
MONTREAL - TORONTO
Jack E. Zittrer, C.A. — Herbert E. Stein, C.A.
Samuel I. Stein, C.A. — Boris G. Levine, C.A.
Marvin B. Goldsmith, C.A. — David A. Stein, C.A.
Bruce J. Scheinberg, C.A. — Steven B. Yaphe, C.A.
Nathan S. Spector, C.A. — Marvin H. Tyber, C.A.
Barry A. Tabenkin, C.A. — Gerald A. Stein, C.A.
Jeffrey L. Payne, C.A. — Norman Sandelman, C.A.
Brahm D. Levine, C.A. — Morris J. Fogelman, C.A.
Lawrence M. Chandler, C.A. — Alan M. Liverman, C.A.
Jack Altman, C.A. — Robert H. Zittrer, C.A.
4115 Sherbrooke ouest
Westmount, Qué. 933-1112

Burt Shulman de New York fait une démonstration dans Hyde Park, N.Y., de la «machine à jogging» qu'il a inventée. Porté comme un sac à dos, cet appareil réglable peut propulser le jogeur à des vitesses atteignant 25 milles à l'heure. (Photolaser AP)

# Un car heurte un train en Espagne: 20 écoliers tués

SALAMANQUE, Espagne (Reuter) — Vingt enfants ont été tués et plus de 30 autres blessés hier près de Salamanque: leur car de ramassage scolaire est entré en collision avec une locomotive à un passage à niveau non gardé, le seul de la région, à la sortie du village de Munoz, dans l'ouest de l'Espagne. Quatorze des blessés, précisent les autorités, ont été hospitalisés dans un état grave à Salamanque, où la radio a lancé un appel aux donneurs de sang.

Pour ces enfants de six à quatorze ans, que le car conduisait à l'école dans la Fuente de San Esteban, cette journée devait être la dernière avant les vacances de Noël. Un seul est sorti indemne de l'accident. Il était assis sur la dernière rangée de sièges, la seule intacte.

La locomotive a heurté le car de plein fouet et traîné une partie du véhicule sur plus de 200 mètres. Le passage à niveau est situé au sommet d'une légère élévation et la visibilité est réduite par un cabanon de cheminots. Des survivants ont raconté avoir vu la locomotive s'approcher et avoir averti le conducteur. Trop tard, le véhicule a poursuivi sa route. Le chauffeur a été légèrement blessé.

Le long de la voie ferrée, au milieu des cahiers d'écolier, gisaient les corps mutilés des écoliers. Une famille a ainsi perdu trois enfants, une autre deux. Huit des blessés seraient décédés à l'hôpital.

La reine Sophie est arrivée par hélicoptère de Madrid pour rendre visite aux blessés et le ministère des Transports a ordonné l'ouverture d'une enquête. Il s'agit du second accident ferroviaire grave en Espagne en une semaine. Vendredi dernier, 14 personnes avaient trouvé la mort à la suite du déraillement des deux derniers wagons d'un train près de Manzanares.

Le car accidenté hier ramassait les écoliers des hameaux de la région chaque jour. Dans l'un de ces hameaux, qui compte 60 habitants, 13 enfants ont été tués. Comme c'est la coutume en Espagne, les portes des maisons ont été entrouvertes en signe de deuil.

Les villageois, nombre d'entre eux en larmes, se sont rassemblés dans la rue.

# Contre la pollution: la brigade des nez

BONN (Reuter) — A partir du 1er janvier, les Allemands de l'ouest vont pouvoir déployer tous leurs talents olfactifs. La dernière née des idées de la lutte contre la pollution en allemagne fédérale est d'utiliser tout bonnement l'odorat humain.

Rien de tel que les méthodes les mieux expérimentées au Moyen-âge, l'Eglise employait les nez bien exercés pour aller renifler l'odeur des sorcières. Aujourd'hui il s'agit aussi de flairer le soufre, non plus celui du diable, mais des fumées industrielles.

La première application du nouveau projet de lutte contre la pollution va avoir lieu dès le début de cette année à Mannheim, ville des bords du Rhin dont l'industrie chimique continue à se développer. Les autorités ont décidé de mettre sur pied un programme spécial de protection de l'environnement dans lequel les nez joueront un rôle essentiel.

Une première brigade nasale a été constituée, qui rassemble quatre-vingt habitants de Mannheim. Leur rôle sera de humer l'air trois fois par jour et de faire état de toutes les émanations suspectes.

Ceux que l'on appelle déjà les fouinards de la pollution ne seront pas les seuls à détecter les odeurs. Il est également prévu d'utiliser de nombreux instruments météorologiques très perfectionnés, mais les experts sont les premiers à reconnaître que même l'engin de mesure olfactive le plus précis est encore bien inférieur à tout ce que pourra jamais déceler le nez humain.

La première tâche de la brigade nasale sera de flairer les odeurs de la ville et d'en inscrire l'emplacement sur une carte. Le deuxième travail consistera à déceler l'origine des odeurs désagréables ou dangereuses. La sélection des « nez » s'est faite avec beaucoup de soin. La municipalité a eu recours à des personnes qui restent dans un même quartier toute la journée. Les ménagères, par exemple, sont celles qui conviennent le mieux à cette occupation à temps partiel, ainsi que les concierges et les travailleurs à domicile.

Pour mettre à l'épreuve leur odorat, on a fait respirer aux « nez » des produits chimiques à des concentrations diverses. Il fallait que les candidats décrivent l'odeur.

Les responsables du projet hésitent à parler d'un système scientifique de l'odorat. Après tout, dit l'un d'eux, « les nez ne sont qu'humains et chacun réagit différemment aux odeurs. »

Etant donné que l'impression reste subjective, nous ne nous attendons pas à une précision à cent pour cent, ajoute-t-il.

Les fouinards auront à remplir un questionnaire trois fois par jour. L'air sent-il bon? Ou sent-il le moisi? Est-ce une odeur de beurre rance ou d'oeufs pourris?

Les odeurs dépendent dans une large mesure du temps qu'il fait, de la direction du vent, de la nuit ou du jour, ainsi que de l'époque de l'année. Il peut y avoir, par exemple, des composés sulfureux dans un ciel limpide qui passeront complètement inaperçus. Mais s'il fait chaud et que l'humidité augmente, ces mêmes composés se transformeront en sulfure d'hydrogène. Ils fleurent alors les oeufs pourris.

*L'assassinat de Kennedy*

# La présence d'un 2e tireur prouvée à 95%

WASHINGTON (d'après Reuter) — La commission d'enquête du Congrès sur l'assassinat du président Kennedy se réunira prochainement en session extraordinaire à la lumière des derniers éléments qui laissent supposer l'existence d'un complot, a-t-on annoncé hier.

Selon des experts acoustiques, ce ne sont pas trois coups de feu, mais quatre, qui ont été tirés le 22 nombre 1963 à Dallas. Et le quatrième a été tiré d'un endroit situé devant la limousine présidentielle. Lee Harvey Oswald, considéré jusqu'à présent comme le seul assassin du président Kennedy, se trouvait, lui, à la fenêtre d'un dépôt de livres situé derrière le cortège présidentiel. Les conclusions des experts acoustiques avaient été révélées mercredi soir par l'un des membres de la commission.

Ce dernier, M. Harold Sawyer, a déclaré mercredi soir que les travaux effectués par deux experts en acoustique semblent prouver « à 95% » qu'un 4e coup de feu a été tiré.

Selon ces experts, qui ont informé la commission du résultat de leurs travaux lors d'une audience à huis clos lundi, l'un de ces quatre coups de feu pourrait bien avoir été tiré depuis une tertre situé devant la limousine présidentielle.

Une porte-parole de la commission a déclaré hier: le rapport en question n'a pas encore été étudié par la commission dans son ensemble. C'est la raison pour laquelle cette session extraordinaire a été convoquée.

# Cohn-Bendit revient

BONN, (d'après AFP et AP) — L'ancien dirigeant des étudiants de Nanterre, Daniel Cohn-Bendit, a déclaré à l'AFP qu'il se rendrait en France avant la fin de l'année, les autorités françaises ayant abrogé mercredi l'arrêté d'interdiction de séjour qui le frappait depuis 1969.

Daniel Cohn-Bendit s'est cependant refusé à donner une date précise: « Je veux aller en France en toute tranquilité et sans tapage, a-t-il dit, et je n'ai donc pas l'intention de fournir des indications sur le jour et l'heure ou sur le point de passage choisi. »

Interrogé sur ses projets futurs, il a ajouté qu'il n'a pas encore de plans arrêtés et que de toute façon il « continuera à voir ses amis de Francfort », où il vit depuis plusieurs années.

Depuis mai 1968, Daniel Cohn-Bendit était revenu plusieurs fois clandestinement en France. Il a publié il y a quelques années un livre, *Le Grand Bazar*, dans lequel il retrace la période de mai 68 et le rôle qu'il y a tenu à la tête des étudiants de Nanterre et de la Sorbonne.

# Nudité sur deux roues

MALINES, Belgique (AP) — C'est une vraie histoire belge...

Un jeune homme de 16 ans qui circulait nu à bicyclette a déclaré aux policiers qui l'ont arrêté mercredi que circuler nu était le meilleur moyen de lutter contre le froid.

Il pratiquait le cyclisme dans la tenue d'Adam chaque jour vers midi depuis un mois, malgré le froid. Mais ses sorties n'avaient encore jamais été assez longues jusqu'ici pour que la police arrive à temps.

Lundi, il s'était arrêté dans une boulangerie à Eppegem, près de Malines, pour acheter un pain. Le boulanger l'avait chassé de sa boutique et avait pu fournir son signalement aux policiers.

# Euthanasie ou meurtre?

STOCK HOLM (AFP) — Mme Berit Hedeby, journaliste et présidente de l'Association suédoise pour le droit à la mort a été condamnée à un an de prison pour la cour d'Appel de Stockholm pour avoir aidé un grand malade à mettre fin à ses jours.

Mme Hedeby et le docteur Ragnar Toss avaient été inculpés de meurtre sur la personne de M. Sven Erik Handberg et condamnés à 8 mois de prison en septembre dernier. Le Dr Toss avait fourni les produits toxiques qui ont provoqué la mort de M. Handberg et Mme Hedeby les lui avait administrés.

M. Handberg, qui était atteint d'une sclérose en plaques incurable, avait lui-même pris contact avec Mme Hedeby et indiqué dans son testament qu'il ne souhaitait pas être maintenu en vie artificiellement. Des enregistrements attestaient d'autre part son désir de mettre fin à ses jours.

Mais la cour d'Appel a estimé qu'il s'agissait bien d'un meurtre et décidé d'aggraver de quatre mois la peine de Mme Hedeby. Le jugement précise toutefois que son acte ayant été commis pour des raisons humanitaires, Mme Hedeby n'a pas été condamnée à la peine prévue pour meurtre, qui est de six ans minimum.


ARCHITECTES

DAVID, BOULVA
CLEVE
ARCHITECTES
1253 ave McGill College
Suite 800
MONTRÉAL - 866-8621

les architectes
LONGPRÉ
MARCHAND
Montréal - 842-1401

DÉCORATEURS
ENSEMBLIERS
MADELEINE ARBOUR
BERNARD MORISSET
DÉCORATEURS-ENSEMBLIERS
DESIGNERS D'INTÉRIEURS
878-3846
266 est, St-Paul, Vieux Montréal



*Pourquoi ne pas offrir un cadeau qui fait plaisir à longueur d'année?*

AVEC SES 300 NUMÉROS

**LE DEVOIR**

est le cadeau par excellence

Il suffit de remplir et de poster le coupon ci-dessous avant le 20 décembre. Sur réception, nous ferons parvenir au destinataire une carte de souhaits en votre nom lui annonçant la bonne nouvelle.

LE DEVOIR - C.P. 6033, MONTRÉAL P.Q. H3C 3C9

TARIFS D'ABONNEMENT

3 MOIS = $21.00 ☐
6 MOIS = $33.00 ☐
12 MOIS = $60.00 ☐

*À l'étranger le tarif aérien est en sus.*

L'abonnement est offert par:
Nom: .....
Adresse .....
..... code postal .....

L'abonnement est offert à:
Nom .....
Adresse .....
..... code postal .....


# Avis légaux - Avis publics

**Voir autres Avis légaux, en page 19**

AVIS

AVIS est donné que LES PROVISIONS ECONOMIQUES LTEE s'adressera au ministre des consommateurs, coopératives et institutions financières, de la province de Québec, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.
Montréal, le 19 décembre, 1978
Shirley Silver
Secrétaire

Avis de demande
d'abandon de charte
FONTAINEBLEU
MOTOR COURT INC.

Avis est par les présentes donné que la compagnie FONTAINEBLEU MOTOR COURT INC., constituée en vertu de la Loi des compagnies de Québec et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des consommateur, coopératives et institutions financières de la province de Québec la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies. Daté à Montréal, ce 22 jour de Décembre, 1978.

Le requérant, TRANSPORT L.J.P. INC., 389 Boul. Thériault, Rivière-du-Loup, P. Qué., détenteur de permis No Q-505703-D-002 région -3- s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis en faveur de MEUBLES MORIGEAU LTEE, St-François, cté Montmagny, P.Q., région -3-, conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les 5 jours qui suivent la date de la troisième parution dans les journaux.
1ère parution: 20 décembre 1978
2ème parution: 21 décembre 1978
3ème parution: 22 décembre 1978

Avis est donné que Voyageur Inc. s'adressera à la Commission des Transports du Québec, en vertu de l'Article 2.71, pour obtenir l'autorisation de modifier ceux de ses tarifs qui sont compétitifs avec les tarifs des Chemins de Fer en diminuant certains taux de base et en créant un tarif-excursion cinq jours et l'autorisation de mettre en vigueur un tarif-excursion cinq jours sur les circuits Québec/Baie-Comeau, Québec/Sherbrooke et Sherbrooke/St-Georges-de-Beauce, conformément à la liste de taux déposée à la Commission avec cette demande.
Tout intéressé peut faire opposition à cette demande auprès de la Commission des Transports du Québec, 505 Est, rue Sherbrooke, à Montréal, dans les quatre (4) jours qui suivent la date de la première parution de cet avis.
1ère publication: 21 décembre 1978
2ième publication: 22 décembre 1978
3ième publication: 23 décembre 1978
Pierre Saint-Pierre, c.r.
Procureur de la requérante

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
**COUR PROVINCIALE**
NO.: 500-02-046891-789
GILLES BÉLISLE, résidant et domicilié à Roxboro, district de Montréal.
DEMANDEUR
-vs-
DAVE CARPENTER, faisant affaires sous les nom et raison sociale de "HOME IMPROVEMENT SERVICES REG'D" autrefois ayant sa principale place d'affaires au 100 Hymus, dans la cité de Pointe-Claire, district de Montréal, présentement de lieux inconnus.
DÉFENDEUR
-et-
OFFICE DE LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR
Mis-en-cause
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur DAVE CARPENTER est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours de cette publication.
Une copie du bref d'assignation, de la déclaration et de l'avis au défendeur a été laissée au greffe de la Cour Provinciale de Montréal à son Intention.
MONTRÉAL, ce 18 décembre 1978.
JOCELYNE GUENET G.A.C.P.M.
Mes DAGENAIS & MARTEL
680 boul. Labelle
bureau 200
Chomedey, Laval, Qué. H7V 2T9
PROCUREURS DU DEMANDEUR

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
**COUR PROVINCIALE**
NO.: 500-02-046892-787
ROLLAND BOUCHARD, résidant et domicilié à Dollard-des-Ormeaux, district de Montréal.
DEMANDEUR
-vs-
DAVE CARPENTER, faisant affaires sous les nom et raison sociale de "HOME IMPROVEMENT SERVICES REG'D" autrefois ayant sa principale place d'affaires au 100 Hymus, en la cité de Pointe-Claire district de Montréal, présentement de lieux inconnus.
DÉFENDEUR
-et-
OFFICE DE LA PROTECTION DU CONSOMMATEUR
Mis-en-cause
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur DAVE CARPENTER est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours de cette publication.
Une copie du bref d'assignation, de la déclaration et de l'avis au défendeur a été laissée au greffe de la Cour Provinciale de Montréal à son Intention.
MONTRÉAL, ce 18 décembre 1978
JOCELYNE GUENET G.A.C.P.M.
Mes DAGENAIS & MARTEL
680 boul. Labelle
bureau 200
Chomedey, Laval, Qué. H7V 2T9
PROCUREURS DU DEMANDEUR

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 16 novembre 1978 à la BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes et futures, payable à Farah Originals Inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 29 jour de novembre 1978, sous le numéro 2931808, ce 15e jour de novembre 1978.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS

AVIS est donné par les présentes que YVAN ALTHOT, journalier, domicilié et résidant au 448 Lahaie, app. 1, Pont-Viau, Ville de Laval, s'adressera au Lieutenant Gouverneur en Conseil afin d'obtenir un décret lui permettant le changer son nom à celui de YVAN CLOUTIER.
LAVAL, ce 18 décembre 1978
Saint-Aubin, Londei Charbonneau & Lacroix
Procureurs du requérant

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-D du code civil de la Province de Québec, que Imprimerie Empress Inc. dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Montréal a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à la Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 6ème jour du mois de juillet 1970 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Montréal le 24ème jour du mois de juillet 1970 sous le numéro 2221541.
Daté à Montréal, ce 20ème jour du mois de décembre 1978.
LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

COMMISSION DES TRANSPORTS
DU QUEBEC

Prenez avis que Maurice Lefebvre Inc. s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour demander l'émission d'un permis de transport saisonnier, catégorie économique en vertu du règlement 19, pour le transport d'un groupe d'enfants de l'Ecole de Ski ISS, de The Grace Church et de Montreal Chinese Baptist Church, de Montréal à destination des centres de ski de la province de Québec situés à moins de cent-vingt-cinq (125) milles de Montréal et des moniteurs desdits enfants pour la saison de ski.
Toute personne peut s'opposer à la présente demande dans les cinq jours de la troisième publication en s'adressant à la Commission des Transports du Québec.
Demande en vertu de l'article 2.72.7 du règlement 2.
Maurice Lefebvre
Maurice Lefebvre Inc.,
6137 boul. Langelier,
Montréal, Québec, H1M 2B6.
1ère parution: 20 décembre 1978
2ème parution: 21 décembre 1978
3ème parution: 22 décembre 1978

Réjean Major, Bouchette, demande à la Commission des Transports du Québec, de transférer à Laurin Lefebvre, Bouchette, le permis No M-500137 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 07. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande en s'adressant à la Commission dans les 5 jours qui suivent la 3e parution de cet avis.
CHOINARD & ROY,
1259 Berri,
Suite 230, Montréal
1ère publication: 20 décembre 1978
2ème publication: 21 décembre 1978
3ème publication: 22 décembre 1978

Transfert de permis

Le requérant, M. Richard Morin, St-Eleuthère, Cté Kamouraska, P.Q., détenteur de permis No - Q-500640, région 3 s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer ledit permis en faveur de M. Fernand Morin, St-Eleuthère, Cté Kamouraska, P.Q. région 3.
Cette requête est faite conformément aux dispositions de l'article 2.59.1 du Règlement 2.
Tout intéressé peut y faire opposition dans les cinq (5) jours de la troisième parution du présent avis.
Première Parution: 20 décembre 1978
Deuxième Parution: 21 décembre 1978
Troisième Parution: 22 décembre 1978,

C.T.Q.
TRANSFERT
ART. 2.59.1 - REG. 2 (1976)
PRENEZ AVIS que les actionnaires de TRANSPORT ÉMILE BELLEHUMEUR INC., détentrice du permis no. 14868-V, s'adressant à la Commission des Transports du Québec pour obtenir le maintien du permis no. 14868-V, à l'occasion du changement de contrôle survenu dans la compagnie, le tout conformément à l'article 39 de la Loi des Transports.
Nouvelle distribution des actions:
Georges Guibault 3,601 actions ordinaires
Alain Guibault 1 action ordinaire
Richard Guibault 1 action ordinaire.
La présente demande est faite en vertu des dispositions de l'article 2.59.1 du règlement 2 (1976) sous les règles de pratique et de régie interne de la Commission des Transports du Québec, adopté en vertu de la Loi des Transports (1972) (Chapitre 55).
Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal, P. Québec.
1ère publication: 21 décembre 1978
2ème publication: 22 décembre 1978
3ème publication: 23 décembre 1978
CORBEIL, GROLEAU & DUFRESNE
465 St-Jean, Suite 605
MONTRÉAL, P. Québec

**VILLE DE MONTRÉAL**

**SERVICE DE LA VOIE PUBLIQUE**

**ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES**

Lundi, le 25 décembre 1978, jour de la fête de Noël, **il n'y aura pas d'enlèvement des ordures ménagères.**

Les contribuables qui bénéficient habituellement de l'enlèvement des ordures ménagères le lundi devront déposer leurs poubelles lors du prochain jour de collecte régulière des déchets, soit jeudi, le 28 décembre 1978.

**Le Greffier de la Ville.**

**SOUMISSIONS**

**AMEUBLEMENT ET AGENCEMENT ÉCOLE CENTRAL PARK SCHOOL**

On recevra à l'Hôtel de Ville les soumissions concernant l'ameublement et l'agencement des bureaux des Services des Loisirs.
Les soumissions cachetées et expédiées en deux (2) copies et endossées séparément doivent être adressées au Directeur des Finances et reçues au bureau du soussigné à l'Hôtel de Ville, 1800 Boul. St-Joseph, Lachine, jusqu'au lundi, le 8 janvier 1979, à 17.00 heures.
Les soumissions doivent être accompagnées d'un chèque visé couvrant 10% du montant global de la soumission et fait à l'ordre de la Cité de Lachine.
Les soumissions reçues seront considérées par le Conseil lors d'une assemblée régulière qui aura lieu, lundi, le 8 janvier 1979, à 20.00 heures.
On obtiendra une formule de soumissions au bureau des achats, 1800 Boul. St-Joseph, Lachine.
La Cité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

**Donat Beauchamp**
**Directeur des Finances**
**Cité de Lachine.**

Hôtel de Ville,
Lachine, le 18 décembre 1978.

# Avis légaux – Avis publics – Appels d'offres

Voir autres Avis légaux, en page 18

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR PROVINCIALE**

NO.: 500-02-046559-782
LEGAULT MASSE LTÉE, corporation légalement constituée, ayant son siège social et principale place d'affaires au 10,101 Louis-H. Lafontaine, dans la Cité de Ville d'Anjou, district de Montréal.
DEMANDERESSE
-vs-
REGINALD POIRIER, autrefois résidant et domicilié dans la cité de St-Hubert, district de Montréal, présentement de lieux inconnus.
DÉFENDEUR
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur REGINALD POIRIER est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours de cette publication.
Une copie du bref d'assignation, de la déclaration et de l'avis au défendeur a été laissée au greffe de la Cour Provinciale de Montréal à son intention.
MONTRÉAL, ce 18 décembre 1978
RONALD CHASSÉ G.A.C.P.M.
Mes BÉLIVEAU & ZAURRINI
360 rue St-Jacques
bureau 407
Montréal, Qué. H2Y 1P5
PROCUREURS DE LA DEMANDERESSE

---

CANADA
PROVINCE DE QU2BEC
DISTRICT DE TERREBONNE

**COUR SUPÉRIEURE**

NO: 700-05-2480-782
ALDÉGE ANCTIL,
demandeur
- vs -
LES ENTREPRISES PORTCARDIN INC., corporation légalement constituée ayant eu son siège social autrefois au 4001 boul. Crémazie Est à Montréal et maintenant d'adresse inconnue.
défenderesse
-et-
LE REGISTRATEUR DU DISTRICT DE TERREBONNE,
mis en cause
Il est ordonné à la défenderesse, Les Entreprises Portcardin Inc., de comparaître au Greffe de cette Cour dans un délai de 30 jours suivant la publication de la présente ordonnance. Une copie du bref de saisie avant jugement et de la déclaration a été laissée au Greffe à l'intention de la défenderesse.
Saint-Jérôme, ce 14 décembre 1978.
Marie L. Prévost
Protonotaire-adjoint
ST-HILAIRE, DE BLOIS & ASS.,
proc. du demandeur,
8 Côte de la Fabrique,
Québec, P.Q.
G1R 3V8

---

COUR DU BANC DE LA REINE

DANS L'AFFAIRE DE la Loi sur les corporations canadiennes, S.R.C. 1970, chapitre C-32;
ET DANS L'AFFAIRE DE Canadian Hydrocarbons Limited;
ET DANS L'AFFAIRE d'une demande en vertu de l'article 136 de ladite Loi sur les corporations canadiennes par Inter-City Gas Limited
Avis par Inter-City Gas Limited aux détenteurs des actions ordinaires dissidents de Canadian Hydrocarbons Limited conformément à l'article 136 de la Loi sur les corporations canadiennes, S.R.C. 1970, chapitre C-32;
ATTENDU QUE par une offre datée du 28 juillet 1978, Inter-City Gas Limited a offert d'acheter toutes les actions ordinaires en circulation du capital-actions de Canadian Hydrocarbons Limited qu'elle ne détenait pas à cette date, sur la base d'une action ordinaire et demie de Inter-City Gas Limited pour chaque action ordinaire de Canadian Hydrocarbons Limited;
ET ATTENDU QUE dans les quatre mois après que cette offre a été faite, ladite offre a été approuvée par les détenteurs d'au moins les neuf dixièmes des actions atteintes;
ET ATTENDU QUE par une ordonnance de la Cour du Banc de la Reine du Manitoba rendue le 20ième jour du mois de décembre 1978, Inter-City Gas Limited a été autorisée à donner un avis de la façon prévue à ladite ordonnance, de son intention d'acquérir les actions ordinaires du capital-actions de ladite Canadian Hydrocarbons Limited, immatriculées en votre nom;
PAR CONSÉQUENT Inter-City Gas Limited en conformité avec les dispositions de l'article 136 de la Loi sur les corporations canadiennes, S.R.C. 1970, chapitre C-32, et ladite ordonnance, vous donne avis par les présentes de son intention d'acquérir les actions ordinaires du capital-actions de ladite Canadian Hydrocarbons Limited, immatriculées en votre nom;
ET DE PLUS VEUILLEZ PRENDRE AVIS qu'à moins que vous n'en fassiez la demande à la Cour du Banc de la Reine du Manitoba dans un délai d'un mois de la date à laquelle cet avis vous est donné et que ladite cour n'en ordonne autrement, Inter-City Gas Limited pourra et devra acquérir lesdites actions ordinaires actuellement immatriculées en votre nom aux conditions auxquelles, en vertu de ladite offre, les actions des actionnaires consentants ont été transférées à Inter-City Gas Limited
Daté à Winnipeg, Manitoba,
ce vingt-deuxième jour de décembre 1978
INTER-CITY GAS LIMITED,
John Carstairs,
secrétaire

---

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE

NO.: 200-05-002424-780

DIONISIO TOMAS VAL, administrateur, demeurant au Lac Guindon, à Sainte-Anne des Lacs, dans le district de Terrebonne,
Ci-après désigné votre créancier
AVIS DE SOIXANTE (60) JOURS DE VOTRE CRÉANCIER SELON L'ARTICLE 1040a DU CODE CIVIL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC
A:
MONSIEUR HANS PITTINGER
MADAME MARIA GRAZIA DI MEGLIO,
5028, rue Allard,
Pierrefonds, Québec, dernière adresse connue et maintenant d'adresse inconnue.
A:
REGISTRATEUR DE TERREBONNE
85 ouest, de Martigny,
St-Jérôme, Québec

1—CONSIDÉRANT que vous êtes la personne dont les droits comme détenteur à titre de propriétaire sont actuellement enregistrés sur l'immeuble désigné comme suit:
1. "Le lot connu et désigné comme étant le lot numéro trois de la resubdivision officielle du lot numéro DIX-NEUF de la subdivision officielle du lot originaire cent seize (No. 116-19-3) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Sauveur;
2. Le lot connu et désigné comme étant le lot numéro Quatre de la resubdivision officielle du lot numéro Dix-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro Cent seize (No. 116-19-4) dudit cadastre. Avec droit de passage sur le lot 116-19-6 pour communiquer au chemin public, en auto ou autre à perpétuité;
Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachés auxdits emplacements.
2—CONSIDÉRANT que le dit immeuble désigné au paragraphe 1 est affecté à la garantie d'obligations en vertu d'un contrat notarié dûment enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Terrebonne sous le numéro 477912 et consenti à votre créancier dans les termes suivants:
La présente est consentie en garantie du paiement total du prix de la construction de la maison par le créancier au débiteur sur le lot 116-19-2 du cadastre de la paroisse de St-Sauveur. Conformément à une entente ou convention intervenue entre les parties, c'est-à-dire, Monsieur Pittinger et la Cie Thomas Rousseau Ltée, représentée par le créancier;
3—CONSIDÉRANT que l'omission ou la contravention en raison de laquelle votre créancier entend exercer le droit de devenir propriétaire irrévocable de l'immeuble désigné au paragraphe 1 est la suivante:
Le débiteur, M. Hans Pittinger, a omis de remettre l'obligation qu'il a contracté envers le créancier, soit un prêt de $5,000.00 ainsi que les intérêts courus sur ledit montant jusqu'à cette date, soit $2,412.01 au 24 août, 1978.
4—CONSIDÉRANT que votre créancier a dûment mandaté et donné instructions aux procureurs soussignés de vous mettre en demeure par le présent avis de soixante (60) jours;
EN CONSÉQUENCE, soyez formellement avisé que votre créancier, sans préjudice et sans renoncer à ses autres recours, entend exercer le droit de devenir propriétaire irrévocable de l'immeuble plus amplement désigné au paragraphe 1 à l'expiration d'un délai de soixante (60) jours à compter de la signification et de l'enregistrement du présent avis à moins que vous ne remédiez, en tout temps pendant ce délai d'avis, à l'omission ou contravention mentionnée au paragraphe3 et en payant les frais.
VEUILLEZ AGIR EN CONSÉQUENCE.
St-Jérôme, ce 2 octobre, 1978.
Me J. PIERRE ROUSSEAU
Procureur du créancier
Lucie Péloquin,
Protonotaire adjoint

---

Article: 19
Prenez avis que la compagnie Paquette Autobus Inc. 295 Grande-Côte, St-Eustache s'adresse à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir un permis saisonnier, catégorie: économique, pour le transport d'enfants de 3 à 6 ans de Ste-Rose et Fabreville en direction de la maternelle Twin Oaks situées à Fabreville. Ce transport sera effectué du lundi au vendredi pour la période du 1er janvier au 31 mai 1979 tel qu'il appert au contrat entre les parties et déposé au dossier.
Toutes personnes désirant s'opposer à la demande peut le faire dans les 5 jours de la dernière publication.
1ère publication 21 décembre 1978
2ème publication 22 décembre 1978
3ème publication 23 décembre 1978

---

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR PROVINCIALE**

NO.: 500-02-048388-784
M. DROLET TRANSPORT INC., corporation légalement constituée et incorporée ayant sa place d'affaires au 2123 rue Bourbonnière, dans les cité et district de Montréal.
DEMANDERESSE
-vs-
RENÉ BISAILLON, autrefois résidant et domicilié dans les cité et district de Montréal, présentement d'adresse inconnue.
DÉFENDEUR
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur RENÉ BISAILLON est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours de cette publication.
Une copie du bref d'assignation, de la déclaration et de l'avis au défendeur a été laissée au greffe de la Cour Provinciale de Montréal à son intention.
MONTRÉAL, ce 18 décembre 1978
RONALD CHASSÉ G.A.C.P.M.
Mes BERNARD GIRARD & ASS.,
1470 chemin de Chambly
bureau 100
Longueuil, Qué. J4J 3X3
PROCUREURS DE LA DEMANDERESSE

---

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE**

NO: 500-05-027685-781
BANQUE FÉDÉRALE DE DÉVELOPPEMENT,
Demanderesse,
-vs-
ROBERT THÉBERGE,
Défendeur
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur, ROBERT THÉBERGE, d'adresse inconnue est requis de comparaître au Greffe de la Cour Supérieure pour le District de Montréal dans un délai de trente (30) jours de la date de la présente publication.
Une copie du bref d'assignation de la déclaration et de l'avis a été laissée à la Cour Supérieure, 10 est, rue St-Antoine, Montréal, à son intention.
FAUTE PAR le défendeur, ROBERT THÉBERGE, de comparaître dans ce délair, jugement sera rendu contre lui selon les conclusions de l'action de la demanderesse, avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire.
MONTRÉAL, ce 15 décembre 1978.
JOCELYNE GUENET, P.A.
MES HEMENS, HARRIS & ASS.
505 Dorchester O.
Suite 400
Montréal, P.Q.

---

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES DU
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE**

NO: 500-12-083333-785
CARMEN GIGLIO, Secrétaire, domiciliée et demeurant au 3309 rue d'Herelle, cité et district de Montréal, H1Z 2B2
requérante
-vs-
BRADFORD CLANCY, de lieux inconnus,
intimé
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé BRADFORD CLANCY, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laisseé à la Division des divorces à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, ce 19 décembre 1978
RICHARD LAROSE
Régistraire - adj.
ME SUZANNE MOREAU
400 est, rue Jarry,
Montréal, P.Q.
381-2504
Procureur de la requérante

---

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
DIVISION DES DIVORCES
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE (GREFFE DES DIVORCES)**

NO.: 500-12-083256-788
JEAN-GUY GAUTHIER, réparateur, résidant au Québec et domicilié au 6796 de la rue Bordeaux à Montréal, district de Montréal,
-vs-
GISÈLE GIRARD, présentement de lieux inconnus,
Intimée
PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimée GISÈLE GIRARD, est par les présentes, requise de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication.
Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces du district de Montréal à son intention.
PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, le requérant procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'il sollicite contre vous.
MONTRÉAL, ce 15 décembre 1978
JOCELYNE GUENET
REGISTRAIRE ADJOINT
LABELLE, CHARBONNEAU, BUSHEY & LAPORTE,
Avocats,
4935 est, rue Beaubien,
Suite 105, Montréal, Qué.

---

C.T.Q.
TRANSFERT
ART. 2.59 (1) - REG. 2C
Avis est donné que MICHAEL DINNIGAN, du 1895 Chemin de la Rivière, Ste-Clothilde, Cté Châteauguay, détenteur du permis ou de l'attestation no. M-503413 DA-003, Région 6, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de transférer son permis ou attestation en faveur de BERNARD MYRE, du 2444 Chemin de l'Église, Ste-Clothilde, Cté Châteauguay, conformément aux dispositions de l'article 2.59(1) du Règlement 2C.
Tout intéressé peut contester cette demande de transfert de permis déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.
1ère publication: 21 décembre 1978
2ème publication: 22 décembre 1978
3ème publication: 23 décembre 1978
CORBEIL, GROLEAU & DUFRESNE
465 St-Jean, Suite 605
MONTRÉAL, P. Québec.

---

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR PROVINCIALE**

NO.: 500-02-036379-787
MARIO BASTIEN, résidant et domicilié à Ste-Dorothée, Ville de Laval, district de Montréal.
DEMANDEUR
-vs-
DAME ÉLIZABETH KUZIEL, autrefois résidant et domiciliée à Ville Mont-Royal, district de Montréal, présentement de lieux inconnus. & Al
DÉFENDEURS
PAR ORDRE DE LA COUR
La défenderesse DAME ÉLIZABETH KUZIEL est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 (trente) jours de cette publication.
Une copie du bref d'assignation, de la déclaration et de l'avis au défendeur a été laissée au greffe de la Cour Provinciale de Montréal à son intention.
MONTRÉAL, ce 18 décembre 1978
JOCELYNE GUENET G.A.C.P.M.
Mes DAGENAIS & MARTEL
680 boul. Labelle
bureau 200
Chomedey, Laval, Qué. H7V 2T9
PROCUREURS DU DEMANDEUR

---

CANADA
PROVINDE DE QUÉBEC
DISTRICT D'ARTHABASKA

**COUR SUPÉRIEURE**

Cour no 415-11-000029-78
Surintendant no 011938-39
Dans l'affaire de la faillite de:
Claude BOUCHER, journalier, et son épouse, Mme Louise CHASSE BOUCHER, ménagère, tous deux domiciliés à 1701, rue Marcoux, Plessisville, Qué.
Avis est par les présentes donné que Claude BOUCHER, journalier, et Mme Louise CHASSE BOUCHER, ménagère, de Plessisville, Qué., ont fait une cession le 14e jour de décembre 1978, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 4e jour de janvier 1979, à 10 heures de l'avant-midi, au bureau du syndic Jean-Roy, 142, rue Notre-Dame est, 4e étage, à Victoriaville, dans la province de Québec.
Daté de Victoriaville, Qué.,
ce 18e jour de décembre 1978.
JEAN ROY, C.A.,
Syndic.
Bureaux du syndic:
142, rue Notre-Dame est
Victoriaville, Qué.
G6P 3Z7

---

C.T.Q.
PERMIS SPÉCIAL
ART. 2.74 - REG 2 (1976)
La requérante, COURRIER RIVIERA LIMITÉE, s'adressera à la Commission des Transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de donner les services suivants:
TRANSPORT RESTREINT — SERVICE LOCAL
Sorel et tout point situé dans un rayon de 5 milles de ladite ville, pour le transport de circulaires, documents et colis n'excédant pas 35 lbs par colis et dont le poids total par expédition entre un même expéditeur et un même consignataire n'excède pas 140 lbs.
TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — TERRITOIRE
De tout point à tout point dans un rayon de 20 milles la ville de Sorel pour le transport de circulaires, documents et colis n'excédant pas 35 lbs par colis et dont le poids total par expédition entre un même expéditeur et un même consignataire n'excède pas 140 lbs.
Durée: 364 jours.
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.
1ère publication: 21 décembre 1978
2ème publication: 22 décembre 1978
3ème publication: 23 décembre 1978
CORBEIL, GROLEAU & DUFRESNE
465 St-Jean, Suite 605
MONTRÉAL, P. Québec

---

C.T.Q.
PERMIS SPÉCIAL
ART. 2.74 - REG. 2 (1976)
La requérante, COLOSSAL CARRIERS LTD., détentrice du permis no. 15111-V, s'adresse à la Commission des Transports du Québec, afin d'être autorisée conformément à l'article 2.59.3 du règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de règle interne de la Commission des Transports du Québec ainsi qu'à l'article 13B de l'Ordonnance Générale sur le Camionnage afin de pouvoir utiliser des remorques et/ou semi-remorques appartenant à/ou en possession légale des expéditeurs suivants:
— United States Lines, Inc.
— International Sea-Land Shipping Service Ltd.
— Gdynia America Line Inc.
et ce, en vertu des clauses a), b-1), b-2) et g) du permis 15111-V, détenu par COLOSSAL CARRIERS LTD.
Durée: 364 jours.
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis, en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Montréal.
1ère publication: 21 décembre 1978
2ème publication: 22 décembre 1978
3ème publication: 23 décembre 1978
CORBEIL, GROLEAU & DUFRESNE
465 St-Jean, Suite 605
MONTRÉAL, P. Québec

---

Travaux publics Canada — Public Works Canada

## APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées à **l'Administrateur régional des Services financiers et administratifs, Région du Québec, ministère des Travaux publics, 18e étage, 2001, rue Université, Montréal (Québec) H3A 1K3,** seront reçues jusqu'à 15:00, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du **Bureau de Distribution des plans** à l'adresse ci-haut mentionnée sur versement du dépôt exigible.

**SERVICE**

**Appel d'offres no: 78M-353P**

**Enlèvement de la neige et épandage de sable**
**Les Grands Établissements Postaux**
**1500, rue Ottawa**
**MONTRÉAL, CENTRE-VILLE (Québec)**

**Date limite:** Le mercredi 17 janvier 1979.

**Dépôt:** $25.00

**Renseignements:** Tél.: (514) 283-6553 ou 283-7793

**INSTRUCTIONS**

Le dépôt afférent aux plans et devis doit être sous forme d'un chèque bancaire visé établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour du dépouillement des offres.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

---

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR PROVINCIALE**

NO CAUSE: 500-02-017336-780
LINDA LACHAPELLE, domiciliée et résidant au 5210, de la rue St-Hubert à Montréal, appartement 2.
Demanderesse
-vs-
JEAN-YVES ENGLISH, autrefois domicilié et résidant au 6105, Henri-Bourassa appartement 208 à Montréal.
Défendeur
PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur, JEAN-YVES ENGLISH, est par les présentes requis de comparaître dans les délai de trente (30) jours à compter de la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au greffe de cette cour à son intention.
MONTRÉAL, le 20 décembre 1978

---

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE**

NO.: 05-027813-789
COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL,
demanderesse
-vs-
TOMASZ HOFFMAN,
défendeur
PAR ORDRE DE LA COUR:
Le défendeur, Tomasz Hoffman, est, par les présentes, requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la publication;
Une copie du bref d'assignation et déclaration a été laissée au greffe de la Cour Supérieure de Montréal à son intention;
Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de déposer votre comparution dans les délais susdits, la demanderesse procédera à obtenir contre vous un jugement par défaut.
MONTRÉAL, le 20 décembre 1978

---

PRENEZ AVIS QUE M. Gilles Doré, Ile Perrot, Cté Vaudreuil, demande à la Commission des Transports du Québec de transférer à Mme Huguette Siroux, Coteau Landing, Cté Soulanges, le permis M-505570 D-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 06. Tout intéressé peut s'opposer à cette demande dans les 5 jours suivant la troisième parution de cet avis.
BEAUDET & ASS., procureur, 1000, De Serigny, suite 530, Longueuil, Québec, J4K 5B1
1ère publication: 21 décembre 1978
2ième publication: 22 décembre 1978
3ième publication: 23 décembre 1978

---

AVIS DE LA DEMANDE
D'ABANDON DE CHARTE
PRENEZ AVIS que LA COMPAGNIE D'IMMEUBLES JPB demandera au Ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions Financières la permission d'abandonner sa charte.
Me Jaime W. Dunton
Procureur de la compagnie

---

AVIS LEGAL

La Commission des Transports du Québec a accordé à François Nolin Limitée, par la Décision QCS01775TF datée le 7 décembre, 1978 Dossier no. Q-300,045-56-TT (478-V), Cause no. Q-18560-TT, une modification tarifaire d'environ 6% pour le transport de certains produits pétrolifères en véhicules-citernes en provenance de Québec, PQ à destination des points dans le Québec et le Nouveau-Brunswick, tel que montré aux pages révisées proposées du Recueil no. 75.
Tout intéressé peut s'opposer à la dite modification en introduisant devant la Commission une opposition dans le 5ième jour de la date de la 3ième publication du présent avis.
Jean-Pierre Vermette
François Nolin Ltée
Première parution le 20 décembre 1978
Deuxième parution le 21 décembre 1978
Troisième parution le 22 décembre 1978

---

AVIS LEGAL

La Commission des Transports du Québec a accordé à Gérard Nolin (1975) Ltée par la décision QCS01774TF datée le 6 décembre 1978, Dossier no. Q-300, 577-63-TT (15957-V), Cause no. Q-18542 exécutoire le 1er janvier, 1979 jusqu'au 31 décembre, 1979, une modification de tarif, selon les dispositions de l'article 2.70.1 du règlement no. 2, accordant une majoration d'environ 6% sur les tarifs pour le transport de pétrole ou aux types de carburants liquides ou gazeux, tel que mis-à-jour au nouveau Recueil no. 65B.
Tout intéressé peut s'opposer à la dite modification en introduisant devant la Commission une opposition dans le 5ème jour de la date de la 3ème publication du présent avis.
Jean-Pierre Vermette
Gérard Nolin (1975) Ltée
Première parution le 20 décembre 1978
Deuxième parution le 21 décembre 1978
Troisième parution le 22 décembre 1978

---

## ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

**286-1201**

- Chaque parution coûte $3.00, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.10 chacun
- Minimum: 2 parutions

## ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

**Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces.**
**Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.**
**Toute erreur doit être soulignée immédiatement.**
**S.V.P. téléphoner à 286-1201**

## ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

**286-1201**

Chaque parution coûte 6.40 le pouce
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations

### APPARTEMENTS À LOUER

McGREGOR, 1530 le Maricourt, beau site, près centre-ville, appartements spacieux dans immeuble luxueux, tout équipé, air climatisé, piscine chauffée avec jardin-terrasse, sauna, alcôve 2½, 4½ avec électricité, immédiatement. 932-0933. 845-3151. J.N.O.

ST-LAMBERT, 4½ moderne, immeuble béton, cuisinière, réfrigérateur, lave-vaisselle, piscine, stationnement intérieur, etc. $255. 2 mois gratuit. 672-2902 27-12-78

Côte-des-Neiges, rue Linton, 1er étage 4½, $150., 3e étage 5½ $160., équipés, propre, libre 1er janvier. 737-9300. 0301-79

PARC LAFONTAINE, 3½ à sous-louer, vue exceptionnelle de la ville, $255. disponible 1er janvier. 522-5992 ou 526-7478. 27-12-78

C.D.N., libre février, près St-Mary's, jolie 3½, sous-sol, chauffé, propre, garage disponible, quartier résidentiel pour personne tranquille, prix intéressant. 731-1054. 28-12-78

OUTREMONT, 2 pas de l'Université, 50 Willowdale, 8e, balcon, salon, salle à manger, chambre. Éclairé, concierge, garage. Libre 15 janvier. 739-7410, 843-7032. 27-12-78

### APPARTEMENTS À PARTAGER

PLACE BELLERIVE, luxueux, chambre, boudoir, salle de bain privée, accès à la cuisine, piscine, références, 688-9219. 27-12-78

### AIDES DOMESTIQUES

DAME demandée pour travail général de maison et prendre soin de 3 enfants. Nourriture & logement fournis plus $50. par semaine. Quartier N.D.G. 663-5359. 27-12-78

### AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: Vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine 207 est, Beaubien. Tél: 276-9067 ou 790 Atwater 935-6716 et 10,192 St-Michel, 387-2841 J.N.O.

SALLE A DINER, Ultra moderne, (Mobilia), 6 fauteuils plus bahut, « Burlwood », $1,500. 341-3364 après 6h. 27-12-78

Chambre à coucher style Provincial français. Une commode, une coiffeuse, 2 tables de nuit. 738-6785. 27-12-78

### ANIMAUX À VENDRE

IRISH SETTER femelle magnifique, 4½ mois, enregistrée, vaccinée, $250. 481-6808. 27-12-78

COCKETAIL, femelle, grise. 739-7492. 23-12-78

### ANIMAUX À VENDRE

CHEVAUX A VENDRE. Les Ecuries Bréard. 652-3720 27-12-78

DASHUND (chien-saucisse), chiots enregistrés, vaccinés, tatoués, lignée championne. Siamois, chatons 2 mois. 526-1555, 277-0977. 27-12-78

### ANTIQUITÉS

Amoureux de viex meubles? Nous en avons un univers: 3910 St-Laurent — midi à 6 hres (jeudi, vendredi jusqu'à 8 hres). 843-5477, livraison sur demande. 23-12-78

### ANTIQUITÉS DEMANDÉES

Achetons antiquités de toutes sortes — (argent comptant) — bibelots — bronzes — tableaux — petits meubles — gravures par Louis Icart — bijoux — cuivres — lampes — tapis — etc. Claude Morrier — 661-4363. JNO

### ARTICLES À VENDRE

SKI à vendre, modèle K2-COMP. 810, grandeur 185 cm., état parfaitement neuf, garantis, cette saison. 331-2212. 23-12-78

### AVIS

MONTRE DE POCHE, Perdue, « LIP », appelez Bonnay, 320 Côte St-Antoine, 935-5692 OU 1-248-2228. Récompense. 27-12-78

### CHALETS À LOUER

CHALET 4 saisons à louer, Bromont, entièrement meublé avec toutes commodités. Près de ski, golf, équitation. Petit lac dans le domaine. 1-514-263-6080. JNO

ST-DONAT, lac Ouareau, 5½ pièces, 3 chambres à coucher, foyer, saison $1000. 274-5256. 23-12-78

ST-SAUVEUR, chalet confortable. Idéal pour skieurs, 3 chambres à coucher, du 22 décembre au 15 janvier. 684-2498. 27-12-78

### DEMANDES D'EMPLOI

SECRETAIRE légale, ayant expérience, maturité, français impeccable, offre ses services, dans secteur: Complexe Desjardins ou Place d'Armes. Rappellera le soir après 6 h. Ecrivez à Agence Valrain, C.P. 117 Brossard, Québec, J4Z 3J1 Dossier C-226. 23-12-78

### DÉMÉNAGEMENTS

A bas prix, appeler Pierre Déménagement, en tout temps, estimation gratuite. 937-9491. J.N.O.

### DIVERS

Mécène demandé pour romancier talentueux et pauvre. 669-1979 Joseph. 23-12-78

### DIVERS

Nous offrons la livraison gratuite, à domicile ou au bureau, de votre café préféré. Moka, Java, Colombien... Pour un service économique, il suffit d'appeler: CAFE MAISON à 522-3986 ou 524-4866 J.N.O.

LA RESSOURCE, Achetons disques et livres. 1300 est Laurier. 523-4966. 3-1-79

### ÉQUIPEMENTS DE BUREAUX

A bas prix, bureaux, chaises, plusieurs armoires, coffre-fort neuf et usagé, à prix d'escompte, 4532 St-Denis, 845-8463 Richard. J.N.O.

### LOGEMENTS À LOUER

LONGUEUIL, 5½ neufs, entrée laveuse-sécheuse, tapis mur-à-mur. Appelez à 651-0446. 3-1-79

VILLE ST-LAURENT, 3½, 4½, studio à louer, piscine intérieure, bain sauna, chauffé, électricité, taxes payées, près du centre d'achat Vertu. 1,100 Goulet. Tél.: 332-3078 bureau de location: 336-8308. J.N.O.

HUTCHISON, 4874, près du boulevard St-Joseph Chauffé. 7½ pièces. Libre à compter du 1er janvier. Après 8 heures: 273-7837. 27-12-78

VILLE ST-LAURENT, condominium neuf, grand 4½. Chauffé, électricité et taxes payées, piscine. Près de CN et autobus. 744-4776. 27-12-78

VILLE SAINT-LAURENT, 4½-5½ à louer toutes taxes payées, chauffé, piscine, autobus devant la porte. 2345 Ward. Tél.: 747-6079. J.N.O.

EARNSCLIFFE, N.D.G. haut de duplex 6½, en pierres, face au parc Macdonald. Jardin privé, garage chauffé, réfrigérateur, cuisinière, chauffé, 1er janvier. $395. 481-4440. 27-12-78

HUTCHISON, 4874, près du boulevard St-Joseph.7½ pièces. Libre à compter du 1er janvier. Après 8 heures: 273-7837. 27-12-78

N.D.G. Bas de duplex, 6½ non-chauffé,libre 1 février, foyer, boiseries de chêne, garage, jardin, 487-3289. 28-12-78

### LOGEMENT À PARTAGER

LOGEMENT complètement meublé, à louer, comme pied-à-terre, d'ici juillet, central, près métro. Ne conviendra qu'à une personne fiable. Références exigées. 521-1643 ou 351-9625. 27-12-78

### MAISONS À LOUER

PASSEZ NOËL à Lauderdale by the Sea ou Pompano, dans un luxueux condominium pour 4 personnes, à $442.75 par semaine. J'ai aussi une vacance pour janvier, février, pour 6 personnes. Inf.: Louise Hurtibise 735-5494 ou 334-4703. Le Permanent Courtier. 23-12-78

### OFFRES D'EMPLOIS

**HÔPITAL SAINT-LUC**

Recherche infirmières, temps complet, département de santé communautaire.

**Exigences:**
— Baccalauréat en nursing ou certificat en nursing communautaire complété.

**Expérience:**
— Minimum 2 ans.

*Faire parvenir votre curriculum vitae d'ici le 15 janvier 1979 au:*

Service du personnel,
1058 St-Denis
(Mtl) H2X 3J4.
23-12-78

**TRADUCTEUR**

De l'anglais au français pour un guide de l'auto 1979.

**Guérin, éditeur**
**4574 St-Denis**
*S'adresser à*
**Louise Comtois,**
**849-9202** 23-12-78

SECRÉTAIRE, administration promotion bureau consultation; atout: disposer local dans sa résidence située dans zone commerciale, centre urbain. Institut d'hypnologie Enr. C.P. 1653, Trois-Rivières. 6-1-79

VENDEUR(EUSE) bilingue de textile (requis(e) pour une succursale de notre agence de textile dont le siège social est situé à Toronto. Le travail s'effectuera dans la région de Montréal comportant des déplacements hors de la ville. Salaire plus partage des profits. Plan médico/dentaire. Allocation d'auto. Les demandes doivent être faite en anglais à: Agence Valrain C.P. 117 Brossard, J4Z 3J1. Dossier C-223. 30-12-78

### PRÊTS HYPOTHÉCAIRES

A-1 absolument confidentiel $1,200.00 à $600,000. 1ère 10¾% 2ième. Mlle Léona Laberge, courtier, 486-1106, jour-soir. J.N.O.

Abaissement 10¾% 1ère, 2ième hypothèque, balance de vente, rapidement, jour ou soir, tél.: 729-4338 J.N.O.

### SOCIÉTÉ-LOISIRS

AMASO: Service de rencontres, sérieux. Marthe Gaudette, 822 est, Sherbrooke, suite 5. Tél.: 878-2801 ou 524-3852. Sherbrooke 565-7598.

### PROPRIÉTÉS À VENDRE

**A. E. LePAGE**
COURTIER EN IMMEUBLE

**CARIGNAN**
**«UN CADEAU DE NOËL»**
Vos parents sont à la retraite et rêvent d'une petite maison à la campagne? Pourquoi ne pas leur offrir ce petit bungalow de 4 pièces avec sous-sol fini? Terrain au bord de la rivière où fraises et framboises sauvages fleurissent au gré des 3 arpents. Petit boisé aussi $39,800. **Cé'ette Quesnel 672-0321 ou 672-4476.**
23-12-78

MONTRÉAL-NORD, cottage aluminium, rénové, 5½ pièces, $29,000. 324-3285. 27-12-78

### PROPRIÉTÉS À VENDRE

AHUNTSIC, magnifique triplex, 4 logis, foyer, placard de cèdre, appareils électrique, garage double, construction exceptionnelle, revenus $14,000. prix $135,000. Pas d'agent. 381-7151. 23-12-78

LAUDERDALE by the sea (Floride). Pompano Beach, condominium 4½ pièces, $58,000., 3½ pièces, $52,000 sur canal, rue sans issue à 1,500 pieds de la mer, quartier tranquille, bâtisse à 2 étages, piscine, près de toutes commodités. Aussi à louer. Inf.: Louise Hurtibise 735-5494 ou 334-4703. Le Permanent, courtier 23-12-78

### PROPRIÉTÉS À VENDRE

TERREBONNE, Merveilleux bungalow, construction supérieure, dimension 60 x 32, secteur prestigieux, 11 immenses pièces telles que: bureau et salle d'étude, foyer, garage double, piscine creusée, décorée avec goût, site enchanteur de 10,000 p.c. M.L.S. Thérèse Laporte 430-5545 ou 471-9132. DES ROSIERS, Le Maître Courtier. 23-12-78

### PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

ABRI fiscal, classe 32, 10% de déduction, 8 logements de 5½, revenus: $21,720. Hypothèque: $105,000. à 11½%. Prix $143,000. Pas d'agent, 669-3458 23-12-78

### PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE

STE-MELANIE, près Joliette, 1111, 8e Rang, propriété 1975, foyer, garage

# SALT: progrès entre Vance et Gromyko

GENEVE (d'après AFP et Reuter) — Quelques progrès ont été accomplis hier au cours de la première journée d'entretiens Vance-Gromyko à Genève, sur la limitation des armements stratégiques, mais du « travail difficile reste à faire », a déclaré hier soir le porte parole du département d'Etat, M. Hodding Carter, à l'issue de ces conversations.

Du côté soviétique, on partage cette interprétation. M. Andrei Gromyko a affirmé en quittant son homologue américain: « Nous avons fait du chemin aujourd'hui, mais nous devons aller plus loin, certains problèmes restent encore à régler ». De source officieuse américaine, on estime qu'il est encore trop tôt pour dire si les deux ministres parviendront à réduire suffisamment leurs divergences d'ici la fin de la semaine pour ouvrir la voie à un sommet Carter-Brejnev à la mi-janvier, aux Etats-Unis.

On indique de même source que les problèmes soulevés par les Etats-Unis sur une vérification adéquate des futurs accords SALT-2 restent encore à régler et qu'un échec sur ce point rendrait minime les chances d'un accord rapide.

Le problème en suspens le plus important, déclare-t-on de source américaine autorisée, concerne le contrôle de l'application de l'accord, lequel se substituera au premier accord SALT venu à expiration il y a un an. Les Etats-Unis exigent que soit interdit le codage des communications électroniques utilisées lors des essais de nouveaux missiles et, dit-on dans l'entourage de M. Vance, c'est sur ce point que l'accord se fera ou non.

Les autres problèmes, ajoute-t-on, sont essentiellement techniques et ne mettent en cause aucun principe fondamental. Il s'agit notamment de la mise au point d'un échange de déclarations portant limitation du déploiement du bombardier soviétique Backfire, de la demande faite par les Etats-Unis pour que les restrictions auxquelles seront soumises les missiles Cruise dotés d'ogives nucléaires ne s'appliquent pas aux missiles de croisière classiques, et de leur souhait de limiter à 10 le nombre des ogives multiples susceptibles d'équiper les missiles balistiques intercontinentaux.

Les premiers entretiens qui ont duré plus de quatre heures ont été entièrement consacrés aux SALT, La normalisation des relations entre Washington et Pékin n'a pas été abordée. Selon le secrétaire d'Etat américain, qui en a rendu compte au président Carter au cours d'une conversation téléphomique, ils ont été « directs, utiles et constructifs » et se sont déroulés dans une « atmosphère amicale »

Le porte-parole du département d'Etat s'est refusé à confirmer que les négociations se poursuivraient jusqu'à demain. « Cela reste une possibilité », a-t-il dit. Tant du côté américain que soviétique, on semble en effet décidé à aller aussi loin que possible pour permettre la conclusion du futur traité le mois prochain.

Du côté américain, on affirme qu'il est indispensable que les négociations SALT aboutissent dans le mois qui vient. De nouveaux délais entameraient en effet sérieusement les chances de perspectives d'accord en faisant de ce dernier un sujet de débat important dans la prochaine campagne présidentielle américaine, dont le coup d'envoi sera donné dès 1979.

Si les conversations de Genève devaient se prolonger, M. Vance pourrait être contraint de retarder les entretiens sur le Proche-Orient qu'il doit avoir à Bruxelles avec le premier ministre égyptien, M. Moustapha Khalil, et le ministre israélien des Affaires étrangères, M. Moshe Dayan. En tout état de cause, le porte-parole du département d'Etat s'est déclaré certain que M. Vance serait de retour aux Etats-Unis pour Noël, c'est-à-dire lundi.

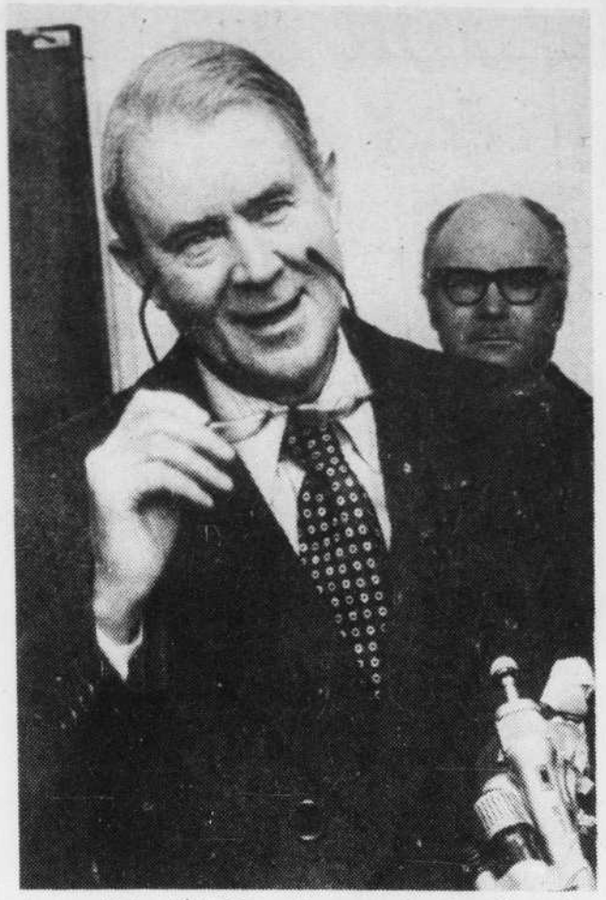

Le secrétaire d'État Cyrus Vance paraissait confiant hier à son arrivée à Genève. (Photolaser AP)

# Brejnev conteste le sens que Carter a donné à son message

MOSCOU, (Reuter) — Au moment même où MM. Cyrus Vance et Andrei Gromyko reprenaient à Genève le dossier des SALT (entretiens sur la limitation des armements stratégiques), l'agence TASS fournissait une interprétation tout à fait différente de celle du président Carter du message que lui a fait parvenir M. Leonide Brejnev à propos de la normalisation sino-américaine.

Selon M. Carter, le président soviétique lui aurait écrit que cette normalisation serait une contribution à la paix mondiale. Selon l'agence TASS, le président américain avait lui-même envoyé un message à M. Brejnev pour l'informer de la décision qui allait être annoncée, l'assurer que « cette initiative n'a d'autre but que de promouvoir la cause de la paix » et exprimer l'avis qu'elle serait bénéfique à tous les pays. Dans sa réponse, écrit l'agence TASS, « Brejnev a pris acte de ces paroles ainsi que des assurances données antérieurement par la partie américaine comme quoi le développement des relations des Etats-Unis avec la Chine ne serait pas dirigé contre l'Union soviétique ». Toujours selon l'agence TASS, M. Brejnev a également écrit à M. Carter que, si cette normalisation était tout à fait naturelle entre deux Etats souverains, les objectifs poursuivis par les deux parties étaient une autre affaire.

Le président soviétique est apparemment préoccupé par la référence que fait à l'hégémonie le communiqué sino-américain. L'agence TASS rend ainsi compte du message du chef de l'Etat: « l'établissement de relations normales entre Etats, a souligné Brejnev, est naturelle. L'Union soviétique a toujours préconisé et préconisé précisément de telles relations entre pays. Mais la base sur laquelle se fait cette normalisation, les objectifs poursuivis par les parties sont une autre affaire. Cette question est donc également naturelle, spécialement si l'on a à l'esprit l'évolution actuelle très nette de la Chine. A cet égard, la réponse (de M. Brejnev) attire l'attention sur le fait que le communiqué commun américano-chinois contient des expressions dont le sens ne fait aucun doute lorsque l'on connaît le vocabulaire habituel des dirigeants chinois ».

M. Brejnev fait manifestement allusion à ce passage du communiqué: « Aucune des deux parties ne doit rechercher l'hégémonie dans la région de l'Asie et du Pacifique ou dans quelque autre région du monde. Les deux parties s'opposent l'une et l'autre aux efforts tentés par un autre Etat quelconque ou par un groupe d'Etats pour s'assurer une telle hégémonie. » Cette clause avait déjà fort irrité le Kremlin lorsqu'elle avait été retenue dans le traité sino-japonais et M. Brejnev a écrit à M. Carter: « L'Union soviétique suivra évidemment de très près le développement des relations américano-chinoises et en tirera des conclusions appropriées pour la politique soviétique ».

La diffusion par l'agence Tass de cette dépêche présentée sous forme de communiqué permet de penser que les dirigeants soviétiques estiment que leur point de vue sur la question a été déformé de manière telle qu'il pourrait compliquer plus encore les relations américano-soviétiques. Cette mise au point semble donner raison à ceux des diplomates occidentaux en poste à Moscou qui ont le sentiment que la normalisation sino-américaine, la manière et le moment où elle a été annoncée pourraient avoir des conséquences sur les négociations SALT.

Bien que les responsables soviétiques aient souvent déclaré souhaiter un accord rapide, ils ont aussi laissé entendre que les soupçons qu'ils nourrissent à l'égard de l'administration Carter s'étaient renforcés depuis l'annonce d'un prochain échange d'ambassadeurs entre Washington et Pékin.

L'agence Tass ne fait aucune allusion à l'engagement pris par M. Carter d'inviter M. Brejnev à Washington à la mi-janvier si un accord SALT-2 est alors prêt à être signé.

# Sadate répète qu'il ne signera pas de paix séparée avec Israël

LONDRES (d'après Reuter et AFP) — A quarante-huit heures de la rencontre tripartite de Bruxelles, le président Anouar Sadate a réaffirmé hier que l'Egypte ne signerait jamais de paix séparée avec Israël.

Faisant allusion au rejet israélien des dernières propositions égyptiennes, le chef de l'Etat a déclaré à Mansoura, dans le delta du Nil: « La vérité est qu'on lésine mais le temps de la sébille est révolu ». L'orateur a cependant ajouté que « la paix est inévitable, si Dieu le veut ».

Accusant Israël de chercher délibérément à « déformer les faits », il a déclaré: « Nous voulons la paix sur un pied d'égalité. Mais l'Egypte n'accordera jamais à Israël de privilège particulier ». Enfin, il s'est étonné qu'Israël attaque le président Jimmy Carter, principal bailleur de fonds et d'armes de l'Etat hébreu.

A Bruxelles, où il était arrivé la veille, M. Moshe Dayan a confirmé qu'il rencontrerait demain le premier ministre égyptien, M. Mustapha Khalil, pour tenter de relancer les pourparlers de paix. Aux journalistes le ministre israélien des Affaires étrangères a indiqué qu'il n'était toutefois pas question de régler, à cette occasion, les problèmes de fond.

Selon M. Dayan, ses entretiens avec MM. Khalil et Cyrus Vance, secrétaire d'Etat américain, s'ouvriront dans l'après-midi et pourraient se prolonger dimanche matin.

De source diplomatique américaine dans la capitale belge, on estime que M. Vance souhaite vraisemblablement rentrer lundi à Washington pour Noël.

Le ministre israélien des Affaires étrangères a indiqué que les pourparlers entre l'Egypte et Israël achoppent sur cinq problèmes mais il n'en a cité que deux: le calendrier d'application de l'autonomie en Cisjordanie et à Gaza (à spécifier dans une lettre d'accompagnement du traité) et la primauté de l'accord égypto-israélien sur les engagements égyptiens vis-à-vis des pays arabes.

« Si la Syrie, a-t-il dit, attaque Israël, l'Egypte se trouvera devant un dilemme. Or le traité égypto-israélien, en cas de conflit, doit primer sur tous les autres ». D'autre part, « la proposition égyptienne d'établir des relations diplomatiques au niveau d'ambassadeurs après la fin du régime militaire en Cisjordanie et à Gaza est une chose tout à fait nouvelle par rapport à Camp David et totalement inacceptable pour Israël ».

« Les Palestiniens, a poursuivi M. Dayan, rejettent l'autonomie et, à cause de cela, nous ne pourrions jamais avoir de relations normales avec l'Egypte. Notre traité de paix doit tenir sur ses pieds et ne pas dépendre des événements en Cisjordanie ».

Le premier ministre israélien, M. Menahem Begin, a déclaré de son côté que « c'est aux Egyptiens ou aux Américains mais pas à Israël, de faire à Bruxelles de nouvelles propositions pour la reprise des négociations ».

"Il n'est point de secrets que le temps ne révèle."
Racine

**M. Chapoutier**
**Châteauneuf-du-Pape**
rouge
appellation contrôlée
550-B 10.90
**Crozes-Hermitage**
rouge
appellation
Crozes-Hermitage contrôlée
442 6.15

Représenté au Québec par
Les Distilleries Dumont Ltée,
Rougemont.

**Choisir un produit de chez nous c'est une habitude qui nous rapporte!**

Les produits canadiens sont d'une qualité certaine. Les meubles, les vêtements, les jouets, les appareils-électroménagers, les outils, les articles de sports et les produits d'alimentation du Canada sont autant d'objets qui nous rendent la vie agréable.

Il serait bon de pouvoir les reconnaître. C'est pourquoi dorénavant, les produits fabriqués ici porteront de plus en plus une étiquette de chez nous: la feuille d'érable.

Quand vous magasinerez, recherchez les produits fabriqués au Canada: ils sont de qualité et sont du pays.

Gouvernement du Canada
Government of Canada

Industrie et Commerce
Jack Horner, ministre

Industry, Trade and Commerce
Jack Horner, minister

**Magasinons à la canadienne**

**Shop Canadian**